Le Monde

LE MONDE ÉCONOMIE

■ Le libéralisme, un modèle attaqué

■ Emploi : 24 pages d'annonces classées

ACTIVE:LMQPAG:V busy

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – No 17106 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MARDI 25 JANVIER 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EMI et Warner veulent créer le numéro un de l'édition musicale

ANNONCÉE au Midem de Cannes dimanche, la fusion de Warner Music et d'EMI aboutirait à la création de la plus importante maison d'édition musicale au monde. Elle provoquerait aussi la suppression de 3 000 emplois sur les 23 000 du nouveau groupe. Mais cette fusion risque d'être remise en cause. La Commission de Bruxelles pourrait tenir pour hégémonique un groupe qui vaut désormais plus de 260 milliards de dollars en Bourse, depuis la fusion, lundi 10 janvier, de Time Warner (maison mère de Warner Music) et d'AOL. Les concurrents d'EMI et de Warner Music pourraient aussi se manifester. Même si EMI affirme n'avoir reçu aucune contre-proposition, Sony et News Corp, de Rupert Murdoch, réfléchiraient à une riposte, selon le quotidien *Financial Times*.

Lire page 31

Chirac-Jospin : l'affrontement sur la place publique

● Le premier ministre est hostile à l'idée du président d'un « contrat social » inscrit dans la Constitution ● Il s'affirme décidé à la combattre et conteste jusqu'à la conduite de la politique étrangère ● L'opposition s'apprête toutefois à voter le projet de loi sur la parité hommes-femmes

LIONEL JOSPIN a employé un ton offensif à l'égard de Jacques Chirac, au lendemain du report du Congrès sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, en intervenant, dimanche 23 janvier, devant le rassemblement national des secrétaires de sections du Parti socialiste à Paris. Le premier ministre a ironisé sur la difficulté de la droite à *« caler sa position sur un haut personnage de l'Etat »*, en insistant sur la responsabilité non pas de *« toute la classe politique mais seulement de la moitié d'entre elle, l'autre moitié de la classe »*.

Se déclarant décidé à *« poursuivre »* la réforme de la justice, M. Jospin a également pris le contrepied de M. Chirac sur son idée de réviser la Constitution pour donner plus de place au dialogue social. Hostile à ces *« constitutions sociales »* qui donneraient aux contrats entre les syndicats et le patronat *« une valeur plus grande que la loi »*, M. Jospin a lancé : *« C'est une conception que je combattrai politiquement et, aussi, au nom d'une certaine conception de la République. »*

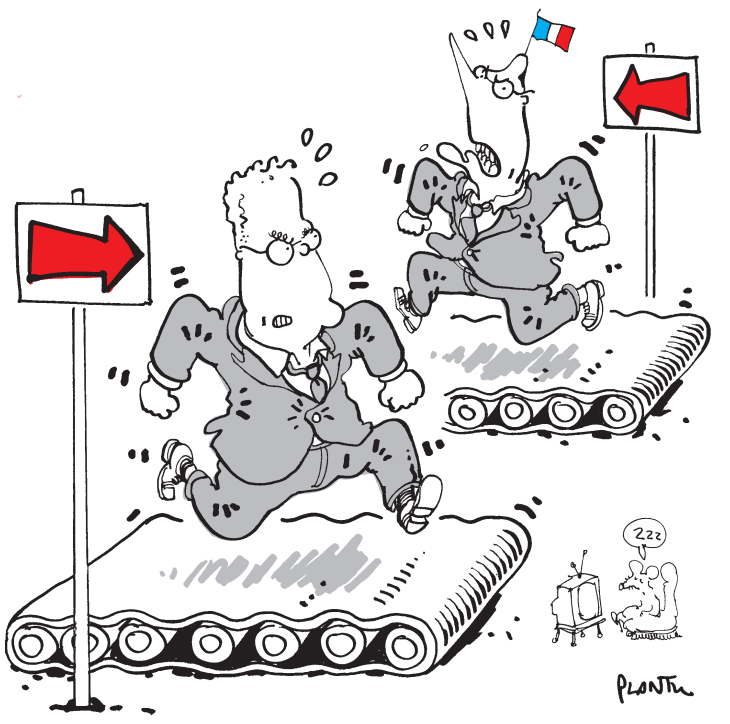

Le premier ministre a affirmé devant les militants du PS que la cohabitation n'était pas *« un objet de spéculation »*. Se déclarant soucieux de respecter les prérogatives du président de la République, M. Jospin a affirmé : *« Je suis neutre en matière de cohabitation même si on peut toujours se dire que nous ferions mieux, plus fort dans un autre contexte, notamment peut-être en politique étrangère. On peut toujours y croire. Et j'y crois un peu... »* Les dirigeants de l'opposition dénoncent, de plus en plus, la cohabitation et les contraintes qu'elle fait peser sur le chef de l'Etat.

Toutefois, l'opposition s'apprête à approuver le projet de loi sur la parité hommes-femmes à toutes les élections, en dépit des réserves émises par Michèle Alliot-Marie.

Lire pages 6, 7 et 19, et notre éditorial page 17

GERARDO SOMOZA/ACTE 2

ÉTATS-UNIS

La nouvelle économie

1. La syndicaliste des « start-up »

Dans l'univers du plein emploi, elle invente un nouveau syndicalisme : Amy Dean *(photo)* imagine, au cœur de la Silicon Valley, ce que seront les relations sociales du futur. C'est le premier d'une série de six articles que Sylvie Kauffmann consacre au miracle américain. Dans l'Iowa, ce lundi 24 janvier marque le début de la bataille présidentielle de l'an 2000. p. 4 et 15

La CDU dans la tourmente

LES DIRIGEANTS du parti chrétien-démocrate allemand, la CDU, devaient rendre public, lundi 24 janvier, le résultat des délibérations qu'ils ont eues pour éviter un éclatement du parti, lié au scandale de son financement illégal. Le refus d'Helmut Kohl de livrer le nom des donateurs qui alimentaient ses caisses noires continue de susciter de fortes tensions. L'audit demandé au cabinet Ernst & Young laisse sans réponse beaucoup de questions sur les financements du parti. La chaîne de télévision publique allemande, ARD, et France 2 ont fait état d'un témoignage anonyme selon lequel l'ancien président Mitterrand aurait utilisé les réseaux Elf pour financer la campagne électorale d'Helmut Kohl en 1994.

Lire page 2

La marée noire de la baie de Rio menace Copacabana

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Face aux caméras de la télévision, un biologiste en a pleuré de rage : la rupture d'un oléoduc appartenant à la compagnie nationale brésilienne Petrobras a entraîné, mardi 18 janvier, la fuite de 1 300 tonnes de pétrole et provoqué la plus grande catastrophe écologique jamais subie par la baie de Guanabara, que les Cariocas, les habitants de Rio, présentent fièrement comme la « huitième merveille du monde ». Cinq jours après ce nouvel « accident » – le douzième du genre en quatre ans, tous imputables à la Petrobras –, la marée noire, qui a échappé à tout contrôle malgré la pose de barrages de contention, couvrait quelque 80 km² et progressait vers l'étroit goulet débouchant sur l'Atlantique. En plein été austral, les responsables de Riotur, équivalent local d'un syndicat d'initiatives, sont désormais hantés par le cauchemar d'une possible dérive de la nappe polluante vers les fameuses plages de Copacabana, Ipanema et Leblon, où le renouveau fulgurant du *topless,* fermement condamné par l'archevêché mais quasi de rigueur durant le défilé du carnaval, monopolisait jusque-là toutes les attentions médiatiques. Le ministre de l'environnement, José Sarney Filho, a survolé la baie en hélicoptère en compagnie du président – d'origine française – de Petrobras, Henri Philippe Reichstul. Au terme de cette inspection aérienne, il s'est déclaré « impressionné » par l'ampleur du désastre, tout en promettant de faire preuve *« de la plus grande rigueur »* dans la conduite de l'enquête aussitôt diligentée, dont les conclusions devront être rendues publiques en fin de semaine. Enfant chéri des divers mouvements nationalistes brésiliens qui s'opposent à sa privatisation, Petrobras risque l'amende maximale de 50 millions de reals (près de 28 millions d'euros) pour *« crime contre l'environnement »* : la fuite de brut a en effet souillé la réserve écologique de Guapimirim, dernière zone de mangrove – marais où poussent les palétuviers – correctement préservée des environs de Rio.

Le gouverneur de l'Etat de Rio, Anthony Garotinho, exige d'autre part de la compagnie pétrolière qu'elle indemnise les colonies de pêcheurs du pourtour de la baie, condamnées au chômage technique pour au moins trois mois. Les riverains accusent par ailleurs Petrobras, qui soigne sa propagande en investissant dans la protection des tortues d'eau douce d'Amazonie, de tenter de racheter, en catimini, à 5 reals pièce (2,80 euros), des cadavres d'oiseaux marins mazoutés pour échapper à la forte amende de 5 000 reals (2 800 euros) par volatile trépassé prévue par la loi.

Principaux bailleurs de fonds, à hauteur de 588 millions de dollars, de la première phase du programme de dépollution de la baie de Guanabara lancé en 1994 (et en retard de deux ans par rapport aux objectifs fixés), la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) ne vont certainement pas manquer, à la suite de cette marée noire « historique », de s'interroger sur l'utilité de leur contribution au sauvetage de la « huitième merveille du monde ». La raffinerie de Duque de Caxias, propriétaire de l'oléoduc « poreux », fonctionne en effet sans l'autorisation, légalement indispensable, de la Fondation régionale de l'environnement.

Jean-Jacques Sévilla

AFP

RUGBY

L'âme des Bleus

Le nouvel entraîneur du XV de France, Bernard Laporte, a communiqué, dimanche 23 janvier, la liste des 22 joueurs retenus pour le match d'ouverture du premier Tournoi des six nations, le 5 février à Cardiff, face au pays de Galles. A la tête de la sélection française, un nouveau capitaine : l'avant toulousain Fabien Pelous *(photo)*, vingt-six ans. p. 28

Au secours de Marks & Spencer

JEAN-LUC VANDEVELDE

PRÉSIDENT du distributeur français Promodès, le Belge Jean-Luc Vandevelde, auquel était promis le poste de numéro deux du nouveau groupe Carrefour-Promodès, a finalement choisi de prendre la présidence du géant de la distribution britannique Marks & Spencer, en difficulté.

Lire page 21

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 125 - 7,50 F

POINT DE VUE

Des coups de canif dans la Constitution

par Yves Guéna

IL n'est sans doute point de Constitution qui puisse échapper aux révisions. Elles en sont comme la respiration. Mais si elles se précipitent, comment ne pas y voir le signe soit d'un désordre, soit d'un infléchissement de ce que l'on avait voulu à l'origine instaurer ? Le propre d'une loi fondamentale serait plutôt de se dresser comme un phare dans la tempête, et tout autant quand souffle le vent des modes nouvelles, ce que j'appelle l'air du temps. *(...)* Je traiterai essentiellement de la dernière série des révisions à répétition intervenues au cours de ces sept années. *(...)* Ces novations, je les regrouperai, assez logiquement je le crois, sous trois rubriques.

Un infléchissement de la Constitution dans l'équilibre voulu par le constituant de 1958 entre l'exécutif et le législatif.

Lorsque le texte de la nouvelle Constitution fut définitivement arrêté en septembre 1958, la jeune équipe qui avait entouré Michel Debré durant tout l'été se demanda si l'on avait, avec ce texte, vraiment trouvé les clés de la stabilité, si l'exécutif face au Parlement ne verrait plus son action entravée comme cela s'était si souvent passé sous les IIIe et IVe Républiques. La réponse, jusqu'à ce jour, est positive puisque, en quarante et un ans, un seul gouvernement fut renversé par l'Assemblée (octobre 1962). C'est donc que les mécanismes de la nécessaire stabilité étaient efficaces. Ces mécanismes, sur lesquels il est inutile de s'étendre ici, sont peut-être redondants. Mais toucher à un seul d'entre eux ne risque-t-il pas d'affaiblir l'ensemble du dispositif ? Or trois réformes les ont affectés.

Lire la suite page 18

Yves Guéna *est président du Conseil constitutionnel. Ce texte reprend les principaux extraits d'une communication présentée lundi 24 janvier devant l'Académie des sciences morales et politiques.*

REUTERS

ESPAGNE

Madrid contre l'ETA

Tristesse, révolte et colère : un million de personnes ont manifesté, dimanche à Madrid *(photo)*, pour exprimer leur rejet du terrorisme après l'attentat de l'ETA qui a provoqué, vendredi, la mort d'un militaire. Au Pays basque, les divisions entre nationalistes menacent le gouvernement de coalition. p. 3

International	2	Jeu-concours	28
France	6	Météorologie	29
Société	9	Jeux	29
Carnet	12	Culture	30
Régions	14	Immobilier/annonces	32
Horizons	15	Emploi/annonces	33
Entreprises	20	Guide culturel	33
Communication	22	Kiosque	34
Tableau de bord	23	Abonnements	34
Aujourd'hui	26	Radio-Télévision	35

LeMonde Job: WMQ2501--0002-0 WAS LMQ2501-2 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:14 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0412 Lcp:700 CMYK

ALLEMAGNE **L'enquête diffusée par la chaîne de télévision publique allemande ARD et par France 2, samedi 22 janvier, affirmant que le financement de la CDU par Elf en 1994 a été effectué *« sur ordre »* du président Mitterrand, a encore alourdi le climat au sein du parti chrétien démocrate allemand. ● L'ENQUÊTE sur l'affaire Elf-Leuna, du nom de la raffinerie rachetée par le groupe pétrolier français, qui aurait donné lieu au versement de commissions, est menée en Allemagne, en Suisse et en France. ● DES RUMEURS persistantes à Berlin indiquaient, dimanche, que la CDU allait porter plainte contre l'ex-chancelier Kohl pour l'obliger à révéler les noms des donateurs. Une fausse information assurait même que celui-ci y était désormais disposé. ● HELMUT KOHL est « lâché » par plusieurs de ses anciens collaborateurs.** ***(Lire aussi page 34.)***

La direction de la CDU, déchirée, tente d'éviter l'éclatement du parti

Une enquête de la chaîne ARD et de France 2 assure qu'Elf a financé la formation de l'ex-chancelier Kohl « sur ordre » du président Mitterrand. En apportant peu de réponses aux principales questions posées, l'audit de la CDU suscite des rumeurs d'enrichissements personnels

BERLIN ET FRANCFORT
de nos correspondants

La direction de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) a débattu jusque tard dans la nuit de dimanche 23 à lundi 24 janvier, pendant près de huit heures, sur le rapport remis par les experts du cabinet d'audit Ernst & Young. Celui-ci était censé faire la lumière sur le système de financement occulte du parti mis en place par Helmut Kohl. Le rapport, qui devait être présenté à la direction élargie du parti puis à la presse dans la journée de lundi, est loin d'apporter toutes les réponses aux questions qui se posent.

Selon Angela Merkel, secrétaire générale de la CDU, 11 millions de deutschemarks auraient atterri sur les comptes du parti depuis 1989 sans que celui-ci puisse en expliquer l'origine. La plupart de ces sommes ont été comptabilisées dans ses comptes en *« autres recettes »*. A l'origine de cette incapacité de mettre au jour les pratiques anciennes, le refus d'Helmut Kohl de révéler le nom de ses généreux donateurs. L'ex-chancelier a préféré démissionner de la présidence d'honneur du parti plutôt que de faire les révélations exigées par la CDU. Vendredi 21 janvier, lors d'une réception à Brême, M. Kohl, acclamé par le public, a répété devant quatre mille personnes qu'il ne donnerait pas les noms, affirmant que *« ces donateurs sont des citoyens respectables de notre pays, qui ont leurs raisons pour agir ainsi. Ce ne sont pas des inventions de ma part pour cacher je ne sais quelle caisse au Liechtenstein, en Suisse ou ailleurs »*. Il a aussi affirmé : *« je n'ai jamais été, je ne suis pas corruptible ou achetable, par qui que ce soit »*.

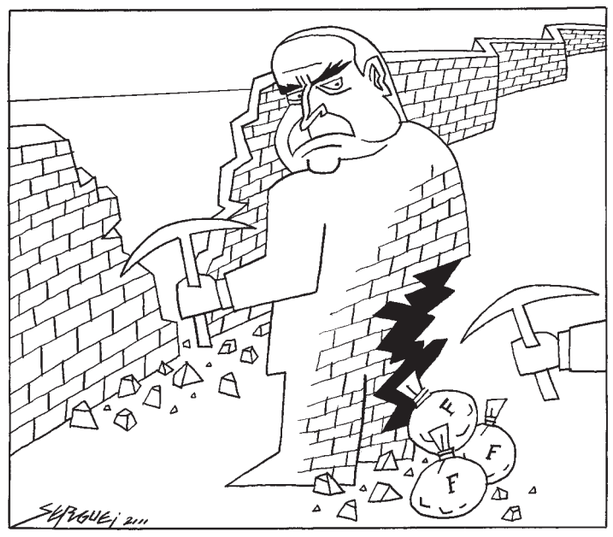

L'affaire devient tellement tendue qu'elle donne lieu à des faux et de la désinformation. Ainsi, les agences de presse ont reçu, dimanche 23 janvier, un fax assurant qu'Helmut Kohl aurait été prêt à donner le nom des donateurs devant une commission de sages, composée du président de la République, Johannes Rau, de celui du Bundestag, Wolfgang Thierse, de l'ancien président de la République, Roman Herzog et du juge constitutionnel Papier. Cette commission était censée garder le secret sur les noms, mais aurait permis de prouver que les décisions du gouvernement Kohl n'avaient pas été achetées. Dans la soirée, le porte-parole de l'ancien chancelier a vivement démenti cette information. L'histoire fait la « Une » d'une partie de la presse allemande, qui en recherche les mobiles.

LES DIVISIONS DU PARTI

La direction de la CDU continue de débattre des suites à donner à l'affaire. Certains dirigeants voulaient déposer plainte contre Helmut Kohl pour le contraindre à livrer les fameux noms, mais, selon les informations qui filtraient dans la presse lundi, le parti semble vouloir limiter l'affrontement contre l'ex-chancelier. Aucune plainte ne serait déposée pour l'instant. Il serait envisagé, en revanche, pour obtenir les noms, de faire pression sur l'expert comptable de la CDU Horst Weyrauch et son ancien directeur financier Hans Terlinden. Le parti se divise aussi pour savoir s'il faut contraindre l'ancien chancelier à abandonner son mandat de député.

Car il s'agit maintenant d'éviter l'éclatement du parti. La direction estime qu'elle doit expliquer à la base pourquoi le respect de la loi et de la vérité est plus important que la parole donnée par l'ex-chancelier. L'ancien ami d'Helmut Kohl l'inamovible ministre du travail Norbert Blüm a coupé les ponts avec l'ex-chancelier : *« Kohl fait de la CDU une hors-la-loi. [...] Je me demande pour qui j'ai travaillé pendant trente ans. Pourquoi suis-je entré à la CDU en tant que syndicaliste de l'IG Metall ? Le sentiment collectif dans le parti n'existe plus. Kohl l'a détruit »*, a déclaré M. Blüm à l'hebdomadaire *Bild am Sonntag*. *« Catholiques et protestants, travailleurs et employeurs se sont retrouvés dans la CDU, ils ont mené le débat à l'intérieur du parti. Si la CDU s'effondre à cause de Helmut Kohl,* s'inquiète l'ancien ministre, *il n'y aura plus qu'un grand parti populaire, le Parti social-démocrate. A sa gauche, le PDS [ex-communistes] sera renforcé et l'extrême droite aura de nouveau de l'audience »*.

Le week-end a été animé par une enquête conjointe de France 2 et de la chaîne de télévision publique allemande ARD, relançant les spéculations sur un financement de la campagne électorale de la CDU en 1994 par les réseaux Elf, à hauteur de 30 millions de deutschemarks, sur ordre de l'ancien président François Mitterrand lui-même. Sans donner d'autres détails, ARD a fait état du témoignage d'un *« proche collaborateur de l'entourage de Mitterrand »*, selon lequel *« cela n'était pas des pots-de-vin. Cet argent était destiné à la campagne électorale. Le versement a été fait pour raison d'Etat »*. France 2 a relayé, dimanche, cette information après l'avoir diffusée avec prudence la veille.

Selon l'enquête des deux chaînes, des membres des services secrets des deux pays et des intermédiaires auraient mis au point l'opération. Ils se seraient rencontrés dans les confortables salons de l'hôtel genevois Le Richmond. Helmut Kohl a démenti fermement ces reproches, affirmant qu'il s'agissait d'une *« campagne d'appel au meurtre »*. La presse allemande reste très prudente. La chaîne ARD ne parlait plus elle-même lundi matin, dans son journal, que de *« rumeurs »*.

Arnaud Leparmentier et Philippe Ricard

L'audit laisse les principales questions sans réponses

BERLIN
de notre correspondant

Le cabinet d'audit Ernst & Young n'ayant travaillé que sur les comptes de la CDU à Bonn, et non sur les finances des fédérations régionales, de nombreuses questions restent sans réponses.

● **Les comptes de la CDU à Bonn.** Onze millions de deutschemarks auraient atterris sur les comptes de la CDU depuis 1989, dont elle ne peut expliquer l'origine. L'ancien chancelier Helmut Kohl a reconnu fin 1999 avoir reçu 1,5 à 2 millions de marks d'argent sale de 1993 à 1998. Les spéculations courent sur les motivations de son refus à donner les noms de ses bienfaiteurs. Comment justifier un tel secret s'il ne s'agit que d'honnêtes citoyens allemands, comme il l'affirme.

● **Les comptes en Hesse.** Ernst & Young ne les a pas étudiés. C'est pourtant là que se trouvent les sommes douteuses et les plus élevées. La section de la région de Francfort a placé, en 1983, 7 à 8 millions de marks sur un compte suisse. Treize millions ont été rapatriés en Allemagne à partir de 1989 et 17 millions s'y trouvaient encore en 1999. Comment 7 millions ont-ils pu devenir 30 millions ? La CDU explique cette performance, sur près de vingt ans, par les taux d'intérêt élevés et la flambée de la Bourse. Mais elle ne peut exclure qu'une partie des fonds venait de la Staatsbürgerliche Vereinigung, une officine de blanchiment d'argent pour la droite allemande, dissoute dans la foulée du scandale Flick, dans les années 80. Où est allé l'argent ? Sur les sommes rapatriées dans les années 90, 4 millions ont disparu. Roland Koch, ministre-président de Hesse, ne peut plus exclure qu'il y ait eu enrichissement personnel.

● **Les comptes du groupe parlementaire.** Fin 1996, le groupe parlementaire CDU a versé 1,14 million de marks en liquide au parti (ces dons sont interdits). La CDU n'a pas été en mesure de fournir l'origine des fonds, expliquant d'abord qu'une partie venait des versements mensuels de 50 marks effectués par les députés, puis déclarant qu'ils s'agissait de fonds oubliés appartenant depuis toujours au parti. Cette affaire porte atteinte à Wolfgang Schäuble, successeur d'Helmut Kohl à la présidence de la CDU (il était alors président du groupe parlementaire).

● **L'affaire Schaüble.** L'actuel président de la CDU a transmis 100 000 marks en liquide, que lui a versé, en 1994, le marchand d'armes Karlheinz Schreiber, à la trésorière du parti, qui les aurait reversés à l'expert-comptable du parti. Mais la somme finale n'apparaît ni dans les comptes officiels du parti ni dans les documents de l'expert-comptable.

● **Les soupçons de corruption**, détournements ou autres malversations. Il s'agit des contrats liés à la vente de la raffinerie Leuna à Elf, à la vente de chars à l'Arabie saoudite, aux ventes d'Airbus au Canada et à la Thaïlande et d'hélicoptères aux garde-côtes canadiens. Rien ne permet d'affirmer que le gouvernement Kohl a été acheté. Le marchand d'armes Karlheinz Schreiber a versé 1 million de marks à l'expert-comptable de la CDU dans le cadre de la vente de blindés à Riyad. Mais la somme a été partagée entre l'expert-comptable, le trésorier de la CDU et son fondé de pouvoir. Le soupçon de corruption le plus concret pèse sur l'ancien secrétaire d'Etat à la défense, Ludwig-Holger Pfahls, qui aurait reçu 3,8 millions de marks de M. Schreiber et aurait obtenu que la Bundeswehr livre ses propres blindés à l'Arabie saoudite, le groupe Thyssen n'ayant pas de matériel neuf à livrer. Pour l'heure, aucune somme liée à ces contrats n'a été identifiée dans les finances de la CDU.

Ar. Le.

Les juges allemands, français et suisses progressent lentement dans l'enquête sur le scandale Elf-Leuna

JUGES d'instruction français et suisse, procureurs et députés allemands se bousculent sur la piste des commissions versées en 1992 par le groupe Elf-Aquitaine, en marge du rachat de la raffinerie de Leuna et du réseau de stations-service Minöl, dans l'ancienne Allemagne de l'Est. Huit ans après sa conclusion, le projet industriel « Leuna 2000 », qui devait stimuler la réunification allemande et donner corps aux rêves de conquêtes de l'ancien PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, s'est changé en scandale judiciaire, sur fond d'« affaire Kohl ».

De fait, depuis qu'il a dû reconnaître que son parti, l'Union chrétienne démocrate (CDU), avait constitué des « caisses noires » à l'étranger, l'ancien chancelier encourt le soupçon d'avoir perçu, entre autres versements occultes, la contribution d'Elf au financement de ses activités politiques. Désormais présentée par une partie de la presse allemande comme avérée, cette hypothèse est considérée comme crédible par les différents enquêteurs, mais elle n'a été corroborée par des preuves formelles, à ce jour, dans aucune des procédures en cours.

A Augsbourg, les procureurs allemands Richard Nemetz et Roland Mayer sont chargés d'une enquête sur la vente de chars à l'Arabie saoudite, qui a également donné lieu au versement de commissions. Plusieurs protagonistes de ce dossier ayant apparemment joué un rôle dans les négociations relatives à la raffinerie de Leuna, le parquet d'Augsbourg s'est rapproché des magistrats français et suisses chargés de l'affaire Elf. La juge parisienne Eva Joly s'est ainsi discrètement rendue en Allemagne fin 1999 pour s'entretenir avec le procureur M. Mayer. Le 10 août, les magistrats allemands avaient, pour leur part, envoyé à leurs homologues helvétiques une commission rogatoire dans laquelle figurait le nom d'un intermédiaire ayant œuvré sur le projet pétrolier : Dieter Holzer, homme d'affaires sarrois résidant à Monaco, présenté comme un *« honorable correspondant »* des services de renseignement germaniques, et qui fut le bénéficiaire – au moins provisoire – de quelque 160 millions de francs sur les 256 millions extraits des caisses d'Elf pour cette opération.

PARTAGE FRANCO-ALLEMAND

Les investigations conduites en Suisse ont permis de remonter le parcours de ces versements clandestins jusqu'à un compte luxembourgeois, ouvert au nom de la société Delta International Establishment, fondée par M. Holzer. Le juge Perraudin a, par ailleurs, identifié le destinataire de l'essentiel des fonds restants : l'ancien colonel des services secrets français Pierre Léthier, ayant droit économique de deux fondations immatriculées au Liechtenstein au profit desquelles fut versé un montant total de 96 millions de francs.

Dévoilée par *Le Monde* (du 22 septembre 1999), la répartition de ces commissions entre deux hommes liés aux services spéciaux de leurs pays respectifs peut accréditer, aux yeux des enquêteurs, la thèse d'un partage décidé en haut lieu à l'occasion d'un projet industriel, conduit sous les auspices des gouvernants français et allemands. En 1992, Elf-Aquitaine était encore une entreprise publique, et la reprise de la raffinerie de Leuna, hors d'usage et mal placée, ne pouvait être viable qu'assortie de la vente du réseau de distribution de Minöl, détenteur d'un quasi-monopole dans l'ex-RDA, et avec l'allocation de subventions publiques massives. Questionné par les juges français le 19 juin 1997, M. Le Floch-Prigent avait assuré avoir été *« poussé aussi bien par le président de la République que par le chancelier »*, expliquant : *« Il s'agissait de démontrer que la France était présente dans le processus de réunification allemande et, pour l'Allemagne, de pouvoir revendiquer cette présence. »*

Dans une *« demande d'entraide internationale »* adressée le 3 décembre au parquet d'Augsbourg, le juge d'instruction de Genève, Paul Perraudin, estime que le contexte de la négociation laisse envisager des *« soupçons de corruption »*. Le magistrat suisse a émis des mandats d'arrêt internationaux à l'encontre de l'intermédiaire français André Guelfi, puis d'Hubert Le Blanc-Bellevaux, ancien *« chargé de mission »* d'Elf, et d'Alain Guillon, ancien directeur chargé du raffinage. Ce dernier est incarcéré en France depuis le 7 janvier. La requête du juge Perraudin atteste que MM. Holzer et Léthier, interrogés en qualité de témoin au printemps de 1999, comptent à présent parmi les personnes officiellement visées par la procédure suisse, ouverte sous les qualifications d'*« escroquerie »* et de *« blanchiment d'argent »*. Long de cinq pages, le document désigne, parmi les acteurs des tractations franco-allemandes autour du projet « Leuna 2000 », plusieurs personnalités issues de la CDU : l'ancien ministre des transports Günter Krause, l'ex-ministre-président du Land de Saxe-Anhalt Werner Munsch, l'ex-secrétaire d'Etat aux finances Manfred Carstens, l'ancien ministre de la chancellerie Friedrich Bohl, l'ancien secrétaire d'Etat à la défense Ludwig-Holger Pfahls, lequel est recherché depuis plusieurs mois par la justice allemande pour son implication dans le scandale des tanks saoudiens. Tous sont présentés par le magistrat comme ayant été *« en contact »* avec M. Holzer.

LES DISSIMULATIONS DE M. KOHL

Le juge Perraudin cite également deux autres membres de la CDU dont les liens avec la compagnie pétrolière française paraissent moins ténus. La première est la députée Agnès Hürland-Büning, qui fut aussi secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports, et qui aurait perçu, selon le document, une somme de 287 500 deutschemarks versée par la filiale genevoise Elf-Aquitaine International (EAI). La *« demande d'entraide »* précise que *« l'audition »* de Mme Hürland-Büning en qualité de témoin serait utile à l'enquête, afin de déterminer la contrepartie de ces *« honoraires »*. Le second personnage est l'ancien trésorier de la CDU, Walther Leisler Kiep, qui fut officiellement mandaté par le groupe pétrolier français en 1993 pour effectuer une mission de lobbying relative au projet Leuna, mais qui semble s'être entremis dès avant cette date dans la négociation.

Mis en cause dans l'enquête sur les ventes d'armes à l'Arabie saoudite, M. Kiep avait déjà été compromis par le passé dans plusieurs affaires de financement occulte. Mais il n'avait abandonné les finances de la CDU qu'au mois d'octobre 1992, soit au moment où le ministère des finances allemand donnait son aval à la reprise de la raffinerie. Un document, publié il y a deux ans par *Le Monde* (daté du 28 mai 1997), établit que, quelques mois plus tôt, M. Kiep avait offert sa recommandation à une compagnie d'assurances germanique, Gradmann-Holler, dont la proposition d'une association avec Elf aurait reçu *« l'aval politique du président Le Floch-Prigent »*. Mais il ne semble pas que cette pièce figure dans les dossiers des juges suisses, allemands ni français.

D'autres carences sont suspectées : selon l'hebdomadaire *Der Spiegel*, certains documents auraient disparu des archives du Land de Saxe-Anhalt – où est située la ville de Leuna –, ce que le gouvernement local a démenti, dimanche 23 janvier. Le journal allemand avait déjà accusé M. Kohl d'avoir dissimulé des éléments à la commission parlementaire qui enquêtait, sous la précédente législature, sur les privatisations dans l'ex-RDA. La commission de Bruxelles, qui avait par ailleurs ouvert, en juillet 1997, une enquête sur le montant contesté des aides publiques consenties à Elf par l'Etat allemand, avait déjà émis le même soupçon. Le 2 décembre, sous l'avalanche des révélations compromettant la CDU, le Parlement allemand a créé une nouvelle commission d'enquête, dont l'affaire de la raffinerie sera l'un des sujets d'étude. Il est peu probable qu'elle puisse répondre à cette question : si une partie des commissions d'Elf ont servi au financement de la CDU, que sont devenus les quelque 100 millions de francs versés à un intermédiaire français ?

Hervé Gattegno

Le cabinet Ernst & Young est-il juge et partie ?

Le cabinet d'expertise comptable Ernst & Young, dont l'audit sur les comptes de la CDU devait être publié lundi, apparaît au détour de l'enquête suisse sur les commissions versées par Elf en marge du projet Leuna. La part de ces versements occultes destinée à l'intermédiaire français Pierre Léthier a transité par l'ABN-AMRO Bank de Bâle, où un *« conseiller juridique et financier »* du cabinet ATAG-Ernst & Young semble avoir supervisé le transfert des fonds au profit d'une fondation du Liechtenstein dénommée Thais Stiftung. Interrogé par téléphone, samedi 22 janvier par *Le Monde*, ce cadre financier s'est retranché derrière *« le devoir de confidentialité et le secret professionnel »*, confirmant simplement que son cabinet était le *« réviseur »* de la banque bâloise. Les enseignes Ernst & Young établies dans de nombreux pays *« ne sont pas liés par le capital, mais travaillent ensemble »*, nous a indiqué l'un de ses représentants en Suisse. Son antenne allemande est le commissaire aux comptes de la société d'exploitation de la raffinerie de Leuna et du réseau de distribution Minöl, propriétés du groupe Elf.

LeMonde Job: WMQ2501--0003-0 WAS LMQ2501-3 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 10:42 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0413 Lcp:700 CMYK

La reprise des attentats de l'ETA menace la coalition des nationalistes basques

Un million de personnes ont manifesté dimanche à Madrid

Un million de personnes ont exprimé leur rejet du terrorisme en manifestant en silence, dimanche 23 janvier à Madrid, après la mort du lieutenant-colonel Blanco Garcia, victime, vendredi, d'un attentat à la voiture piégée perpétré par l'ETA. Au Pays basque, les divisions entre nationalistes menacent le gouvernement de coalition.

MADRID
de notre correspondante

Ce fut une marée humaine, un flot irrépressible dont le silence, plus encore que les quelques slogans repris en chœur à la fin de la manifestation, avait quelque chose de terrible et d'émouvant. Pendant deux heures, étirés sur un long cortège, dont la fin n'avait pas encore pu se mettre en route Plaza Colon que déjà la tête commençait à se disloquer deux kilomètres plus loin, à la Puerta del Sol, un million de Madrilènes ont exprimé leur rejet du terrorisme, dimanche 23 janvier.

On n'avait plus vu pareille masse humaine, jeunes, vieux, enfants, familles, unie dans une même indignation, depuis cette autre manifestation-fleuve du 14 juillet 1997, où Madrid avait déjà dit sa répulsion face aux commandos terroristes de l'organisation séparatiste basque armée ETA, qui venaient d'assassiner un jeune conseiller municipal basque, Miguel Angel Blanco.

Cette fois, la victime est le lieutenant-colonel de l'armée Pedro Antonio Blanco Garcia, qui a succombé, vendredi, dans l'explosion d'une voiture piégée à Madrid, mais les assassins sont les mêmes. C'est à eux, à l'ETA, qui après quatorze mois de trêve vient de signer sa « rentrée » dans le terrorisme et la violence, que toute l'Espagne avait choisi de dire *« Non. Basta ya ! »* (Ça suffit !). Certains brandissaient des pancartes où étaient peintes des colombes de la paix blessées ; d'autres frappaient dans leurs mains en scandant *« Basque, oui ! ETA, non ! »* ; d'autres encore avaient simplement pris le parti de marcher en silence, mains levées, paumes ouvertes : les mains désarmées d'un peuple innocent qui réclame la paix, après trente ans d'une lutte séparatiste qui a dégénéré en terrorisme aveugle et fait, déjà, près de huit cents victimes.

Derrière une immense banderole proclamant *« Pour la paix et la liberté. Terrorisme, non ! »*, marchaient le chef du gouvernement, José Maria Aznar, mais aussi, au coude à coude, son adversaire aux élections législatives du 12 mars prochain, Joaquin Almunia, le chef de l'opposition socialiste, et, parmi de nombreux dirigeants syndicaux ou politiques, tous les anciens chefs de gouvernement espagnols depuis la fin de la dictature. Comme si le pays, en cette période d'affrontements préélectoraux, avait cherché à prendre la mesure de son unité. Une unité qu'il entend exercer dans la continuité de cette Constitution démocratique qu'il s'est donnée il y a plus de vingt ans.

CRISPATION POLITIQUE

Mais l'unité passionnelle de la rue et la grande dignité de cette manifestation n'ont rien enlevé, semble-t-il, à la crispation politique née de la rupture de la trêve. Dix mille personnes ont manifesté, samedi, à Pampelune, en Navarre, en faveur des prisonniers de l'ETA, et un échange assez acerbe a même opposé, en cette fin de semaine où était enterré le lieutenant-colonel Blanco Garcia, le ministre de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja, principal artisan de la lutte antiterroriste, à Xabier Arzalluz, le chef du Parti nationaliste basque (PNV, modéré). Ce PNV, aujourd'hui décrié de toutes parts, qui s'est allié avec les communistes, mais surtout les séparatistes radicaux de Euskal Herritarrok et Herri Batasuna, le bras politique de l'ETA, au sein de l'accord de Lizarra, ce qui avait à la fois permis la trêve de l'ETA et la constitution du gouvernement nationaliste autonome basque. Au ministre qui lui demandait *« Combien de morts faudra-t-il pour que vous rompiez vos accords avec les radicaux ? »*, M. Arzalluz a répondu : *« Et vous, combien de morts vous faut-il pour que le gouvernement fasse enfin quelque chose ? »*.

Cette semaine pourrait être, pourtant, celle des règlements de comptes dans la famille nationaliste. Le chef du gouvernement basque, Juan José Ibarrexte (PNV), qui a annoncé la suspension des accords parlementaires avec les radicaux tant qu'ils *« n'auront pas condamné la violence »*, devrait consulter tous les partis et recevoir Arnaldo Otegi, le dirigeant de Herri Batasuna. De leur côté, les signataires du pacte de Lizarra vont revoir eux aussi la validité ou non du pacte signé.

Si les accords parlementaires mais aussi politiques étaient rompus, ce serait pour le PNV l'échec éclatant de sa stratégie *« de front nationaliste »*, entreprise il y a deux ans. Et les données de la politique basque s'en trouveraient changées.

En attendant, la police espagnole a fait diffuser deux portraits-robots des assassins présumés du lieutenant-colonel. L'un d'eux pourrait être celui d'un ancien etarra, membre du commando Biscaye.

Marie-Claude Decamps

Les Croates élisent le successeur du défunt président Franjo Tudjman

A la veille du premier tour, lundi 24 janvier, Stipe Mesic, dernier chef d'Etat de l'ex-Fédération yougoslave, devançait dans les sondages le candidat libéral Drazen Budisa

ZAGREB
de notre envoyé spécial

A quoi pouvait bien penser Mate Granic à la veille du premier tour de l'élection présidentielle du lundi 24 janvier en Croatie ? Sans doute qu'il ne faut pas croire les sondages... Il y a un mois, l'ancien ministre des affaires étrangères du président Tudjman caracolait en tête des enquêtes d'opinion. Aujourd'hui, ce candidat un peu terne, surnommé ironiquement *« Notre père »* par un journal satirique local pour sa mine contrite et sa voix monotone, n'est même pas certain de passer le premier tour.

Six semaines après la mort du *« père de l'indépendance »*, les Croates ont jeté Franjo Tudjman et sa politique nationaliste aux orties avec une étonnante rapidité. Et c'est Mate Granic qui en fait les frais, relégué à la troisième place dans le dernier sondage publié, samedi, par le quotidien *Jutarni List* avec seulement 13,8 % des intentions de vote, loin derrière Drazen Budisa (25,5 %), le candidat de la coalition de centre gauche victorieuse aux législatives du 3 janvier, et le surprenant Stipe Mesic (34,4 %) porté vers les sommets par son charisme personnel. Les six autres prétendants ne seront apparemment que des figurants.

S'il faut prendre les sondages avec les réserves de rigueur, les enquêtes d'opinion ne s'étaient guère trompées, en janvier, lorsqu'elles avaient prédit une écrasante victoire de l'opposition d'alors. Les sociaux-démocrates d'Ivica Racan et les libéraux-démocrates de Drazen Budisa, alliés à quatre petits partis – Parti populaire croate (HNS), Parti libéral (LS), Parti des paysans de Croatie (HSS), Parti démocratique d'Istrie (IDS) – occuperont presque les deux tiers des sièges dans la future assemblée, qui se réunira pour la première fois le 27 janvier.

« L'important, ce ne sont pas tant les chiffres que la tendance », se plaît à souligner Stipe Mesic, dont l'ascension dans les sondages est proportionnelle à l'effondrement du candidat HDZ. Drazen Budisa, lui, se maintient. Porté par la large victoire de son camp aux législatives, l'homme est réputé intègre et sérieux, *« rigide »*, disent ses détracteurs. Pédagogue, il a tendance à endormir son auditoire en lui expliquant les subtilités de la nécessaire réforme fiscale et rechigne à l'enflammer à coups de formules taillées à l'emporte-pièce, comme sait si bien le faire son plus sérieux concurrent, Stipe Mesic.

LA DÉCONFITURE DU HDZ

La situation de Mate Granic est compromise. Il en rejette la faute sur le HDZ, usé par dix ans de pouvoir et éreinté par les scandales à répétition. La mort de son fondateur, Franjo Tudjman, et la déconfiture du parti aux législatives ont accéléré la décomposition de ce mouvement, maintenant en proie à des luttes de clans plus qu'à des divergences idéologiques. Mate Granic ne s'y est pas trompé et son discours électoral est devenu très modéré, proeuropéen et réformateur. Le contraire, en somme, de la politique menée par le gouvernement dont il fut longtemps le chef de la diplomatie. Mais personne ne croit à cette reconversion. Quitte à opter pour cette voie, les électeurs semblent préférer l'original, présenté par l'ancienne opposition, à la copie.

« Je suis celui qui attirera les investisseurs étrangers », lançait-il lors de son dernier meeting à Zagreb, vendredi soir, à un auditoire clairsemé mais plus attentif lorsque M. Granic entonne le couplet *« défense de la souveraineté »*. En fait, l'homme est déstabilisé et le discours brouillé. Candidat d'un HDZ moribond, il est allé jusqu'à faire disparaître le sigle de son parti de ses affiches électorales. *« M. Granic ne sait plus à qui s'adresser ni quels sont ses électeurs... »*, explique un diplomate occidental, qui rappelle que le HDZ a été battu partout aux législatives, y compris dans ses fiefs traditionnels de Slavonie orientale.

Affaibli par les querelles et les doutes de son propre camp, Mate Granic risque d'être emporté par une autre tornade, contre laquelle il ne peut rien : Stipe Mesic. Acteur du « Printemps croate » de 1971, dernier président de la défunte Fédération yougoslave, cofondateur du HDZ, qu'il quitta en 1994 avant que le parti ne sombre dans les « affaires » et un chauvinisme agressif sous la férule de Franjo Tudjman, Stipe Mesic, soixante et un ans, a fait souffler un vent de fraîcheur sur la campagne électorale. *« C'est stupéfiant la rapidité avec laquelle les Croates ont tourné la page Tudjman. Le changement est dans l'air »*, analyse un responsable du Forum 21. *« Or Mesic, c'est l'anti-Tudjman »*, explique l'un de ses proches, Cicak, militant des droits de l'homme et ancien président du comité Helsinki. Les Croates se reconnaissent dans cet homme râblé, au visage de boxeur, qui est allé au contact de la population.

Christophe Châtelot

Une nouvelle vision des Sciences de la Vie : Du traitement des maladies à leur guérison

Tout médecin veut aider ses patients à guérir rapidement. Pourtant, malgré les nombreux succès de la recherche pharmaceutique, beaucoup de maladies n'ont toujours pas de réponse thérapeutique satisfaisante. Nous développons des médicaments qui permettent aux médecins de toujours mieux soigner leurs patients. Dans le même temps, nous travaillons à mieux comprendre les causes des grandes maladies afin de mettre au point des médicaments qui pourraient apporter une guérison définitive.

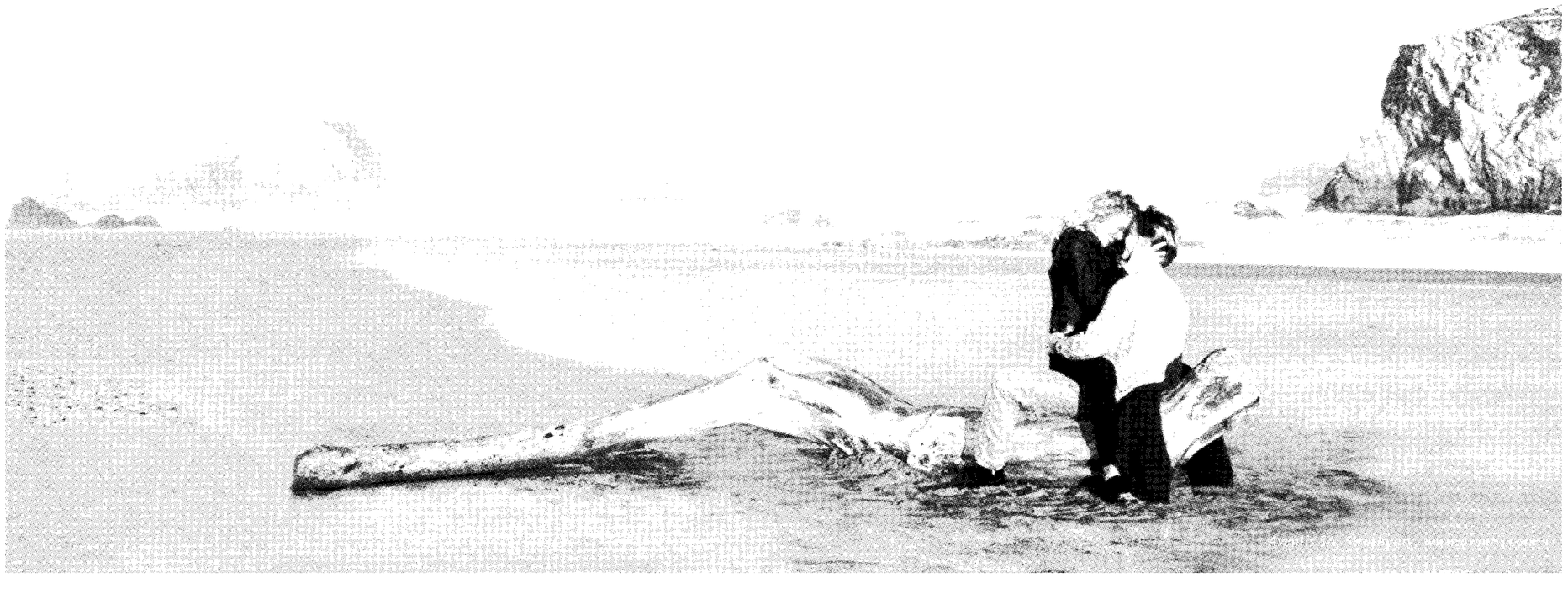

LeMonde Job: WMQ2501--0004-0 WAS LMQ2501-4 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:05 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0414 Lcp:700 CMYK

Les lourdes pertes de l'armée russe à Grozny paralysent son avancée

M. Poutine multiplie les nominations en Tchétchénie

LE KREMLIN, qui rêvait de *« hisser le drapeau russe sur Grozny »* avant les législatives du 19 décembre, puis avant le Nouvel An, s'est résigné, dimanche 23 janvier, à organiser une cérémonie de ce type dans un quartier excentré du nord-ouest de la capitale tchétchène, à Staryprомyslovskii. Mais des journalistes étrangers, qui devaient assister à l'événement, n'y furent finalement pas admis : un officier russe leur a avoué que la sécurité n'est pas assurée dans cette zone, dite *« libérée »* déjà en décembre, puis début janvier.

Les combats, au prix de pertes de plus en plus lourdes pour l'armée russe à mesure que celle-ci s'engage dans la ville, se poursuivaient par ailleurs, dimanche, dans tout Grozny, *« surmontée de colonnes de fumées et secouée en permanence par les explosions des tirs d'artillerie, des bombes et des missiles largués par hélicoptères et avions »*, selon Radio Svoboda.

La place centrale de Minoutka, annoncée par l'armée russe comme prise la semaine dernière, restait dimanche aux mains des milliers de combattants tchétchènes présents dans la ville, a constaté un correspondant de l'AFP. Ce dernier, qui a interrogé plusieurs militaires russes, a estimé à *« cinquante morts au moins »* les pertes qu'ils ont subies dans Grozny au cours des trois derniers jours. Les chiffres officiels donnés, dimanche, étaient, eux, de *« quatre morts et neuf blessés »* en 24 heures, soit, comme toujours, inférieurs à dix. Un journaliste de la télévision NTV a annoncé, dimanche, que cette chaîne privée est désormais interdite de déplacements avec l'armée, punie pour avoir cité un officier russe annonçant une autre cinquantaine de soldats russes tués dans les montagnes du sud.

Ces pertes soulèvent un vent de fronde. *« Qu'est-ce qu'on peut faire en ville avec des chars ? Tenez, les rebelles viennent d'endommager un blindé. Nos soldats y ont laissé leurs armes »*, a ainsi déclaré à l'AFP l'officier Maxime, vingt-quatre ans, en soulignant que les soldats envoyés en première ligne sont des conscrits sans formation. *« On a déjà fait la guerre ici en 1994-1996. Avec quel résultat ? Faire mourir des soldats. Et maintenant, la situation est exactement la même »*, a-t-il ajouté.

« MAUVAISE PLAISANTERIE »

Etait-ce pour tenter de renforcer le moral de cette armée que le général Mikhaïl Malofeev, commandant des opérations pour le ministère de l'intérieur, se trouvait en première ligne à Grozny ? Tombé dans une embuscade, il aurait été fait prisonnier par les Tchétchènes, ont annoncé ces derniers, mardi 18 janvier. Les Russes ont déclaré deux jours plus tard qu'il était mort au combat. Dimanche, le nouveau responsable de l'information pour les opérations en Tchétchénie, Sergueï Iastrjembski, a précisé que son corps avait été retrouvé. Mais aucune image ne fut montrée.

C'est la première fois, depuis 1945, qu'un général russe tombe au combat en Tchétchénie. Quant à M. Iastrjembski, il avait déjà servi successivement le président Eltsine puis son rival le maire de Moscou, Iouri Loujkov, avant de revenir la semaine dernière au service du Kremlin. Le président Poutine a également nommé, dimanche, le général Viatcheslav Tikhomirov à la tête des troupes du ministère de l'intérieur. Ce dernier est célèbre pour avoir menacé, en août 1996, de *« raser »* Grozny. L'ultimatum fut alors qualifié de *« mauvaise plaisanterie »* par Alexandre Lebed, qui choisit de faire la paix.

Trois ans plus tard, la « mauvaise plaisanterie » est en cours de réalisation, avec des milliers, voire des dizaines de milliers de civils bloqués depuis des mois dans les caves d'une ville qui disparaît maison après maison sous les bombes. – *(AFP, Reuters, Radio Svoboda.)*

37 civils morts de froid en 48 heures

Au moins 37 civils sont morts de froid, jeudi 20 et vendredi 21 janvier, à Grozny, où la température était tombée à moins 10 degrés Celsius, a indiqué le ministre tchétchène de la santé, Oumar Khambiev, cité par l'agence Interfax depuis Grozny. *« Presque tous les morts sont des enfants et des personnes âgées. Ils n'ont pas pu survivre à un séjour prolongé dans des caves glacées et à la malnutrition »*, a-t-il déclaré. *« Ce chiffre ne concerne que les endroits que nous avons pu atteindre »*, a ajouté le responsable indépendantiste, estimant que le nombre réel de morts parmi les 10 000 à 40 000 civils piégés dans la ville doit être nettement plus élevé.

Selon un journaliste de l'AFP côté russe, les soldats fédéraux souffrent également du froid qui s'est abattu sur la ville, et se plaignent de n'avoir pas reçu de tenues de camouflage blanches. – ***(AFP.)***

Etats-Unis : coup d'envoi de la campagne pour la succession de Bill Clinton

Le processus d'investiture des candidats commence dans l'Iowa

Le processus de désignation, par chacun des partis, de leur candidat à la présidentielle de novembre aux Etats-Unis a débuté, lundi 24 janvier, dans l'Iowa. Deux candidats, côté démocrate, et six, côté républicain, sont en lice. Le calendrier des primaires étant très resserré, le nom des candidats investis pourrait être connu le 15 mars. Cette accélération de la campagne profite aux favoris, Al Gore et George W. Bush.

DES MOINES (Iowa)
de notre envoyé spécial

Les feux d'artifice du Millénaire sont à peine éteints que les Américains sont entrés dans une campagne électorale qui s'achèvera le 7 novembre 2000. Une campagne formelle, puisque les candidats des deux partis paradent devant les électeurs et se déchirent publiquement depuis l'été. Jamais le processus de sélection d'un président, si spécifique de l'image de la démocratie américaine, n'aura été aussi prolongé, puisque le caucus de l'Iowa, qui lance traditionnellement la campagne, suivi une semaine plus tard par la primaire du New Hampshire, est organisé cette année lundi 24 janvier, alors qu'il avait eu lieu en 1996 le 12 février.

Ces élections du Millénaire revêtent une importance qui va bien au-delà du symbolique de la date. Il s'agit tout d'abord de changer de locataire à la Maison Blanche, Bill Clinton ne pouvant solliciter un troisième mandat. Celui-ci s'efforce toutefois de prolonger son ère en pesant de tout son poids en faveur de son vice-président, Al Gore, tandis que les républicains tentent de reconquérir une fonction qu'ils ont contrôlée pendant vingt ans au cours des trois dernières décennies. Mais surtout, le nouvel élu devra choisir plusieurs membres de la Cour suprême – nommés à vie –, orientant ainsi pour longtemps l'institution judiciaire. Enfin, l'issue de la cascade de consultations, législative et au niveau des Etats, aura un impact déterminant sur la redistribution du paysage électoral.

Les primaires dureront jusqu'au 6 juin. Mais, sauf imprévu, les dés devraient être jetés dès le second des *« super Tuesdays »* dans les principaux Etats du Sud, le 14 mars, ou même lors du premier, une semaine auparavant dans douze Etats, dont la Californie, New York, la Géorgie ou le Massachusetts. Dans moins de deux mois, Bill Bradley et John McCain sauront si leur tentative de déboulonner le candidat officiel de leur parti, Al Gore ou George W. Bush, aura été couronnée de succès.

C'est trop court pour se faire connaître partout et reprendre son souffle entre deux primaires. Mais cette accélération de la campagne semble avoir pour objet d'écraser dans l'œuf toute opposition interne. Pour survivre dans une course aussi effrénée, l'enthousiasme ou l'ambition ne suffisent plus face à l'appareil des partis et à l'argent ramassé. En particulier par « W », qui a collecté presque autant de dollars – près de 70 millions ! (soit autant d'euros) – que les trois autres réunis.

L'ex-sénateur du New Jersey et le sénateur de l'Arizona se sont surtout cantonnés au New Hampshire et dans leur base électorale – la région de New York pour Bill Bradley –, manquant de moyens pour étendre leur campagne. L'Iowa devrait sourire aux deux candidats de tête, dont les partisans ont les moyens de faire campagne à travers le pays. Car si leur cote est malmenée au New Hampshire, où leur victoire n'est pas assurée, leur avance nationale est massive (63 % contre 18 % pour M. Bush, 59 % contre 3 % pour M. Gore, selon *USA Today* et CNN). On voit mal par exemple, sauf imprévu toujours possible, Bill Bradley menacer le vice-président dans l'Ouest ou dans le Sud.

Cette quasi-absence de suspense, ce poids des états-majors, cette domination insolente de l'argent et des puissances qui le détiennent et le répartissent entre les candidats en fonction de leurs intérêts propres, expliquent, selon une récente étude (*« L'achat du président 2000 »*) du Centre pour l'intégrité publique, l'apathie de l'électorat.

FUSÉE À DEUX ÉTAGES

L'effet de surprise passé, apparaissant désormais comme un politicien classique et non plus comme un moraliste au-dessus de la mêlée, Bill Bradley plafonne. La campagne de John McCain a connu quelques couacs quand il a voulu donner des gages à droite pour contrer le gouverneur du Texas. Car les élections américaines ressemblent à une fusée à deux étages : le premier, celui des primaires, oppose des candidats d'un même parti dans une surenchère pour attirer les suffrages des militants, qui représentent généralement la frange extrême de leurs électeurs. D'où cette dérive conservatrice chez les républicains et ce débat centré sur la politique sociale chez les démocrates.

Le second étage verra s'affronter les « champions » des deux camps. C'est alors seulement que commencera le vrai débat, entre deux personnalités et deux programmes. La compétition entre les hommes pourrait tourner à l'avantage du candidat républicain, les électeurs étant las de la crise morale de l'ère Clinton, à laquelle ils associent Al Gore. Car le vice-président n'a toujours pas réussi à capitaliser sur le boom économique des deux mandats de Bill Clinton. Si le débat devait se placer sur le plan des idées, l'avantage repasserait du côté démocrate, leur programme étant plus en phase avec ce qui préoccupe les Américains : éducation, santé ou retraites, davantage que les réductions d'impôts chères à « W ».

Les candidats vont donc devoir tenir la distance pendant un temps bien long, à la merci du moindre faux pas. Coureur de marathon, Al Gore croit à ses chances. George W. Bush compte beaucoup sur ses sponsors. Mais il est symptomatique qu'en ce début du troisième millénaire, à l'ère de l'Internet, les candidats se livrent à une campagne des plus classiques. L'Amérique a pourtant bien changé, économiquement et socialement, comme l'ont montré les récentes méga-fusions comme celle entre AOL et Time-Warner, et son centre de gravité ne cesse de se déplacer vers l'Ouest.

Les électeurs d'aujourd'hui ne sont pas non plus ceux d'hier : plus jeunes, plus aisés, leur allégeance envers les deux grands partis est moins forte, à l'image de cette nouvelle génération de classes moyennes que la prospérité rend plus conservatrice sur le plan économique et fiscal, mais plus modérée sur les problèmes de société.

Patrice de Beer

Primaires, mode d'emploi

Les électeurs américains disposent, selon les Etats, de deux moyens de choisir les délégués qui représenteront le candidat de leur choix aux conventions républicaine et démocrate qui désigneront, au cours de l'été, leur chef de file pour l'élection présidentielle.

● **Primaires.** Ce système, qui, depuis son introduction au Wisconsin en 1903, a été considéré comme un processus de sélection éminemment démocratique, ressemble à une élection. Les électeurs enregistrés comme membres d'un parti se rendent dans les bureaux de vote pour désigner leurs délégués. Dans certains Etats comme le New Hampshire – qui organise tous les quatre ans la première primaire –, les indépendants peuvent aussi participer à la consultation. Dans certains autres Etats, les primaires de chaque parti sont ouvertes à tous les électeurs.

● **Caucus.** Typiquement américain, ce mode de sélection, qui serait à l'origine un mot algonquin signifiant « réunion de chefs de tribu », est utilisé depuis le début du XIXe siècle. Les électeurs se réunissent par petits groupes dans des salles de quartier pour débattre pendant quelques heures avant de se prononcer en faveur du candidat de leur choix. En Iowa, où a lieu le premier caucus, on compte 2 147 centres de réunion pour un total d'environ 100 000 votants par parti.

Le réveil amer des Indiens en Equateur

Le soulèvement populaire à Quito n'aura duré que quelques heures

QUITO
de notre envoyée spéciale

« Les Etats-Unis tremblent parce que l'Equateur se réveille. Nous ne serons pas une étoile supplémentaire du drapeau yankee ! » Sur les murs de la capitale équatorienne, Quito, ces graffitis représentent un pied-de-nez de l'éphémère gouvernement populaire d'union entre les Indiens, les militaires rebelles et les syndicats. L'utopie n'a pas résisté une journée.

Dans la matinée du samedi 22 janvier, les milliers d'Indiens qui avaient envahi symboliquement le cœur de la capitale pour exiger la destitution des trois pouvoirs de l'Etat lèvent leur campement dans le parc El Arbolito de Quito. Ils plient couvertures, sacs en plastique, entassent les victuailles dans les camions et se juchent dessus pour reprendre le chemin de leurs lointaines communautés. Sous une tente de fortune, quelques-uns d'entre eux cherchent encore à identifier ceux qui les ont trahis. *« Les colonels se sont fait avoir par leurs supérieurs ! »*, disent-ils pour expliquer pourquoi le triumvirat qui a renversé le président Jamil Mahuad dans la nuit de vendredi n'aura duré que quelques heures.

A deux pas, l'Agora de la Maison de la culture – théâtre des vibrantes réunions qui avaient précédé la « prise du pouvoir » – est tragiquement vide. Un petit groupe de dirigeants indiens, consternés, sont sur le podium et tendent l'oreille autour d'une radio. Ils écoutent le discours du vice-président, Gustavo Noboa, qui annonce qu'il prend le pouvoir. Ils suivent ensuite les déclarations du président, Jamil Mahuad, qui a quitté le palais présidentiel dans l'après-midi de vendredi et qui assure qu'il n'est pas prêt à démissionner, sauf si le Parlement le destitue. Celui-ci, réuni à Guayaquil, le fera quelques heures plus tard, dans l'après-midi. C'est un lendemain de fête amer. Un chaman essaye d'éloigner les « énergies négatives » grâce aux effluves odorantes d'« un bois sacré » qui se consume sur les braises... Il avait bien annoncé que le président Mahuad allait être déchu, que les Indiens prendraient le pouvoir, mais il n'avait pas précisé pour combien de temps. Le Parlement du peuple n'a siégé qu'un seul jour.

« VILE TRAHISON »

Pourquoi le triumvirat, présidé par le général Carlos Mendoza (ministre de la défense et chef de l'état-major), Antonio Vargas (le président de la Confédération des nationalités indigènes de l'Equateur, Conaie) et Carlos Solorzano (un magistrat, ancien président de la Cour suprême), s'est-il éteint aussi rapidement, aux portes du pouvoir, comme une luciole ? *« Trahison »*, ne cessent de répéter les Indiens. Marcelo Ortega, président de la commission économique du Parlement national des peuples de l'Equateur, explique ainsi les événements qui ont mis fin à des semaines de protestations : lorsque la *« junte de salut national »*, présidée par le colonel Gutierrez et désignée par le mouvement indien, s'est dirigée vers le palais de Carondelet, les colonels rebelles ont eu une violente confrontation avec les généraux qui y étaient réunis. Dehors, la foule de manifestants menaçait de prendre d'assaut le palais.

Pour éviter *« un bain de sang »* et une crise institutionnelle au sein de l'armée, les colonels qui avaient fraternisé avec le mouvement indien ont accepté que le général Mendoza remplace le colonel Gutierrez comme membre de la junte. Pour les dirigeants indiens, ce n'était qu'une feinte, puisque, trois heures plus tard, le général Mendoza annonçait sa démission. *« Jamais le peuple indigène ne va reconnaître Noboa comme président »*, a déclaré M. Vargas après ce coup de théâtre. En fait, selon Marcelo Ortega, le général s'est sacrifié et Gustavo Noboa, le vice-président de la République, arrivé de Guayaquil dans la soirée, attendait au ministère de la défense le moment propice pour être proclamé chef de l'Etat.

« A 6 heures du matin, samedi, le général Telmo Sandoval, le nouveau commandant en chef de l'armée, en tant que substitut du général Mendoza, nous a reçus, contrit, pour nous assurer qu'il ne s'agissait pas d'une trahison de sa part », rapporte Marcelo Ortega, témoin de la rencontre. Carlos Solorzano lui a alors répondu : *« C'est une vile trahison des intérêts du peuple équatorien. C'était l'unique possibilité de construire une véritable démocratie dans le pays... »* A 9 heures, les yeux rougis de fatigue, les membres du Parlement du peuple quittaient alors pacifiquement l'hémicycle qu'ils avaient occupé pendant vingt-quatre heures. Deux généraux, cinq colonels et quatre capitaines conspirateurs étaient arrêtés.

MAINTENIR LA DOLLARISATION

Les intellectuels conseillers de la Conaie recherchent les raisons de cet échec qui a vu la chute de Jamil Mahuad et la proclamation de Gustavo Noboa à la présidence. *« Nous n'avons pas réussi à articuler une alliance avec la classe moyenne pour qu'elle nous épaule dans notre projet. Et l'alliance avec les militaires nous a échappé »*, disent-ils. *« Mais, désormais, les laissés pour compte savent qu'ils peuvent agir, et, de son côté, le gouvernement sait qu'il ne peut plus faire n'importe quoi. L'utopie a duré douze heures, la prochaine fois, elle durera douze ans »*, ajoutent-ils.

Pour la Conaie, qui n'a pas cessé d'étendre son influence dans le pays depuis une dizaine d'années, l'échec du soulèvement n'est pas une cuisante défaite. *« Pour deux raisons*, assure Marcelo Ortega. *Tout d'abord parce que la tradition culturelle millénaire des Indiens échappe à notre logique. Ils luttent pour leur libération depuis cinq siècles. Ensuite, parce que le Parlement populaire nous permet de recomposer le mouvement populaire, même si ses décisions n'ont qu'une valeur éthique. »*

Pour la classe politique équatorienne, l'analyse de cette crise est tout autre. Elle considère que les dirigeants de la Conaie appartiennent à une gauche frustrée qui a, en fait, trompé le grand soulèvement indigène. Gustavo Noboa, sixième président de l'Equateur en quatre ans, ancien recteur de l'université de Guayaquil, a déjà annoncé son intention de maintenir la dollarisation et l'essentiel du programme économique de son prédécesseur, alors que les Indiens en demandaient l'abolition.

« Du pareil au même », commentent les Indiens, dans le parc d'El Arbabolito. *« Mahuad avait des lunettes. Noboa a une barbichette. Nous avons déjà fait tomber deux présidents corrompus* [référence à Abdala Bucaram, destitué en février 1997], *nous sommes désormais bien entraînés pour destituer un troisième, s'il se conduit mal*, lance un dirigeant indien. *Cela n'a pas duré, mais c'était beau, non ? »*

Nicole Bonnet

ISM
INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
FULLY ACCREDITED *
Pour cadres et dirigeants de 30 à 45 ans, diplômés de l'enseignement supérieur, le seul MBA accrédité USA Europe compatible avec votre vie professionnelle :
ieMBA International Executive Master of Business Administration
■ 520 h de formation intensive en management international :
● 10-18 séminaires mensuels à PARIS
● 1-2 mois à NEW YORK et thèse
● diplôme ieMBA accrédité *
♦
MBA Master of Business Administration in International Management
■ Diplômés de l'enseignement supérieur, 27 à 35 ans, avec expérience professionnelle
■ 10 mois dont 6 mois à NEW YORK : MBA accrédité *
♦
DBA Doctorate of Business Administration
■ Pour cadres ou dirigeants, 35 à 45 ans, titulaires d'un MBA ou équivalent
■ Sur une période de deux ans, compatibles avec votre vie professionnelle :
Séminaires intensifs spécialisés et thèse
DBA accrédité *
International School of Management
148, rue de Grenelle, 75007 Paris
Tél. : 01-45-51-09-09 – Fax : 01-45-51-09-08
Programmes exclusivement gérés par International School of Management USA
Internet : http://ism-mba.edu e.mail : info@ism-mba.edu
ISM

LeMonde Job: WMQ2501--0005-0 WAS LMQ2501-5 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:19 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0415 Lcp:700 CMYK

M. Weizman s'accroche à la présidence d'Israël malgré les multiples appels à se mettre en « congé »

Une information judiciaire a été ouverte contre lui pour fraude fiscale et corruption

Dans la classe politique israélienne, des voix de plus en plus nombreuses demandent le départ du président israélien ou sa mise en congé volontaire. Mais Ezer Weizman, soupçonné d'avoir perçu des fonds occultes d'un homme d'affaires français, fait front, en dépit de l'ouverture d'une information judiciaire contre lui. Il fragilise ainsi le premier ministre Ehoud Barak, dont il est proche.

JÉRUSALEM,
de notre correspondant

Deux fois plutôt qu'une : il ne démissionnera pas ! A l'issue d'une journée riche en rumeurs qui tenaient pour certain son départ ou, au moins, sa mise en congé temporaire, le président Ezer Weizman a répété, dimanche 23 janvier, dans une brève allocution télévisée, qu'il ne quittera pas son poste, malgré l'ouverture contre lui d'une information judiciaire pour fraude fiscale et corruption. *« J'ai deux possibilités devant moi et, de mon point de vue, il n'y a pas de solution intermédiaire,* a estimé le président. *Une de ces deux possibilités est de combattre jusqu'au bout ; et la deuxième possibilité est de démissionner. Je n'ai pas l'intention de démissionner. Je répète : je n'ai pas l'intention de démissionner. »*

En quelques minutes, la messe était dite : en dépit des appels montant de tout part pour qu'il laisse la place, le président d'Israël a décidé de faire front, conformément à l'image de vieux soldat intraitable qu'il aime donner de lui. Il est, assure-t-il, innocent. Il a confiance en la justice et en la police de son pays – il pourrait être interrogé dès cette semaine –, ne demande aucun privilège et veut que l'enquête aille à son terme. Tout juste a-t-il consenti à reconnaître, faisant allusion à ses relations avec un homme d'affaires français, Edouard Seroussi, duquel il a reçu plusieurs centaines de milliers de dollars, qu'il avait peut-être commis, mais *« de bonne foi »*, *« une erreur humaine »*, sans autrement préciser la nature de la faute.

« Je traverse des moments difficiles, a conclu M. Weizman, *mais je n'ai jamais abandonné un combat et je ne le ferai pas maintenant. Dans ces moments, je tire ma force et la capacité d'endurer attaques et critiques du public nombreux qui m'encourage et je suis reconnaissant envers eux. Merci et bonsoir à tous. »*

Il est encore trop tôt pour connaître l'effet qu'aura produit ce discours musclé parmi les concitoyens du président, dont beaucoup apprécient les poses viriles. Mais, dans la classe politique, notamment au Parlement, les réactions, dimanche soir, allaient de la prudente réserve à la franche hostilité, la gauche comme la droite s'accordant à estimer qu'une mise en congé temporaire, comme l'avait suggéré, la semaine dernière, le ministre de la justice Yossi Beilin, aurait évité bien des situations embarrassantes. On devait en avoir un avant-goût ce lundi 24 janvier avec la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de la Knesset, que M. Weizman devait normalement présider. Plus délicate encore sera, la semaine prochaine, la cérémonie au cours de laquelle les nouveaux juges prêteront serment devant M. Weizman.

Jusqu'ici, M. Barak a évité de prendre position, affirmant seulement qu'il savait que le président ferait le bon choix. Mais si la polémique qui entoure M. Weizman devait durer, le premier ministre en serait assurément contrarié. Favorable au processus de paix avec les Palestiniens comme à un retrait du Golan par les Israéliens, le président est en effet perçu comme un allié de M. Barak. Le discrédit qui s'attache à lui pourrait, par ricochet, éclabousser le premier ministre, qui n'a sans doute guère besoin d'un problème supplémentaire.

Georges Marion

L'armée algérienne affronte des groupes armés islamistes dans l'ouest du pays

L'ARMÉE algérienne a, semble-t-il, entamé son offensive contre les maquis islamistes qui ont refusé l'offre d'amnistie de la loi sur la *« concorde civile »* du président Bouteflika (dont les effets ont cessé le 13 janvier). Ainsi, dimanche 23 janvier, d'importants renforts de troupes, de blindés et d'armements lourds ont été acheminés dans le petit village d'Ammi Moussa, à proximité de Relizane, dans l'ouest du pays, où des groupes armés considérés comme responsables de massacres commis en 1997 seraient solidement implantés.

Samedi, dans cette même zone montagneuse, selon des informations non vérifiables de la presse algérienne, une offensive de l'armée aurait permis d'éliminer quelque 70 membres de groupes armés. La veille une trentaine auraient été tués, toujours selon les mêmes sources.

Si les forces armées se focalisent sur cette région, c'est parce que l'armée y a essuyé, vendredi, un de ses plus graves revers. Elle a perdu plus d'une dizaine d'hommes dans une embuscade. Les chiffres, comme les circonstances de l'opération, varient considérablement d'une source à l'autre. Une partie de la presse algérienne évoque un accrochage banal entre *« terroristes »* et membres de l'Armée nationale populaire (ANP), à la suite d'une opération de ratissage qui aurait fait 12 à 25 tués et une dizaine de blessés graves parmi les militaires.

De son côté le Mouvement algérien des officiels libres (MAOL), un groupe de militaires dissidents installés à Madrid, estimait lundi 24 janvier que les pertes de l'armée sont nettement plus élevées que ne l'indique la presse privée algérienne.

FAUX BARRAGE

Selon les affirmations du porte-parole du MAOL, le colonel B. Ali, au *Monde*, *« plusieurs dizaines de militaires ont été tués »* dans une *« embuscade »* tendue à l'armée sur les hauteurs de Relizane. *« Un faux repenti a amené une unité de parachutistes dans une grotte en lui faisant croire qu'il s'agissait du quartier général d'un responsable local du Groupe salafiste pour la prédication et le combat* [GSPC, le groupe de Hassan Hattab], raconte l'officier dissident. *L'armée a eu plus de trente morts. »*

Des éléments du même groupe armé, opérant dans la région de Tizi-Ouzou, sont tenus pour responsables de l'organisation d'un faux barrage au cours de laquelle ils auraient renoncé à racketter les voyageurs, préférant leur expliquer les raisons de leur refus de la *« concorde civile »*. Il y a une dizaine de jours, la presse algérienne s'était fait l'écho d'une prochaine reddition de l'émir Hassan Hattab et des ses troupes dans la foulée de celle de l'Armée islamique du salut (AIS) de Madani Mezrag.

Dans ce contexte confus, peu propice à un bilan de la loi sur la *« concorde civile »*, le directeur général (démissionnaire) du Fonds monétaire international, Michel Camdessus, qui vient d'effectuer une visite à Alger – la première depuis sept ans – a estimé, au sortir d'une rencontre avec le chef de l'Etat, qu' *« un nouveau départ de l'Algérie* [était] *maintenant possible avec la concorde civile »*.

Aprés avoir rendu hommage aux *« gouvernements précédents »* qui n'ont pas hésité à pratiquer des *« thérapies redoutables »* pour *« ramener le pays sur la voie de la croissance »*, M. Camdessus a cependant indiqué que les réformes engagées restaient *« insuffisantes pour répondre à la demande »*, notamment en matière d'emploi et de logement, et *« pour dynamiser d'avantage l'économie algérienne »*. Le directeur général du Fonds a plaidé pour la *« poursuite des réformes »* affirmant que l'Algérie pouvait compter sur le soutien du FMI.

La police chinoise démantèle un réseau de contrebande impliquant des dizaines d'officiels dans la province de Fujian

PÉKIN
de notre correspondant

Une « affaire » présentée comme le plus gros scandale de corruption en cinquante ans de communisme en Chine vient d'avoir pour théâtre le port de Xiamen, une des principales villes du Fujian, province stratégique faisant face à Taïwan. L'onde de choc atteint les plus hautes sphères du régime. Depuis plusieurs mois, plus de quatre cents inspecteurs – une brigade d'« incorruptibles » spécialement dépêchée de Pékin – s'emploient à débrouiller l'écheveau d'un réseau de contrebande de haute volée impliquant des dizaines d'officiels dont la complicité a été achetée.

Le trafic aurait porté sur près de 10 milliards de dollars d'importations illégales de voitures, d'essence, de téléphones portables ou d'armes. Toutes les institutions locales sont « mouillées » : parti, police, douanes, banques. Les arrestations se multiplient. Un vice-maire de Xiamen s'est enfui en Australie : Pékin a sollicité le concours d'Interpol. Le plus embarrassant, pour la direction pékinoise, est qu'un des acteurs-clés du montage, une certaine Lin Youfang, est l'épouse – ou plutôt l'ancienne épouse, car le divorce vient d'être opportunément prononcé – de Jia Qinglin, chef du parti de la municipalité de Pékin et membre du bureau politique, l'élite du régime. M. Jia fut naguère gouverneur du Fujian, une des provinces côtières où fleurit une contrebande quasi institutionnelle. L'ironie veut que M. Jia, un proche du président Jiang Zemin, ait été promu dans la capitale à l'issue d'une opération « Mains propres » qui avait fait chuter, en 1995, l'ancien maire de Pékin, Chen Xitong. Si l'enquête n'a pour l'instant nullement mis en cause Jia, l'arrestation de son ancienne épouse est du plus mauvais effet et illustre la gravité de la corruption qui gangrène le cœur du système.

SUEURS FROIDES

Car c'est à un véritable pillage des deniers publics que se livrent des strates entières d'officiels, comme viennent de l'illustrer les dernières révélations sur le fameux chantier du barrage des Trois-Gorges : 600 millions de dollars, soit plus du dixième de la somme initialement prévue pour le relogement des populations arbitrairement déplacées, ont été engloutis dans des poches privées ou des projets somptuaires et spéculatifs. Selon le bureau national d'audit, ce genre de malversation s'est chiffré, pour la seule année 1999, à 15 milliards de dollars, dont un quart seulement a été récupéré.

Beaucoup de Chinois de la rue n'hésitent plus à affirmer que le Parti communiste est aujourd'hui plus corrompu que ne l'était le Kuomintang avant son effondrement de 1949, un parallèle qui donne des sueurs froides à la direction du régime. Il y a péril en la demeure, proclame en substance le président Jiang Zemin. *« Si nous ne combattons pas la corruption, le peuple sera déçu »*, vient de déclarer M. Jiang, cité dans le *Quotidien du peuple,* ajoutant qu'*« il en résultera de graves troubles sociaux, et la possibilité que le peuple nous renverse n'est pas à exclure »*.

LUTTES DE CLANS

Cette prise de conscience croissante que le Parti joue, dans cette affaire, sa propre survie conduit, en ce début d'année, à une intensification de la campagne d'assainissement qu'illustre le grand nettoyage de Xiamen. *« Il n'y aura aucune clémence,* a averti Jiang Zemin. *Ceux qui méritent d'être punis seront punis, quelle que soit leur identité et quelle que soit leur position dans la hiérarchie. »* Selon les chiffres officiels, 132 000 officiels ont été sanctionnés pour l'année 1999, dont 17 avaient rang de ministre.

La lutte anticorruption fait partie de ces « serpents de mer » qui nourrissent le rituel des campagnes officielles sans incidence réelle sur la *« tumeur »*, pour reprendre le mot du président Jiang lui-même. Car la volonté d'assainissement se heurte à deux obstacles majeurs. Le premier est que la police et la justice étant elles-mêmes minées par la gangrène, l'Etat ne dispose d'aucun instrument pour conduire efficacement la purge. Une des seules armes qu'il lui reste est, très ironiquement, la presse.

Celle-ci fait preuve ces derniers temps de beaucoup d'audace, non parce que la liberté d'expression aurait miraculeusement éclos en Chine, mais parce que les journalistes sont utilisés par le pouvoir central comme des auxiliaires de police. Leur degré de curiosité fluctue au gré des consignes. On l'a bien vu dans les mois qui ont précédé la célébration du cinquantenaire du régime communiste, le 1er octobre 1999, quand les enquêtes « chaudes » ont disparu des colonnes car l'instruction était de glorifier les accomplissements du Parti. Mais depuis, la presse est de nouveau autorisée à mettre son nez dans les arrière-cuisines.

La deuxième difficulté est qu'une épuration digne de ce nom menace de rompre le fragile équilibre des factions au sommet de l'appareil. Chaque dirigeant a sa clientèle de protégés et la lutte anticorruption devient vite un enjeu dans les luttes claniques qui animent les coulisses du pouvoir. Les rumeurs récurrentes sur la gabegie du barrage des Trois-Gorges ont par exemple déchaîné la rivalité entre Li Peng, président de l'ANP et grand inspirateur de ce projet hydraulique pharaonique, et le premier ministre Zu Rongji, le plus résolu des dirigeants à porter le fer dans la plaie purulente des malversations.

Tant que l'assainissement restera l'apanage des commissions de discipline internes au Parti, et non de contre-pouvoirs extérieurs, il y a fort à craindre que l'opération s'enlisera dans les sables des petits calculs d'opportunité. C'est précisément pour sortir de cette impasse que se sont créés certains groupes indépendants, tel l'Observatoire de la corruption, fondé dans le Henan par un certain An Jun qui a réussi à recruter des sympathisants dans une douzaine de provinces. Mais l'insolent donneur de leçons a récemment été arrêté et inculpé pour *« subversion »*...

Frédéric Bobin

BACCALAUREAT
▶ Stages intensifs
Pour terminales S, ES et L, pré-rentrée, Noël, février, Pâques.
Stages de Première (français et maths)
▶ Terminales ES "pilotes"
Orientées HEC ou orientées Sciences Po
100% d'admis au bac
70% de mentions en 1999
PREPASUP
38, rue des Blancs Manteaux
75004 Paris 01 42 77 27 26
Enseignement supérieur et secondaire privé

Madrid accusé d'« obstruction à la justice » dans l'affaire Pinochet

MADRID. L'un des principaux avocats de l'accusation, dans l'affaire Pinochet, Me Joan Garcès, a formellement accusé le gouvernement espagnol de *« faire obstruction à la justice »* en *« retenant des informations »* qui n'auraient pas été communiquées au juge madrilène Baltasar Garzon, qui instruit le dossier. M. Garcès, qui a tenu une conférence de presse, samedi 22 janvier, affirme que le gouvernement a *« retenu »*, par pur intérêt politique, un rapport du parquet britannique montrant qu'il existe une *« base légale suffisante »* pour faire appel contre une éventuelle décision de remettre en liberté l'ex-dictateur chilien.
Le porte-parole du ministère des affaires étrangères, Joaquin Perez Villanueva, est intervenu pour *« démentir catégoriquement »* cette information, alléguant que l'avocat fait sans doute allusion à un rapport privé et non public, destiné au seul gouvernement espagnol. L'Espagne, qui a reconnu tenir comme *« priorité absolue »*, ses bonnes relations avec le Chili, a fait savoir qu'elle ne ferait pas appel, quelle que soit la décision britannique sur le sort du général Pinochet. – *(Corresp.)*

200 personnes prises en otage par des insurgés birmans en Thaïlande

BANGKOK. Un groupe d'hommes armés se réclamant d'un groupe dissident de la rébellion de l'ethnie Karene de Birmanie a investi, lundi 24 janvier, un hôpital de la ville thaïlandaise de Ratchaburi. Une partie des quelque deux cents personnes de cet établissement ont été prises en otage, ont indiqué les autorités thaïlandaises dans cette ville, située près de la frontière birmane.
Selon un officier de l'armée de Thaïlande, le commando appartient à la « God's Army » (l'Armée de Dieu), un groupe d'inspiration chrétienne qui a fait scission de l'Union nationale karen (KNU), la principale guérilla ethnique encore en activité contre le régime de Rangoun. Des négociations se sont ouvertes entre les autorités thaïlandaises et les membres du commando, au nombre d'une dizaine et armés de pistolets et de grenades. – *(AFP.)*

L'Iran se dit prêt à négocier sous condition avec Washington

TÉHÉRAN. Le ministre iranien des affaires étrangères, Kamal Kharazi, a déclaré, lundi 24 janvier, que son pays était *« prêt à négocier »* sous condition de la possibilité d'établir des relations avec les Etats-Unis. *« Nous sommes prêts à négocier* [avec Washington], *mais sur la base de l'égalité et de l'intérêt mutuel »,* a déclaré M. Kharazi, qui était interrogé sur le fait que des relations existent entre les deux pays au niveau sportif, et non politique. *« En football, les deux parties sont à égalité, mais en politique elles ne le sont pas »,* a dit le ministre.
La veille, le secrétaire d'Etat suisse aux affaires étrangères, Franz von Daniken, en visite à Téhéran, avait affirmé avoir eu avec les autorités un *« dialogue critique, mais encourageant »,* sur les relations entre Washington et Téhéran. *« Nous avons eu des échanges sur cette question. Nous avons parlé de notre approche des relations entre l'Iran et les Etats-Unis.* (...) *Ce que je constate, c'est que les Iraniens sont profondément conscients de l'importance des Etats-Unis et se rendent compte du rôle que les Etats-Unis jouent »* dans le monde, a ajouté M. von Daniken, dont le pays représente les intérêts américains en Iran. – *(AFP, Reuters.)*

DÉPÊCHES

■ **COLOMBIE : au moins 33 personnes ont été tuées** et 27 autres enlevées en fin de semaine en Colombie par la guérilla de gauche et les groupes paramilitaires d'extrême droite**.** Entre autres incidents, les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, marxistes) ont attaqué, vendredi 21 janvier, un commando paramilitaire des Unités de défense de Colombie (AUC, extrême droite), dans le village de Santiago Perez (250 km au sud-est de Bogota). – *(AFP.)*
■ **INDE-PAKISTAN : au moins 17 soldats pakistanais** et 2 militaires indiens ont été tués en fin de semaine dans des affrontements, à la frontière indo-pakistanaise au Cachemire. Il s'agit des incidents parmi les plus graves entre les deux pays, dans cette région disputée entre guérilleros islamistes pro-pakistanais et armée indienne, depuis un conflit qui avait fait un millier de morts de mai à juillet 1999. – *(AFP.)*
■ **INDE : le dalaï-lama** a demandé au gouvernement indien d'autoriser un dignitaire bouddhiste tibétain, le karmapa ou « Bouddha vivant », à rester en Inde, où il est arrivé le 5 janvier en provenance du Tibet, a affirmé, dimanche 23 janvier, le journal *Indian Express.* Le chef spirituel tibétain a demandé dans cette lettre *« protection »* pour Orgyen Trinley Dorji, le karmapa, âgé de quatorze ans, arrivé en Inde à la surprise générale après une marche à travers les montagnes de l'Himalaya. Le « Bouddha vivant » est la troisième personnalité religieuse la plus importante dans le bouddhisme tibétain après le dalaï-lama et le panchen-lama. – *(AFP.)*
■ **TUNISIE : le producteur de l'émission de France-Inter** « Là-bas si j'y suis », Daniel Mermet, s'est vu saisir à l'aéroport de Tunis, dimanche 23 janvier, *« ses carnets, répertoires, quelques effets personnels et surtout les bandes magnétiques concernant des entretiens avec des militants des droits de l'homme et des témoins de la répression en Tunisie »*. Au terme de son reportage, M. Mermet s'est dit *« inquiet du sort des personnes ayant donné leur témoignage »*. Les autorités tunisiennes ont promis que le matériel saisi serait acheminé dans les quarante-huit heures vers la capitale française. – *(AFP.)*

La France tente de relancer les discussions sur les armes biologiques

PARIS. Les ministères français des affaires étrangères et de la défense, avec la Fondation pour la recherche stratégique, ont réuni, vendredi 21 janvier à Paris, des experts venus du monde entier dans l'espoir de relancer les négociations sur les armes biologiques, qui s'enlisent à Genève. Les textes déjà existants, notamment la convention de 1972, adoptée par cent quarante Etats, interdisent l'utilisation et la possession d'armes biologiques, mais ne prévoient aucun système de vérification. Selon les experts, une dizaine de pays ont conçu des programmes militaires biologiques (Russie, Irak, Chine, Inde, Iran, Israël, Corée du Nord, Libye, Taïwan, Syrie) ; l'utilisation d'armes de cette nature par des mouvements terroristes ne peut d'autre part être exclue.
La négociation de Genève se heurte aux réticences des Etats-Unis, soucieux de protéger le secret industriel dans les domaines pharmaceutique et agroalimentaire notamment, et qui se méfient du caractère intrusif qu'aurait tout système de vérification prétendant à l'efficacité. Elle bute également sur les réserves des pays du tiers monde, qui voient dans tout contrôle sur les transferts de technologie une tentative de freiner leur développement. La France espère néanmoins que la négociation aboutira en 2000 ou au plus tard courant 2001. – *(Corresp.)*

LeMonde Job: WMQ2501--0006-0 WAS LMQ2501-6 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:14 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0416 Lcp:700 CMYK

EXÉCUTIF **Devant les secrétaires nationaux du Parti socialiste réunis, samedi 22 et dimanche 23 janvier à Paris, Lionel Jospin a défendu le bilan de son gouvernement et évoqué publiquement la cohabitation avec le chef de l'Etat, au lendemain du report, par celui-ci, du Congrès sur la réforme de la justice. *« On peut toujours se dire que nous ferions mieux, plus fort, dans un autre contexte* (...) *et j'y crois un peu »,* a lancé le premier ministre. ● M. JOSPIN s'est également félicité de la cohésion de la majorité « plurielle ». ● DOMINIQUE VOYNET a réuni ses amis, dimanche, en séminaire. Le courant majoritaire des Verts entend revendiquer toute sa place au sein de la gauche « plurielle ». ● A DROITE, des voix de plus en plus nombreuses mettent en cause la cohabitation et réclament davantage d'autonomie par rapport au président de la République.**

Lionel Jospin juge son action entravée par la cohabitation

Devant les secrétaires nationaux du Parti socialiste, le premier ministre a haussé le ton par rapport à Jacques Chirac. Au lendemain du report du Congrès sur la justice, il affirme que « la droite n'est capable de gagner des batailles que contre elle-même »

C'ÉTAIT comme une fête de famille, une réunion autour du fils aîné, celui qui réussit. Au rassemblement des secrétaires de sections du Parti socialiste, dimanche 23 janvier au palais de la Mutualité à Paris, Lionel Jospin, membre du parti depuis vingt-neuf ans, fort depuis trente-deux mois d'un lien *« solide et confiant »* avec les Français, est venu parler aux siens. A l'origine, il aurait dû célébrer la mobilisation des siens, à la veille de la réunion d'un Congrès destiné à ratifier la réforme du Conseil supérieur de la magistrature. Mais le Congrès a disparu. Alors, comme un élève qui n'a pu réussir son examen à cause de la défaillance de ses examinateurs, M. Jospin est venu confier ses états d'âme aux siens. *« Mon seul regret est qu'on nous ait fait perdre du temps »,* a-t-il confié, avant de lancer : *« Ce n'est pas le problème de toute la classe politique mais seulement de la moitié d'entre elle, l'autre moitié de la classe. »*

Avant de dire quelques mots aux mauvais élèves, le fils aîné de la famille socialiste s'est consolé avec les bons. Les 1 500 secrétaires de sections formaient un public chaleureux, prompt à lui pardonner de succomber à *« je ne sais quel péché d'autosatisfaction »* – *« Il pourrait paraître normal que le gouvernement et la majorité valorisent leur bilan, car si nous ne le faisons pas, qui va le faire ? »* – et de prononcer, une heure et quinze minutes durant, un long discours, peu construit, plein de digressions et d'allers et retours. A la tribune, quatre ministres avaient défendu sa politique – Elisabeth Guigou, ovationnée par la salle debout, Jean Glavany, Claude Bartolone, Louis Besson ; d'autres avaient pris place au premier rang, aux côtés de François Hollande, celui qui conduit la famille socialiste *« avec plus de jeunesse, plus d'humour – est-ce possible ? – que j'en avais moi-même »*. Même Dominique Strauss- Kahn, en congé forcé de la famille, était là. Très applaudi.

M. Jospin a donc d'abord parlé des siens aux siens, *« un parti vivant mais stable et mûr »*, un parti qui, contrairement au camp d'en face, *« a connu des défaites et a su se relever de ses défaites »*, un parti *« auquel je sais ce que je dois »* et qui a *« su définir avec le gouvernement une relation claire et confiante »*. Passant en revue les axes de sa politique, le premier ministre a confié des choses qui lui *« font plaisir »*, ces hommes et ces femmes qui se sentent *« honorablement représentés »* par le gouvernement, ses engagements tenus, cette majorité « plurielle » qui a fait preuve de *« solidité et de plasticité »*, cette croissance *« bien installée »*, *« la meilleure en Europe »*, ce million d'emplois créés.

Après avoir remercié sa famille, M. Jospin en est venu à l'autre famille, celle de la droite. Sa première cible – le Medef, ce patronat qui, à la différence de ses homologues européens, refuse de *« jouer le jeu »* avec un gouvernement social-démocrate – lui a permis d'atteindre, une première fois, le président de la République, prévenu qu'il combattrait *« politiquement »* une révision de la Constitution accordant à des contrats entre des intérêts privés une prééminence par rapport à la loi. Le premier ministre a alors poussé son avantage, se montrant ironique et offensif face à un chef de l'Etat dont M. Hollande avait souligné, le matin, la *« faiblesse »* et *« l'impuissance »* face son propre camp à propos du report du Congrès. *« Quand je vois la difficulté* [de la droite] *de caler sa position sur un haut personnage de l'Etat, je ne saurai jamais assez vous remercier de ce que vous êtes, de ce que vous faites »*, a martelé le premier ministre, en retrouvant le ton utilisé, en novembre 1997 devant le congrès du PS à Brest, pour répliquer à *« l'autre tête de l'exécutif »* qui venait d'attaquer les 35 heures.

Désormais, a-t-il enchaîné, *« si le gouvernement doit être non seulement comptable des votes de la majorité mais aussi de l'opposition, cela devient compliqué.* (...) *Un peu plus, on demanderait à François Hollande d'aller présider le RPR... »*. Décidé à *« poursuivre »* la réforme de la justice, M. Jospin a jugé *« difficile »*, en faisant allusion à la stratégie de Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, *« de trouver un consensus avec quelqu'un qui pratique l'opposition frontale »*. Quelques digressions sur l'aggravation des inégalités depuis quinze ans, l'*« arrogance du capitalisme débarrassé de son ennemi historique »*, les prélèvements obligatoires qui vont baisser, la citoyenneté, la victoire socialiste au Chili et le premier ministre revient à la cohabitation *(lire ci-dessous)*. *« Pour l'essentiel »*, son gouvernement a pu agir *« sans être gêné et sans renoncer à* [ses] *réformes »*. Il est donc *« neutre »*, ne veut pas se livrer à des *« spéculations »* mais, tout de même, *« nous ferions mieux »* sans cette cohabitation imposée.

M. Jospin s'achemine vers sa conclusion. Il ne résiste pas à une ultime pique : *« Quand je vois l'état de l'opposition, je suis fier de la majorité plurielle. Quand je vois l'état du parti majoritaire de l'opposition, je suis fier du parti majoritaire de la majorité. »* Mais pour que la fête soit entièrement réussie, il fait une petite leçon de morale à sa famille, sans vouloir intervenir sur... les élections municipales : *« N'oubliez pas la majorité plurielle, même si parfois ils* [les autres partis] *n'existent pas autant qu'ils disent qu'ils existent. Ne soyez pas égoïstes. »* Le matin, le premier secrétaire du PS, dont le premier ministre a loué *« la sagacité politique »*, avait réitéré ses appels à l'union, notamment en direction des Verts invités à respecter le *« principe de cohérence »*. Ce n'est pas *« un menu imposé »*, a répété M. Hollande, *« mais on ne picore pas là où c'est l'intérêt de chacune des composantes »*. *« A force, nous pourrions croire que le succès de la gauche plurielle serait le succès des composantes actuelles de la majorité en dépit du PS »*, a-t-il averti. Sans gâcher la fête.

Michel Noblecourt

« Nous ferions mieux dans un autre contexte »

***DEVANT** 1 500 secrétaires de section du Parti socialiste, dimanche 23 janvier au Palais de la mutualité à Paris, Lionel Jospin a évoqué la cohabitation :*

VERBATIM

« Il ne faut pas trop se préoccuper de la cohabitation, *a affirmé le premier ministre*. C'est un fait, ce n'est pas un objet de spéculation. S'il y a des problèmes, ce n'est pas à nous de bouger car nous avons été élus par le peuple et, en plus, il ne nous revient pas de changer cette situation. Nous n'y avons pas de part, pas de moyens institutionnels quels qu'ils soient. Nous respectons les prérogatives du président de la République. Je suis neutre en matière de cohabitation même si on peut toujours se dire que nous ferions mieux, plus fort dans un autre contexte, notamment peut-être en politique étrangère. On peut toujours y croire. Et j'y crois un peu. *(...)* Nous allons, tranquillement, sans spéculation, vers les élections législatives, qui se produiront normalement en 2002 et en tout cas quand elles se produiront. »

M. Jospin a récusé l'idée de Jacques Chirac de favoriser le dialogue social en révisant au besoin la Constitution : « Il est évident qu'on peut, avec les syndicats, quand on est le patronat, mener une bonne politique contractuelle si on a à proposer des progrès *(...)* et qu'on ne va pas pouvoir mener une bonne politique contractuelle si on demande aux syndicats de signer pour la régression sociale. Et d'ailleurs, ils ne signeront pas pour la régression sociale. *(...)* Cela pourrait marcher mieux encore dans notre pays si nous avions un patronat *(...)* – dirais-je un Medef – qui joue le jeu. *(...)*

» Je suis très circonspect, plutôt méfiant, même réservé et presque hostile à l'idée de ces nouvelles constitutions sociales. *(...)* Dans ma conception de la République, je ne suis pas pour que des contrats entre des intérêts privés reçoivent, dans l'ordre des normes juridiques, une sanction ou une valeur plus grande que la loi. C'est une conception que je combattrai politiquement et, aussi, au nom d'une certaine conception de la République. »

Laurent Fabius, vigie du gouvernement

C'ÉTAIT une simple visite dans le Lot, où Laurent Fabius a *« beaucoup d'amis »*, samedi 22 janvier. C'était aussi l'occasion, pour le président de l'Assemblée nationale, de faire entendre sa différence, à la veille de la réunion des secrétaires de section du Parti socialiste.

Les impôts, d'abord. M. Fabius s'est félicité de l'annonce d'une diminution de 120 milliards de francs (18,29 milliards d'euros) de prélèvements obligatoires, de 2001 à 2003 (*Le Monde* du 22 janvier). Un sujet *« nationalement nouveau »*, qu'il réclame, lui, depuis *« des années »*. *« C'est très bien, mais je serai vigilant pour que ce geste commence très vite »*, a-t-il averti, avant d'ajouter : *« Il ne faut pas dire – comme le fait la droite mais aussi le gouvernement : "On baisse les impôts parce que ça va mieux." La baisse doit être structurelle, sinon un certain nombre d'activités risquent de partir à l'étranger... »* La diminution doit concerner *« la TVA sur la restauration »* et *« l'impôt sur le revenu »*.

Le statut de l'élu ensuite. Après avoir inauguré une maison de services publics, à Puy-l'Evêque, le maire de Grand-Quevilly (Seine-Maritime) appelle de ses vœux *« une nouvelle étape de la décentralisation »* et la création d'un *« statut moderne »* de l'élu local. Las, *« ce n'est pas ce qu'on nous propose à l'Assemblée ! »*, a regretté M. Fabius, citant la *« loi baroque »* sur la limitation du cumul des mandats. Il a *« souvent »* discuté du statut de l'élu, avec le premier ministre, confie-t-il : *« Lionel Jospin me dit : "Ça coûte." Je lui réponds : "Ça te coûterait" deux amendements centristes ! » « Les prisonniers – et c'est légitime – ont une couverture sociale. Faudra-t-il attendre que les élus soient prisonniers ? »*, s'interroge M. Fabius.

Les retraites, enfin. A Lauzès, *« Monsieur le président »* coupe le ruban de la nouvelle *« maison de retraite rurale »* et évoque le dossier des retraites : *« Il ne faut pas faire de catastrophisme ni faire comme si aucun problème ne se posait. »* Là aussi, M. Fabius guette.

Clarisse Fabre

Les Verts revendiquent toute leur place dans la majorité

« COMMENT GRANDIR ? » La question posée par Dominique Voynet, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, lors de ses vœux, s'imposait à tous ses amis Verts, réunis à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne), samedi 22 et dimanche 23 janvier, pour former le *« courant central des Verts »*, baptisé « Ouverts ». Mais pour la centaine de participants au séminaire la question en cachait une autre : le rapport de forces au sein de la majorité « plurielle ». *« Nos difficultés avec nos partenaires, en particulier le PS, vont grandir à mesure que nous grandirons nous-mêmes. Nous allons vers un affrontement relativement dur »*, soutient ainsi Denis Baupin, porte-parole national.

Plutôt que de s'enferrer dans les querelles internes du parti, les « voynétistes » ont préféré se projeter dans l'avenir à court et moyen terme. Si le bilan de deux ans et demi de participation au gouvernement est jugé *« globalement positif »*, les échéances électorales ouvrent une période de tensions. La stratégie d'alliance avec le Parti socialiste pour les municipales, prônée notamment par Jean-Luc Bennahmias, secrétaire national, achoppe sur l'absence de *« propositions sérieuses »* du PS. Les amis de Mme Voynet s'apprêtent donc à aller de manière autonome à la bataille des municipales, tout en sachant que localement, comme en 1995, des accords seront conclus avec le PS.

Dès le printemps, les « voynétistes » entendent aussi reposer la question de l'introduction d'une *« dose de proportionnelle »* aux élections législatives, afin d'obtenir vingt-cinq députés pour former un groupe à l'Assemblée nationale. La ministre de l'environnement s'est montrée sceptique sur les chances d'aboutir à une modification du mode de scrutin, en raison du refus de Lionel Jospin. Un sujet de tension supplémentaire. S'est posée, enfin, la question du maintien au gouvernement de Mme Voynet dans la perspective de sa candidature à l'élection présidentielle de 2002. *« Après les municipales, elle ne pourra être ministre et candidate contre le premier ministre »,* fait observer Yves Cochet, vice-président de l'Assemblée nationale.

PARTAGE DES TÂCHES

En attendant, un partage des tâches a été mis au point par la ministre de l'environnement : à elle les sujets relevant de son ministère, aux Verts les revendications sur tous les autres terrains. Denis Baupin a déjà commencé en faisant observer que le gouvernement n'avait pas réalisé *« les avancées que les Verts attendaient »*. Par exemple, l'augmentation des minima sociaux. *« Quand la croissance n'était pas au rendez-vous, on nous disait qu'on n'en avait pas les moyens. Maintenant qu'elle est là, on préfère baisser les impôts pour contenter les classes moyennes »*, note le porte-parole. Et si les Verts se réjouissent de voir leurs idées progresser, leur mise en œuvre jugée *« insuffisante et même parfois dévoyée »* peut devenir source de conflit. Pour affiner leur projet politique, les amis de Mme Voynet inaugurent, le 26 février, des *« états généraux de l'écologie politique »*, ouverts à tous et pilotés à parité par des Verts et des personnalités extérieures.

les chefs de file des autres courants ont gardé un œil attentif sur la réunion de Bois-le-Roi. Daniel Cohn-Bendit, dont le projet sur la *« troisième gauche »*, attendu en décembre, n'a pas encore vu le jour, met la dernière main à une lettre qu'il veut envoyer à tous les militants Verts, pour expliquer sa démarche. Noël Mamère, député de Gironde, et Guy Hascoët, député du Nord, qui ont tous les deux organisé leur courant, ont noué des contacts pour se rapprocher, en vue du congrès des Verts de novembre.

Face à ces appétits divers, Christophe Girard, ex-cadre du groupe LVMH, présent sur la liste des élections européennes de juin 1999, a décidé de convier à table, mardi 1er février, tous les chefs Verts : Mme Voynet, M. Cohn-Bendit, M. Mamère, M. Hascoët, M. Bennahmias et M. Cochet. Pas un, pour l'instant, ne s'est décommandé.

Alain Beuve-Méry et Béatrice Gurrey

MIEUX QUE DES SOLDES
OU DES REMISES,
LES MEILLEURS PRIX
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher
MATELAS ● SOMMIERS
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE
MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

La droite est de plus en plus tentée de dénoncer la cohabitation

TOUT serait sans doute plus facile pour Jacques Chirac si ses relations étaient meilleures avec... la droite. Tout serait plus facile, si l'opposition votait selon les désirs du chef de l'Etat, si Michèle Alliot-Marie se montrait moins sourcilleuse sur l'autonomie du RPR. Tout serait plus facile si les dirigeants de la droite ne commençaient pas à exprimer publiquement leur « ras-le-bol » face à la cohabitation. Le week-end, sur ce point, n'a pas laissé au président de la République des perspectives très rassurantes. Jeudi 20 janvier, devant les juges de la cour d'appel de Rennes, il avait appelé le gouvernement comme l'opposition à prendre leurs responsabilités pour faire aboutir la réforme de la justice. Dimanche, il a déjà essuyé une première fin de non-recevoir du président de Démocratie libérale, Alain Madelin. Celui-ci a, en effet, affirmé, lors du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », que *« le dialogue ne pourra pas reprendre »* entre majorité et opposition. Mieux, a-t-il insisté, *« personne ne comprendrait que le président cherche à faire aboutir une réforme combattue par la majorité de l'opposition »*.

Qualifiant de *« petite réformette »* les projets sur la justice présentés par la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, M. Madelin a indiqué qu'*« il faut reprendre le chantier à zéro »* et estimé que *« la conception du droit sera un des thèmes importants »* des campagnes électorales de 2002. Pour faire bon poids, M. Madelin a enfin asséné : *« Le président de la République n'est pas le chef de l'opposition. J'attache de l'importance à ce qu'il dit, mais si je juge qu'une réforme est une mauvaise réforme, je la juge comme une mauvaise réforme, point. »*

Une bonne partie de la droite n'hésite d'ailleurs pas à dire haut et fort l'impuissance du chef de l'Etat en temps de cohabitation. *« Le président de la République a un rôle de garant, il peut donner des orientations, faire des remarques sur ce que fait le gouvernement, mais son pouvoir s'arrête là »*, a déclaré, dimanche, le député de Paris Pierre Lellouche (RPR) au Forum-Radio J. *« L'élection cardinale dans notre système n'est plus celle du président de la République, en tout cas depuis 1986, c'est l'élection législative et c'est le chef du gouvernement qui gouverne »*, a précisé M. Lellouche. Seul Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, conseille au chef de l'Etat de *« tenir le cap, de montrer aux uns et aux autres qu'il est au-dessus des partis politiques »*.

La résistance des chefs de l'opposition au bon vouloir de l'Elysée est une des plaies de M. Chirac. L'attitude de Mme Alliot-Marie n'est pas de nature à le rassurer. Après avoir bâti une bonne partie de sa campagne de candidate à la présidence du RPR sur l'autonomie du mouvement à l'égard du chef de l'Etat, elle a mené le combat contre la réforme de la justice et s'apprête même – à titre personnel, cette fois – à ne pas voter une autre réforme soutenue par l'Elysée : le projet de loi sur la parité hommes-femmes en politique. En prônant l'autonomie du RPR, la députée des Pyrénées-Atlantiques ne fait qu'emprunter la voie de ses prédécesseurs, Philippe Séguin, puis Nicolas Sarkozy, mais, du fait de son élection, elle bénéficie d'une légitimité accrue. Son premier déplacement en tant que présidente, jeudi à Poissy (Yvelines), a, du reste, montré que la base militante attend le discours énergique qu'elle tient, voire qu'elle en redemande. Dans le même esprit, Mme Alliot-Marie veille jalousement à entretenir des rapports directs avec M. Chirac, sans trop s'embarrasser des conseillers de celui-ci, qui s'étaient trompés en soutenant un autre candidat – Jean-Paul Delevoye – à la présidence du RPR et qui se sont encore trompés en estimant, jusqu'au dernier moment, qu'un nombre suffisant de parlementaires de droite pourraient voter la réforme du Conseil supérieur de la magistrature. La députée est, par ailleurs, convaincue que plus l'élection présidentielle approchera, plus le président de la République sera amené à durcir son propre discours. Et à abandonner ses thèmes de centre-gauche où il croit pouvoir trouver un espace.

Enfin, ultime coup de pied de l'âne. A la fin de cette semaine déjà un peu douloureuse pour M. Chirac, l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing a renouvelé, samedi sur Europe 1, son souhait de voir organiser un référendum sur le quinquennat *« dans les dix-huit mois qui viennent »*. *« Notre démocratie doit tenir compte de l'attente des citoyens. Lorsque les sondages montrent que trois Français sur quatre sont en faveur du quinquennat, on n'a pas le droit de les priver d'exprimer leur opinion »*, a-t-il expliqué.

Raphaëlle Bacqué et Jean-Louis Saux

LeMonde Job: WMQ2501--0007-0 WAS LMQ2501-7 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 10:45 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0417 Lcp:700 CMYK

L'opposition devrait voter le projet de loi sur la parité à une large majorité

Jacques Chirac est favorable au texte, Michèle Alliot-Marie (RPR) est contre

Les députés doivent examiner, mardi 25 février, le projet de loi instituant l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, dont le principe a été introduit, le 28 juin 1999, dans la Constitution. La droite devrait, dans son ensemble, approuver ce texte sur la parité, qui faisait partie des engagements pris par Lionel Jospin, le 19 juin 1997, dans sa déclaration de politique générale.

ILS ne referont pas, sur la parité homme-femme en politique, le « coup » de la justice ! Les parlementaires de l'opposition avaient majoritairement voté, le 28 juin 1999, au Congrès réuni à Versailles, l'introduction dans la Constitution du principe de *« l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives »*. Une large majorité d'entre eux devrait adopter, mardi 25 janvier, le projet de loi qui doit faire entrer dans les faits ce nouveau principe constitutionnel.

Quel contraste ! Après avoir bataillé contre la réforme de la justice et poussé Jacques Chirac à reporter *sine die* le Congrès, la droite va approuver un des textes de *« modernisation »* de la vie publique voulus par la gauche. Hier, elle s'opposait à une réforme pourtant lancée par M. Chirac, et relancée par Lionel Jospin ; aujourd'hui, elle approuve une réforme annoncée par le premier ministre dans sa déclaration de politique générale, le 19 juin 1997, et relayée par le chef de l'Etat !

Il y a, bien sûr, le « cas » Christine Boutin. Dans une lettre adressée vendredi à M. Jospin, la députée (app. UDF) des Yvelines demande au premier ministre de proposer un référendum, estimant que la parité *« nous ferait entrer dans une dérive communautariste »* et *« porterait atteinte au caractère universel de la République »*. Il y a, surtout, le « cas » Michèle Alliot-Marie. Que M. Chirac ait approuvé le texte soumis au conseil des ministres le 8 décembre et qu'il ait souhaité *« un nombre significatif de femmes en position éligible, d'abord à l'occasion des prochaines élections municipales »* n'a pas infléchi la position de la présidente du RPR, pourtant *« favorable à ce qu'il y en ait davantage dans tous les postes de pouvoir »*. *« La parité,* a-t-elle déclaré jeudi, *c'est une question de volonté politique. »* Or cette réforme risque, selon elle, *« de desservir les femmes plus que de les aider »*.

Les attaques répétées de la présidente du RPR contre le projet sont loin de faire l'unanimité à droite. *« Elle, elle peut se permettre d'être contre »*, s'agacent des militantes RPR, rappelant que Mme Alliot-Marie est entrée en politique dans le sillage de son père, Bernard Marie, maire de Saint-Jean-de-Luz et député des Pyrénées-Atlantiques. Mais « MAM » est cohérente avec elle-même : simple députée, elle n'avait pas pris part au vote au Congrès ; présidente du mouvement gaulliste, elle ne devrait pas y participer davantage au Palais-Bourbon, selon Marie-Jo Zimmermann (Moselle), qui sera l'oratrice du groupe RPR sur ce texte. En revanche, Edouard Balladur ou Alain Juppé, autres grandes figures du RPR, ont annoncé qu'ils voteraient le texte présenté par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement.

PROCÈS EN « RINGARDISATION »

Il entre une bonne part de conviction personnelle dans le choix de nombreux élus de droite, persuadés, comme le chef de l'Etat lui-même, que *« la modernisation de notre vie publique ne se fera pas toute seule, comme portée par un mouvement naturel de la société »*. Mais les députés craignent aussi de voir l'opinion publique leur intenter un procès « en ringardisation ». *« Il y a des questions où l'on ne peut pas faire de l'opposition pour de l'opposition,* a prévenu Mme Zimmermann. *La parité en est une, c'est un domaine où le clivage droite-gauche n'existe pas. »* On est loin de l'opposition frontale prônée par Mme Alliot-Marie. Le ton a été donné, jeudi, à l'Assemblée, où la commission des lois a approuvé le texte à l'unanimité des membres présents. *« Logiquement, mon groupe soutiendra ce projet de loi »*, a annoncé Jean-Luc Warsmann (RPR, Ardennes) : en juin 1999, 109 députés RPR sur 138 (61 sénateurs sur 99) s'étaient prononcés pour l'introduction du principe de la parité dans la Constitution.

Les amendements adoptés en commission, jeudi, ne constituent pas un *casus belli*, selon Mme Zimmermann. Le RPR a approuvé l'introduction de la parité par tranche de six candidats dans certains scrutins *(lire ci-dessous)*. Quant aux pénalités pour les partis qui ne respecteraient pas la règle des 50/50 aux législatives, Mme Zimmermann, qui est aussi secrétaire nationale à l'action féminine, estime qu'elles ne sont pas rédhibitoires. *« Ce texte marque une avancée »*, juge-t-elle. *« Favorable à la parité plus par raison que par passion »*, elle compte bien mettre à profit les débats dans l'Hémicycle pour réclamer des *« lois d'accompagnement »* permettant de créer un environnement économique et social favorable à l'engagement des femmes en politique.

L'UDF devrait, elle aussi, confirmer son vote au Congrès, où 61 députés sur 70 (42 sénateurs centristes sur 52) s'étaient prononcés pour. *« Sur le fond, j'y suis favorable, et dix fois plutôt qu'une,* assure Marie-Thérèse Boisseau, principal orateur du groupe UDF. *La parité est en marche dans les têtes et dans les faits, et il faut que la loi accompagne ce mouvement. »* La députée d'Ille-et-Vilaine estime que *« c'est un moyen d'aller vers plus de démocratie »*, mais elle regrette que le texte *« descende trop dans le détail »* et qu'il s'applique de manière brutale aux municipales de 2001.

Comme le chevènementiste Jean-Pierre Michel (RCV, Haute-Saône), Mme Boisseau juge qu'avec l'introduction d'un quota de femmes de 50 %, les états-majors seront bien en peine de constituer des listes dans les petites communes. Elle estime que 40 % serait suffisant, et que la loi risque de casser des équipes municipales qui fonctionnent bien. L'UDF défendra un amendement pour qu'aux législatives, la pénalité financière ne frappe que les partis qui ont moins de 40 % de candidates (contre 48 % à 52 % dans le texte). *« Il faut laisser de la souplesse*, plaide-t-elle. *Sinon, des candidats vont rendre leur carte et se présenter en candidats "sauvages", ce qui ne sera pas forcément à l'avantage des femmes. »*

La seule surprise vient de Démocratie libérale (DL), qui a finalement décidé de voter le texte alors qu'au Congrès, seulement 25 des 44 députés DL et 22 sénateurs Républicains et indépendants sur 47 avaient soutenu la réforme. A commencer par son président Alain Madelin, qui s'était abstenu en juin 1999. *« On a ramé »*, reconnaît le porte-parole de DL, Claude Goasguen (Paris), qui prévoit de nombreuses abstentions.

Jean-Michel Bezat

La droite se garde de critiquer le plan de baisse des impôts

Le PS prône un allègement de la fiscalité directe

***« JE ME RÉJOUIS** que Lionel Jospin prenne la suite d'Alain Juppé »* en réduisant les impôts (*Le Monde* du 22 janvier), a déclaré, dimanche 23 janvier, Michèle Alliot-Marie, invitée de l'émission « France Europe Express » sur France 3. *« Tout ce qui va en ce sens, j'applaudis »*, a ajouté la présidente du RPR, qui demande que les classes moyennes soient les principales bénéficiaires de cette évolution. Pour Alain Madelin, président de Démocratie libérale, le plan triennal de baisse des impôts élaboré par le gouvernement de Lionel Jospin est *« un peu un marché de dupes ». « La baisse des impôts, ce n'est plus une question politique, c'est une question de survie, et je crois que le gouvernement ne pouvait pas faire autrement »*, a-t-il précisé au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI ».

A gauche, le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, qui s'est fait le chantre de la baisse des impôts, s'est félicité de la décision gouvernementale, avant d'ajouter, lors d'un déplacement dans le Lot samedi, qu'il serait *« vigilant pour que ça se fasse, effectivement et vite »*.

François Hollande, lors du rassemblement national des secrétaires de section du PS à Paris dimanche *(lire page 6)*, a expliqué que les chiffres de baisse des impôts transmis à la Commission européenne *« liaient »* le gouvernement. Mais comme le programme pluriannuel est revu chaque année, des modifications sont possibles. M. Hollande et son parti militent donc pour que les Français voient la taxe d'habitation baisser dès l'automne 2000. *« Pour les années 2001 et 2002, il faudra engager la baisse de l'ensemble des impôts directs, toujours la taxe d'habitation mais aussi l'impôt sur le revenu et pourquoi pas la contribution sociale généralisée »*, a-t-il ajouté un peu plus tard, en marge de la réunion.

Christian Sautter s'était exprimé, samedi, sur France-Info, en précisant que *« l'effort »* du gouvernement porterait désormais *« pour l'essentiel sur la taxe d'habitation »* et *« l'impôt sur le revenu »*.

Virginie Malingre

Des amendements sous l'influence des élections municipales de 2001

LIONEL JOSPIN a rappelé la consigne, mardi 18 janvier, devant le groupe Radical Citoyen Vert de l'Assemblée nationale : *« Le gouvernement est ouvert aux initiatives de la majorité plurielle pour garantir l'éligibilité des femmes. Veillez seulement à ce que vos amendements soient applicables par ceux qui en auront la responsabilité... c'est-à-dire vous-mêmes. Ce n'est pas moi qui composerai les listes ! »*, a lancé le premier ministre.

Contrainte et souplesse, deux maîtres mots ont donc guidé le travail de Bernard Roman (PS, Nord), rapporteur du projet de loi visant à *« favoriser »* l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Le texte du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, oblige les partis politiques à inscrire 50 % de candidates pour les élections aux scrutins de liste (municipales, régionales, européennes et, dans certains départements, sénatoriales), sans préciser la place des femmes sur les listes. Le projet de loi prévoit également une sanction financière à l'encontre des partis qui ne respecteraient pas la parité aux élections législatives (*Le Monde* du 3 décembre 1999). Voici les principaux amendements adoptés en commission des lois, jeudi 20 janvier :

● **La parité par groupe de six élus.** Pour les élections municipales et régionales, les députés ont décidé que la parité devait s'apprécier par groupe de six élus. Selon le ministère de l'intérieur, ce système garantirait l'éligibilité de 44 % de candidates dans les assemblées municipales, contre 25 % aujourd'hui. L'alternance « un homme, une femme » a été écartée par M. Roman dans la perspective des accords PS-majorité « plurielle » aux élections municipales de 2001 et des probables fusions de listes au second tour.

● **Listes « chabada » aux sénatoriales.** En revanche, les députés ont approuvé le principe des listes alternées pour les élections au scrutin de liste à un tour (sénatoriales dans les départements qui élisent plus de cinq sénateurs et européennes).

● **La réforme étendue aux petites communes.** Le projet de loi ne concerne que les communes de plus de 3 500 habitants – celles où s'applique le mode de scrutin proportionnel –, soit 2 500 communes sur un total d'environ 36 000. Sur proposition du rapporteur, les députés ont décidé d'abaisser le seuil de la proportionnelle aux communes de 2 000 habitants. La réforme toucherait alors 2 000 communes supplémentaires. Le gouvernement n'a pas encore donné son feu vert : le 28 juin 1999, jour du vote de la révision constitutionnelle relative à la parité, M. Jospin avait assuré que *« cette révision n'est pas conçue comme un prétexte à une modification des modes de scrutin, tout particulièrement du mode de scrutin législatif »* (*Le Monde* du 30 juin 1999).

Clarisse Fabre

Plus que jamais les jeux vidéo passionnent les enfants, des plus petits aux plus grands. La technologie a en effet permis de transformer complètement ces divertissements en rendant les produits plus performants et plus intelligents.

STMicroelectronics fabrique des milliards de circuits destinés aux équipements numériques grand public, et notamment aux systèmes les plus évolués comme les caméras numériques, les lecteurs DVD, la télévision haute définition et les décodeurs.

ST est l'un des principaux acteurs de la révolution numérique. A vous de jouer.

Nous ajoutons partout plus d'intelligence.

STMicroelectronics (anciennement SGS-THOMSON) - Leader mondial des semiconducteurs pour l'électronique grand public, l'automobile, les télécommunications, les périphériques informatiques, et les systèmes de contrôle - Quatre-vingt quinze sites répartis sur cinq continents - www.st.com

LeMonde Job: WMQ2501--0008-0 WAS LMQ2501-8 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:18 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0418 Lcp:700 CMYK

La CGT invite les autres syndicats à relativiser les menaces du patronat

Réunion intersyndicale le 26 janvier

DESSERRER L'ÉTAU... La CGT s'efforce de faire baisser la pression mise sur les confédérations syndicales après la décision prise par le Medef de quitter les organismes paritaires au 31 décembre si un accord n'est pas trouvé sur son projet de *« refondation sociale »*. Invité dimanche 23 janvier sur France 2, son secrétaire général, Bernard Thibault a estimé qu'*« il n'y avait pas péril en la demeure »*.

« On veut nous faire discuter avec le revolver sur la tempe », a déclaré le numéro un de la CGT, mais *« c'est un peu avec des balles à blanc »*. Pour M. Thibault, un départ du patronat des organismes paritaires *« n'est pas la fin du monde »*. *« La Sécurité sociale appartient aux salariés, elle n'appartient pas au Medef »*, a-t-il indiqué. Alors que le Medef a fixé au 3 février la date des premières discussions sur la refonte du paritarisme, les cinq confédérations syndicales ont prévu de se rencontrer mercredi 26 janvier pour tenter d'élaborer une position commune. M. Thibault a souligné qu'une telle concertation était nécessaire, car *« on ne peut pas laisser le Medef nous faire discuter de son cahier de revendications »*. Dans un communiqué, FO a précisé dimanche qu'elle entendait mettre à l'ordre du jour de la réunion la *« nécessité d'agir et de défendre les droits et intérêts des salariés »*.

De son côté, la secrétaire générale de la CFDT a répondu, lundi sur RTL, aux propos tenus la veille par Lionel Jospin. Ce dernier a fait part de son *« hostilité »* à la proposition du président Jacques Chirac de réviser la Constitution pour y intégrer le dialogue social, en indiquant qu'il était opposé à ce *« que les contrats reçoivent une sanction plus grande que la loi »*. *« Il ne s'agit pas de jouer la loi ou la négociation l'une contre l'autre, de jouer l'Etat contre les partenaires sociaux. Il s'agit de savoir si nous allons en France réussir à faire en sorte que* [le contrat collectif] *soit au moins aussi important* (..) *que dans d'autres pays européens »*, a estimé Nicole Notat.

Caroline Monnot

La bataille pour les municipales à Paris s'accélère à gauche comme à droite

M. Madelin juge que M. Tiberi n'est pas « en mesure » de se représenter

A droite, les voix se multiplient pour récuser la candidature de Jean Tiberi à un second mandat dans la capitale. M. Madelin (DL) estime que ce dernier n'est *« pas en mesure de se représenter »* et la présidente du RPR, Mme Alliot-Marie, conteste le fait que le maire de Paris puisse rester le responsable du RPR parisien. A gauche, Jack Lang (PS) se dit toujours tenté et Bertrand Delanoë entend hâter la désignation du candidat socialiste.

QUI PARTIRA le premier, à gauche, dans la course pour l'élection municipale à Paris ? L'offensive médiatique devient, chaque jour, plus aiguë entre les candidats potentiels. Le sénateur et président du groupe socialiste au Conseil de Paris – à ce titre, candidat « naturel » à l'Hôtel de ville –, Bertrand Delanoë, souhaite, visiblement, hâter le pas. Alors que le parti socialiste a fixé la date du 14 février pour le dépôt officiel des candidatures, M. Delanoë n'exclut pas de se déclarer dans les prochains jours.

Le président du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville est soumis à la pression de son seul concurrent déclaré à gauche, l'ancien ministre de la culture, Jack Lang. Celui-ci a souligné, dimanche 23 janvier, au club de la presse d'Europe 1, qu'il était *« prêt à participer à une réflexion sur Paris »* pour la désignation du candidat socialiste à l'élection municipale de 2001.

Mettant en avant la nécessité d'élaborer un *« projet »* pour la capitale, selon lui actuellement *« en déclin »*, et proposant la tenue d'*« Etats généraux »* pour *« la renaissance »* de Paris, Jack Lang s'est, de nouveau, nettement positionné comme un candidat potentiel. *« Paris, ce n'est pas seulement une bataille entre personnes »*, a souligné le député et maire de Blois (Loir-et-Cher), qui a souhaité qu'*« il y ait une ambition »* pour la capitale. *« Cette ville,* a-t-il poursuivi, *n'est plus considérée comme une grande métropole mondiale. » « Paris est une ville qui ne m'est pas indifférente »* a conclut l'ancien ministre qui s'est, par ailleurs, prononcé pour *« un nouveau statut »* et un renforcement du pouvoir des maires d'arrondissement.

« CONCEPTION PATRIMONIALE »

A droite, la candidature à sa propre sucession de Jean Tiberi semble une hypothèse de plus en plus largement écartée. *« Même si c'est injuste parce qu'il paie pour d'autres, Jean Tiberi n'est pas en mesure de se représenter »* a répété, à deux reprises dimanche, Alain Madelin, président de Démocratie libérale, au Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI. Sur la procédure de désignation des candidats, Alain Madelin a déclaré qu'il ne *« trouvait pas normal »* que le RPR invite ses *« partenaires »* à suivre le candidat qu'il aura désigné. *« C'est une conception patrimoniale de la Mairie de Paris et une faute politique. Si le RPR veut faire de Paris sa chose, inéluctablement, il y aura à côté une liste des non-RPR »*, a martelé M. Madelin, qui a énuméré tous les candidats possibles à droite, mais écarté, une nouvelle fois, l'hypothèse de sa propre candidature dans la capitale.

De son côté, Pierre Lellouche, député (RPR) de Paris, a estimé que la *« capacité à régler »* le problème de Paris était un *« test majeur »* pour *« la crédibilité »* du parti gaulliste et de sa présidente, Michèle Alliot-Marie. Interrogé sur Radio J, M. Lellouche s'est prononcé pour une union de la droite dès le premier tour des municipales de 2001 dans la capitale. *« Je souhaite que nous ayons à Pâques une équipe capable de gagner Paris et que Philippe Séguin en soit la tête de liste »*, a déclaré le député de Paris en insistant sur les *« qualités »* de l'ancien président de l'Assemblée nationale, en mesure, selon lui, d'obtenir de bons résultats *« à l'est comme à l'ouest »* de la capitale. *« Nous n'avons pas trop d'une année pour gagner cette élection,* a poursuivi M. Lellouche, *la bataille sera très difficile. »*

Enfin, Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, a redit, sur France 3, qu'elle ne trouvait *« pas très logique »* que le maire de Paris, Jean Tiberi, reste secrétaire départemental du RPR parisien et soit, à ce titre amené à mettre en œuvre lui-même les procédures de consultation des militants, annoncées par la présidente du RPR. Michèle Alliot-Marie a, par ailleurs, déclaré qu'elle rencontrerait, d'ici le 15 février, ses partenaires de l'opposition, François Bayrou pour l'UDF et Alain Madelin pour Démocratie libérale, afin de *« déterminer les meilleures procédures pour aller, probablement, vers une union de l'opposition à Paris. »*

Christine Garin

Deux élections cantonales partielles

CÔTE-D'OR
Canton de Dijon-4 (premier tour)
I., 11 131 ; V., 3 039 ; A., 72,70 % ; E., 2 971.
Ball. : Pierre Pertus, MDC, 1 442 (48,54 %) ; Jean Perrin, CNI, 558 *(18,78* %).
Elim. : Charles Cavin, FN, c. m. de Chenôve, 421 (14,17 %) ; Isabelle Graptin, PCF, 243 (8,18 %) ; François Thierot, MNR, 180 (6,06 %) ; Elise Manuelian, LCR, 127 (4,27 %).

[Pierre Pertus (MDC) arrive largement en tête de cette partielle, organisée à la suite du décès, en décembre, de Roland Carraz, ancien député de la Côte-d'Or, maire de Chenôve et conseiller général. L'ancien directeur de cabinet de Roland Carraz, soutenu par le PS et le PRG, sera opposé à Jean Perrin, ancien président du CNI, candidat de l'ensemble de la droite parlementaire, à l'exception du RPF.

15 mars 1998 : I, 16 253 ; V., 8 023 ; A., 50,64 % ; E., 7 818 ; Pierre Carraz, MDC, d., m., 3 568 (45,64 %) ; Charles Cavin, FN, c. r., c. m., 1 764 (22,56 %) ; Michaël Bullara, RPR, c. m., 1 398 (17,88 %) ; Didier Henriot, PCF, c. m., 531 (6,79 %) ; Pascal Bettler, Verts, 284 (3,63 %) ; Marie-France Villaume, PT, 171 (2,19 %) ; Danièle Patinet, LCR, 102 (1,30 %).]

DOUBS
Canton de PONTARLIER (premier tour)
I., 20 532 ; V., 7 154 ; A., 65,16 % ; E., 6 776.
Ball. : Christian Bouday, PS, m. de La Rivière-Drugeon, 1 513 (22,33 %) ; Claude Dussouillez, RPR, m. de Bannans, 1 481 (21,86 %).
Elim. : Catherine Toulet, Verts, 703 (10,37 %) ; Philippe Henriet, RPF, 689 (10,17 %) ; Gabriel Jacquot, div. d., adj. m. de Pontarlier, 610 (9,00 %) ; Alain Boissière, div. d., 405 (5,98 %) ; Jean-Luc Bart, FN, c. r., 360 (5,31 %) ; Louis Long, UDF, m. des Fourgs, 341 (5,03 %) ; Jean-Yves Bouveret, MDC, 232 (3,42 %) ; Jacques Cézard, MNR, 205 (3,03 %) ; Alain Vuillaume, PCF, 194 (2,86 %) ; Jacques André, PF, 43 (0,63 %).

[A l'issue du premier tour de cette élection consécutive à la démission d'André Cuinet (DL), condamné à cinq ans de privation de ses droits civils (*Le Monde* du 23 octobre 1999), Claude Dussouillez (RPR) est en ballottage favorable dans ce canton réputé conservateur, puisque l'addition des voix des candidats de droite dépasse 52 % (sans le FN et le MNR). Son rival, Christian Bouday (PS), devra mobiliser les abstentionnistes s'il veut espérer combler son retard. La candidate des Verts, Catherine Toulet, vingt-trois ans, dont c'était la première participation à une élection, réalise un bon score.

15 mars 1998 : I, 29 451 ; V., 18 562 ; A., 36,97 % ; E., 17 566 ; André Cuinet, UDF-DL, c. r., c. g., m., 6 931 (39,46 %) ; Christian Bouday, PS, m., 5 222 (29,73 %) ; Jean-Luc Bart, FN, 2 404 (13,69 %) ; Alain Boissiere, div. d., 1 657 (9,43 %) ; Pascal Hintzy, Verts, 708 (4,03 %) ; Alain Vuillaume, PCF, 644 (3,67 %).]

Corse : fusion de l'UPC et de Scelta Nova

DEUX MOUVEMENTS nationalistes corses qui rejettent la violence clandestine, l'Union du peuple corse (UPC) et Scelta Nova, ont officiellement fusionné dimanche 23 janvier. L'UPC, fondée en 1977 et qui avait remplacé l'Action régionaliste (ARC) d'Edmond et Max Siméoni, dissoute en 1975 par l'Etat après le drame d'Aleria, avait obtenu 3,85 % des voix au premier tour des élections territoriales en mars 1999, tandis que Scelta Nova, formée en 1995 par d'anciens militants de la Cuncolta, avait affronté cette échéance dans la coalition électorale Uniti qui avait obtenu 3,97 % des voix au premier tour du scrutin.

L'UPC et Scelta Nova s'étaient rapprochés en juin 1999 dans le but de créer *« un large mouvement nationaliste démocratique »* basé sur la revendication de l'autonomie, qui pourrait également comprendre Leva Demucrazia e Liberta et Rinnovu Naziunale, deux organisations qui s'inscrivent aussi dans la tendance du *« nationalisme démocratique »*.

DÉPÊCHES

■ **DÉMISSION : Emmanuelle Bouquillon, maire (DL) de Soissons, a annoncé** son intention de démissionner de son mandat de maire dans un entretien publié par *L'Union* de Reims, lundi 24 janvier. Cette décision fait suite à une mesure administrative de suspension du permis de conduire de six mois, prononcée à son encontre, le 2 décembre 1999, après un accident de la circulation. La voiture conduite par le maire avait percuté deux véhicules et blessé l'un des passagers – *(Corresp).*

■ **EXTRÊME DROITE : plusieurs dizaines de militants du FNJ (Front national de la jeunesse) ont brièvement occupé,** dimanche 23 janvier, le hall du ministère de la jeunesse et des sports, dans le 15e arrondissement de Paris, afin de protester contre la fermeture de plusieurs camps scouts. Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, a annoncé, dimanche, qu'elle allait porter plainte.

LeMonde Job: WMQ2501--0009-0 WAS LMQ2501-9 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 10:50 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0419 Lcp:700 CMYK

SANTÉ Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé, a annoncé, dans un entretien au *Journal du dimanche* du 23 janvier, que le premier programme national de dépistage de la maladie de la « vache folle » allait être lancé dans quelques semaines. Plus d'un an après la Suisse, la France sera le deuxième pays européen à engager une opération de ce type. ● 40 000 bovins morts, de Bretagne, Basse-Normandie et des Pays de la Loire, constitueront l'échantillon testé. Le type de test de dépistage utilisé pour cette campagne n'a pas encore été choisi parmi les trois qui existent actuellement. ● CETTE DÉCISION vise essentiellement à préserver *« la sécurité du consommateur »*, a indiqué Jean Glavany, ministre de l'agriculture. ● LA QUESTION du dépistage pourrait se poser, à terme, chez l'homme. Les tests suisses ont en effet fait apparaître que de la viande contaminée avait été vendue en boucherie.

Le premier programme de dépistage de la « vache folle » va être lancé

40 000 bovins à très haut risque, de Bretagne, de Basse-Normandie et des Pays de la Loire, devraient être les premiers concernés par la mesure annoncée par Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. Le type de test utilisé n'a pas encore été déterminé

PLUS D'UN AN après la Suisse, la France. Alors que la Commission européenne n'a toujours pas pris de décision préventive face à un risque sanitaire majeur touchant les espèces bovine et humaine, la France a décidé, de manière unilatérale au sein des pays de l'Union, de lancer un premier programme pilote de dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la « vache folle »). Ce programme, qui se fonde pour l'essentiel sur les enseignements de l'expérience recueillie en Suisse depuis la fin 1998 (*Le Monde* du 5 janvier), ne sera pas opérationnel avant plusieurs semaines, mais le gouvernement en a, depuis peu, arrêté le principe, comme l'a annoncé Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, dans un entretien au *Journal du dimanche* du 23 janvier.

Cette décision vise essentiellement à préserver *« la sécurité du consommateur »*, a déclaré Jean Glavany, ministre de l'agriculture, dans un entretien publié par *Le Parisien/Aujourd'hui* du 24 janvier. *« Lors des discussions menées avec Bruxelles sur la levée de l'embargo sur le bœuf britannique, nous avons demandé à la Commission de mettre en œuvre un tel dépistage au niveau européen. Nous sommes donc cohérents en voulant l'appliquer chez nous »*, a précisé M. Glavany.

L'intervention quelque peu inattendue de Mme Gillot risque toutefois de perturber les derniers arbitrages qui restent à faire dans ce dossier. Officiellement saisis de cette question par le gouvernement, les experts français des maladies à prion réunis au sein du comité présidé par le docteur Dominique Dormont ne rendront pas avant quelques jours leurs dernières propositions aux responsables de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), et plusieurs questions techniques demeurent encore sans réponse. Pour autant, plusieurs points sont acquis. On indique ainsi, de bonne source, que ce sont 40 000 bovins qui devraient faire, dans les prochains mois, l'objet du dépistage de la maladie de la « vache folle ».

Les experts du comité Dormont souhaitent que ces animaux puissent être sélectionnés parmi ceux provenant des régions dont les cheptels sont les plus touchés (Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire notamment), ainsi que parmi ceux pouvant *a priori* être considérés comme les plus exposés au risque infectieux. En pratique, les 40 000 bovins seront soit des animaux conduits à l'équarrissage (c'est-à-dire des bêtes mortes dont l'état ne permet pas qu'elles soient consommées), soit des animaux ayant dû être abattus d'urgence et pour lesquels la cause de la mort n'aura pas été clairement établie.

APRÈS ABATTAGE

Les responsables français ne devraient pas retenir, contrairement à ce qui s'est fait en Suisse, le principe d'un dépistage aléatoire chez un certain nombre de bovins apparemment en bonne santé, conduits à l'abattoir et entrant, de ce fait, dans la chaîne alimentaire humaine.

Dans tous les cas, le dépistage des animaux en phase d'incubation de l'ESB se fera après abattage, à partir de prélèvements d'un fragment de tissu cérébral, le résultat étant obtenu en quelques heures.

Rien, d'autre part, n'est encore acquis quant au type de test de dépistage qui sera mis en œuvre en France.

Grâce aux progrès accomplis ces derniers temps dans le champ de la physiopathologie des maladies à prion, et grâce aussi au soutien financier de la Commission européenne, trois tests ont, en juillet 1999, été homologués par Bruxelles. Il s'agit tout d'abord d'un test mis au point et commercialisé par la firme zurichoise Prionics (en usage en Suisse depuis 1988), d'un autre élaboré par une équipe du service de pharmacologie et d'immunologie du Commissariat à l'énergie atomique (méthode qui devait initialement être développée industriellement par Pasteur Sanofi Diagnostics avant que cette société soit acquise par la firme américaine Bio-Rad), et d'un troisième issu de la firme irlandaise Enfer Technology.

L'évaluation scientifique conduite en 1999 par les services de la Commission européenne sur des échantillons prélevés sur 1 400 bovins (1 000 sains en provenance de Nouvelle-Zélande et 400 contaminés d'origine britannique) avait conclu que le test mis au point par l'équipe française était celui qui fournissait la meilleure sensibilité, le diagnostic semblant pouvoir être porté environ six mois avant l'apparition des premiers symptômes de la maladie.

En outre, ce programme de dépistage ne pourra être lancé que lorsque seront clairement définies les modalités de prélèvement des tissus cérébraux bovins par les services vétérinaires départementaux et celles de la mise en œuvre des tests par le seul laboratoire spécialisé apte à les effectuer en France. On devrait ainsi pouvoir disposer dans les prochains mois d'une série de données quant à l'épidémiologie de l'ESB dans le cheptel bovin français.

Il restera alors aux autorités sanitaires à décider si, comme l'impose la réglementation actuellement en vigueur pour les animaux malades, un résultat positif devra conduire à l'abattage et à la destruction de l'ensemble du troupeau. La décision de lancer ce programme avant même qu'il ne soit demandé par la Commission européenne coïncide avec l'apparition, en France, d'un nombre croissant de cas d'ESB diagnostiqués chez des animaux nés après l'interdiction de l'usage, chez les bovins, des farines dites *« de viandes et d'os »* tenues pour être à l'origine de l'épidémie de la maladie de la « vache folle ». On a ainsi diagnostiqué six cas d'ESB en 1997, dix-huit en 1998 et trente en 1999. Selon M. Glavany, plusieurs anomalies dans l'usage de ces farines laissent craindre que des cas soient encore recensés, et ce *« jusqu'en 2001 »*.

Jean-Yves Nau

81 cas dans 23 départements

Depuis 1991, quatre-vingt-un cas de maladie de la « vache folle » ont été recensés en France dans vingt-trois départements. Les plus touchés sont les départements des Côtes-d'Armor (15 cas), de la Manche (13 cas), du Finistère (8 cas), de la Mayenne (6 cas), d'Ille-et Vilaine et de l'Orne (5 cas). Le premier cas diagnostiqué en 2000 l'a été dans le département de la Creuse. Il concernait, pour la première fois, un bovin de race limousine. Jusqu'à présent, la quasi-totalité des cas en France avait concerné des vaches de race laitière ou mixte. Si la tendance actuelle devait se confirmer, certains épidémiologistes estiment que l'on pourrait recenser une cinquantaine de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine cette année.

La délicate question des tests chez l'homme

L'EXPÉRIENCE acquise depuis plus d'un an en Suisse démontre sans ambiguïté que, dans les pays concernés par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la viande d'animaux infectés par le prion pathologique sans présenter les symptômes de la maladie peut entrer dans la chaîne alimentaire humaine. Dans ce pays, le programme de dépistage a en effet d'ores et déjà permis de trouver des résultats positifs chez 16 animaux (sur 6 760) retrouvés morts et chez 5 autres (sur 3 355), qui ont dû être abattus d'urgence. Phénomène plus inquiétant, trois cas ont été identifiés dans un échantillon de 6 840 bovins normalement conduits à l'abattoir. Les animaux concernés étaient nés entre le 20 décembre 1991 et le 11 décembre 1995. Dans tous les cas, une confirmation histochimique a été apportée, certains animaux présentant déjà des lésions cérébrales caractéristiques d'une encéphalopathie spongiforme.

« Nous souhaitons bien évidemment, pour notre part, mettre en œuvre un programme de dépistage sur une échelle beaucoup plus large, afin d'améliorer la sécurité des consommateurs, et nous sommes en contact avec plusieurs chaînes européennes de grande distribution, soucieuses de vendre des produits de qualité, a expliqué au *Monde* Bruno Oesch, fondateur et directeur de la firme zurichoise Prionics, qui commercialise le test utilisé en Suisse. *Le système actuel de surveillance, en Europe, basé sur les seules déclarations des éleveurs, ne permet pas une surveillance exhaustive des cas d'ESB. A l'inverse, la mise en œuvre systématique des tests permet une surveillance épidémiologique active beaucoup plus fiable. »*

La mise au point des premiers tests diagnostiques et l'annonce de l'arrivée prochaine de nouvelles méthodes plus sensibles, dites « de deuxième génération », vont rapidement conduire les autorités sanitaires à devoir se prononcer sur un sujet éminemment complexe et soulevant de délicates questions médicales et éthiques : celui du dépistage de l'infection par le prion pathologique à l'origine, chez l'homme, de la nouvelle forme de maladie neurodégénérative de Creutzfeldt-Jakob. Plusieurs spécialistes britanniques des maladies à prions ont d'ores et déjà exprimé le souhait de pouvoir rechercher la présence de l'agent infectieux dans certains tissus de l'organisme humain. Un programme de dépistage de grande échelle avait été proposé il y a un an par l'équipe du professeur John Collinge, spécialiste de biochimie et de génétique moléculaire à l'Imperial College School of Medicine de Londres (*Le Monde* du 1er janvier 1999).

TISSU DES AMYGDALES

Soulignant que de nombreux éléments expérimentaux concluaient à la présence, peu après la contamination, de la protéine prion pathologique dans différents organes contenant des tissus lymphoïdes, les chercheurs britanniques souhaitaient pouvoir effectuer des analyses à partir du tissu des amygdales prélevé sur plusieurs milliers de Britanniques afin de détecter précocement une possible épidémie de la nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob. *« Une telle étude nous permettra de voir dans quelle proportion la population est porteuse de la maladie,* expliquait alors le professeur Collinge. *Elle nous dira si c'est un problème de taille modeste ou si des milliers de personnes sont en train d'incuber la maladie. Nous saurons si une épidémie majeure se prépare. »*

Les experts français du comité Dormont avaient proposé il y a quelques mois que l'on commence en France à conserver les tissus provenant d'amygdalectomies, afin que l'on puisse procéder à une enquête similaire à l'échelon européen dès que les test de dépistage pourraient être effectués en routine.

J.-Y. N.

Parfois vous vous mettez uniquement au volant pour les sensations. Mais dans votre voiture, vous attendez quelque chose de plus - de l'*intelligence*.

C'est pourquoi vous trouverez nos circuits sur un tiers des voitures fabriquées aujourd'hui dans le monde.

Nous développons des circuits pour le contrôle du moteur, les freins, la sécurité, la navigation, les équipements de loisirs et les systèmes d'information. De nos jours, l'électronique représente déjà 15% du coût total d'une voiture neuve. Avec l'accélération rapide de cette tendance, dans cinq ans une voiture contiendra probablement davantage de microélectronique qu'un PC.

Tant d'intelligence dans une voiture? C'est ça la nouvelle sensation.

Nous ajoutons partout plus d'intelligence.

STMicroelectronics (anciennement SGS-THOMSON) - Leader mondial des semiconducteurs pour l'électronique grand public, l'automobile, les télécommunications, les périphériques informatiques, et les systèmes de contrôle - Quatre-vingt quinze sites répartis sur cinq continents - www.st.com

LeMonde Job: WMQ2501--0010-0 WAS LMQ2501-10 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:00 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0420 Lcp:700 CMYK

Claude Allègre veut relativiser l'ampleur des violences scolaires

« IL FAUT garder raison et ne pas généraliser. » Invité du journal de 20 heures sur France 2, dimanche 23 janvier, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, a tenu à relativiser l'ampleur de la violence après les incidents graves survenus la semaine dernière dans des collèges et des lycées (*Le Monde* daté 23-24 janvier). *« 95 % des établissements ne sont pas des lieux de violence, il faut ramener les chose à leur proportion »*, a-t-il ajouté. Dans un entretien au *Journal du dimanche* du 23 janvier, le ministre a admis la *« dureté spectaculaire »* des événements récents mais a rejeté l'idée d'une *« recrudescence »*. Il a précisé que, sur 75 000 établissements, *« seuls 39 ont été classés comme lieux de violence grave et 300 comme lieux de violence mineure. Bien sûr, c'est trop, beaucoup trop »*. M. Allègre a appelé à *« la mobilisation de tous »* pour éradiquer ce phénomène. Faire *« porter le chapeau »* à la seule éducation nationale serait, selon lui, une *« hérésie »* et un *« contresens »*. Il s'agit de *« questions complexes liées au chômage et à l'éclatement de la famille »*.

Le ministre a aussi indiqué que *« la ligne directrice »* du plan anti-violence qu'il présentera jeudi 27 janvier sera de *« mettre en place l'école du respect et de la citoyenneté »*. *« Il faut revenir aux leçons de morale, je n'ai pas peur de le dire. »* Les actes de violence donneront lieu a *« des sanctions de plus en plus sévères »*. Le ministre a rappelé que le plan de lutte contre la violence, lancé en 1998, *« a eu des résultats positifs »*, notamment à Marseille et dans la banlieue lyonnaise. M. Allègre estime que l'amélioration repose notamment sur l'émergence de véritables *« équipes éducatives »* et sur la formation des aides-éducateurs aux problèmes de violence. Il a aussi évoqué la nécessité d'une présence accrue des enseignants dans les établissements ce qui réclame une réflexion sur l'organisation de leur temps de travail.

Sandrine Blanchard

La mise en examen de trois élèves suscite stupeur et interrogations au collège Jules-Ferry de Mantes-la-Jolie

Un collégien victime de racket avait été jeté d'un escalier

APRÈS l'émotion suscitée, vendredi 21 janvier, au lendemain de la mise en examen de trois élèves de troisième du collège Jules-Ferry de Mantes-la-Jolie (Yvelines) pour *« extorsion »* et *« tentative de meurtre »* sur un élève de sixième, est venu le temps des interrogations. Une réunion devait se tenir, lundi 24 janvier, avec les parents d'élèves et les associations pour comprendre ce qui s'est réellement passé et déterminer si ce collège du centre-ville, épargné jusque-là, a lui aussi basculé dans la violence (*Le Monde* daté 23-24 janvier)

Dès jeudi matin, à l'annonce de la mise en examen de trois adolescents accusés d'avoir précipité Pablo, onze ans, par-dessus une rambarde d'escalier parce qu'il ne voulait plus faire leurs devoirs d'espagnol, responsables de l'établissement et élèves tentaient de *« calmer le jeu »*. Tous reconnaissaient qu'il s'agissait d'un *« incident grave »* mais *« isolé »*. Pour la principale, Marie-Danielle Thinel, *« Jules-Ferry n'est pas un établissement où règne un climat de violence permanent »* ; un professeur évoque *« un collège normal, où les bousculades existent comme avec tous les enfants de cet âge »*. Mais d'un simple chahut dans les escaliers qui a mal tourné à une tentative de meurtre, il y a un fossé qui aujourd'hui suscite *« l'incompréhension »*.

« FAIRE UN EXEMPLE »

La justice *« a voulu faire un exemple après ce qui s'est passé à Longwy »*, explique un élève de troisième. *« C'est pas eux »*, ajoute un autre, pour qui les trois jeunes mis en examen *« n'ont rien à voir là-dedans »*. Si personne n'a vu ceux qui ont *« balancé »* Pablo par-dessus la rampe d'escalier – la victime elle-même dit ne se souvenir que de *« quatre mains »* qui l'ont poussé dans le dos –, une bonne partie de cette classe de troisième semblait au courant du *« racket à la copie »*. Mais pour deux des trois mis en examen, *« c'est Pablo qui était demandeur »* : il aurait ainsi profité de sa bonne maîtrise de l'espagnol pour se faire un peu d'argent.

Ces rapports commerciaux se seraient dégradés le jour où Pablo aurait pris conscience, après une conférence donnée par un policier, qu'il était racketté. Il dénonce alors les faits dans une lettre anonyme glissée sous la porte de la conseillère d'éducation et, deux jours plus tard, prévient les trois élèves qu'il ne fera plus leurs devoirs. Deux heures après, lors d'un intercours, il est retrouvé inanimé au pied de l'escalier, sérieusement blessé au poignet.

Au collège, on semble presque unanime pour mettre en doute un lien entre le racket et la chute de Pablo. La principale affirme que *« le lien entre un éventuel racket et l'incident du 11 janvier n'est pas encore formellement établi »*. Au sein de l'établissement, la qualification de *« tentative de meurtre »* semble troubler les esprits.

Ce sentiment n'est pas partagé au tribunal de Versailles, où l'on affirme que *« le lien semble établi, même si les trois suspects nient les faits »*. Ces faits auraient pu valoir à leurs auteurs une simple mise en examen pour *« violences sur mineur »*, un délit passible du tribunal correctionnel. Mais le parquet est persuadé que les agresseurs ont poussé le jeune Pablo. Le caractère intentionnel de l'acte justifiait la mise en examen pour *« tentative de meurtre »*, qualification criminelle, mais aurait pu permettre au juge d'instruction, ainsi que le souhaitait le parquet, de placer en détention les trois collégiens, y compris celui qui est âgé de quinze ans. La loi ne permet en effet l'incarcération des jeunes de 13 à 16 ans que pour des faits criminels. La juge d'instruction, Françoise Carlier-Prigent, a préféré laisser les collégiens en liberté sous contrôle judiciaire. Le magistrat pourra toujours requalifier les faits et éviter aux trois auteurs présumés d'être renvoyés devant la cour d'assises des mineurs.

Jean-Claude Pierrette

LeMonde Job: WMQ2501--0011-0 WAS LMQ2501-11 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:00 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0421 Lcp:700 CMYK

Associations et syndicats réclament un statut pour les « jeunes adultes » en attente d'insertion

L'autonomie à l'égard des parents au centre d'un débat à la Sorbonne

Un millier de jeunes, notamment des représentants des associations estudiantines, lycéennes et ouvrières, se sont réunis, samedi 22 janvier à la Sorbonne, à l'invitation d'un collectif de dix-sept organisations mutualistes, syndicales et familiales, sur le thème de *« l'autonomie de la jeunesse »*. La question des aides à accorder aux « jeunes adultes » menacés par la précarité et en attente d'insertion a été largement discutée.

QUE SE PASSE-T-IL, aujourd'hui, lorsque des jeunes font de la politique au grand amphithéâtre de la Sorbonne ? *« Il y a trente ans, dans cette salle, il y avait beaucoup de jeunes. Qu'est-ce qu'ils voulaient ? Changer le monde ! »*, lançait à la cantonade, samedi 22 janvier, le réalisateur Jean-Michel Carré. En faisant remarquer, comme à regret, qu'il n'était plus question aujourd'hui que de formation, d'accès aux soins, au logement, au travail. La ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, eut beau jeu de rétorquer que si, en mai 1968, *« on pouvait brasser les idées »*, c'était *« parce qu'on était sûr du lendemain »*.

S'il est question, dans certains milieux, de *« reprise »*, de *« croissance »*, les jeunes sont à mille lieues de ces sujets-là. Venus à titre individuel ou en tant que militants étudiants (UNEF, UNEF-ID, FAGE), ouvriers (JOC), lycéens (FIDL), ils étaient un bon millier, samedi 22 janvier, à débattre de l'*« autonomie de la jeunesse »*, à l'invitation d'un collectif de dix-sept organisations (mutualistes, familiales, syndicales, associatives, etc.) qui ont « planché » ensemble sur le sujet pendant plus d'un an. Et leurs préoccupations, ancrées dans le quotidien, ont montré combien ils n'étaient pas sûrs du lendemain.

A l'origine du débat, un constat qui n'est pas nouveau : entre adolescence et âge adulte, une nouvelle période de vie est en train de s'inventer ; l'allongement des études, les parcours chaotiques faits de stages, de CDD et de travail intérimaire, la popularisation des études universitaires (salariat et études étant menés de pair), ont conduit à la naissance d'une nouvelle tranche d'âge, celle des « jeunes adultes ». Or les « jeunes adultes » ne sont pas autonomes, puisqu'ils dépendent soit de leurs parents, soit de petits boulots. *« Le modèle traditionnel de la jeunesse perdure. On nous dit : " Serrez-vous la ceinture, demain sera meilleur ! " C'était vrai pour nos parents, pas pour nous !*, expliquait à la tribune Carine Seiler, présidente de l'UNEF-ID. *On est dans une forme de bizutage des jeunes, qui nous empêche d'envisager notre avenir. »*

INDÉPENDANCE FINANCIÈRE

L'objectif était avant tout de susciter un débat au sein de la société sur la place accordée aux jeunes. Les réactions de la salle ont montré qu'il ne serait pas superflu. Les jeunes ne s'intéressent pas à la politique ? Le micro s'arrachait, les bouffées de colère se succédaient. *« Quand tu t'fais éjecter de chez toi, t'as les boules ! »*, lançait un jeune homme à Pierre-Louis Rémy, délégué interministériel à la famille. Des quatre coins de l'amphithéâtre fusaient les témoignages. Celui, par exemple, d'une jeune fille qui a quitté le domicile familial et a du mal à s'en sortir alors que ses parents perçoivent, grâce à elle, des allocations familiales. *« Dans les magazines, on vous vante la jeunesse ; mais plus la société fait du jeunisme, moins elle fait de place à sa jeunesse ! »*, remarquait un jeune homme.

Que veulent-ils ? Pour la plupart, un statut de la jeunesse. Les uns réclament un RMI-jeunes (la barre des 25 ans reste intangible pour le gouvernement). Les autres souhaitent, non seulement une indépendance financière, mais aussi *« être considérés comme des adultes »*. La proposition la plus concrète est venue de Daniel Le Scornet, le président de la Fédération des mutuelles de France, à l'origine du collectif Autonomie de la jeunesse, qui suggère la création d'une branche jeunesse de la Sécurité sociale. *« Comme, il y a cinquante ans, on a inventé une branche vieillesse de la Sécurité sociale, on pourrait mettre sur pied une branche jeunesse, qui gérerait non seulement les soins, mais aussi l'ensemble des besoins sociaux »*, expliquait-il. Et puisqu'il s'agit aussi de partage du pouvoir, *« cette branche serait gérée par les jeunes eux-mêmes »*.

Ne serait-ce pas mettre les jeunes en situation d'assistance ? *« Expliquez-moi,* rétorque-t-il à cet argument, *que la jeunesse n'est pas aujourd'hui dans la pire des situations d'assistance. »* Mais la visée n'est-elle pas utopique, à l'heure où les cordons de la bourse sont serrés ? *« L'utopie, c'est une société qui ne réfléchit pas au coût de l'insécurité sociale de sa jeunesse,* poursuit Daniel Le Scornet. *Il ne s'agit pas d'alourdir les prélèvements, mais de repenser de manière neuve la Sécurité sociale, en évaluant le coût des aides ciblées sur les jeunes, auquel il faut ajouter le coût de ce qui n'est pas fait. »*

Un incident, provoqué par des militants du Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB), a redynamisé la salle. Habitué à perturber des assemblées de technocrates, le MIB s'est retrouvé là face à des oreilles dans l'ensemble attentives. Le débat s'est inévitablement orienté vers *« les jeunes de banlieue »*, plusieurs voix s'élevant contre l'idée selon laquelle il y aurait *« deux jeunesses »*. A ceux qui évoquaient alors la menace d'une *« explosion sociale »*, Daniel Le Scornet rétorquait : *« L'un des risques, ce n'est pas qu'il y ait une explosion sociale, c'est qu'une partie des jeunes soit isolée du reste de la société ; d'où la nécessité de penser une sortie pour l'ensemble de la jeunesse. »*

Marie-Pierre Subtil

Des assistantes sociales conseillent à certains étudiants d'attaquer leurs parents en justice

LES RITES de passage à l'âge adulte sont rarement agréables. Celui proposé à Sandrine pour gagner son autonomie lui a néanmoins semblé particulièrement violent. Lorsque l'assistante sociale de son université lui a *« conseillé »* de porter plainte contre ses parents pour obtenir un soutien financier, elle n'en a pas cru ses oreilles. *« Dans mon esprit, on porte plainte contre ses parents en cas d'inceste ou de violence. Là, je m'entends bien avec eux. Ce n'est pas de leur faute s'ils ne peuvent pas payer mon loyer »*, s'indigne cette étudiante de vingt-trois ans. Inscrite en maîtrise de philosophie à Rennes, fille unique, elle a quitté Caen et le domicile familial lors de son inscription en licence. *« J'ai pris un appart à Rennes. Mais, l'an dernier, mes parents, qui gagnent 15 000 francs à eux deux, ont contracté un nouvel emprunt et ne peuvent plus m'aider. »*

Sandrine fait partie de cette nouvelle catégorie d'étudiants qui échappe de peu à toutes les aides sociales. Face à ces cas pour l'heure insolubles, les assistantes sociales des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) reconnaissent qu'elles sont souvent amenées à présenter la procédure judiciaire comme l'ultime recours. Elles se réfèrent pour cela à l'article 203 du code civil, qui prévoit *« l'obligation d'entretien »* des parents à l'égard de leur enfant jusqu'à leur vingt-cinquième année.

Paradoxalement, c'est l'ouverture aux étudiants d'un nouveau droit, l'allocation d'études, qui a entraîné la multiplication des conseils de ce genre. Depuis la dernière rentrée, 7 000 allocations d'études ont été ouvertes aux étudiants en autonomie constatée ou en rupture familiale. *« De plus en plus de jeunes exclus du dispositif des bourses s'adressent à nous pour obtenir l'allocation d'études*, témoigne Maryse Castillo, assistante sociale au Crous de Perpignan. *Leurs parents sont divorcés, surendettés ou ont des revenus juste supérieurs au plafond qui ouvre le droit aux bourses. Plus marginalement, on reçoit des étudiants en rupture familiale conflictuelle. Enfin, il y a ceux qui pensent avoir des droits dès lors qu'ils souhaitent voler de leurs propres ailes. »*

Un rapport inédit sur la mise en œuvre du plan social étudiant, remis la semaine dernière au ministre de l'éducation nationale, s'est penché sur le cas des familles monoparentales. Contrairement à la situation actuelle, il propose que l'attribution des bourses s'appuie sur le seul revenu du parent qui a les enfants à charge et que l'on intègre l'aide à l'autonomie dans les critères. Dans le même esprit, il suggère d'attribuer une allocation d'études de 20 000 francs par an à tous les étudiants de niveau bac + 3 qui ne résident pas chez leurs parents.

PONTS DÉFINITIVEMENT COUPÉS

Pour Mickaël, étudiant en licence de sociologie à l'université de Nanterre et magasinier à mi-temps, ces mesures, si elles sont retenues, arriveront trop tard. Aîné d'une famille de trois enfants, il s'est associé à la procédure lancée par sa mère à l'encontre de son père pour recouvrer la pension alimentaire impayée depuis des années et prouver que sa mère n'avait pas, seule, les moyens de l'aider. *« L'assistante sociale de ma fac m'a indiqué la procédure mais, ensuite, je n'ai pas du tout été suivi. J'ai pu le faire parce que le vécu avec mon père était déjà lourd, mais je ne le conseille à personne. Cela fait beaucoup de mal ; après ça, les ponts sont définitivement coupés. »*

Près de 2 000 affaires de ce genre sont traitées tous les ans par les tribunaux. Il y a un mois, le père de Mickaël a été condamné au paiement des arriérés et de la pension alimentaire, ainsi qu'à trois mois de prison avec sursis. Pour cette année universitaire, Mickaël a contracté un prêt d'honneur de 8 000 francs, remboursable dix ans après la fin de ses études.

Stéphanie Le Bars

DÉPÊCHES

■ **TERRORISME : deux personnes d'origine allemande, suspectées d'avoir appartenu aux Cellules révolutionnaires** (RZ), un groupuscule d'extrême gauche très actif en Allemagne dans les années 70, ont été arrêtées, dimanche 16 janvier, à Paris, par les policiers de la direction centrale des renseignements généraux. Christian Gauger et Sonja Suder se présentaient comme un couple suisse et vivaient dans un quartier populaire de Lille.

■ **PRISONS : la ministre de la justice, Elisabeth Guigou,** a rappelé, dimanche 23 janvier, qu'elle avait *« décidé de fermer »* trois établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt de Saint-Denis-de-la-Réunion et d'Avignon (Vaucluse) et le centre de détention de Liancourt (Oise). Elle a également indiqué que les cinq plus grandes maisons d'arrêt – La Santé (Paris), Fresnes (Val-de-Marne) Fleury-Mérogis (Essonne), Loos-les-Lille (Nord) et les Baumettes à Marseille (Bouches-du-Rhône) – seront rénovées.

■ **JUSTICE : Anne-José Fulgeras, relevée de ses fonctions de chef de la section financière du parquet de Paris en octobre 1999,** a annoncé, dimanche 23 janvier, sur TF 1, qu'elle allait *« demander sa mise en disponibilité »*. La magistrate a estimé qu'aucun des postes proposés par la chancellerie – substitut général à Paris et premier procureur adjoint à Pontoise ou Versailles – ne lui convenait. Elle envisage de s'orienter vers le conseil aux entreprises privées. Le ministère devra statuer sur sa demande de mise en disponibilité.

■ **AVALANCHE : les familles et l'association des familles de victimes de l'avalanche survenue près des Orres** (Hautes-Alpes), qui avait fait onze morts dont neuf collégiens le 23 janvier 1998, ont fait appel du jugement rendu le 13 janvier par le tribunal correctionnel de Gap, a indiqué, dimanche 23 janvier, le président de l'association. Daniel Forté, le guide qui dirigeait le groupe, a été condamné à deux ans de prison avec sursis et 8 000 francs d'amende, et le directeur du centre de vacances a été relaxé. Onze adolescents rescapés ont estimé lors d'une conférence de presse que *« la justice n'a pas été rendue »*. *« Notre but n'est pas d'envoyer les prévenus en prison, mais de leur interdire d'encadrer des enfants pour que ça ne se reproduise pas »*, ont-ils expliqué.

■ **FAIT DIVERS : le corps d'un industriel italien a été découvert**, dans la nuit du vendredi 21 au samedi 22 janvier, à l'intérieur de sa voiture en flammes dans un ravin longeant la route de Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes). Alberto Boni, soixante-quatre ans, résidait à Milan et séjournait régulièrement à Roquebrune-Cap-Martin. La police judiciaire de Nice a été chargée de l'enquête, qui devra établir si sa mort relève d'un accident.

■ **VIOLENCES : cinq agriculteurs soupçonnés d'avoir participé au saccage d'un supermarché** Carrefour de Nîmes (Gard), en marge d'un sommet franco-italien en septembre 1999, ont été mis en examen, vendredi 21 janvier, pour *« violences en réunion »*. L'un des agriculteurs a été écroué et les quatre autres ont été laissés en liberté sous contrôle judiciaire.

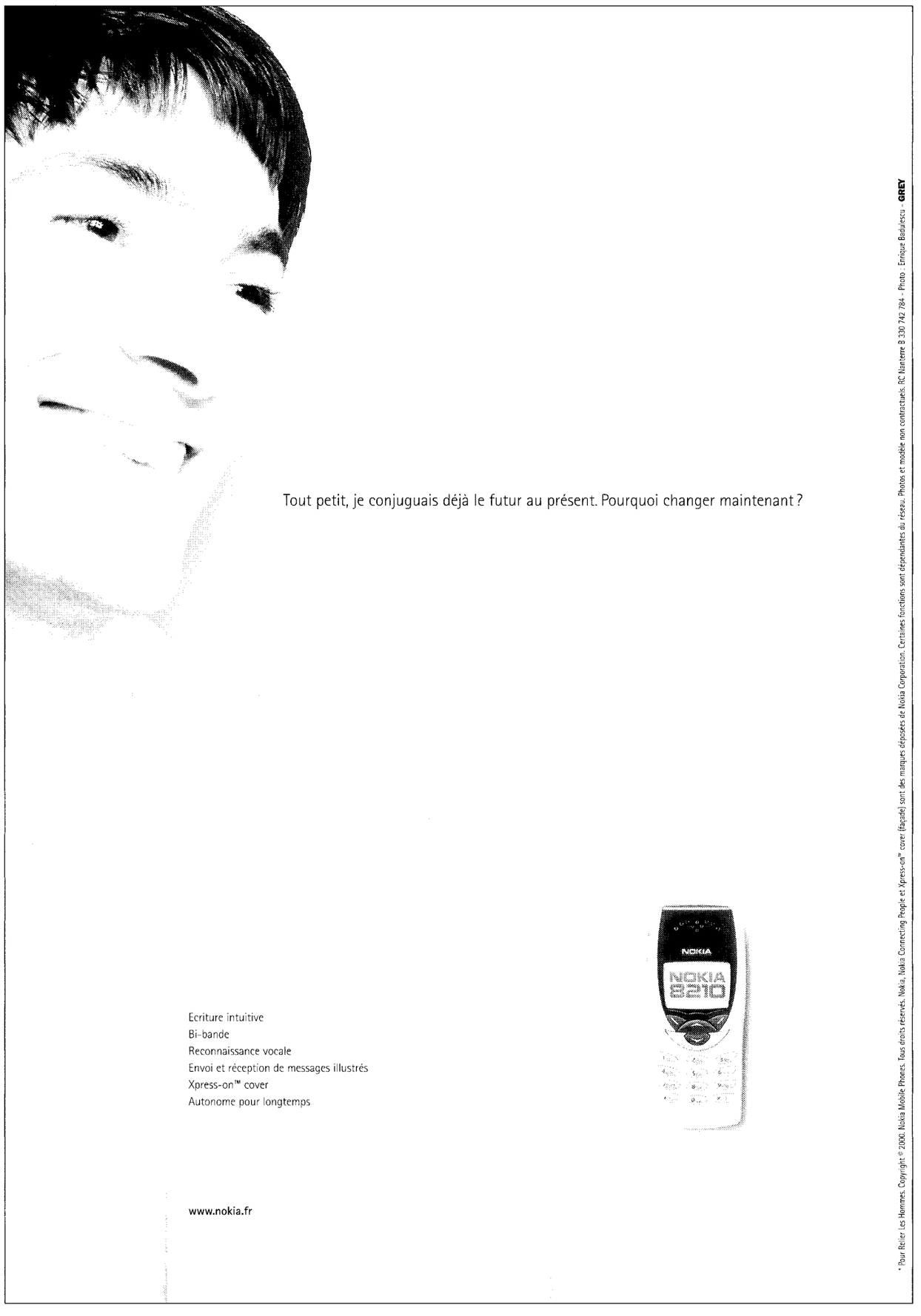

LeMonde Job: WMQ2501--0012-0 WAS LMQ2501-12 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 10:38 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0422 Lcp:700 CMYK

DISPARITIONS

Anne Hébert

La plus parisienne des auteures québécoises

LA ROMANCIÈRE et poétesse québécoise Anne Hébert est morte samedi 22 janvier à Montréal, à l'âge de quatre-vingt-trois ans des suites d'un cancer des os.

« Rien de plus beau, de plus terriblement juste, ne s'était écrit au Québec, et nous nous reconnaissions aussitôt dans cette description d'une absence au monde, d'une privation du monde qui était trop réelle », écrivait en 1999 dans *Le Devoir,* au moment où le Salon du livre de Paris accueillait les auteurs québécois, le critique Gilles Marcotte à propos du premier recueil de nouvelles d'Anne Hébert, *Le Torrent,* dressant le bilan d'une œuvre qui occupe une place privilégiée dans l'histoire de la littérature québécoise.

Née le 1er août 1916 à Sainte-Catherine de Fossambault, à une trentaine de kilomètres de Québec, dans une famille cultivée et aisée – son père Maurice Hébert était critique littéraire, son cousin, de quatre ans ans son aîné, Saint-Denys Garneau, est une des grandes figures de la poésie québécoise –, Anne Hébert publie en 1942 un premier recueil de poésie, *Les Songes en équilibre.* Dans les années 50, elle collabore en tant que scénariste à l'Office du film canadien et fait de fréquents séjours à Paris où elle s'établit durablement à partir de 1968. Peut-être pour garder toute sa liberté face à la reconnaissance que connaissent ses premiers livres, autant que pour fuir le milieu étriqué d'une certaine bourgeoisie québécoise.

A Paris, Albert Béguin, qu'elle avait rencontré au Canada, lui fait connaître Paul Flamand et Jean Cayrol qui publieront son œuvre aux éditions du Seuil. Dans la préface au *Tombeau des rois,* Pierre Emmanuel parle d'*« un verbe austère et sec, rompu, soigneusement exclu de la musique : des poèmes comme tracés dans l'os par la pointe d'un poignard ».* Considérée d'emblée comme un écrivain d'avant-garde, Anne Hébert acquiert pourtant rapidement un véritable statut de classique, même si le fait de vivre et de publier à Paris lui vaut quelques critiques de la part des milieux nationalistes québécois.

« DONNER UNE FORME »

« L'avant-garde c'est ce qui paraît avoir rompu avec le passé, déclarait-elle dans un entretien au *Magazine littéraire,* en 1969. *Je crois qu'on y a toujours des racines. L'important c'est d'être soi-même et d'être original. Si c'est quelque chose d'authentique, ça reste. Mais il ne suffit pas d'ouvrir une porte ; il faut donner une forme à son invention. »* Cette forme, elle va la trouver dans les romans, *« une autre façon d'aborder la poésie ». Les Chambres de bois* en 1958, *Kamouraska,* prix des Libraires en 1971 (porté à l'écran par Claude Jutra, avec Geneviève Bujold), *Les Enfants du sabbat* en 1975, prix de l'Académie française en 1976, *Héloïse* en 1980, *Les Fous de Bassan* qui obtient le prix Femina en 1982, *L'Enfant chargé de songes,* prix du Gouverneur général en 1992.

Ses romans prennent pour cadre tantôt son Québec natal, comme *Aurélien, Clara, Mademoiselle et le lieutenant anglais,* tantôt Paris. En 1997, Anne Hébert était retournée vivre au Québec. En 1999, alors que le Salon du livre de Paris mettait à l'honneur les écrivains québécois, la plus parisienne des auteures québécoises, absente de la manifestation, n'avait pu recevoir l'hommage qu'elle méritait. Mais elle publiait son dernier roman, *Un habit de lumière,* que, dans ces colonnes, Viviane Forrester saluait comme *« l'une des meilleures réussites d'un des meilleurs auteurs de langue française. ».*

Dans un communiqué, Lucien Bouchard, premier ministre du Québec, a regretté la perte d'*« un témoin inspiré de notre temps »,* et salué cette *« femme intense, discrète et noble »* qui *« plaçait au-dessus de tout la vie, dans laquelle elle puisait la matière première de son écriture ».*

Gérard Meudal

Margarete Schütte-Lihotzky

Une architecte pour les « exploités »

***« VIEILLE DAME** indigne »* de l'architecture autrichienne, Margarete Schütte-Lihotzky s'est éteinte à Vienne, mardi 18 janvier, quelques jours avant de fêter ses cent trois ans. Née le 23 janvier 1897, sous l'empire des Habsbourg, elle aura eu le privilège de vivre jusqu'au bout avec une passion intacte ce XXe siècle dont elle a partagé tous les enthousiasmes – et parfois les illusions.

Cette fille de la bourgeoisie viennoise, qui fut la première Autrichienne diplômée d'architecture, a participé, dès la première guerre mondiale, à un concours pour les fameux HLM *(Gemeindebauwohnungen)* construits en grande série au cours des années 20, dans la « Vienne rouge » gérée par les socialistes. Ses choix politiques et esthétiques ne changeront plus : elle bâtit pour les « exploités », avec la ferme conviction que l'individu peut transformer le monde, et s'intéresse plus particulièrement à l'espace des femmes et des enfants. A Francfort, pour la municipalité socialiste, Margarete Schütte-Lihotzky élabore, avec un souci raffiné du détail pratique, ce qui reste l'une de ses contributions majeures : la cuisine moderne intégrée, claire, fonctionnelle, dotée de multiples rangements, où elle applique les principes du taylorisme industriel, afin de limiter le temps consacré aux tâches ménagères. Sa « cuisine de Francfort », prototype du genre, est multipliée à 10 000 exemplaires dans les logements sociaux financés jusqu'en 1930.

Dès cette époque, elle développe aussi son concept du *Kindergarten* (jardin d'enfants) : un pavillon de plain-pied avec la verdure, conçu comme un lieu d'apprentissage collectif et d'épanouissement individuel des petits – ni trop près ni trop loin des parents – et parfaitement adapté à leur taille. Pour dessiner les meubles, elle s'intéresse par exemple au rythme de croissance des enfants. La montée du nazisme, au début des années 30, la chasse d'Allemagne. Avec son mari Wilhelm Schütte, elle accompagne l'ancien responsable de la planification de Francfort, Ernst May, vers ce qui apparaît alors comme la Mecque de l'architecture moderne collectiviste : l'Union soviétique. Elle sillonne l'immense pays avec une équipe volante d'architectes, y construit écoles et jardins d'enfants (dont la plupart seront détruits au cours de la deuxième guerre mondiale), est invitée jusqu'en Chine pour parler des *Kindergarten,* puis se retrouve à l'Ecole d'architecture d'Istanbul où elle adhère au PC autrichien.

Lorsque Margarete Schütte-Lihotzky revient à Vienne, en 1940, pour y prendre contact avec la Résistance, elle est trahie, échappe de peu à la mort, et passe le reste de la guerre dans une prison en Bavière. Mais la Vienne de la guerre froide boycotte cette architecte qui n'a jamais voulu renier son engagement communiste. Elle ne reçoit plus de commandes, tombe peu à peu dans l'oubli : il faut attendre 1993 pour que le Musée des arts appliqués, à Vienne, le MAK, lui consacre une exposition, où sa « cuisine de Francfort » est reconstituée. En janvier 1997, à l'occasion de son centenaire, le Tout-Vienne de l'architecture et des arts lui rend enfin un hommage solennel. Margarete Schütte-Lihotzky y apparaît rayonnante, vieille dame anticonformiste habitée jusqu'au bout par une inaltérable générosité.

Joëlle Stolz

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 22 janvier sont publiés :

● **Attributions ministérielles :** un décret relatif aux attributions déléguées à la secrétaire d'Etat au budget.

● **Agriculture :** un décret portant création d'un Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires des professions agricoles.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Hélène et **Jean-Pierre RIOUX,**
Huberthe AIMÉE-BLANCHENAY,
Odile et **Jean-Jacques THOUMIEUX,**
ont la joie d'annoncer la naissance, le 7 janvier 2000, de leur petite-fille

Adèle.

Chez
Emmanuelle et **Xavier THOUMIEUX,**
18 *bis,* rue de Bruxelles,
Paris-9e.

M. Guillaume KESSLER
et **Mme,** née **Isabelle CIEUTAT,**
partagent avec **Célia**
la joie d'annoncer la naissance de

Alexandre,

le 13 janvier 2000.

3, rue Saint-Charles,
75015 Paris.

Anniversaires

– 25 janvier 2000.

Il y a dix ans, j'ai rencontré

l'étoile du Sud.

Mon amour pour toi est éternel.

La perdrix.

Pacs

– Après plusieurs décennies de vie commune,

Claude-Jean et **Raoul**

ont conclu un pacte civil de solidarité, le 23 décembre 1999, en France profonde.

Infinie gratitude à tous les artisans éclairés (Mme Guigou en tête) de cette loi libératrice.

Décès

– Mme Bernard Bringuier,
son épouse,
Marine Bringuier,
Renaud Bringuier
et Mme, née Carole Bonhoure,
Barbara Bringuier,
ses enfants,
Maxence, Albéric,
ses petits-enfants,
Toute la famille et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard Louis BRINGUIER,
directeur honoraire KPMG
fiduciaire de France,

survenu le 18 janvier 2000, dans sa soixante-quatorzième année.

Les obsèques ont eu lieu le 22 janvier dans la plus stricte intimité.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Maisons-Laffitte.

– Le Mans. Nantes. Paris. Carantec. Ableiges.

Les familles Floch, Marchal, Cornu, ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre FLOCH,
proviseur au lycée Marguerite-Yourcenar,
au Mans.

Une cérémonie à sa mémoire aura lieu au crématorium du Mans, le mercredi 26 janvier 2000, à 13 h 30.

– M. Joseph Henri Lejoyeux, chevalier de l'ordre national du Mérite, professeur à la faculté de chirurgie dentaire de Paris, membre de l'Académie dentaire,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Suzanne LEJOYEUX,
née **BENAMOU.**

Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 21 janvier 2000, au cimetière de Sèvres.

– Mme Marie-Louise Maimay,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Les familles Maimay, Cirany, Yacé,
Les parents et alliés,
ont la grande tristesse de faire part du décès du

lieutenant-colonel (TDM)
Gaétan, Paul MAIMAY,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

le 19 janvier 2000, à Marseille, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

L'inhumation a eu lieu le 22 janvier.

10, rue Daumier,
13008 Marseille.

« Tu es ma lumière
et ma lumière ne s'éteindra jamais. »
Baha'ullah

Mary MAXWELL,
veuve **RABBANI,**
1910-2000,
figure historique
de la communauté mondiale baha'ie,

s'est envolée vers les Royaumes de Dieu.

Les obsèques se sont déroulées le 23 janvier, à 14 heures, à Haïfa (Israël).

Les baha'is de France.

– M. et Mme Maurice Sarrut,
son frère et sa belle-sœur,
Et sa nombreuse famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Hélène SARRUT,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Nîmes, le 19 janvier 2000.

La cérémonie religieuse a eu lieu le samedi 22 janvier, au temple de Valleraugue (Gard).

Le soir venu, Jésus leur dit :
« Passons sur l'autre rive. »
Saint Marc, chapitre IV, verset 35.

– Marie-Laure et Allen Chevalier,
Agnès Troublé,
Françoise et Raoul Pontecaille,
Bruno et Mélanie Troublé,
ses enfants,

Juliette, Sophie et Caline,
Etienne, Nicolas, Ariane, Aurore et Iris,
Gilles, Agathe et Guillaume,
Anne-Laure, Romain, Augustin et Paul,
ses petits-enfants,
Ses seize arrière-petits-enfants,
Mme Louis d'Hauthuille,
sa sœur,

Mme Jacques Bourget,
sa belle-sœur,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, le 21 janvier 2000, de

Nicole TROUBLÉ,
née **BOURGET.**

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Vigor de Marly-le-Roi (Yvelines), le mardi 25 janvier, à 14 heures.

On y associera le souvenir de

Ado TROUBLÉ.

« Ne redoute pas les ténèbres,
Je suis la lumière.
Ne redoute pas la mort,
Je suis la vie. »
« La courbe de tes yeux
fait le tour de mon cœur,
un rond de danse et de douceur. »

– M. Frédéric Vallat,

Mme Maria Sotero Pereira,

M. et Mme Michel Vallat,
M. et Mme Jérôme Vallat
et Caroline, leur fille,
Mme Juliette Chevallier,
ont la douleur d'annoncer la disparition de

Anna Paula,

leur très chère femme, fille, belle-fille et belle-sœur,
survenue jeudi 20 janvier 2000, dans sa vingt-neuvième année.

Une cérémonie sera organisée mercredi 26 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Paul, à Grange-Canal, Genève (Suisse).

Anniversaires de décès

– Le 24 janvier 1990,

Daniel ANKRI

nous quittait.

Son amour nous manque, et nous l'aimons.

– Il y a dix ans, le 24 janvier 1990,

Georges BÉRARD-QUÉLIN,
président-directeur général
de la Société générale de presse
et fondateur du *Siècle,*

nous quittait.

Jacqueline Bérard-Quélin,
son épouse,
Nicole Coulet-Quélin,
Marianne Bérard-Quélin,
Laurent et Anne Bérard-Quélin,
ses enfants,
Etienne et Brigitte Lacour,
demandent à ses amis d'avoir une pensée pour lui.

Avis de messe

– Une messe en souvenir de

Pierre GIROUD

sera célébrée le jeudi 27 janvier 2000, à 19 heures, en l'église Notre-Dame de Bercy, place Lachambeaudie, Paris-12e.

De la part du SNDF.

Colloques

COLLOQUE INTERNATIONAL
« Le patrimoine culturel et la mer. Aspects juridiques et institutionnels »,
à Nantes, les 3, 4 et 5 février 2000,
faculté de droit.
Renseignements et inscriptions :
MSH Ange Guépin.
Tél. : 02-40-20-65-06.
Télécopie : 02-40-20-65-01.
Courriel :
fabienne.le-roy@humana.univ-nantes.fr

Colloque en hommage à Léon Askenazi, « Manitou, le juif, l'Hébreu »,
du dimanche 30 janvier
au jeudi 3 février 2000.
Demandez le programme détaillé (PAF)
Renseignements au 01-53-20-52-52.
Nouveau Centre communautaire de Paris,
119, rue La Fayette, 75010 Paris,
métro Poissonnière.

UNIVERSITÉ PARIS-IV - SORBONNE
et
COLLÈGE DES ÉTUDES JUIVES
de l'Alliance israélite universelle :
« Paul et la question de l'autre »
Dialogue biblique
avec
S. Breton, A. Didier-Weill,
J.-C. Guillebaud, M.-J. Mondzain,
J. Rolland, P. Thibaud, S. Trigano,
suivi d'un récital de Roula Safar.
Dimanche 30 janvier, de 10 heures à 18 heures,
en Sorbonne, amphi Descartes (PAF).
Renseignements : 01-53-32-88-58.
Site Internet : http://www.aiu.org

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL
DE PHILOSOPHIE

● **Séminaire**
Isabelle Schulte-Tenckhoff : « Altérité et droit (II) ».
29 janvier, 9 h 30-17 heures, Centre d'études ethniques, université de Montréal, Montréal (Canada).

● **Colloque**
Encore l'amour.
Sous la responsabilité de Martine Broda.
Avec J.-M. Maulpoix, M. Deguy, E. Tellermann, M. Broda, M. Oliva, N. Michel, A. Badiou, D. Eleb, E. Lemirre, J. Ancet, B. Péquignot et C. Melman.
28 et 29 janvier, 10 heures-18 heures, salle Dussane, ENS, 45, rue d'Ulm, Paris.

● **Journée d'étude**
– Aux limites de l'intentionnalité.
Sous la responsabilité d'A. David, N. Depraz, J. Rogozinski et F.-D. Sebbah.
27 et 28 janvier, 9 h 30-18 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Conférences-débats

« Vous et le cancer »
Renforcer la participation
des patients et des proches
face aux enjeux du cancer.
Le 2 février 2000, à 14 heures,
dans le cadre de l'ICACT,
au Palais des congrès de Paris.
Métro et RER : Porte-Maillot.
Avec la participation des représentants des plus grandes associations américaines de patients
et des plus grands spécialistes européens.
Animation : Frances Visco.
Inscription gratuite.
Renseignements à Europa Organisation.
Tél. : 05-34-45-26-45.
Fax : 05-34-45-26-46.

Tous les jours dans le « Carnet du Monde »
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
550 F TTC - 83,85 € 10 lignes
65 F TTC - 9,91 €
toute ligne suppl.
☎ 01.42.17.39.80
Fax : 01.42.17.21.36
e-mail: carnet@mondepub.fr.

Débats

« De Nuremberg à la loi Huriet Expérimentations sur l'homme ».
Mercredi 2 février 2000, à 14 heures,
Palais des congrès, salle 342 AB,
porte Maillot, Paris-17e.
Débat animé par Antoine Spire, avec Michèle Barzach, Miguel Benasayag, André Comte-Sponville, Claude Huriet, David Khayat, Yves Ternon. *Entrée libre.*

Cours

Cours particuliers
d'informatique à domicile
(Internet, bureautique, multimédia).
Tous niveaux. 300 formateurs en IDF.

ALDISA. Tél. : **01-46-10-50-32.**

Communications diverses

Cercle amical - Centre V.-Medem
Cycle de trois conférences-débats :
La Shoah et sa mémoire,
1re conférence,
mardi 25 janvier, à 20 h 30.
« Shoah et représentation »
G. Wajeman, psychanalyste et écrivain,
A. des Pallières, cinéaste.
52, rue René-Boulanger, Paris-10e.

Mardi 25 janvier 2000, à 20 h 30
Leçon inaugurale 1999-2000
« Le juif et la démocratie »
Leçon de Shmuel Trigano,
maître de conférences à l'université Paris-X - Nanterre,
sous la présidence
de Jean-Claude Guillebaud,
écrivain, éditeur (PAF).
Renseignements au 01-53-20-52-52.
Nouveau Centre communautaire de Paris,
119, rue La Fayette, 75010 Paris,
métro Poissonnière.

Soutenances de thèse

– Mme Frédérick Douzet a soutenu, le 21 janvier 2000, au Centre de recherche appliquée en géopolitique de l'université Paris-VIII - Saint-Denis, une thèse de doctorat dont le sujet était **« Géopolitique du multiculturalisme : l'exemple d'Oakland, Californie ».**

Le jury, sous la présidence de M. l'inspecteur général Gérard Dorel, composé de Béatrice Giblin-Delvallet (professeur à Paris-VIII, directrice de thèse), Cinthia Ghorra-Gobin (directrice de recherche au CNRS), François Ascher (sociologue, professeur à Paris-VIII), Denis Lacorne (directeur de recherche au Centre d'études et de recherche internationales – FNSP), Yves Lacoste (géographe, professeur émérite à Paris-VIII), lui a décerné le titre de docteur en géographie, avec la mention Très Honorable et ses félicitations, à l'unanimité.

– Jean Fombonne soutiendra sa thèse de doctorat d'histoire, **« L'affirmation de la fonction personnel dans les entreprises (France, 1830-1990) »,** sous la direction de Patrick Fridenson, à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, amphithéâtre du 105, boulevard Raspail, Paris-6e, le mardi 1er février 2000, à 9 heures.

– Mlle Tarub Bahri a soutenu sa thèse de doctorat, **« Relations entre des variables environnementales et la distribution et structure de la biomasse de petits pélagiques côtiers en Méditerranée »,** à l'Institut océanographique, université Paris-VI - IRD.

HERMÈS
PARIS

SALLE GAVEAU
45, rue La Boétie, Paris 8e
(métro Miromesnil)

✦

Du lundi 24 au vendredi 28 janvier inclus,
se tiendront les VENTES TRADITIONNELLES DE SOLDES
de 9 h à 18 h sans interruption.

Autorisation préfectorale établie à Paris, le 20 décembre 1999,
pour la période du 24 au 28 Janvier 2000 - Hermès Sellier, Paris B 696 520 410.

LeMonde Job: WMQ2501--0014-0 WAS LMQ2501-14 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 10:49 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0424 Lcp:700 CMYK

Pour les élus, TotalFina n'a pas pris en compte l'ampleur de la marée noire

Les explications et les engagements financiers de Thierry Desmarest, PDG de la compagnie pétrolière, n'ont pas satisfait les conseillers régionaux de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes, réunis samedi 22 janvier, à Nantes. Sur les plages, le travail de nettoyage n'en finit pas

NANTES
de notre correspondant

Thierry Desmarest a dû passer des moments plus agréables dans sa vie de PDG de TotalFina. Samedi 22 janvier à Nantes, à l'hôtel de région des Pays de la Loire, les conseillers régionaux de Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, devant lesquels il était venu s'expliquer, lui ont fait part sans ménagement de la colère des populations du littoral atlantique souillé par le mazout visqueux de la compagnie pétrolière.

Les *« regrets profonds »* qu'il a manifestés, les 700 millions de francs (106,7 millions d'euros) que TotalFina se dit prête à dépenser pour réparer les dégâts et les mesures préventives décidées pour limiter les risques du transport (*Le Monde* du 21 janvier) n'ont pas apaisé le ressentiment des élus de l'Ouest. Les propos de Thierry Desmarest auraient sans doute convaincu un conseil d'administration en quête d'explications techniques, a résumé un conseiller régional, mais il fallait autre chose qu'un discours d'ingénieur pour convaincre une salle d'élus représentant des pêcheurs, conchyliculteurs, paludiers, restaurateurs ou hôteliers inquiets pour leur avenir et des citoyens scandalisés. C'est ce qu'a voulu lui dire à sa façon Mireille Ferri, conseillère régionale (Verts) des Pays de la Loire, en lui faisant cadeau d'une pelle, d'un seau et d'un rateau en plastique, invitation à faire des pâtés sur les plages plutôt qu'à y déverser du pétrole.

SÉANCE EXPIATOIRE

« Ce n'est pas la première fois qu'une marée noire touche nos côtes, mais c'est de loin celle qui a provoqué l'exaspération la plus forte », notait, à l'issue des débats, Ambroise Guellec, vice-président (RPR) du conseil régional de Bretagne. Un sentiment que traduit le vote par les élus de toutes tendances politiques des trois assemblées régionales, MNR et LCR exceptés, d'une motion demandant notamment l'instauration du principe pollueur-payeur et la création d'un plan Polmar nature pour la faune et la flore menacées. Des Verts aux villiéristes, la convergence d'analyse était manifeste pour stigmatiser ce que François Fillon, président RPR du conseil régional des Pays de la Loire, a qualifié de *« course à la productivité, d'inconscience personnelle ou collective, de dilution des responsabilités qui forment la toile de fond de ce naufrage »*.

Certaines charges contre le *« libéralisme sauvage »* ou le *« crime de mer »* que constitue l'accident de l'*Erika* étaient attendues. Thierry Desmarest savait qu'il devait en passer par là au cours de cette séance expiatoire. D'autres mises en cause, plus argumentées, ont fait mouche. Loïc Le Masne, conseiller régional des Pays de la Loire (UDF), s'est par exemple inquiété, en citant le magazine financier *Le Revenu français* du 21 janvier, des conséquences sur le transport de pétrole que pourrait avoir la stratégie de TotalFina, décrite à l'intention d'investisseurs boursiers comme visant à *« réaliser 3,38 milliards de francs* [515,2 millions d'euros] *par an d'économies de logistique d'ici à 2002 »*.

Les économies annoncées, d'ailleurs, relativisent les engagements financiers pris par TotalFina, même si son PDG a indiqué que l'entreprise irait au-delà des 700 millions de francs promis si les coûts du pompage de l'*Erika* et du traitement des déchets dépassent les prévisions actuelles, et s'il a répondu favorablement à la demande de participation au financement des campagnes de communication qui tenteront de restaurer l'image des côtes atlantiques.

PASSER AUX ACTES

La certitude affichée samedi par Thierry Desmarest que le 1,2 milliard de francs (182,9 millions d'euros) du Fipol (fonds d'indemnisation financé par les compagnies pétrolières) sera *« largement suffisant »* pour couvrir les préjudices économiques causés par la marée noire laisse également sceptiques les élus de l'Ouest. *« Trois années de chiffre d'affaires de l'ostréiculture en Pays de la Loire, cela fait déjà un milliard de francs »*, soulignait, par exemple, François Fillon en ajoutant ne *« faire confiance à personne »* tant que les préjudices ne seraient pas tous établis et indemnisés.

L'association que les trois conseils régionaux, les cinq départements et les communes concernées ont créée pour défendre leurs intérêts menacés va maintenant s'efforcer de *« faire entendre la voix de l'Ouest français »* pour que TotalFina, le Fipol, l'Etat et l'Union européenne passent aux actes, tant pour restaurer les milieux endommagés, administrer les préjudices, que pour prévenir les accidents. Au-delà, c'est la prise de conscience d'une communauté de destin entre la Bretagne, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes qui sort renforcée de la marée noire. *« La crise de l'*Erika *est pour nous existentielle. L'Atlantique est notre adresse mondiale et c'est notre avenir »*, affirmait Jean-Pierre Raffarin, président (UDF) de la région Poitou-Charentes, en réclamant une grande politique maritime française et des programmes de recherche spécifiques au littoral atlantique, soulignant pour les justifier combien les prévisions sur l'impact de la marée noire puis les moyens de lutte antipollution sont apparus défaillants. De son côté, Roselyne Bachelot, députée (RPR) et conseillère régionale des Pays de la Loire, a demandé que l'effort de solidarité nationale annoncé par le premier ministre se traduise par des avenants au prochain contrat de plan Etat-Région dont les montants ne soient pas pris sur les enveloppes prévues. Pendant la marée noire, les négociations continuent.

Benoît Hopquin

Attentat à la mairie de La Baule

La bombe qui a explosé sous un escalier extérieur de la mairie de La Baule, dimanche 23 janvier à 3 h 45, était placée à quelques mètres du poste de commandement avancé du plan Polmar terre, qui coordonne les opérations de nettoyage au nord de la Loire-Atlantique. Les bureaux d'un adjoint au maire et de la police municipale ont été fortement endommagés. La nature de la bombe, lorsqu'elle sera connue des enquêteurs, permettra de savoir si cet attentat peut ou non être relié au vol, fin septembre 1999, d'explosifs à Plévin (Côtes-d'Armor), revendiqué par l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB).

Pour Yves Métaireau, maire (UDF) de La Baule, cet attentat est *« d'autant plus odieux et parfaitement injustifiable que les services municipaux, les pompiers et les élus de La Baule sont mobilisés depuis un mois pour lutter contre la marée noire et sont solidaires des communes voisines plus touchées qu'elle »*.- *(Corresp.)*

Selon la préfecture maritime, les risques de nouvelles pollutions sont « maîtrisés »

LA VALSE DES ROBOTS se poursuit autour de l'épave de l'*Erika*, qui repose par 120 mètres de fond. Arrivé vendredi 21 janvier à Lorient, le navire scientifique *Svitzer-Meridian* doit effectuer toute la semaine une mission de cartographie en trois dimensions des deux parties du pétrolier. Ce bateau océanographique a été affrété par TotalFina. Son travail constitue une nouvelle étape préparatoire au pompage des soutes que prend en charge la compagnie pétrolière. Un second vaisseau, équipé de trois robots sous-marins, procédera ultérieurement à une nouvelle inspection détaillée de la coque de l'épave. Il devrait rester sur zone jusqu'à la mi-février.

« Il semble que ce ne soit pas le tiers, mais la moitié de la cargaison qui est allé à la mer, soit près de 15 000 tonnes », a expliqué Thierry Desmarest, PDG de TotalFina. La même quantité, 15 000 tonnes, demeurerait donc dans les cuves. *« Nous nous donnons un mois pour arrêter une solution technique,* a-t-il poursuivi. *Puis nous lancerons un appel d'offres pour le pompage. »*

Le robot sous-marin Triton, embarqué à bord de l'*Abeille-Supporter,* a, lui, achevé sa mission vendredi. L'engin aura colmaté cinq des six fuites repérées sur les deux parties de l'épave, à l'aide de plaques d'acier, de couches de néoprène et de gravier.

SURVEILLANCE CITOYENNE

Selon la préfecture maritime, *« le suintement résiduel reste faible »* sur la dernière fissure qui n'a pu être bouchée. Les patrouilles effectuées aux environs de l'épave n'ont pas permis d'observer de nouvelles plaques de fioul. *« La quantité résiduelle d'hydrocarbures observée en mer ces derniers jours s'est considérablement amenuisée »*, affirme un communiqué de la préfecture maritime, qui conclut : *« Grâce aux colmatages réalisés sur l'épave et à la surveillance mise en place, les risques de reprise de la pollution* [...]*, sont aujourd'hui maîtrisés. »*

Par ailleurs, plusieurs membres du Regional Citizen's Advisory Council (RCAC), association de riverains créée en Alaska après la marée noire de l'*Exxon-Valdez* en 1989, étaient en Bretagne ce week-end. Ils ont participé, samedi à Perros-Guirec (Côtes-d'Armor), à l'assemblée générale du syndicat mixte des victimes de l'*Amoco-Cadiz,* en 1978. Américains et Français ont plaidé pour un droit d'ingérence des citoyens dans le contrôle, la prévention et la gestion des pollutions maritimes. *« Les citoyens ont leur mot à dire aux côtés des institutions et des gouvernement »*, a plaidé Jean-Baptiste Henri, membre du syndicat mixte. En Alaska, le RCAC est doté de 2,1 millions de dollars (environ 13,5 millions de francs) par an pour assurer cette surveillance citoyenne.

Benoît Hopquin

La Côte sauvage panse ses plaies

LA BAULE
de notre envoyé spécial

A la sortie du Pouliguen, sur la petite route qui épouse les innombrables criques rocheuses entre les pointes de Penchâteau et du Croisic, un panneau invite les touristes au respect de l'environnement : *« Amis de passage, la Côte sauvage est belle et fragile, protégez-la. »* Triste ironie. Ce lieu magique a subi de plein fouet les assauts de la marée noire et se retrouve défiguré sous les stigmates gluants du fioul échappé de l'*Erika*. *« Pas un endroit n'a échappé à ce désastre écologique »*, se désole Jean-Jacques Dera, pouliguennais de vieille souche qui, s'il se dit soulagé que les grandes marées du week-end n'aient pas aggravé la situation, reste pessimiste : *« Cela n'est pas revenu cette fois-ci mais, hélas, cela reviendra encore... »*

L'inquiétude était de mise, vendredi 21 janvier, sur la côte nord du littoral de la Loire-Atlantique, à la veille des grandes marées dont le coefficient maximum oscillait entre 102 et 105. On craignait, en effet, que la montée des eaux repollue d'une manière importante des endroits péniblement nettoyés. Dans cette perspective, des communes, comme le Pornichet, qui fait face à La Baule au sud de la baie du Pouliguen, avaient prévu une équipe d'astreinte qui, dès les premières heures de la matinée de samedi, parcourait la grève. *« Nous n'avons repéré que deux ou trois galettes de la grosseur d'une pelle, échouées sur la plage »*, a constaté, soulagé, un agent technique.

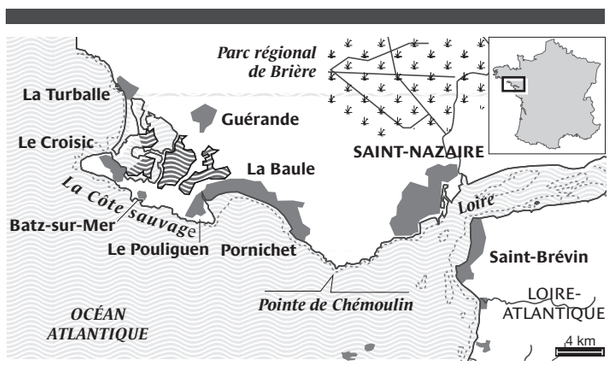

Du Pouliguen au Croisic, sur la route qui longe le chemin des douaniers, véhicules divers et camions sont rangés sur les bas-côtés ; les grues surplombent les criques ; d'énormes containers maculés de pétrole attendent leur cargaison visqueuse. Une trentaine de bénévoles, à la sortie du Pouliguen, sont à pied d'œuvre, malgré le vent frisquet, dans une zone rocheuse.

Un peu plus loin, le PC de la colonne ouest dresse ses deux tentes. Ce sont les sapeurs-pompiers du département de Loire-Atlantique renforcés par les équipes de Mayenne, de Sarthe, d'Ille-et-Vilaine et du Maine-et-Loire. En contrebas, une vingtaine de jeunes font la chaîne, dans la bonne humeur, manient la pelle, remplissent les seaux. *« Cela fait 15 jours que nous sommes là. C'est empirique et un peu le tonneau des Danaïdes*, dit Blandine. *Ce soir, nous sommes remplacés par une autre équipe, mais nous reviendrons. »*

« Nous découvrons le système D », explique l'adjudant Christophe Gourdon qui précise que *« le but du chantier, c'est de ne pas déplacer le polluant, il faut l'évacuer immédiatement »*. Les sapeurs-pompiers de l'ouest sont épaulés par la colonne du sud de la France, par des militaires de l'armée de terre et de l'aviation et par une unité de la Sécurité civile de Corte. Au PC avancé, à la mairie de La Baule, le lieutenant Bertrand Le Gallic confirme que les grandes marées n'ont pas eu l'effet négatif redouté : *« Maintenant, nous allons prendre notre temps. il faut y aller tout doucement, sereinement. Chercher la meilleure manière pour nettoyer les rochers, où nous sommes un peu dans le flou. mais c'est difficile de faire un pronostic pour la fin des opérations. »* Près de 115 000 tonnes de déchets ont déjà été récupérées sur l'ensemble du littoral pollué.

Ali Habib

La région Centre adopte son contrat de plan

LE CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE, présidé par Michel Sapin (PS), a approuvé, jeudi 20 janvier, le contrat de plan Etat-région pour la période 2000-2006. La droite s'est abstenue, l'extrême droite et Lutte ouvrière ont voté contre. Une enveloppe de 9,4 milliards de francs (dont 4 milliards de francs de l'Etat) va être investie durant ce nouvel exercice, contre 5,4 milliards de francs pour la période 1994-1999.

Ce contrat entend privilégier le développement « durable » et tentera de corriger les déséquilibres entre le nord de la région, qui profite de la « manne » parisienne mais redoute aussi la « banlieurisation », et le Sud, en proie au déclin démographique et aux restructurations industrielles (armement, textile). Un effort particulier sera porté sur le rail avec la réouverture aux voyageurs de la voie ferrée Chartres-Orléans. En tenant compte des autres conventions (signées avec les départements, les grands organismes, et les fonds européens), ce sont plus de 13 milliards de francs qui vont être injectés dans le développement régional. *« Nous avons réussi à élaborer un "tissu contractuel" sans précédent »*, s'est félicité M. Sapin. – *(Corresp. rég.)*

DÉPÊCHE

■ **VILLE : Roger Karoutchi, sénateur des Hauts-de-Seine et président du groupe RPR au conseil régional d'Ile-de-France, s'inquiète** des conséquences de la réforme de la loi d'orientation sur la ville (LOV), contenue dans le futur projet de loi sur l'habitat et l'urbanisme qui doit être examiné par le conseil des ministre du 2 février (*Le Monde* du 18 janvier). *« Ce projet envisage notamment de taxer les communes comptant moins de 20 % de logements sociaux et de les contraindre à construire »*, rappelle le sénateur, qui *« met en garde le gouvernement sur le caractère démagogique et antidémocratique du texte »* et qui se demande si *« la mixité sociale, en matière d'habitat, n'alimente pas les arrière-pensées électorales du gouvernement »*.

Le Monde INTERACTIF
http://www.lemonde.fr
Billetterie : toutes les sorties en France (théâtre, concert, sport...).
Avec la fnac

LeMonde Job: WMQ2501--0015-0 WAS LMQ2501-15 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 09:18 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0425 Lcp:700 CMYK

1 LA NOUVELLE ÉCONOMIE AMÉRICAINE

De la Silicon Valley à New York, notre correspondante aux Etats-Unis Sylvie Kauffmann est allée à la rencontre de cette Amérique qui a créé 20 millions d'emplois depuis 1992, bouleversant tous les codes du marché du travail. Une révolution économique contée à travers six portraits de gagnants mais aussi de laissés-pour-compte du nouveau contrat social « made in USA ». Première étape aux côtés d'une syndicaliste atypique

Amy Dean, responsable régionale de la grande confédération syndicale américaine AFL-CIO pour la Silicon Valley.

Amy Dean et la « job machine »

JEUNE entrepreneur dans la Silicon Valley, le mari d'Amy Dean vient de fonder sa troisième start-up. Est-ce qu'il gagne de l'argent ? *« Il se débrouille »*, répond-elle d'un air entendu. Elle cherche brièvement – y aurait-il moyen d'être un peu plus précise sans trahir de secrets industriels ? –, puis se ravise et répète : *« Il se débrouille bien. »* Bien sûr, poursuit-on, la question est venue spontanément, mais l'argent n'est probablement pas sa motivation principale ? *« Oh si ! »*, s'exclame-t-elle, étonnée de l'objection. *« Bien sûr que si ! Je ne pense pas qu'il fasse ça parce que ça l'amuse particulièrement... Vraiment. Je crois que c'est la même chose pour tous : c'est pour l'argent qu'ils sont là. Mon mari me dit : "Ecoute, mon travail est le moyen de tirer le meilleur parti de ce qui se passe ici pour moi et ma famille." C'est tout. »*

Rien que de très banal jusque-là, conversation ordinaire dans un de ces bureaux aux vitres fumées au détour d'une bretelle d'autoroute de la Silicon Valley, pépinière de jeunes entrepreneurs et de millionnaires tout frais, creuset de la high-tech, berceau de cette nouvelle économie américaine tant célébrée à l'aube du millénaire après avoir été scrutée avec tant de scepticisme en cette fin de siècle. Ce qui est moins banal, c'est qu'Amy Dean est la responsable régionale de la grande confédération syndicale américaine AFL-CIO pour la Silicon Valley, un endroit qui rime avec syndicalisme à peu près comme kolkhoze rimait avec capitalisme. Et que cette femme de trente-sept ans en chemise Ralph Lauren professe tranquillement les idées les plus novatrices – du moins dans ce pays – sur le rôle des partenaires sociaux dans une économie triomphante qui a créé vingt millions d'emplois depuis 1992, éradiqué le chômage, nourri une révolution technologique, enrichi des millions d'investisseurs en Bourse et dominé le commerce international.

« Quelques industries-clés, comme la robotique, les télécommunications, la micro-électronique, l'informatique, sont en train de remodeler le paysage économique mondial, observe-t-elle. *Et elles sont aussi en train de transformer fondamentalement le contrat de travail, la manière dont les gens abordent leur emploi et la relation qu'ils ont avec leur employeur. »* Prélude au grand chambardement des années 90, les années 80 ont vu des pans entiers de l'industrie manufacturière américaine partir à l'étranger et le secteur des services prendre le relais comme employeur principal. *« Ce à quoi nous assistons à présent, c'est la transformation de la nature même de l'emploi, avec la montée de l'emploi à temps partiel, de l'emploi temporaire, de l'emploi ponctuel. Or, l'ensemble du contrat social aux Etats-Unis (l'assurance médicale, l'assurance-chômage, la rémunération, etc.) repose sur un lien fixe et permanent entre salariés et employeurs. Nous avons donc une nouvelle économie qui change la manière dont les gens travaillent, mais avec une infrastructure sociale du XIXe siècle. »*

Dans la Silicon Valley, Amy Dean est aux premières loges pour observer ce phénomène : 40 % des emplois de la région, affirme-t-elle, échappent à la définition traditionnelle de l'emploi permanent à plein temps. Selon une toute récente étude de l'Institute of Health Policy Studies de l'université de Californie à San Francisco, la flexibilité et la mobilité sont les caractéristiques dominantes du marché du travail en Californie ; 40 % des salariés californiens occupent leur emploi depuis moins de trois ans, 39 % ont eu une promotion ou ont trouvé un meilleur emploi dans l'année écoulée, 59 % ont vu leurs revenus augmenter, 20 % ont perdu leur emploi dans les trois dernières années, 12 % occupent plus d'un emploi, près d'un tiers travaillent plus de 45 heures par semaine. Et, surtout, à peine un tiers de la main-d'œuvre californienne occupe des « emplois traditionnels », définis par l'institut comme un emploi par personne, quotidien, à plein temps, à durée indéterminée, et rémunéré directement par l'employeur sur le lieu de travail.

> « La nouvelle économie est une économie de changement, à nous de trouver la réponse appropriée »

SORTE de concentré de cette *job machine* qu'est devenue l'Amérique, la Silicon Valley est d'autant plus intéressante pour les observateurs des relations sociales que deux types d'emplois y sont créés : les emplois hautement qualifiés du secteur technologique, qui font l'objet d'une guerre sans merci entre recruteurs, tant la pénurie de ce type de main-d'œuvre s'est aggravée, et les emplois dits « de dépendance », qui accompagnent tout essor économique important, ceux du bâtiment, du commerce de détail, du gardiennage, d'agents de nettoyage, situés au bas de l'échelle des rémunérations. Et l'un comme l'autre subissent les impératifs d'une industrie extrêmement dynamique, qui veut pouvoir s'adapter pratiquement au jour le jour aux évolutions du marché ou de la technologie. Quitter un emploi, aujourd'hui aux Etats-Unis, n'est pas un problème, tant les chances d'en trouver un autre sont optimales avec un taux de chômage national de 4,1 % ; mais cela veut généralement dire aussi quitter son assurance-maladie, et cela peut devenir un problème. En 1999, plus de 44 millions d'Américains n'avaient pas de couverture maladie, soit un million de plus qu'en 1997.

Amy Dean est convaincue que, loin d'être obsolètes, les *« institutions sociales »*, dans lesquelles elle englobe les syndicats et le secteur public, ont un rôle à jouer dans la nouvelle économie, *« bien au-delà des négociations salariales »* : le tout est de s'adapter. Alors, comment s'y prendre, au XXIe siècle ? Dans ce laboratoire économique qu'est la Silicon Valley, cette petite-fille de syndicaliste du textile de Chicago, diplômée d'économie et de sociologie, a, à son tour, créé un laboratoire des relations sociales, avec la bénédiction de l'AFL-CIO, qui, derrière son image de dinosaure devenu inoffensif, a aussi compris qu'il fallait évoluer – Amy Dean est la seule femme directrice régionale de la confédération, dont le patron, John Sweeney, l'a aussi nommée au conseil consultatif national sur l'avenir du mouvement syndical.

Peu de temps après son arrivée à la tête de la direction régionale, elle a donc créé, en 1995, sa start-up à elle : Working Partnerships USA, association financée par des fondations indépendantes et qui sert à la fois d'institut de recherche, de groupement professionnel pour travailleurs temporaires, et même, depuis peu, d'agence de placement à but non lucratif. Entourée de jeunes collaboratrices hispaniques visiblement très motivées et de chercheurs issus des meilleures universités, Amy Dean, avec son look de PDG, mène tout ce monde tambour battant, comme une PME de pointe, avec l'autorité naturelle que savent avoir les Américaines quand elles sont déterminées à aller jusqu'au bout. Mais sans rigidité : *« Oui, je dois sans cesse évoluer, changer d'avis, modifier des conclusions auxquelles je suis arrivée précédemment, et même quotidiennement ! Nous sommes dans un environnement très mouvant. Pour réussir, il faut être une organisation très souple, capable de s'adapter aux changements et de saisir les occasions au moment où elles apparaissent sur l'écran radar – tout en s'appuyant sur un ensemble de valeurs solidement ancrées. »*

Ces valeurs sont essentiellement celles de la justice sociale. Mais ne comptez pas sur elle pour s'apitoyer sur l'ancien modèle. Le modèle d'un emploi à vie, par exemple : *« Personne ne prenait un plaisir particulier à aller pointer tous les jours au même endroit, à faire le même travail pendant trente ans... Cela ne créait aucune valeur ajoutée, cela ne favorisait ni la créativité ni l'inspiration dans la vie des gens, c'était simplement une sorte d'arrangement de travail à vie. »* Le *job-hopping*, pratique aujourd'hui très courante qui consiste à sauter de poste en poste, permet de tirer *« profit de la nouvelle flexibilité »*. Et à tous ceux qui pleurent la loyauté perdue du salarié à l'égard de son entreprise, après des vagues impitoyables et successives de *downsizing* (réduction des effectifs), elle rétorque : *« Si les gens sont plus loyaux à l'égard de leur carnet d'adresses qu'à l'égard de leur patron, c'est un problème pour l'employeur, pas pour le salarié. »*

Amy Dean ne pense pas qu'il y ait des bons et des mauvais emplois, elle ne dit pas « emplois précaires » pour parler des emplois temporaires, elle cherche simplement le moyen d'accrocher à ces nouveaux emplois un élément de stabilité grâce auquel le salarié pourrait conserver, par exemple, son assurance-maladie tout en changeant d'employeur. *« Nous essayons d'être une troisième voie dans le débat entre, d'un côté, ceux qui disent que cette nouvelle économie ne crée que de mauvais emplois et exploite les travailleurs et, de l'autre, ceux qui estiment qu'il ne faut toucher à rien, que tout est affaire de libres esprits et de libres marchés. Nous, nous essayons de nous positionner à mi-chemin, en disant : la nouvelle économie est une économie de changement, à nous de trouver la réponse appropriée. »*

AMY DEAN tâtonne encore. Elle a, certes, enregistré quelques jolis succès : l'adoption, par exemple, d'un « salaire vivable » de 12,5 dollars (environ 80 francs) l'heure par la municipalité de San José, à la suite d'une campagne de son organisation, alors que le salaire minimum est de 5,75 dollars. Dans une région où l'argent coule à flots, mais où les politiques sociales généreuses de Hewlett-Packard ou d'Intel font figure d'antiquités, elle a remis à l'ordre du jour le débat sur l'aggravation des inégalités et fait réfléchir quelques PDG de sociétés innovantes, qu'elle fréquente volontiers. Elle imagine des syndicats du futur qui serviront de point d'ancrage aux salariés itinérants, qui offriront aux travailleurs de la nouvelle économie le lien permanent abandonné par les entreprises, en leur fournissant assurance-maladie, assurance-chômage, formation permanente. Mais elle ne cache pas qu'il lui reste encore à pénétrer le monde des itinérants de luxe, celui des jeunes ingénieurs ou programmeurs de la high-tech, qui se louent à 150 dollars de l'heure à vingt-cinq ans, sont inondés de propositions dans les heures qui suivent l'affichage de leur CV sur les sites de recrutement de l'Internet, ne rêvent pas d'assurance-maladie mais de stock-options la nuit, lorsqu'il leur arrive de dormir.

Amy Dean ne fulmine pas contre la mondialisation, et ne voit que des avantages à son corollaire, la décentralisation : l'économie américaine, assure-t-elle, est de plus en plus ancrée au niveau régional. Elle a rencontré *« une Française, il y a deux ou trois ans, Nicole Notat... Très intéressante, elle tenait un discours très éclairé sur tout ça »*. A Seattle, début décembre, dans la cacophonie de la rue, elle a observé avec une intense satisfaction *« la confirmation d'une prise de conscience que les valeurs ne peuvent être exclues du processus de décision économique : la compétitivité n'est pas une valeur en soi »*.

Elle garde aussi un œil sur l'horizon national où, avec la disparition du chômage, le débat sur le conflit entre travail et famille a envahi le devant de la scène. *« Il nous faut nous concentrer de plus en plus sur les problèmes de qualité de la vie*, observe-t-elle. *Aux Etats-Unis aujourd'hui, il faut deux salaires pour vivre. Et comment élève-t-on des enfants lorsque les deux parents travaillent ? »* Mère d'un petit garçon de deux ans, dont les photos côtoient sur les murs de son bureau celles de Bill Clinton et d'Al Gore avec elle, elle a une expérience très concrète du dilemme, face auquel elle n'a cependant aucune hésitation : *« Tous les trente ans ou à peu près, se présente une occasion historique d'influer sur le changement. »* Et Amy Dean n'a pas l'intention de la laisser passer.

Sylvie Kauffmann
Photo : Gerardo Somoza/Acte 2 pour « Le Monde »

Prochain article :
Un Indien dans la high-tech

LeMonde Job: WMQ2501--0016-0 WAS LMQ2501-16 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:00 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0426 Lcp:700 CMYK

Claude Geffré, dominicain

« La Vérité ne peut jamais faire violence à la liberté de conscience »

Selon l'ancien directeur de l'Ecole biblique de Jérusalem, ville pour laquelle, dit-il, « on n'échappera pas à un partage de souveraineté », les religions qui ne donnent pas toute leur place aux droits de l'homme sont condamnées à « se réformer ou dépérir »

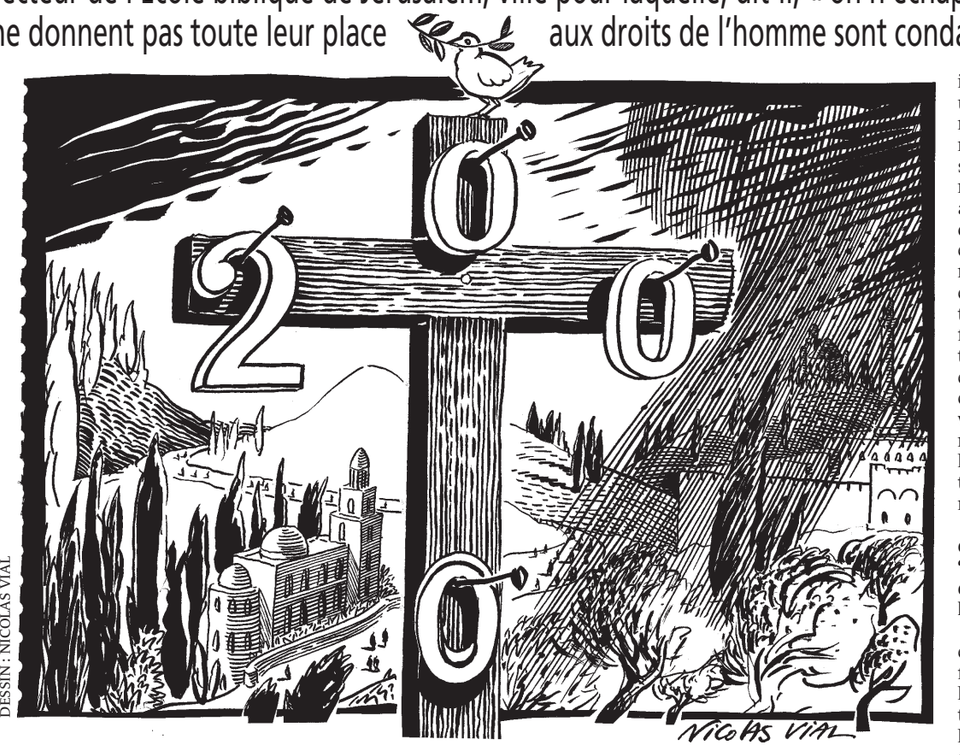
DESSIN : NICOLAS VIAL

« Après trois ans à la direction de l'Ecole biblique et archéologique de Jérusalem, quelle vision garderez-vous de cette ville qui s'apprête à recevoir le pape et deux millions de pèlerins chrétiens pendant l'année 2000 ?

– On ne vit jamais impunément à Jérusalem. *"Si je t'oublie Jérusalem, que ma langue s'attache à mon palais !",* chante le psaume. Jérusalem, c'est la ville symbole de la distance entre le mythe et la réalité. Le mythe : la vocation à la paix inscrite dans le nom même de cette ville. La réalité : Jérusalem, concentré de toute la violence de l'histoire. Ville symbole aussi de la présence et de l'absence de Dieu. Au mur du Temple, au Saint-Sépulcre, à la mosquée du Dôme, on perçoit l'irruption de Dieu dans l'histoire des hommes. Jérusalem, c'est le lieu d'une rencontre inouïe entre le ciel et la terre, entre Dieu et l'humanité.

» Mais c'est aussi Yad Vashem, c'est-à-dire le rappel de l'interruption étrange de la marche de Dieu avec son peuple. Yad Vashem est un lieu vide, un non-lieu. Il ne s'y trouve aucun symbole sacré, parce qu'aucun symbole ne saurait signifier l'excès de souffrance enregistrée par la Shoah. Pour résumer, Jérusalem est le symbole d'une post-modernité où cohabitent la présence et l'absence de Dieu, l'explosion du religieux et l'indifférence. C'est l'Israël de cette fin de millénaire où une passion religieuse parfois fanatique cohabite avec une sécularisation, voire une paganisation de plus en plus prononcée.

– Quel avenir et quel statut imaginer pour Jérusalem ?

– J'exclus l'idée naïve que Jérusalem soit à la fois la capitale de l'Etat d'Israël et celle d'un futur Etat palestinien. J'exclus tout autant l'idée d'une ville coupée en deux avec un secteur israélien, un secteur palestinien et des barbelés au milieu. J'exclus enfin cette sorte de capitale palestinienne fantôme dont on a parlé pendant les pourparlers de paix dans les faubourgs de Jérusalem. Jérusalem, c'est deux populations et trois religions. La ville est déjà divisée ethniquement, religieusement, culturellement. On n'échappera donc pas à un compromis qui soit de l'ordre d'un partage de souveraineté. Pourquoi ne pas imaginer une souveraineté palestinienne municipale sur la partie arabe, intégrée à une souveraineté israélienne sur l'ensemble de la ville ? En toute hypothèse, il faudra un compromis qui soit de l'ordre du rationnel et surtout pas fondé sur des absolus religieux.

– Que pensez-vous précisément de la légitimation religieuse qui est faite dans certains milieux juifs de la souveraineté et de l'extension d'Israël ?

– Le sionisme était au départ une idée laïque, socialiste, athée. Aujourd'hui, on va chercher dans la Bible des justifications à la politique de conquête du Grand Israël ! C'est l'idéologie des juifs des implantations, ceux d'Hébron en particulier, pour qui cette terre leur appartient de droit, parce qu'elle leur aurait été donnée par Dieu même. C'est un discours dont je déplore qu'il soit relayé par des fondamentalismes chrétiens et des messianismes américains. Je préfère le propos d'un Leibowitz : la guerre de six jours et la victoire militaire d'Israël ont contrarié la vocation d'Israël. Leibowitz pensait que la vocation presque naturelle du peuple juif était d'être une diaspora parmi les nations et que l'Etat moderne d'Israël ne pouvait ressembler à la Terre promise !

» Il n'y aura pas de paix en Israël sans justice. Pas de paix tant qu'on n'aura pas fait justice à ceux qui ont été expropriés de leurs maisons et de leurs terres. J'entends bien que le retour d'Israël est un signe de la fidélité de Dieu pour son peuple, mais si ce retour se solde par l'oppression, alors on ne peut plus parler de Terre sainte, de paix et de justice. Il faut examiner l'ensemble des Ecritures et non se réclamer du seul premier chapitre de Josué pour justifier bibliquement la conquête d'Israël. Je suis effaré qu'à la fin du XXe siècle, chez les juifs orthodoxes comme chez les chrétiens messianistes, on fasse encore une exégèse fondamentaliste de textes sacrés pour tenter de justifier la conquête militaire d'un Etat moderne.

– Dans quel délai est-il possible d'envisager cette prise de conscience et cette paix ?

– On pourra toujours avancer par des compromis douloureux sur des bouts de territoire. Il restera le statut de Jérusalem, où il n'y a pas de solution en vue ; la question des réfugiés, où il n'y pas de solution en vue ; celle des implantations juives, où il n'y a pas non plus de solution en vue. A quel horizon la paix, 2010, 2020 ? L'avenir de la paix, je le répète, c'est la justice, c'est-à-dire des compromis intelligents, qui vont dans le sens d'une politique rationnelle et d'une acceptation par Israël de toutes les obligations du droit international. La principale condition de la paix, c'est qu'Israël accomplisse le projet des premiers sionistes et devienne un Etat comme les autres, avec les mêmes droits, mais aussi avec les mêmes devoirs que les autres.

– Comment voyez-vous l'avenir des minorités chrétiennes de cette Terre sainte où, selon l'Evangile, le Christ serait né il y a deux mille ans ?

– L'islamisme a progressé depuis vingt ans. On assiste à une rivalité mimétique entre deux extrémismes (juif et musulman). Le Hamas a des relais dans les mosquées, les écoles, les organisations caritatives, et l'agressivité s'y développe à l'encontre des Israéliens, mais aussi des chrétiens. Une agressivité de jeunes musulmans, par exemple, contre des jeunes chrétiennes qui passent pour aussi émancipées que les jeunes Israéliennes. Qu'ils soient arabes, de souche aussi ancienne dans le pays que les musulmans, qu'ils soient orthodoxes ou latins, les chrétiens sont considérés comme les otages d'un Occident riche, matérialiste et permissif. Le christianisme passe pour une tête de pont de l'Occident dans le monde musulman. Il est accusé d'avoir été incapable de servir de rempart à la décadence de l'Occident, alors que l'islam ferait la preuve que l'homme peut à la fois participer aux technologies modernes et, en même temps, être fidèle aux valeurs les plus traditionnelles, religieuses et familiales.

» Il y a longtemps que l'avenir des Eglises chrétiennes suscite des inquiétudes. Le jour où il y aura une autonomie et un Etat palestinien, même sous surveillance, les minorités chrétiennes risquent de souffrir de discriminations. Mais le monde musulman peut-il rester aveugle aux solidarités et aux médiations que les chrétiens mettent en œuvre ? A l'influence considérable, sous-estimée voire oubliée en Occident, des institutions chrétiennes ? Plus de la moitié des enfants inscrits dans les écoles chrétiennes en Palestine sont des enfants musulmans. La présence chrétienne est un facteur de convivialité, d'éducation, d'équilibre, de reconnaissance de l'altérité de l'autre, voire même d'une coexistence avec les juifs. Que se passera-t-il si elle disparaît ?

– Comment interprétez-vous le devoir de "repentance" et de "purification" de la mémoire auquel le pape, à l'aube de l'an 2000, convie tous ses fidèles ?

– La purification de la mémoire et la repentance sont des gestes forts de la part de l'Eglise catholique, s'agissant de la Shoah et de toutes les violences qui ont pu être légitimées dans l'histoire au nom du christianisme – croisades, Inquisition, conversions forcées, guerres de religion –, alors même que ces violences étaient contradictoires avec le message du Christ. A la fin du XXe siècle, l'Eglise redécouvre enfin, avec prophétisme, les intuitions et les implications de l'Evangile en tant que respect de l'autonomie de la conscience.

» Mais cette démarche n'a d'importance et n'aura d'avenir que dans un discernement historique de ce qui a pu favoriser et provoquer de telles dérives monstrueuses. Souvenons-nous de cette fausse théologie de la culpabilité collective du peuple juif dans la mort de Jésus. De cette fausse théologie du judaïsme selon laquelle l'Eglise s'est "substituée" à Israël pour devenir le vrai Israël. Ces dérives viennent toutes de cette fausse idéologie de la Vérité prescrite, obligatoire, normative, indifférente aux droits de l'homme et de la conscience. Au nom de cette Vérité, tous les moyens ont été bons pour persécuter, pour refuser aux autres compréhension, amour et tolérance. La principale leçon de Vatican II, événement majeur pour le siècle qui s'achève, est bien que la Vérité doit manifester par elle-même ses droits à être crue et qu'elle ne peut jamais faire violence à la liberté de conscience.

– Cette reconnaissance des erreurs du passé n'a-t-elle pas pour conséquence un autre regard posé sur les autres religions ?

– Si, bien sûr. Du point de vue interreligieux, cette démarche de repentance peut marquer un progrès considérable. L'Eglise catholique a mis des siècles à s'y engager, mais elle y est parvenue et, après l'avoir combattue, le christianisme joue un rôle de pionnier dans la défense de la liberté religieuse. Sa démarche peut avoir une sorte d'exemplarité, et on sait combien l'islam peine à concilier les droits de Dieu avec la liberté religieuse. Mais, dans le catholicisme même, il faut tirer toutes les conséquences de cette attitude, aller au bout de cette autocritique en termes de tolérance et de dialogue avec les autres religions. Non pas de cette tolérance dont on fait un devoir moral insipide, mais d'une tolérance qui légitime le regard positif posé sur l'autre. Regard non plus de condescendance, de mépris, mais d'estime et d'ouverture, en particulier à l'égard des religions non chrétiennes.

» Le concile Vatican II, qui, par sa déclaration *Nostra Aetate* (1965), recommandait une compréhension nouvelle du judaïsme, de l'islam ou du bouddhisme, a été prophétique. Prophétique, au sens où l'Eglise catholique découvrait enfin et admettait qu'elle n'avait pas le monopole de la Vérité, qu'elle devait être à l'écoute du monde, se laisser enseigner non seulement par les autres traditions religieuses, mais aussi par la nouvelle lecture que les hommes font aujourd'hui des droits impératifs de la conscience humaine.

» Toutes les religions doivent être à l'écoute de ce consensus universel. Toutes sont interpellées par cette conscience des droits et de la liberté de l'homme. Celles qui se heurtent à ces aspirations légitimes sont condamnées à se réformer ou à dépérir. Se réformer, c'est-à-dire admettre qu'une ouverture aux exigences de la conscience de l'homme moderne n'est pas contradictoire avec la fidélité au contenu de leur Révélation. Je crois qu'il n'y a pas de contradiction entre la Parole de Dieu, telle qu'elle est attestée dans les différentes Ecritures, et la Parole de Dieu telle qu'elle s'exprime, confusément mais progressivement, au travers de la conscience humaine. C'est le même Dieu qui parle. »

Propos recueillis par
Henri Tincq

Un militant du dialogue entre religions

HÉRITIER d'un Yves Congar ou d'un Marie-Dominique Chenu, le Père Claude Geffré, dominicain, est un des théologiens français les plus audacieux. Sans être un exégète de métier, sa compétence et sa notoriété en ont fait un directeur naturel, en 1996, de l'Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem. Il vient de s'acquitter de son mandat à la tête de cette prestigieuse institution. Pendant trois ans, il a pu nourrir sa réflexion sur l'herméneutique – la science de l'interprétation des textes –, qui est sa spécialité. Théologien de la rencontre des religions, militant de la Conférence mondiale des religions pour la paix, il a pu mesurer à Jérusalem le chemin qui reste à parcourir en vue d'une meilleure compréhension entre le judaïsme, le christianisme et l'islam.

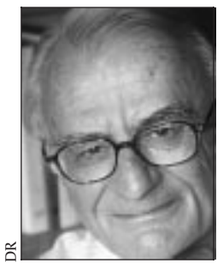
DR

CLAUDE GEFFRÉ

Né en 1926 à Niort (Deux-Sèvres), entré dans l'ordre des Frères prêcheurs (dominicains) en 1948, ordonné prêtre en 1955, Claude Geffré a enseigné à la faculté de théologie du Saulchoir, avant d'en devenir en 1965 le recteur, puis à l'Institut catholique de Paris. Directeur de la collection théologique « Cogitatio fidei » aux éditions du Cerf, il a lui-même beaucoup écrit. Citons seulement *Un nouvel âge de la théologie* (1972), *Le Christianisme au risque de l'interprétation* (1983), *Passion de l'homme, passion de Dieu* (1991). Il vient de publier, chez Albin Michel, un livre d'entretiens avec Gwendoline Jarczyk, intitulé *Profession théologien* (318 p., 120 F, 18,3 €).

H. T.

Alain Madelin, président de Démocratie libérale, au « Grand Jury RTL-"Le Monde"-LCI »

« Personne ne comprendrait que M. Chirac soutienne une réforme combattue par l'opposition »

« Le président de la République, après avoir reporté le Congrès de Versailles, a dit sa détermination à voir aboutir la réforme de la justice. Est ce souhaitable et possible avant les prochaines législatives ?

– S'il s'agit de la réforme proposée par M. Jospin et par Mme Guigou, c'est un mauvais texte, c'est une mauvaise réforme et rien ne sert de faire de l'acharnement thérapeutique sur cette réforme-là. L'opposition est contre et nous, les libéraux, depuis le début, on a dit que c'était un mauvais texte...

– Mais Jacques Chirac est pour !

– Je ne sais pas s'il est exactement pour cette réforme-là mais la question qui se pose pour nous, c'est de savoir si c'est un bon texte ou un mauvais texte. Moi je ne fais pas d'opposition systématique. Si je pensais que la réforme de la justice proposée par le gouvernement allait dans le bon sens je dirais oui. Mais ce n'est pas le cas : en réalité, derrière tout ce débat, il y a beaucoup de poudre aux yeux.

» En France, les juges sont devenus indépendants depuis la réforme de M. Balladur en 1993. Il reste un problème, celui du parquet. C'est vrai que dans le passé, il y a eu des événements un peu malheureux de main mise du pouvoir sur le parquet. Or, il est vrai que le parquet doit être insoupçonnable. Mais dans aucun pays au monde on ne considère les gens du parquet comme étant des juges, ce ne sont pas des juges. Cette distinction est justifiée par le besoin d'avoir une politique pénale cohérente. Est-ce que les gens du parquet peuvent faire ce qu'ils veulent, décider de poursuivre tel trafic de drogue ici et de ne pas le poursuivre là, de poursuivre les vols jusqu'à telle somme ici et pas là ? Non. Il y a besoin d'une politique pénale et c'est pour cela que le lien entre le parquet et le pouvoir est un lien légitime. Qu'on assure l'indépendance de la carrière des magistrats du parquet, je n'y vois aucun inconvénient. Mais que, dans le même temps, on renonce à toute action publique, je pense que c'est une erreur et une faute.

– Cette réforme est donc enterrée ?

– Cette réforme était mal ficelée. La justice mérite mieux, il y a d'autres problèmes qu'il faudrait aborder si l'on veut ouvrir sérieusement le chantier de la justice, qui est effectivement le grand chantier du XXIe siècle. Il faudrait le traiter globalement, pas par petits morceaux et dans l'improvisation. Et il faudrait aborder sérieusement le vrai problème, c'est-à-dire la grande misère de la justice et l'abominable embouteillage de nos tribunaux.

– Pourquoi, si tout cela est si mauvais, l'opposition n'a t-elle pas proposé son propre projet de réforme de la justice ?

– En ce qui concerne mes amis de Démocratie libérale, nous l'avons fait. Peut-être dans l'indifférence générale, mais nous avons proposé un plan Orsec pour la justice. C'est parce que nous avons ce projet global que nous nous sentons malheureux face aux tout petits textes de Mme Guigou...

– Mais le président de la République vient d'exprimer le souhait, à Rennes, que l'on poursuive le débat et que la réforme aboutisse. Que doit faire l'opposition ?

– Je crois que le chantier du droit est le grand chantier du nouveau siècle. C'est la grande transformation de la société. Le XXe siècle aura été celui de la régulation politique, par la loi et le règlement. On va, désormais avoir de plus en plus des règles de droit. Voilà pourquoi ce chantier est important et voilà pourquoi je me refuse à le reprendre par le petit bout de la lorgnette. Il faut aujourd'hui reprendre le chantier à zéro. Peut être d'ailleurs que cette conception du droit sera un enjeu important des échéances de 2002.

– Soyons précis : estimez-vous que la réforme engagée par Mme Guigou est enterrée jusqu'à la prochaine présidentielle ?

– La réforme de la justice proposée par le gouvernement est une petite réformette. Je pense donc que le dialogue ne pourra pas reprendre. Personne ne comprendrait que le président de la République cherche à faire aboutir une réforme combattu par la majorité de l'opposition.

– A vos yeux, le président de la République se trompe donc ?

– Je dis simplement que, aujourd'hui, cette réforme ne peut pas aboutir. Le président de la République n'est pas le chef de l'opposition. L'opposition doit rester derrière lui, sans doute, sur l'essentiel. Mais là, elle a le droit d'avoir son avis.

– A vous entendre, on a le sentiment que ce que dit Jacques Chirac n'a plus aucune importance pour vous...

– Vous ne m'entraînerez pas sur ce terrain-là, j'attache de l'importance à ce que dit le président de la République mais si je trouve qu'une réforme est une mauvaise réforme, eh bien ! je la juge comme une mauvaise réforme, point.

– Vous dites le président de la République n'est plus le chef de l'opposition. Peut-il encore être son champion à la prochaine présidentielle ?

– Ce sont deux choses totalement différentes . Je dis simplement que le président de la République, de par sa fonction, n'est pas le chef de l'opposition. En revanche, sur les grands sujets d'avenir, je souhaite qu'il puisse entretenir une concertation avec les responsables de l'opposition. Je le lui ai encore dit récemment.

» Nous avons deux échéances devant nous qui sont relativement sans problème, les municipales et les législatives. Dans ces deux échéances, il faut forcément faire l'addition de toutes les forces de l'opposition, pour gagner ! Personne ne peut gagner seul. Nous le ferons. Je pense que l'opposition peut gagner ces élections législatives, après la disparition du Front national. Et puis, il y a un autre problème qui vient juste derrière : l'élection présidentielle, où il est normal que chaque famille politique puisse prétendre être représentée, mais on n'y est pas et on verra d'ici là. »

Propos recueillis par
Olivier Mazerolles,
Pierre-Luc Séguillon
et Gérard Courtois

LeMonde Job: WMQ2501--0017-0 WAS LMQ2501-17 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 10:38 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0427 Lcp:700 CMYK

Le nouveau défi de Bill Gates

TEL UN DESSINATEUR qui retourne à sa planche, Bill Gates se remet au clavier. Quelle mouche a pu piquer l'homme le plus riche du monde pour qu'il décide de descendre de son trône afin de se remettre ainsi à l'ouvrage ? Le séisme Internet a probablement joué un rôle essentiel. Le patron de Microsoft a abandonné son poste de PDG le 13 janvier, trois jours après l'annonce du rachat de Time Warner par America Online (AOL), consécration de l'emprise croissante du virtuel sur le monde réel.

Or Bill Gates n'est pas un homme du cyberespace. En 1996, il a déjà été contraint d'effectuer un virage à 180 degrés après une erreur d'appréciation du phénomène Internet. Il a réagi en distribuant gratuitement son logiciel de navigation, Internet Explorer, avant de le fondre dans le système d'exploitation Windows. La manœuvre, qui a joué un rôle important dans le déclenchement des attaques judiciaires contre la firme de Seattle, a eu raison de son concurrent Netscape, racheté le 24 novembre 1998 par... AOL. Mais la stratégie d'élimination, que Microsoft maîtrise à la perfection, ne suffit plus pour endiguer le raz-de-marée du Web.

UNE QUALITÉ RARE

Aujourd'hui, c'est l'informatique tout entière qui subit les effets du développement du réseau mondial. Bill Gates va devoir repenser l'ensemble de l'architecture logicielle bâtie par Microsoft dans les années 80. A l'époque, l'informatique personnelle balbutiait. Il fallait s'affranchir de la lourdeur des ordinateurs centraux reliés à des terminaux passifs. Les progrès de l'électronique, incarnés par les microprocesseurs d'Intel, ont signé un chèque en blanc à Microsoft en matière de puissance de calcul. Les logiciels ont atteint des tailles monstrueuses par l'ajout de nouvelles fonctions. Mais les fondations sont restées les mêmes. C'est ainsi que le système d'exploitation le plus récent des ordinateurs grand public, Windows 98, reste construit sur l'antique DOS qui équipait les tout premiers PC d'IBM en 1981. Et la version 2000, promise pour cet été, ne devrait pas rompre ce cordon ombilical.

A quoi bon s'inquiéter lorsqu'on dispose de 80 % du marché mondial ? C'est là qu'intervient la personnalité de Bill Gates. Son flair hors du commun lui a permis de faire fructifier sa position de monopole de fait. Sa décision du 13 janvier semble confirmer une autre qualité rare : la réactivité. S'il réussit, Bill Gates aura échappé au syndrome du conservatisme qui a eu raison de tant de chefs d'entreprise.

A l'orée du XXIe siècle, l'informatique ressemble à un volcan proche de l'explosion. La pression tellurique monte sous les effets combinés d'Internet et de l'électronique nomade, des agendas sophistiqués aux téléphones portables communiquant avec la Toile. A côté de ces nouveaux terminaux, le PC fait déjà figure de pièce de musée. On touchera au point de rupture dès que les puces et leurs accessoires (mémoire, batteries) auront atteint les performances qui permettront à ces objets de poche de s'affranchir totalement de leur ancêtre. Déjà, certains appareils prennent leur indépendance. La photo numérique commence à court-circuiter le PC pour imprimer directement les tirages sur papier.

Demain, les ordinateurs de poche deviendront aussi personnels et portables que les téléphones. Ils seront reliés par radio à Internet et aux réseaux d'entreprises. Ils fonctionneront en liaison permanente avec les bases de données et les serveurs, véritables relais de l'information (textes, images, musique...) mais également des logiciels que l'utilisateur téléchargera à loisir. Le concept fondateur du PC, une machine autonome, deviendra caduc. Certes, l'idée de l'ordinateur de réseau défendue par Sun et Oracle a fait long feu. Mais il reste Java, le langage de programmation né d'Internet. Malgré les tentatives de Microsoft pour étouffer dans l'œuf ce dangereux concurrent, l'avenir lui appartient pour la simple raison qu'il a été conçu pour lui. Au-delà de cette mutation de fond de l'informatique, d'autres nuages s'amoncellent dans le ciel de la firme de Seattle. Les logiciels libres n'ont pas dit leur dernier mot. En 1999, c'est Sun, concurrent de poids de Microsoft, qui l'a attaqué frontalement en lançant une suite bureautique gratuite, StarOffice, téléchargeable sur le Web, et dont les performances sont loin d'être négligeables. Linux, le système d'exploitation gratuit, existe toujours malgré l'absence de soutien d'une grande entreprise.

LES PROGRAMMES DE DEMAIN

Forte de sa puissance financière, Microsoft a pu rêver de s'imposer dans le domaine de la fourniture de contenu sur Internet. Elle a ainsi commencé à bâtir une galaxie de services autour de MSN, son site portail sur le Web. Outre la fourniture d'information avec MSNBC, ce dernier offre du courrier électronique (HotMail), des réservations de voyages (Expedia), des informations financières (MoneyCentral), des jeux, des forums... Pourtant, MSN n'a pas pris le pas sur Yahoo ! ou AOL, deux des entreprises historiques d'Internet, et dont le seul métier est de tirer profit du Web. Celui de Microsoft reste, à l'évidence, de créer des logiciels. Bill Gates vient de le reconnaître.

L'absorption de Time Warner par AOL lui rappelle, s'il le fallait, qu'il n'est pas le maître du jeu sur la Toile. Sa priorité semble désormais plutôt consister à le rester dans le domaine des systèmes d'exploitation et du logiciel, qui a fait sa fortune. Pour cela, il lui faut inventer les programmes de demain, ceux qui seront capables de surfer sur la vague d'Internet au lieu de tenter de la contenir. Les solutions créées à la va-vite comme Windows CE, la version allégée de Windows, ne font guère illusion. Face à un produit comme le Palm Pilot, conçu spécialement pour la mobilité, elles n'ont pas fait le poids.

Bill Gates fera-t-il preuve du *« génie technologique »* que lui prête Bill Clinton ? C'est le moment ou jamais d'en faire la démonstration et d'apporter un démenti à tous ceux qui l'accusent d'avoir pillé les idées des autres. Mais peut-on réussir deux fois dans une même vie ? Quels que soient les résultats de sa nouvelle mission, en tant que *« directeur de l'architecture logiciels »*, on peut déjà saluer le courage d'un homme qui relève un tel défi alors qu'il pourrait profiter d'une fortune de 100 milliards de dollars. A moins qu'il ne s'agisse de la dernière manifestation d'un ego démesuré qui ne supporte pas l'idée que la roue tourne et que, finalement, il ne pourra devenir le maître du monde.

Michel Alberganti

Kohl / Schäuble *par Rainer Hachfeld*

D'après « Die Bibel in Bildern », de Julius Schnorr von Carolsfeld (1860).

Mondialisation : l'heure du boomerang

MALAISE dans la mondialisation. Quelques semaines après l'échec de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle et l'émergence d'une opinion publique sceptique et à quelques jours de l'ouverture du sommet de Davos protégé par l'armée helvétique, certaines entreprises s'inquiètent.

Ce qui n'était que pressentiment est devenu certitude. La globalisation de l'économie dont elles sont les fers de lance ne passe pas. Des signaux d'alarme avaient déjà été envoyés : les grèves contre la flexibilité en Corée à la fin 1995, l'émotion suscitée en Europe par la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde en 1997, le succès du livre *Downsize this* (*Dégraissez-moi ça*) du provoquant Mike Moore aux Etats-Unis. Régulièrement, les rapports de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (Cnuced) pointaient du doigt la montée des inégalités et les dangers que cela représentait pour les entreprises elles-mêmes. Mais, jusqu'à Seattle, les *« maîtres du monde »* semblaient penser que la déréglementation, qu'ils appellent de leurs vœux, allait petit à petit s'imposer sur la planète. Ce n'était qu'affaire de temps et de pédagogie.

Mais le *« round du millénaire »* a montré qu'il n'en était rien. *« C'est vrai, il y a un avant et un après Seattle »*, constate Gérard Mestrallet, président du directoire de Suez-Lyonnaise des eaux. Signe des temps, cette multinationale a jugé utile d'organiser un colloque, vendredi 21 janvier, aux *« exigences sociales de la mondialisation »*. Devant cent cinquante dirigeants patronaux, syndicaux et politiques européens, ce groupe a rendu publiques les réflexions de son *« observatoire social international »*, créé en 1998. *« L'enjeu est extrêmement important pour nous,* a analysé Jérôme Monod, président du conseil de surveillance de Suez-Lyonnaise des eaux, *c'est celui d'un réel et profond changement de culture. Il y a une nécessité absolue de s'adapter à un univers qui se transforme, qui ne veut plus obéir seulement à l'abstraction des chiffres, à la simplification qu'ils induisent, à la logique des flux financiers »*.

« LE NON-DÉVELOPPEMENT »

Du naufrage de l'*Erika* au débat sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), l'entreprise attend des pouvoirs publics qu'ils fixent de nouvelles règles du jeu. *« Le marché a été trop hégémonique »*, résume Emilio Gabaglio, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats. Même les organisations internationales favorables aux privatisations, comme la Banque mondiale, s'interrogent. *« Trois milliards de personnes vivent avec moins de deux dollars par jour*, résume Jean-Christophe Bas, l'un des responsables de la Banque mondiale. *Tout le monde en paie le coût. Le non-développement est un problème moral mais aussi économique. Or, les entreprises, qui réalisent aujourd'hui les trois quarts des investissements dans les pays en développement, ont une part de responsabilité. »*

L'échec des négociations sur l'Accord multilatéral d'investissement (AMI) puis celui de la conférence de Seattle montrent que les entreprises ne peuvent plus s'en remettre aux institutions internationales pour libéraliser l'économie. Face à l'influence croissante des associations de consommateurs et des organisations non gouvernementales, les entreprises sont souvent désemparées. *« Quand on voit qu'un boycott a été lancé contre Nike parce qu'un de ses sous-traitants employait des enfants, cela fait réfléchir »*, reconnaît Thierry Breton, PDG de Thomson Multimédia.

Hier encore, les entreprises pouvaient se contenter d'appliquer un principe simple : respecter les lois en vigueur dans les Etats où elles investissent. Depuis le naufrage de l'*Erika*, elles savent que cela ne suffit plus. Pour y remédier, elles n'ont d'autre solution que d'édicter des chartes éthiques ou des codes déontologiques et de les imposer à leur encadrement. Dans le même temps, ces groupes tentent de développer un actionnariat salarié lui aussi mondial, pour créer une culture d'entreprise. Chez Thomson Multimédia, même les salariés chinois sont actionnaires !

Mais ce développement de l'actionnariat salarié, également destiné à renforcer la cohésion interne et diminuer les risques de grève, peut, pour les directions, se révéler une arme à double tranchant. En France, la CFDT, la CGT et, récemment, le Parti socialiste voient dans l'actionnariat salarié un outil permettant au personnel et à ses représentants de peser sur les décisions stratégiques des entreprises. Au niveau international, le débat porte plutôt sur le rôle que peuvent jouer les syndicats dans les fonds de pension.

En Grande-Bretagne, les syndicats confient leur argent à une banque amie, United Trust, qui n'investit que dans des fonds éthiques. Pour la première fois, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a réuni, en novembre 1999, ses adhérents sur le sujet. *« Les fonds de pension gèrent dix-sept trillions de dollars et les syndicats exercent des responsabilités dans 15 à 20 % d'entre eux*, estime John Evans, responsable de la représentation syndicale auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Si la première responsabilité des gestionnaires est la fiabilité à long terme des placements de leurs adhérents, ils doivent également prendre en compte le comportement social et éthique des entreprises. »*

Les syndicats américains imposent désormais une grille de questions à leurs représentants dans les fonds de pension, pour évaluer leur politique. Il est encore trop tôt pour dire si les fonds éthiques ou les syndicats parviendront vraiment à influer sur les règles de gestion des entreprises. Mais, à travers les propos inquiets des dirigeants, il est clair que ces nouveaux interlocuteurs ne sont déjà plus traités de haut. Les entreprises globales n'échapperont pas à de nouveaux types de régulation.

Frédéric Lemaître

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Apre cohabitation

CE n'est pas la première fois que s'affichent publiquement, à travers des « petites phrases », les désaccords politiques entre Jacques Chirac et Lionel Jospin, mais jusqu'à présent ces divergences s'exprimaient le plus souvent à mots couverts, par des allusions et des sous-entendus. En attaquant nommément le chef de l'Etat, y compris sur le terrain de la politique étrangère, dans lequel la primauté institutionnelle du président de la République est reconnue par tous, le premier ministre a mis fin d'une manière spectaculaire au pacte tacite de non-agression conclu il y a près de trois ans entre les deux têtes de l'exécutif.

La rupture, que l'on savait inévitable à mesure que s'approchait l'échéance présidentielle, est consommée, en fait, depuis le printemps 1999, c'est-à-dire depuis que Jacques Chirac a voulu profiter des événements de Corse pour déstabiliser Lionel Jospin en appelant avec insistance au respect de l'Etat de droit dans l'île. On a vu, il y a quelques semaines, à l'occasion de la double catastrophe de la tempête et de la marée noire, comment la rivalité croissante entre les deux hommes a entraîné la multiplication de gestes et de propos destinés à souligner leurs différences.

Les déclarations du premier ministre devant les militants socialistes marquent un pas de plus dans cet affrontement. Lionel Jospin a jugé le moment propice, au lendemain du report du Congrès qui devait examiner la réforme du Conseil supérieur de la magistrature et qui a mis Jacques Chirac en position de faiblesse. Résolu à profiter de son avantage, le premier ministre a donc choisi d'opposer la solidité de la majorité « plurielle », réunie autour de lui et du bilan de son gouvernement, au désordre de l'opposition et à la solitude de son chef.

Bref, comme Lionel Jospin l'avait dit à ses ministres il y a quelques semaines, il considère que le président, contrairement à ce que croient certains, n'est pas *« sympa »* et qu'en conséquence il n'y a aucune raison de le ménager. Non seulement son idée d'une réforme constitutionnelle sur le dialogue social est dangereuse, parce que contraire à *« une certaine vision de la République »* mais, ajoute le premier ministre, *« on peut toujours se dire que nous ferions mieux, plus fort, dans un autre contexte, notamment peut-être en politique étrangère »*. On ne sait pas ce que Lionel Jospin avait en tête en prononçant ces mots – le Kosovo ? la Côte d'Ivoire ? –, mais en se risquant sur ce terrain, il entend clairement montrer qu'aucun domaine ne lui est interdit.

En se déclarant *« neutre »* en matière de cohabitation, le premier ministre a déclenché le rire des militants. C'est que ceux-ci ont compris que, sous des dehors toujours courtois mais de plus en plus tendus, le combat entre les deux têtes de l'exécutif est désormais placé sous le signe de la violence contenue. La cohabitation est *« un fait »*, comme l'a souligné Lionel Jospin, non *« un objet de spéculation »*. Un fait dont les deux protagonistes dévoilent, jour après jour, la vraie nature, celle d'un combat violent et, sans doute, préjudiciable au pays.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La police dans les théâtres parisiens

SAMEDI dernier, un certain nombre de commissaires de police et d'inspecteurs, délaissant momentanément l'énigme que constitue pour eux *« l'étrange personnalité du colonel Watson »*, occupèrent discrètement à l'entracte les coulisses de l'ensemble des théâtres parisiens. Par une voie qu'on ignore, ils avaient eu vent d'un complot.

Les plus grandes vedettes de Paris ne s'étaient-elles point passé sous le manteau le texte d'un manifeste établi par le syndicat des acteurs (ex-Union des artistes) et ne s'étaient-elles pas engagées à en donner lecture aux spectateurs de chaque théâtre ? Les représentants de l'autorité firent, dit-on, comprendre aux artistes que dans un lieu public la lecture d'un tel document constituerait quelque chose d'aussi grave qu'un outrage aux bonnes mœurs. L'exemple du Tabou, fermé tout récemment, fit réfléchir les plus mâles courages. Bref, ni Jean Marais ni Edwige Feuillère ne couchèrent ce soir-là au dépôt.

De quoi s'agissait-il en fait ? D'un document fort modéré dans la forme comme dans le fond et qui se proposait d'attirer l'attention des pouvoirs publics et celle de l'opinion sur *« le danger de mort que court en ce moment le cinéma français »*. Les acteurs estiment qu'en ce moment l'intervention de capitaux *« étrangers »* dans des coproductions réalisées chez nous constitue, sinon peut-être dans son principe du moins dans son application, une concurrence fatale pour le cinéma national. Les capitaux dont il s'agit sont, comme chacun s'en doute, des capitaux d'outre-Atlantique.

Robert Coulom
(25 janvier 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du *Monde* : 01-42-17-29-33. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

LeMonde Job: WMQ2501--0018-0 WAS LMQ2501-18 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 15:32 S.: 111,06-Cmp.:24,15, Base : LMQPAG 33Fap:100 N°:0696 Lcp:700 CMYK

Des coups de canif dans la Constitution

Suite de la première page

La première, et je déborderai dans ce seul cas du cadre des sept dernières années puisqu'elle remonte à 1974, est la disposition étendant aux parlementaires la faculté de saisir le Conseil constitutionnel. Je ne vais pas faire la fine bouche puisqu'elle fut à l'origine de la place conquise par le Conseil dans nos institutions. Mais il est vrai, même s'il semble que personne ne l'ait compris sur le moment, pas même l'opposition d'alors, que l'on donnait ainsi à la minorité une voie de recours supplémentaire face au gouvernement. Je dis bien face au gouvernement et non face au Parlement, car dans notre régime la loi est certes votée par le Parlement, mais elle exprime la volonté de l'exécutif.

Deux autres réformes, objet d'un seul vote, le 4 août 1995, vont aussi dans le sens d'un renforcement des pouvoirs du Parlement : les nouvelles règles sur le référendum de l'article 11 et l'institution de la session unique. Certes le champ du référendum est en principe élargi, ce qui devrait donner plus de latitude à l'exécutif pour recourir à cette procédure législative ; toutefois la consultation du peuple devra être désormais précédée d'un débat au Parlement. De fait, ce débat avait lieu habituellement, mais il n'était pas imposé. Or, dans l'esprit de nos institutions, le référendum de l'article 11 est une arme entre les mains du président qui lui permet d'en appeler directement au peuple par-dessus un Parlement supposé réticent devant telle ou telle réforme. La clarté de cette procédure typique de notre Constitution en sort un peu brouillée.

Enfin l'instauration de la session unique à la place des deux sessions d'automne et de printemps, naguère limitées au total à six mois, peut affecter l'équilibre exécutif-législatif. Si le texte originel avait encadré strictement le temps de session du Parlement, c'était afin de laisser au gouvernement une marge d'action qui correspondait d'ailleurs à la bonne lecture des articles 34 et 37 de la Constitution, lesquels limitent le domaine de la loi. Si l'on siège en permanence, que faire sinon voter des lois ou interpeller le gouvernement, même si l'interpellation ne figure toujours pas dans nos procédures ?

> Le drame endémique de la France depuis 1815, c'est l'instabilité. Quarante années de ce que l'on ose à peine encore appeler le parlementarisme rationalisé, n'est-ce pas trop pour notre peuple ? Ou du moins pour la classe politique ?

Regardons de plus près une conséquence de cette révision. L'on n'a pas vraiment souligné qu'elle rend plus fragile la disposition fondamentale qui réserve, ou réservait, au gouvernement la maîtrise de l'ordre du jour des assemblées. Désormais l'on se trouve, avec la nouvelle rédaction de l'article 48, devant trois ordres du jour prioritaires. Certes celui du gouvernement est maintenu, mais il est en concurrence avec deux autres. En effet, le texte nouveau stipule qu'*« une séance par semaine au moins est réservée par priorité aux questions des membres du Parlement et aux réponses du gouvernement »*. De plus, *« une séance par mois est réservée en priorité à l'ordre du jour fixé par chaque assemblée »*.

Je me permets de dire, d'expérience, que la fixation de l'ordre du jour a perdu de sa simplicité de naguère ; la conférence des présidents devient un lieu de négociations et parfois une épreuve pour le gouvernement. Sans doute ne sont-ce que coups de canif ; la loi fondamentale n'en est point déchiquetée ; mais ils marquent l'amorce d'une évolution propre à l'air du temps. Elle s'accorde en premier lieu avec une certaine conception de la démocratie qui s'étend sur toute la vie publique.

Certes notre régime est démocratique puisqu'on n'y a jamais gouverné contre la volonté exprimée librement par le peuple. Mais désormais la mode est de ne rien entreprendre sans maintes consultations préalables et sans débats avec tous ceux qui sont de près ou de loin susceptibles d'être touchés par la décision à intervenir, depuis l'implantation d'une usine d'incinération d'ordures ménagères jusqu'aux plus vastes problèmes de société. Comment l'organe par essence du débat démocratique, le Parlement, y échapperait-il ? Mais j'y vois une autre indication. Ces réformes, quelque bénignes qu'elles puissent paraître, sont un signe du glissement vers nos démons familiers toujours prêts à nous faire retomber dans le régime d'assemblée.

Le drame endémique de la France depuis 1815 c'est l'instabilité. Quarante années de ce que l'on ose à peine encore appeler le parlementarisme rationalisé, n'est-ce pas trop pour notre peuple ? Ou du moins pour la classe politique ? (...) Toutes les suggestions sur l'évolution de nos institutions vont dans le sens de ce retour, non avoué, au parlementarisme de naguère. (...)

Que devient la notion, inscrite dans la Constitution, d'« autorité judiciaire » ?

N'est-on point déjà sur l'autre versant, celui du pouvoir judiciaire ? Deux révisions successives, juillet 1993, août 1995, puisque la troisième, celle de ce jour, n'a pas abouti, gravent dans les tables de la loi la judiciarisation croissante de la vie politique française.

L'air du temps, voilà un moment qu'en fait de justice nous le respirons. L'appareil judiciaire occupe un espace sans commune mesure avec ce qu'il était voilà vingt ans. L'extension de la notion d'abus de biens sociaux affecte les chefs d'entreprise et, à travers le financement des partis, les dirigeants politiques. La vieille frontière tracée par la loi des 16 et 24 août 1790 a cédé : l'article 75 de la Constitution de l'an VIII a vécu ; la sanction pénale vient désormais frapper élus locaux et fonctionnaires en place du contentieux de pleine juridiction qui naguère sanctionnait en dommages-intérêts les services publics défaillants. Les juges d'instruction entrent dans les cabinets des préfets et se font ouvrir leurs coffres, etc. Je ne m'étends point car ce n'est pas mon sujet, et je n'en ai point la compétence. Je m'en tiens à ce qui, dans ce mouvement concernant la justice se retrouve dans les révisions constitutionnelles. Tout d'abord la réforme du Conseil supérieur de la magistrature. (...) A la suite de la réforme de 1993, sous l'empire de laquelle la magistrature vit depuis six ans, le CSM a vu sa composition modifiée, sa compétence élargie, ses pouvoirs accrus. (...) La nouvelle réforme, celle rejetée ce jour, avait deux objets essentiels : élargir, en le rendant moins corporatiste, le CSM et couper le lien entre les magistrats du parquet et le pouvoir exécutif. Mais cet échec ne change rien à ma démonstration. Outre la réforme du CSM, c'est une véritable révolution qui est intervenue, d'abord en 1993 avec la création de la Cour de justice de la République ; ensuite le 4 août 1995 avec la remise en cause des immunités parlementaires. (...)

> Un organe collégial – le CSM – constitue-t-il une garantie de l'indépendance de la magistrature ? Dès lors que nous passons, ou que nous glissons, de l'autorité judiciaire à un pouvoir judiciaire, je m'interroge : où serait le contre-pouvoir ?

La création de la Cour de justice de la République apparaît comme un changement radical. Tout citoyen peut porter plainte contre un ministre pour acte accompli dans l'exercice de ses fonctions, auprès d'une commission des requêtes qui ne compte aucun parlementaire et qui a pouvoir de saisir la Cour de justice. Cette instance, au contraire de la Haute Cour, n'est pas formée seulement de parlementaires. (...)

Les insuffisances de cette juridiction sont apparues, je le crois, lors du procès de trois anciens ministres dans l'affaire du sang contaminé. Le fond du problème peut se formuler ainsi : jusqu'où une instance judiciaire peut-elle s'immiscer dans le fonctionnement des pouvoirs publics en tant que tels pour apprécier l'opportunité de telle démarche, les diligences des collaborateurs d'un ministre, la décision de celui-ci ?

Mais l'air du temps veut qu'on le tienne pour une avancée du droit. Comme si le régime parlementaire anglais, voilà plus de deux siècles, n'avait pas inventé l'*impeachment,* c'est-à-dire la censure politique en place de la sanction pénale ? Aujourd'hui, la sanction pénale n'est-elle pas en train de se substituer au contraire à la responsabilité politique ? Vaste débat.

Sur cette nouvelle tournure de la justice, inscrite dans notre Constitution, je me pose deux questions : un organe collégial constitue-t-il une garantie de l'indépendance de la magistrature ? (...) Dès lors que nous passons, ou que nous glissons, de l'autorité judiciaire à un pouvoir judiciaire qui porte ombrage aux deux autres pouvoirs, et puisque nous sommes en démocratie, je m'interroge : où serait le contre-pouvoir ? Le pouvoir exécutif a son contre-pouvoir qui, d'une façon ou d'une autre, est le peuple. (...) Le gouvernement est à la merci d'un vote de censure de l'Assemblée. Quant au pouvoir législatif, il est soumis au contrôle périodique des électeurs, et l'Assemblée nationale est au surplus susceptible d'être dissoute.

Or la tradition républicaine, qui rejetait l'idée même de pouvoir judiciaire, n'avait jamais eu à imaginer un contre-pouvoir s'appliquant aux magistrats. Nous sommes pris de court, comme le prouve l'échec du Congrès de ce jour ; il faudrait peut-être y songer, même en acceptant l'air du temps qui a conduit les politiques à forger leurs propres chaînes.

Les récentes révisions de notre Constitution traduisent une dérive de nos conceptions traditionnelles sur la souveraineté.

Sur la souveraineté extérieure d'abord. Deux fois la Constitution fut modifiée à l'occasion de traités européens que le Conseil constitutionnel consulté avait jugés contraires à la loi fondamentale. (...) Ces révisions de portée considérable sont dans la logique de la construction européenne. Le seul problème – mais il est de taille – est de savoir si, à l'occasion d'un prochain traité, on ne sera pas conduit à adopter une formule générale, couvrant, outre ce qui est acquis, tous les développements futurs, prévisibles ou non, subordonnant la République à un organe souverain européen. (...)

> Hier la République était une et indivisible. Il semble que des groupes cherchent à trouver ou retrouver une identité juridique en tant que groupes et à l'affirmer au sein de l'entité nationale

De la souveraineté externe, nous passons à la souveraineté interne, qui commande l'unité de la République. (...) Hier la République était une et indivisible et ne reconnaissait aucune différence entre les Français du point de vue des droits civiques. (...) Or parallèlement au développement de la mondialisation, et chez nous de la construction européenne, il semble que des groupes cherchent à trouver ou retrouver une identité juridique en tant que groupes et à l'affirmer au sein de l'entité nationale. Et l'on s'acheminerait ainsi vers ce que l'on dénomme *« les discriminations positives »*, chemin sur lequel se sont engagés les Etats-Unis pour rééquilibrer la société au profit des groupes économiquement ou sociologiquement défavorisés comme les minorités ethniques. Deux pas ont déjà été faits, ou plutôt un pas et un demi-pas : le pas avec la parité hommes-femmes, le demi-pas avec la signature de la convention sur les langues régionales. (...) En m'exprimant, je ne me suis point permis d'en juger – je veux dire des révisions – ou alors ce serait par inadvertance, car je ne m'y sens point autorisé. (...)

Au total, cette merveilleuse démocratie qu'on nous façonne évoque pour moi un paquet-cadeau aseptisé où je ne retrouve plus les fortes images de notre République, *La Marseillaise* de Rude ou *La Liberté guidant le peuple* de Delacroix.

Yves Guéna

LeMonde Job: WMQ2501--0019-0 WAS LMQ2501-19 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 15:32 S.: 111,06-Cmp.:24,15, Base : LMQPAG 33Fap:100 N°:0697 Lcp:700 CMYK

Parité : pour que la mariée soit plus belle

par Janine Mossuz-Lavau

LE 8 décembre 1999, un projet de loi portant sur la parité a été soumis au conseil des ministres. Il faut saluer la rapidité avec laquelle le premier ministre a donné à la révision constitutionnelle de juin 1999 une traduction concrète qui concerne la plupart des prochains scrutins et tout particulièrement le plus proche d'entre eux, les élections municipales de 2001.

Il faut aussi se féliciter du choix incontestablement paritaire qui a été fait : 50-50, comme l'avait annoncé Lionel Jospin à Strasbourg le 27 septembre 1999. La France est le premier pays au monde à prévoir que, pour la plus grande part des élections, il sera nécessaire de présenter autant de femmes que d'hommes. Les pays qui ont voulu accroître le nombre de femmes dans les assemblées élues n'ont retenu jusqu'ici que des quotas ne dépassant pas 33 %. Un projet qui constitue une première mondiale donc, mais qui, pour donner toute sa mesure, doit être amélioré.

La parité retenue ne concerne que les candidates et non pas les élues. Aussi bien pour les élections européennes que régionales, municipales et sénatoriales (pour ceux des sénateurs élus à la proportionnelle), rien, sauf le sens du ridicule et la crainte des réactions des électeurs favorables, on le sait, à la présence de femmes dans les assemblées, n'empêcherait les partis politiques de présenter des listes dont la première moitié serait exclusivement masculine et la seconde féminine.

Il faut donc une contrainte, c'est-à-dire l'instauration d'un minimum de parité alternée, telle qu'elle avait été proposée par Dominique Gillot lorsqu'elle était rapporteuse de l'Observatoire de la parité. Il faut que, pour les européennes et les régionales – et pourquoi pas les sénatoriales à la proportionnelle ? –, les listes ne soient recevables que si elles respectent la parité alternée. Lors des européennes de 1999, 40,2 % de femmes ont été élues dans la délégation française. N'instaurer aujourd'hui pour ces élections que la parité de candidatures conduirait à une régression.

Pour ce qui concerne les élections municipales, l'idéal serait aussi de retenir la règle de la parité alternée. Certains socialistes le proposent, comme Yvette Roudy. Une autre tendance se prononce, dans le groupe socialiste, pour le respect de la parité au sein de « tranches » de candidats. Catherine Tasca la première avait proposé que, dans chaque tranche de dix candidats, on s'assure du respect de la parité. Mais les calculs du ministère de l'intérieur montrent que cette disposition ne changerait pas suffisamment la situation actuelle. On se dirige donc aujourd'hui vers un système plus contraignant, défendu par Bernard Roman, rapporteur de la loi à l'Assemblée nationale, et annoncé publiquement par François Hollande le 11 décembre 1999 en ces termes : *« Il faut fixer un principe pour que, tous les six noms, il y ait autant d'hommes que de femmes. »* Ce dispositif améliorerait encore plus le projet de loi.

> Le projet constitue une première mondiale, mais, pour donner toute sa mesure, il doit être amélioré

Par ailleurs, lors des législatives, pour lesquelles les partis ne sont tenus – sous peine de sanctions financières – qu'à présenter 50 % de candidates, les femmes ne seront-elles pas systématiquement envoyées dans des circonscriptions dites *« de témoignage »* ? Dans son exposé des motifs, le projet de loi précise que *« la diminution du montant des aides attribuées aux partis ou groupements politiques pénalisés ne saurait bénéficier aux autres formations politiques, car il ne s'agit pas d'instituer une récompense pour les partis ou groupements respectant le principe de parité mais une sanction pour ceux qui ne le respectent pas. Le projet de loi prévoit donc que les crédits issus des diminutions éventuelles recevront une nouvelle affectation dans la loi de finances »*. Ne pourrait-on pas imaginer une procédure selon laquelle *« les crédits issus des diminutions éventuelles »* bénéficieraient aux partis dont les candidates auraient obtenu le plus de voix, ce qui les inciterait à les présenter dans des circonscriptions gagnables ?

Un autre reproche est émis à l'encontre du projet de loi : pour les élections municipales, le projet ne vise que les communes de 3 500 habitants et plus et laisse de côté 34 000 des 36 000 communes de France. La réponse à cette objection nécessite un détour par le code électoral.

Dans ces communes, le dépôt des candidatures n'est pas obligatoire. Si le dépôt des candidatures n'est pas obligatoire, qui pourrait bien contrôler (et donc par là même déclarer irrecevable) une liste non paritaire ? Dans les seules communes de 2 500 à 3 499 habitants, une procédure un peu particulière aurait pu être envisagée. En effet, dans ces communes, peuvent déposer leur liste en préfecture (comme l'obligation en est faite dans les communes de 3 500 et plus) ceux qui veulent bénéficier des dispositions de la commission électorale, c'est-à-dire d'un financement pour les bulletins et les professions de foi. On pourrait donc envisager une règle selon laquelle les listes qui ne comprennent pas 50 % de femmes ne puissent pas bénéficier d'un financement.

Mais rien n'empêcherait alors les *« riches machos »* de faire des listes sans femmes et de se contenter de ne pas les déposer en préfecture. Par ailleurs, cela introduirait une différence de traitement entre les listes des communes de plus de 3 500 habitants, qui devraient, sous peine d'être irrecevables, comporter 50 % de femmes, et celles des communes de 2 500 - 3 499 qui se verraient simplement refuser un financement mais ne pourraient être déclarées irrecevables puisqu'elles ne sont même pas tenues d'être déposées.

De fait, la seule issue consisterait à changer le mode de scrutin de ces 2 500 - 3 499 pour leur appliquer le système en vigueur dans les 3 500 et plus. Or le premier ministre s'est engagé, lors du débat portant sur le projet de révision de la Constitution, à ne pas modifier de mode de scrutin. Cet engagement visait pour l'essentiel les élections législatives puisque des parlementaires de l'opposition l'avaient accusé de vouloir utiliser la parité pour revenir au scrutin proportionnel. Doit-il se sentir tenu par cette promesse suscitée par la seule perspective des législatives et ne pas en conséquence envisager de modifier le mode de scrutin municipal pour les communes de 2 500 - 3 499 ? La réponse lui revient. Nombre de maires de ces communes clament l'attachement de leurs administrés à leur mode de scrutin. Seront-ils partants pour un nouveau système ?

L'occasion est en tout cas rêvée pour les parlementaires de proposer des amendements pour améliorer un projet de loi qui va changer la donne politique des années à venir, et dont on peut penser qu'au-delà de la parité en politique, il contribuera à diffuser dans l'ensemble de la société, dans les domaines économique, social et culturel, une parité femmes/hommes qui fait encore gravement défaut. En ce sens, *« l'exception française »*, qui renvoyait jusqu'ici à un grave déficit de représentation féminine, pourrait bien désigner une grande novation dans la défense des droits des femmes.

Janine Mossuz-Lavau *est directrice de recherche au Cevipof et membre de l'Observatoire de la parité.*

Le Parlement et les services secrets

par Arthur Paecht et Paul Quilès

DEPUIS plus de deux ans maintenant, la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale s'est saisie de la question des relations entre le Parlement et les services secrets.

Notre commission, après un long travail préparatoire et de nombreux entretiens avec des personnalités compétentes, tant en France qu'à l'étranger, a adopté un rapport à la suite de la proposition de loi que nous avons déposée. Il a donné lieu à des débats intéressants et parfois vifs, mais notre souci majeur était bien de rédiger un texte aussi consensuel que possible, compte tenu de sa matière particulièrement sensible.

Nous l'avons dit et répété, il n'y a aucune raison valable ou avouable pour que la France interdise à son Parlement, c'est-à-dire à sa représentation nationale, d'exercer le contrôle que lui reconnaît la Constitution.

Aussi avons-nous pris connaissance avec surprise de la tribune de Michel Roussin, parue dans la page Débats du *Monde* du 29 décembre 1999, qu'il a signée non en sa qualité d'ancien ministre, mais en tant qu'ancien du Sdece. A ce titre, il n'était peut-être pas nécessaire que M. Roussin se laisse aller à mettre en cause la fonction parlementaire.

Une lecture attentive de notre rapport ne lui aurait pas fait écrire que nous considérions les services de renseignement comme obsolètes. En revanche, il est clair – et leurs responsables le disent eux-mêmes – que leurs objectifs, leurs structures et surtout leurs modes d'intervention sont aujourd'hui dépassés et exigent davantage de moyens humains, de compétences, de spécialisations, de matériel de haute technologie et donc plus de dotations financières.

Michel Roussin le reconnaît d'ailleurs quelques lignes plus loin, en affirmant que la DGSE a perdu de son efficacité *« en raison de carences d'organisation »*. Cette affirmation, que nous partageons, prouve que M. Roussin n'a pas hésité, pour les besoins de sa cause, à se contredire.

S'agissant de la nouvelle donne de *« l'intelligence économique »*, nous n'avons jamais écrit que les services français ne la prenaient pas en compte et nous avons bien vu les efforts qui sont faits pour répondre aux besoins ! Mais nous affirmons, encore une fois, que les moyens que nous mettons à la disposition de nos services sont sans commune mesure avec leurs besoins et que le Parlement, en les connaissant mieux, défendra plus efficacement leurs demandes budgétaires.

S'il y a bien dans notre Constitution une séparation claire et nécessaire entre les pouvoirs législatif et exécutif, cette même Constitution stipule qu'aucune action du gouvernement ne doit échapper au contrôle du Parlement, à charge pour celui-ci d'en fixer les modalités et de veiller à préserver les intérêts supérieurs de la Nation.

Il n'est pas acceptable, comme le fait M. Roussin, de suspecter les élus du peuple de n'avoir pas la même conscience de leurs devoirs et obligations que lui-même... qui n'est pas élu du suffrage universel. Les parlementaires français nous semblent être autant dignes de confiance que leurs homologues anglo-saxons pour effectuer avec le sens des responsabilités la mission de contrôle dont il est question dans notre projet de loi.

Enfin, si nous avons bien compris l'argumentation de M. Roussin, les parlementaires français devraient se contenter de voter les budgets correspondants des ministères intéressés et, selon lui, il est *« inconcevable que des parlementaires puissent avoir un droit de regard sur l'utilisation des fonds secrets »*. Nous pensons justement le contraire : il est temps que le Parlement se prononce en connaissance de cause sur les budgets qui lui sont présentés, au lieu d'accorder un blanc-seing budgétaire aux services de renseignement ! En regard, notre proposition de loi a prévu un certain nombre de dispositifs garantissant le secret et sanctionnant sévèrement les violations éventuelles.

Il y a un point sur lequel Michel Roussin partage notre réflexion. En effet, nous sommes d'accord pour déplorer le manque de vraie culture du renseignement en France. Il est vrai qu'il existe chez nous une certaine méfiance à l'égard des services : notre texte a aussi pour objectif de mettre fin à cet état de suspicion et personne n'a le droit de s'attribuer le monopole du service de l'Etat bien compris.

Il n'y a donc pas lieu d'empêcher le Parlement de jouer pleinement son rôle. Il en va, d'une certaine manière, de la crédibilité de notre démocratie.

Arthur Paecht *et* ***Paul Quilès*** *sont respectivement vice-président et président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale.*

LeMonde Job: WMQ2501--0020-0 WAS LMQ2501-20 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 10:56 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0429 Lcp:700 CMYK

FINANCE **Les dirigeants des grandes banques européennes ont encore du mal à prendre la mesure des changements intervenus en 1999. ● LES FUSIONS, alliances et autres batailles boursières qui se succèdent depuis douze mois en France, en Espagne, en Italie et en Grande-Bretagne dessinent à l'échelle de l'Europe un nouveau marché bancaire. ● LES CONSÉQUENCES de ces bouleversements seront nombreuses en l'an 2000, à commencer par une nouvelle étape de rapprochements, cette fois internationaux, après la constitution dans chaque grand pays de champions nationaux. ● D'ORES ET DÉJÀ, l'espagnole BBVA a annoncé son intention de fusionner avec l'italienne Unicredito. Le BSCH discute avec la Société générale et la banque néerlandaise ING n'a pas abandonné l'idée de devenir le premier actionnaire du CCF. ● LES DIRIGEANTS restent réticents à franchir le pas de la fusion transfrontières.**

L'année 1999 a totalement bouleversé le paysage bancaire européen

La France, l'Espagne et l'Italie ont été le théâtre d'une succession de rapprochements et de batailles entre établissements financiers. Après la constitution de champions nationaux, une nouvelle étape se dessine : celle des fusions internationales

LES DIRIGEANTS des grandes institutions bancaires à travers le monde n'oublieront pas de sitôt l'année 1999. Sur bien des points, elle aura révolutionné leurs entreprises, leur approche des affaires et leur horizon stratégique. Ses conséquences en 2000 seront nombreuses. Elles sont déjà visibles.

Le 15 janvier 1999, deux banques espagnoles, le BCH et le Banco Santander, avaient dévoilé leur intention de fusionner pour former la première banque de la péninsule ibérique. Le 11 et le 18 janvier 2000, ce sont les banques portugaises qui leur ont fait écho, le Banco Comercial Portugues et Banco Mello, d'une part, et le Banco Espirito Santo et le Banco Portugues di Investimento, d'autre part, ayant annoncé leur mariage respectif.

Ce n'est qu'une des conséquences de la grande fusion espagnole de 1999. Et elles ne sont pas terminées. Déjà quinze jours après l'annonce de la constitution du BSCH, le 1er février 1999, la Société générale (SG) et Paribas annonçaient à leur tour leurs fiançailles. Ces deux opérations ont fait l'effet d'un électrochoc sur les établissements espagnols ou français restés seuls et donc plus petits. En octobre 1999, le Banco Bilbao Vizcaya (BBV) et Argentaria ont aussi décidé de fusionner. En France, la situation a pris un tour plus polémique : la BNP a décidé de bousculer le projet SG Paribas pour imposer aux fiancés un mariage à trois. Après six mois de bataille boursière, la banque présidée par Michel Pébereau a enlevé Paribas à son adversaire.

Isolée, à son tour, la Société générale semble encore hésiter à consolider les liens qu'elle a tissés durant la bataille de l'été avec l'un de ses partenaires étrangers..., le BSCH. Pour tenir à distance l'ambitieux groupe espagnol, elle a tenté en décembre de reprendre l'initiative en annonçant une prise de participation amicale de 3,8 % dans le Crédit lyonnais. *« Un leurre »*, dénoncent ses concurrents. Car la banque privatisée, l'an dernier, compte déjà à son tour de table de grands actionnaires comme le Crédit agricole, qui n'ont pas l'intention de laisser un autre s'en emparer.

Comme la France, l'Italie a été le théâtre tout au long de 1999 d'un savant ballet de banquiers, annonçant flirts, fiançailles, séparations, rapprochements... Il a fini par donner naissance à de grands groupes

comme Intesa-Comit dans la banque ou INA-Generali dans l'assurance. Mais l'histoire est loin d'être terminée. Même la Grande-Bretagne, qui fait figure de marché déjà très concentré, n'échappe pas à la tendance, les deux grandes banques d'Ecosse se disputant le contrôle de la National Westminster Bank. Seule l'Allemagne semble résister au mouvement, les discussions évoquées entre la Dresdner et la Deutsche Bank n'ayant débouché sur aucun projet et celles, largement commentées, entre la même Dresdner et sa consœur bavaroise HypoVereinsBank, n'étant encore présentées que comme une option possible. Ce mouvement de fusions domestiques se poursuivra en 2000.

Mais déjà la prochaine étape se dessine : celle des fusions internationales. Lors du dîner de l'Association française des banques, le 11 janvier 2000, le ministre de l'économie, Christian Sautter, a ainsi déclaré aux banquiers français : *« Le mouvement de restructuration nationale n'est pas fini, mais il touche à sa fin. Vient le temps des alliances européennes, que j'appelle de mes vœux dès lors que ces alliances seront équilibrées et contribueront à ancrer sur notre territoire les centres de décision de vos établissements. »* En tête des conquérants figurent les établissements qui ont terminé leur consolidation sur leur marché domestique. Sans attendre, BBVA a annoncé son intention de fusionner avec la banque italienne Unicredito et aurait été agacé lorsque la Société générale a marqué son intérêt pour le Crédit lyonnais. Dans le même état d'esprit, le BSCH discute avec SG et la banque néerlandaise ING n'a pas abandonné l'idée de devenir le premier actionnaire du CCF. Certains analystes commencent à créditer les banques allemandes de nouvelles chances dans la bataille européenne, si la fiscalité sur les plus-values de cessions sur leurs portefeuilles de participations est allégée. Quant à BNP-Paribas, le groupe reconnaît que l'un des critères pour juger de la réussite de sa fusion dans plusieurs mois sera sa capacité à faire des investissements et des opérations de croissance externe.

Les patrons sont toutefois encore réticents à franchir le pas de la grande fusion transfrontière. Pour au moins trois raisons. La première est que les marchés bancaires de chaque pays d'Europe restent très différents. Les marchés espagnols et britanniques, très concentrés, *« sont des marchés quasi cartellisés »*, affirment les banquiers français. Les marges y sont effectivement plus élevées qu'en France et en Allemagne, qui ont pour point commun d'avoir un secteur mutualiste et coopératif très développé. Les banques françaises ont fait de gros efforts de productivité pour rééquilibrer cette situation. Mais ces efforts, les banques espagnoles les ont aussi faits. Bilan, aujourd'hui, deux banques équivalentes ne valent pas la même chose en Bourse selon qu'elles se situent d'un côté ou l'autre des Pyrénées. Si elles décident de fusionner, ce sont donc les anciens actionnaires, et sans doute les dirigeants, de la banque espagnole qui contrôleront le nouveau groupe. Or – c'est la deuxième raison qui rend les fusions transfrontières difficiles – il y a peu d'exemples, pour ne pas dire pas d'exemple, de banques ayant un management biculturel. A l'exception du groupe franco-belge Dexia, ou des établissements financiers belgo-néerlandais comme Fortis.

> Seule l'Allemagne semble résister au mouvement. Même la Grande-Bretagne, qui fait figure de marché déjà très concentré, n'échappe pas à la tendance

La troisième raison tient à la logique des marchés financiers. Les analystes, qui donnent aux investisseurs leur avis sur la manière dont vont évoluer en Bourse les titres cotés, sont plus favorables aux fusions domestiques qu'aux projets transnationaux, à moins que ceux-ci ne soient issus d'une bataille boursière. Ils estiment que lorsque deux banques d'un même pays fusionnent, les économies que l'on peut tirer du rapprochement de leurs réseaux d'agences, de la mise en commun des « usines » centrales (services de marketing, chaînes informatiques, plates-formes téléphoniques...) sont élevées. En revanche, lorsque deux banques de pays différents fusionnent, les difficultés d'intégration risquent d'être plus lourdes que les économies et revenus supplémentaires.

Certains banquiers réfléchissent donc à développer une stratégie internationale sur un autre mode. BSCH, à la faveur des grandes batailles boursières qui se déroulent en ce moment, tisse des liens en capital avec des grandes banques dans chaque pays, Société générale, Royal Bank of Scotland. Daniel Bouton, PDG de SG, prône lui une stratégie de *« partenariats de deuxième génération »*, qui passerait par la mise en commun d'usines et de filiales, notamment dans le domaine de la gestion d'actifs ou des actions. *« C'est son intérêt dans la mesure où ses filiales prises une à une ont des chances d'être mieux valorisées que ne l'est la banque dans son ensemble, par rapport aux banques espagnoles notamment »*, relève un banquier d'affaires. Les analystes restent toutefois sceptiques face à toutes ces « nouvelles » approches.

Pascale Santi

Les agences de notation optimistes pour les établissements français

LES BANQUES françaises se portent mieux. C'est en substance le constat de deux études récemment publiées par les agences de notation américaines, Moody's et Standard & Poor's (S & P). En partie grâce à l'amélioration de la conjoncture économique, la dégradation de la solidité financière des établissements a été enrayée. Leurs notes, qui permettent de mesurer celle-ci, devraient donc rester stables, constatent les deux agences. On comptait pourtant, fin 1999, selon S & P, *« douze perspectives négatives pour deux perspectives positives »*. Un déséquilibre qui masque la réalité puisque *« les principaux groupes bancaires ne sont pas concernés par les abaissements de notes en France, qui ont essentiellement affecté les établissements indépendants spécialisés dans le secteur immobilier dont les marges se sont réduites (crédit-bail) ou dont la structure financière a souffert d'une politique de croissance ambitieuse (foncières) »*, constate S & P.

Les trois quarts des 58 notes bancaires existantes au début de 1999 ont été confirmées et le montant des révisions (11) s'est réduit, détaille l'étude. De même, l'agence Moody's s'attend à une plus grande stabilité des résultats des établissements bancaires de l'Hexagone, *« grâce au recentrage des activités et à un moindre appétit pour le risque »*.

C'est la première fois depuis la fin des années 80 que les agences de notation dressent un constat aussi positif sur les établissements bancaires français, qui, pour certains, parviennent à s'aligner sur les standards internationaux. A l'heure où la réforme des ratios prudentiels est à l'étude, une telle appréciation sur les risques de crédit revêt une plus grande importance.

POURSUITE DES RESTRUCTURATIONS

Parallèlement, Moody's comme S & P prévoient la poursuite du mouvement de restructuration des banques françaises. Certes, l'année 1999 a vu des bouleversements, notamment avec la guerre des banques qui a opposé la BNP à la Société générale et Paribas. Mais la recomposition du paysage bancaire français est loin d'être achevée. Pour S & P, les rachats de Paribas par la BNP, du Crédit foncier de France par les Caisses d'épargne, de Sofinco par le Crédit agricole... ne sont qu'*« une amorce de restructuration du paysage bancaire français »*, qui n'a pas encore été modifié *« fondamentalement »*. *« Loin d'être achevée, elle pourrait s'accélérer avec l'intervention d'acteurs étrangers, comme l'illustre la récente tentative d'OPA lancée par le néerlandais ING sur le CCF »*, note S & P.

Même constat de Moody's qui affirme que *« le mouvement de concentration sans précédent devrait se poursuivre dans la mesure où il n'a conduit à aucune réduction des surcapacités sectorielles, qui restent un problème lancinant »*.

En revanche, point faible, les banques françaises *« pourraient rester à l'écart du processus de restructuration bancaire en Europe »*, en raison du niveau *« relativement modeste de leurs valorisations boursières »*, constate Moody's. Quant à la privatisation réussie du Crédit lyonnais en juillet 1999, elle *« laisse la porte ouverte à tous les scénarios à échéance 2001, voire plus tôt si les spéculations autour du titre se poursuivent »*, juge S & P.

Sophie Fay

Les commissaires aux comptes et les dirigeants de Pallas Stern renvoyés devant le tribunal correctionnel

LE JUGE Jean-Pierre Zanoto a terminé l'instruction du dossier Pallas Stern (BPS), la banque qui a fait faillite en juin 1995 pour s'être trop engagée dans l'immobilier. Il a rendu, jeudi 20 janvier, une ordonnance de renvoi et de non-lieu devant le tribunal correctionnel. Les anciens dirigeants de la banque et ses commissaires aux comptes, contre qui les créanciers et les liquidateurs de BPS avaient porté plainte, devraient être jugés dans le courant de l'année.

M. Zanoto conclut à un non-lieu sur plusieurs points concernant les dirigeants de BPS ou de son actionnaire Comipar, notamment sur le délit de banqueroute par emploi de moyens ruineux ou de transmission de renseignements mensongers à la Commission bancaire. En revanche, il les renvoie devant les magistrats du siège notamment pour deux questions importantes : d'une part, le sous-provisionnement du risque immobilier dans les comptes 1992 et 1993 qui n'auraient de ce fait pas donné une image fidèle de la situation de la banque, d'autre part, la diffusion d'un communiqué de presse, le 21 avril 1995, donnant des informations trop optimistes. Ce communiqué est susceptible d'être considéré comme une *« manœuvre frauduleuse »* qui aurait trompé certains investisseurs ayant acheté des certificats de dépôt après sa diffusion. Cela peut constituer un délit d'escroquerie par appel public à l'épargne. Gérard Eskenazi, Olivier Hériard-Dubreuil, Gilles Oudiz et Claude Vercambre sont en cause sur cette question. Patrice Vial, aujourd'hui président de la banque Morgan Stanley en France, qui a quitté BPS en septembre 1993, n'est mis en cause que sur le premier point et pour l'année 1992.

UN ÉVENTUEL FAUX BILAN

Les commissaires aux comptes de la banque, Pierre Anglade, Dominique Perrier, Philippe Garnier de Coopers & Lybrand (intégré aujourd'hui à l'ensemble Price Waterhouse Coopers), Jean-François Ramolino et Jean Niezabytowski sont, eux, renvoyés devant le tribunal correctionnel pour avoir sciemment confirmé des informations mensongères sur la situation de la banque en certifiant sans réserve les comptes sociaux et consolidés pour les exercices 1992 et/ou 1993. Evoquant l'éventuel faux bilan de 1993, le juge consacre un long paragraphe aux insuffisances des commissaires aux comptes pour conclure : *« de la part de professionnels aguerris, ces faits constituent plus que de simples négligences »*. C'est sans doute l'action pénale la plus grave à laquelle des commissaires aux comptes ont à faire face en France.

Une source proche des anciens dirigeants de la banque souligne que ce renvoi ne doit pas masquer une réalité importante : les créanciers de BPS, dont une grande partie sont réunis dans l'Adefic et défendus par Mes Georges Kiejman et Thierry Marembert, ont déjà reçu, au titre de la liquidation, 51 % de ce qui leur était dû et devraient en récupérer au final au moins 70 %. Ce taux, exceptionnel pour une liquidation, tend à montrer que si les actionnaires de Comipar avaient fait en 1995 l'effort qui leur était demandé par BPS, la faillite aurait pu être évitée. L'Adefic reconnaît d'ailleurs que l'action de M. Eskenazi pendant la période de liquidation a été très utile.

Les peines encourues par les auditeurs et les dirigeants de la banque peuvent atteindre, selon le code pénal, entre cinq et sept ans de prison ferme et plusieurs millions de francs d'amendes.

S. F.

Trois scénarios se dessinent dans la bataille Vodafone Mannesmann

FRANCFORT
de notre correspondant

Alors que l'offre hostile du groupe britannique Vodafone AirTouch sur l'allemand Mannesmann expire le 7 février, aucun des deux intéressés n'a pour l'instant baissé la garde. Dimanche 23 janvier, le *Sunday Times* a dévoilé l'intérêt de Mannesmann pour le troisième opérateur britannique de télécommunications fixes, Energis, qu'il serait prêt à payer 12 milliards de livres (19,49 milliards d'euros). Vodafone, pour sa part, a démontré sa ténacité en prenant le contrôle de l'opérateur de téléphonie mobile espagnol Airtel, que lui disputait depuis des mois British Telecom (BT) : des actionnaires minoritaires ont accepté samedi de lui céder leurs actions. La participation de Vodafone dans Airtel passe de 21,7 % à 38,6 %, une avancée décisive face aux 17,8 % de BT.

Dans la bataille pour le contrôle de Mannesmann, trois issues paraissent désormais possibles. La première, consistant en un accord amiable, a été évoquée la semaine dernière par Chris Gent, le directeur général de Vodafone. Des contacts ont eu lieu entre de proches conseillers de M. Gent et de Klaus Esser, son homologue allemand. L'entreprise britannique s'est dite prête à relever son offre si Mannesmann acceptait un compromis, mais *« modestement »*, ce qui a aussitôt suscité le rejet du groupe de Düsseldorf. *« Nous continuons d'espérer que Mannesmann entame des négociations sérieuses, mais, jusqu'à présent, leur position a été complètement irréaliste et injustifiée »*, a lancé M. Gent, qui cherche depuis le début des hostilités à soigner son image d'homme ouvert au dialogue, même s'il se permet à l'occasion quelques commentaires acerbes concernant M. Esser.

UNE SÉRIE DE NÉGOCIATIONS

L'hypothèse d'un rapprochement des points de vue est écartée par de nombreux observateurs, car un relèvement de l'offre aurait pour effet de placer les actionnaires de Mannesmann en situation majoritaire dans le nouvel ensemble, ce qui reviendrait à une prise de contrôle de Vodafone par... Mannesmann ! Pour le moment, l'offre déposée par les britanniques donnerait 47,3 % aux actionnaires de l'allemand dans le nouveau groupe.

Deuxième issue possible : la conclusion in extremis par Mannesmann d'un partenariat qui garantirait son indépendance. S'il se défend d'être à la recherche d'un chevalier blanc, le groupe allemand a engagé, ou relancé, une série de négociations avec d'éventuels alliés. Il a confirmé la semaine dernière *« vouloir approfondir sa coopération »* avec le groupe français Vivendi.

La dernière possibilité est... le statu quo. En l'état actuel des choses, l'issue de la bataille demeure très incertaine, et rares sont les actionnaires qui se sont déjà prononcés publiquement. *« Les actionnaires privés et les gestionnaires de fonds vont se décider au dernier moment »*, juge une analyste financière. Les petits porteurs allemands seraient pour l'essentiel défavorables aux projets de Vodafone, et deux grandes banques, l'HypoVereinsbank et la Commerzbank, se sont prononcées contre l'offre, par ailleurs critiquée par de nombreux responsables politiques allemands. Mais 60 % du capital est détenu à l'étranger, et les fonds de pension américains joueront un rôle décisif. Le capital de Mannesmann étant très éparpillé, les deux groupes se dépensent sans compter pour convaincre les actionnaires encore indécis.

Philippe Ricard

LeMonde Job: WMQ2501--0021-0 WAS LMQ2501-21 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:07 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0430 Lcp:700 CMYK

Marks & Spencer confie son redressement à l'ancien numéro deux de Promodès

Luc Vandevelde prend la présidence de l'enseigne britannique

Symbole de la tradition au Royaume-Uni, Marks & Spencer est en difficulté. Le groupe, qui n'a pas su s'adapter aux nouvelles exigences des consommateurs, affiche des résultats en baisse et fait régulièrement l'objet de rumeurs d'OPA. Après avoir préparé la fusion Carrefour Promodès, le Belge Luc Vandevelde traverse la Manche. Il aura pour mission de dépoussiérer la vieille dame de la distribution britannique.

LONDRES
de notre correspondant à la City

Carrefour et Marks & Spencer (M & S) ont confirmé, lundi 24 janvier, la nomination prochaine de Luc Vandevelde à la présidence du groupe britannique de distribution. Ce Belge de quarante-huit ans, actuel PDG de Promodès et vice-président potentiel du futur groupe Carrefour-Promodès, était chargé de mettre en œuvre la fusion des deux enseignes françaises, qui doit donner naissance au deuxième distributeur mondial derrière l'américain Wal-Mart. Il a pourtant choisi de tenter l'aventure outre-Manche comme *« vrai »* numéro un d'un groupe prestigieux, mais en grande difficulté.

« Ses nouvelles fonctions constituent pour lui une exceptionnelle opportunité professionnelle », a reconnu Daniel Bernard, le PDG de Carrefour, dans un communiqué. Ce départ ne surprend guère les observateurs, alors que la Commission de Bruxelles doit donner son avis sur cette concentration, mardi 25 janvier. Léon Salto, l'un des plus proches collaborateurs de M. Vandevelde, lui succédera comme PDG de Promodès à titre transitoire, mais la vice-présidence du nouveau groupe Carrefour restera vacante et sera probablement supprimée une fois la fusion achevée.

Outre-Manche, M. Vandevelde est attendu avec curiosité. Un continental à la tête de Marks & Spencer, enseigne historique et emblématique de la distribution britannique, c'est une révolution. La tâche du nouveau président de la célèbre chaîne de grands magasins sera rude. D'abord, parce qu'il n'est jamais facile de succéder à un empereur, en l'occurrence sir Richard Greenbury, qui avait cédé la présidence durant l'été 1999 sous la pression de la City, traumatisée par la guerre de succession à la tête du groupe. Ensuite, comme l'atteste la chute du bénéfice annuel et la mauvaise saison de Noël, le géant de la distribution britannique a perdu son chemin face à ses concurrents. La nomination comme directeur général de Peter Salsbury, vingt-huit ans de maison à son actif, n'a pas réglé le problème du renouvellement du management.

POUR « RASSURER LA CITY »

« Les analystes du secteur exigeaient un président venu de l'extérieur pour dépoussiérer l'entreprise. M. Salsbury doit se concentrer sur la gestion du groupe. La mission de M. Vandevelde est de rassurer la City et les médias, explique Richard Perks, directeur du consultant Retail Intelligence. *M & S est une entreprise saine, qui offre un bon rapport qualité-prix, mais qui doit se mettre au goût du jour, en particulier dans l'habillement, qui fut longtemps le point fort de la chaîne. »* Un premier point d'interrogation pour M. Vandevelde, qui a fait toute sa carrière dans l'industrie puis la distribution alimentaires – il a travaillé chez l'américain Kraft Jacobs Suchard avant de rejoindre Promodès – alors que l'alimentation ne constitue que 2 % du chiffre d'affaires de M & S, qui se veut plus haut de gamme que les hypermarchés et supermarchés dont s'occupait jusqu'ici M. Vandevelde.

Marks & Spencer est jugé « opéable » par la City. L'entrepreneur Philip Green, les supermarchés Tesco et quelques entreprises de capital-risque ne cachent pas leur intérêt pour ce vaisseau en perdition. Mais le danger d'un raid hostile semble s'écarter au fur et à mesure que l'entreprise sort de la tourmente. En licenciant de nombreux directeurs, en modernisant son approche commerciale et en mettant fin à la politique d'approvisionnement prioritaire auprès de sous-traitants britanniques, Peter Salsbury a réussi à enrayer le déclin. La désignation d'un directeur du marketing, un meilleur contrôle des stocks et des marges, le lancement de la première campagne de publicité et le recrutement de stylistes de renom comme Paul Smith ont posé les jalons de la reprise, estiment les experts.

Luc Vandevelde débarque à St Marks House alors que bon nombre de francophones triomphent dans le monde des affaires anglo-américain : David de Rothschild chez NM Rothschild and Sons, Olivier Fleurot au Financial Times Group, Jean-Pierre Garnier chez Glaxo SmithKline. D'origine étrangère mais de culture anglo-saxonne, connaissant parfaitement les rouages du gouvernement d'entreprise cher aux investisseurs institutionnels, le nouveau président de Marks & Spencer va devoir apprendre à passer la main dans le dos des analystes et à « chambrer » les puissants chroniqueurs financiers londoniens. Une pratique à laquelle il a été relativement peu rodé au sein de Promodès.

Marc Roche

Transport routier : nouveau décret sur les 35 heures

LES DIRIGEANTS patronaux et syndicaux du transport routier devaient se rendre lundi 24 janvier au ministère des transports, pour prendre connaissance de la nouvelle mouture du décret sur la réduction du temps de travail. Une précédente version avait amené les patrons routiers à bloquer les frontières les 10 et 11 janvier. Ce texte fixe le temps de service maximal à 220 heures par mois pour les routiers effectuant des longues distances (plus de six découchés par mois) et à 208 heures pour ceux effectuant des courtes distances.
Les syndicats, qui organisent une journée d'action le 31 janvier, estiment que cette présentation est prématurée et souhaitaient davantage de discussions. Le projet de décret doit être présenté mercredi en conseil des ministres pour entrer en application le 1er février, en même temps que la loi Aubry sur les 35 heures dont il représente une dérogation.

François Pinault dément les informations de l'Etat de Californie

ARTÉMIS, la holding personnelle de l'homme d'affaires français François Pinault, a démenti les *« allégations »* du département des assurances de Californie (*Le Monde* du samedi 23 et dimanche 24 janvier). Celui-ci a associé Artémis aux poursuites déjà engagées contre le Crédit lyonnais et sa filiale Altus. Il considère illégale l'acquisition, en 1991, par Altus du portefeuille d'obligations de l'assureur américain Executive Life, suivie en 1992 de la reprise par l'assureur français Maaf d'Executive Life, rebaptisé Aurora national Life. Or Altus a revendu en 1992 ce portefeuille à Artémis qui, par la suite, a racheté Aurora. Selon le département des assurances, Artémis aurait fait de fausses déclarations aux autorités américaines.
Dans un communiqué, Artémis affirme avoir *« fourni en toute transparence l'intégralité des informations requises par le département des assurances et a satisfait à toutes ses exigences. Artémis a acquis de bonne foi sa participation dans Aurora directement auprès d'investisseurs agréés par le département des assurances et n'avait aucune raison de suspecter que des irrégularités aient pu entacher un dossier diligenté par le département des assurances et validé par les tribunaux californiens. Artémis n'a été partie à aucun autre accord que les contrats d'acquisition signés avec les vendeurs ».*

Le Conseil constitutionnel s'immisce dans le débat sur le paritarisme

LA DÉCISION, rendue le 13 janvier par le Conseil constitutionnel sur *« la loi relative à la réduction négociée du temps de travail »*, pourrait avoir d'importantes conséquences sur les relations sociales. Alors que les députés et sénateurs requérents critiquaient la réduction légale du temps de travail qui méconnaissait, à leurs yeux, la liberté d'entreprendre, le Conseil constitutionnel en a décidé autrement : *« Il revient* (...) *au législateur de fixer les principes fondamentaux du droit du travail et, notamment, de poser des règles propres à assurer au mieux, conformément au cinquième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946, le droit pour chacun d'obtenir un emploi, tout en ouvrant le bénéfice de ce droit au plus grand nombre d'intéressés, ainsi que le respect des dispositions du onzième alinéa du Préambule selon lesquelles la Nation "garantit à tous... le repos et les loisirs... " ; en portant à 35 heures la durée légale du travail effectif, le législateur a entendu s'inscrire dans le cadre des cinquième et onzième alinéas du Préambule de la Constitution de 1946 ».*

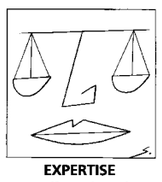
EXPERTISE

Surtout, le Conseil constitutionnel a considérablement renforcé le poids des accords contractuels par rapport à la loi (*Le Monde* du 15 janvier). *« Sauf à porter à ces conventions une atteinte contraire aux exigences constitutionnelles susrappelées, il ne pouvait dans les circonstances particulières de l'espèce, remettre en cause leur contenu pour un motif d'intérêt général suffisant ».* Le Conseil constitutionnel a repris la logique du législateur. La première loi Aubry était une loi *« d'orientation et d'incitation ».* Il interdit donc à la deuxième loi de *« contrarier l'application de clauses substantielles figurant dans plusieurs accords conclus en vertu de la loi susvisée du 13 juin 1998, alors que ces clauses n'étaient contraires à aucune disposition législative en vigueur lors de leur conclusion et ne méconnaissaient pas les conséquences prévisibles de la réduction de la durée du travail décidée par le législateur en 1998 ».*

Comme le résume l'avocat Gilles Bélier : *« la règle est simple : les accords conformes à la loi au moment de leur signature restent conformes ».* A contrario, ce qui était illégal le reste : c'est le cas, par exemple, des accords qui stipulent que la formation ne s'effectue plus sur le temps de travail ou qui calculent en jours le temps de travail des non-cadres. Les branches professionnelles et les entreprises qui ont conclu des accords dans le cadre de la loi Aubry 1 doivent donc en analyser précisément le contenu pour vérifier la conformité de leur texte aux lois en vigueur à l'époque. Parfois, un risque se profilera à l'horizon : abandonner certaines clauses remettra forcément en cause l'équilibre des accords conclus.

LOGIQUE DE SUBSIDIARITÉ

La *« revoyure »* entre partenaires sociaux pourrait donc être parfois ardue. Ceux qui ont cru pouvoir en déduire que le Conseil constitutionnel s'inscrivait d'ores et déjà dans une logique de subsidiarité à l'européenne, comme celle que préconise la CFDT, risquent d'être déçus. La CFDT propose d'appliquer en France un système similaire au protocole social du traité de Maastricht repris par le traité d'Amsterdam. En cas d'accord entre partenaires sociaux, le législateur doit se contenter de les retranscrire dans le code du travail. En cas de désaccord, à lui de prendre ses responsabilités et de légiférer. Le Conseil consitutionnel dit l'inverse : *« Il était loisible au législateur de tirer les enseignements des accords collectifs conclus à son instigation en décidant, au vu de la teneur desdits accords, soit de maintenir les dispositions législatives existantes, soit de les modifier dans un sens conforme ou non aux accords ».* Obliger le législateur à ne pas se saisir d'un sujet avant que les partenaires sociaux s'en emparent ou en cas d'échec des négociations n'est pas constitutionnel. Peut-être est-ce la raison pour laquelle, le 6 janvier, le président de la République s'est dit prêt à réviser la Constitution afin de *« donner au dialogue social un meilleur ancrage et de mieux reconnaître la valeur du contrat collectif ».*

Néanmoins, la décision du Conseil constitutionnel s'inscrit clairement dans le débat qui émerge sur le paritarisme. *« On entre dans un jeu de l'oie de subsidiarité sociale. La décision du Conseil est équilibrée juridiquement... et politiquement »,* commente le professeur Jean-Emmanuel Ray.

Frédéric Lemaître

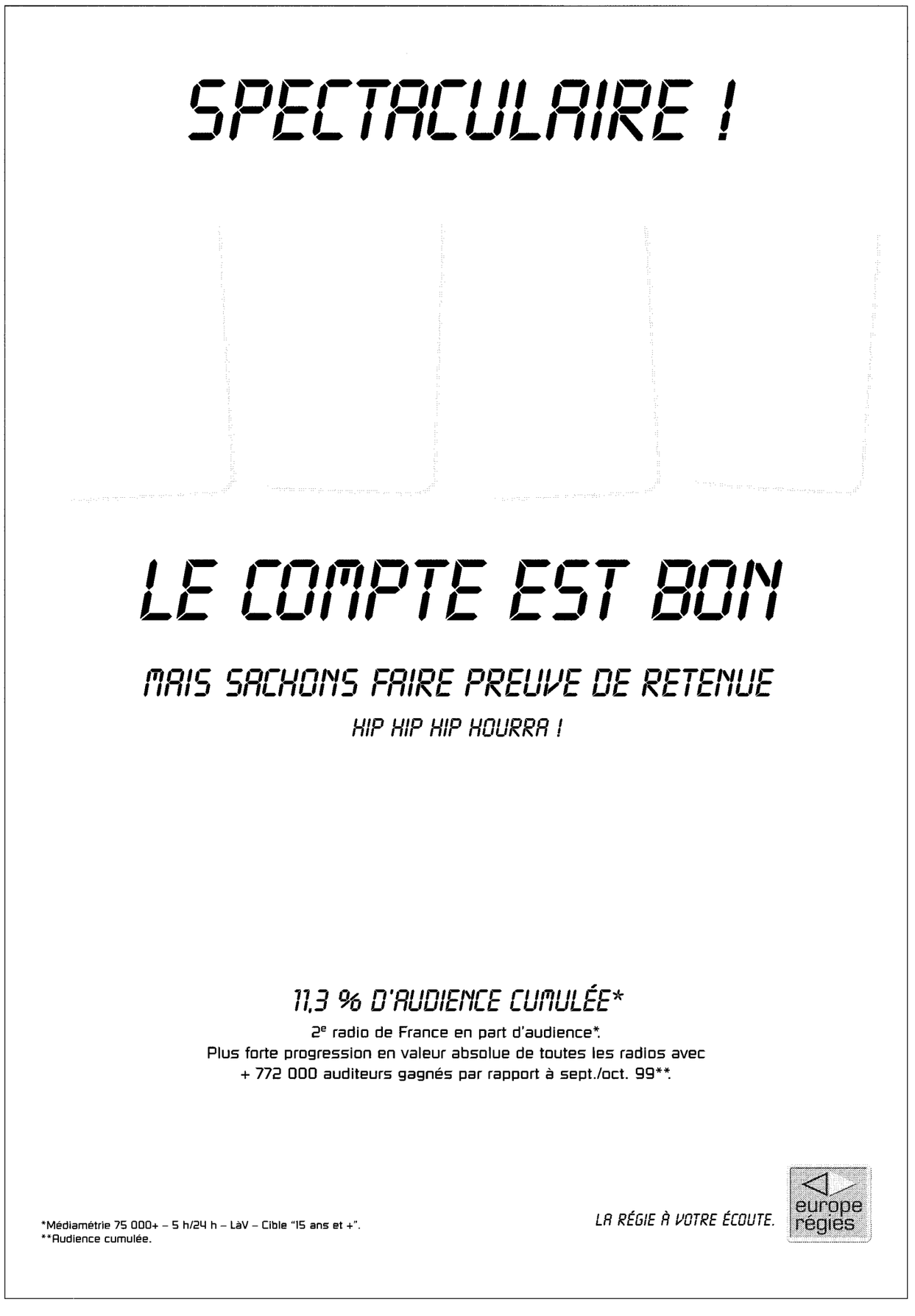

LeMonde Job: WMQ2501--0022-0 WAS LMQ2501-22 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 10:42 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0431 Lcp:700 CMYK

Les nouveaux horizons de la création publicitaire européenne

Les campagnes les plus originales diffusées en 1999 sur le Vieux Continent ont été distinguées par le 13e palmarès Epica. Même si l'influence des créatifs britanniques reste dominante, la publicité européenne s'ouvre à davantage d'éclectisme

DUBLIN
de notre envoyée spéciale

« *Ne parlez pas. Ne touchez pas. Ne marchez pas. Ne marchez pas la nuit. Ne marchez pas à droite. Ne buvez pas. Ne pensez pas. Ne fumez pas. Ne vous droguez pas. N'avalez pas de bœuf. N'avalez pas de snacks. Ne soyez pas gros. Ne soyez pas maigre.* (...) *Ne soyez pas puéril. Ne soyez pas vieux. Ne soyez pas ordinaire. Ne soyez pas différent. Ne vous faites pas remarquer. N'achetez pas. Ne lisez pas...* The Independent. » L'auteur de cette litanie, la société de production londonienne HLA pour l'agence Lowe Howard-Spink, a utilisé la voix du poète John Cooper-Clark pour habiller soixante secondes d'images saisies dans les rues de Liverpool, l'une des villes les plus en crise de Grande-Bretagne. Cette pub, axée sur la promotion de la photo d'actualité pour le journal britannique *The Independent*, a été diffusée au cinéma après avoir été réalisée en trois jours avec un budget modeste (moins de 700 000 francs, environ107 000 euros). Elle a remporté l'Epica d'or (catégorie film) qui récompense la meilleure pub européenne de l'année écoulée.

Le jury, composé de vingt-sept journalistes européens, a estimé, vendredi 21 janvier lors du 13e palmarès Epica remis à Dublin, qu'il s'agissait d'une pub d'exception : « *Tout est juste, le fond et la forme. Pour vendre un journal, le concept est absolument original et la réalisation* [de Rob Sander] *est magnifique* », argumente le président du jury, le Français Alain Weill. Cette année encore, la Grande-Bretagne – traditionnellement reconnue pour la qualité de réalisation de ses campagnes – sort la tête haute de ce palmarès avec le deuxième Epica d'or (catégorie affichage-annonce), attribué aux montages du photographe Nadav Kander pour Levi Strauss.

Cette campagne de l'agence londonienne Bartle Bogle Hegarty, diffusée au printemps dernier, fait la promotion du pli *(« Sta-Prest »)* des pantalons Levi's. Nadav Kander est parvenu à donner *« une dimension humoristique et surréaliste »*, selon le jury, à quatre annonces, en ajoutant visuellement un pli qui coupe la photo en deux : il y a le portrait d'une jeune femme dont les cheveux sont séparés du reste du visage par le pli du papier (notre photo) ; un jeune homme aux mains attachées qui rompt ses liens grâce au pli ou encore un dos d'homme tatoué dont le pli sépare la partie vierge de sa peau de celle peinte. Le travail de Nadav Kander – qui a été exposé à Londres au Musée Victoria et Albert et à la Tate Gallery – est récompensé pour la deuxième fois par un Epica d'or. Mais, cette année, le meilleur de la pub en Europe n'est pas seulement de facture britannique. Sur les 5 752 campagnes présentées par des agences venues de trente-sept pays – ceux de l'Union européenne, mais aussi de Russie, de Bosnie, de Slovénie ou du Kazakhstan –, une cinquantaine d'Epica ont récompensé des pubs dont la maturité créative n'a plus rien à envier aux pubs « stars » des Britanniques. Ces campagnes adoptent en général un ton réaliste en se moquant, avec plus ou moins de violence, des travers des hommes et des mécanismes en vigueur dans notre société. Même s'il s'agit toujours de vendre des produits financiers, des voitures ou des éponges.

« ABSOLUT VOYEUR »

Une annonce russe, par exemple, réalisée par l'agence BBDO Moscou, fait la promotion des barres chocolatées Snickers en intégrant dans un graphisme coloré et moderne les consignes données aux tâches de labeur qui prévalaient dans l'ancienne URSS : sous le slogan : *« vous avez besoin de transpirer un peu pour comprendre ceci »*, l'annonce multiplie les pointillés, les flèches et schémas qui permettront, si le lecteur respecte les ordres, d'obtenir la sucrerie. Autre exemple, pour la Lupo de Volkswagen, l'agence Result/DDB d'Amsterdam a conçu deux petits bijoux de drôlerie : dans l'un d'eux, un monsieur à l'allure respectable et digne fait vrombrir le moteur de sa voiture en la faisant avancer au ralenti sur un pont qui enjambe une rivière. Il hésite, se penche à sa fenêtre *« pour voir si ça passe »*. Le dernier plan montre que la largeur de la route permettrait de mettre trois voitures comme la sienne. Moralité publicitaire : *« Lupo, elle paraît plus grande qu'elle n'est. »*

Les publicitaires du nord de l'Europe (Danois, Suédois, Finlandais) parviennent à jouer avec les situations les plus dramatiques ou les plus absurdes en nous faisant rire. Pour vanter les mérites de la société d'assistance Poolia, par exemple, l'agence Garbergs Annoncbyra de Stockholm met en scène un homme dont la langue est collée par le froid à un poteau de signalisation. Un vieux monsieur, passant par-là, lui explique avec flegme et moult détails que, s'il avait souscrit une police auprès de ladite société, il aurait pu être sauvé. Puis, ce conseil dispensé, il reprend sa route comme si de rien n'était. L'agence New Deal DDB d'Oslo fait la pub des ordinateurs Compaq en envoyant son café au visage d'un donneur de leçons un brin archaïque. Après avoir filmé pendant de longues secondes le maître et son discours péremptoire, le spot s'achève sur la signature, *« il y a maintenant de nouvelles règles du jeu, voulez-vous jouer ? »*.

Dans ce paysage publicitaire européen en effervescence – conjoncture économique favorable oblige –, les publicitaires français font bonne figure et talonnent même les Britanniques : comme eux, ils ont reçu neuf Epica. Parmi des créations hétéroclites, l'agence BDDP@TBWA reçoit deux Epica pour ses campagnes Absolut Vodka – une annonce *« Absolut voyeur »* transforme le trou d'une serrure en bouteille –, et l'affiche de Virgin Megastores, qui fait glisser le livre *La Montée du fascisme* sur la pochette de disque en banane dessinée par Andy Wharol. Le ballet des bébés nageurs d'Evian (Euro RSCG BETC) est également primé, comme le spot, très apprécié pour son humour noir, de BDDP & Fils, pour la compagnie aérienne Air Liberté. La saga des annonces pour la bière Corona continue, elle, à être intelligemment déclinée par l'agence Jean & Montmarin.

Et puis, pour le ton et pour le discours, le jury a apprécié le spot de l'agence berlinoise Hope & Glory Commercials réalisé *« contre la violence de l'extrême droite »* en Allemagne. Le spot ridiculise en trente secondes les accros au salut nazi en coinçant leur bras tendu dans des portes d'ascenseur ou en les transformant en poteaux pour étendages à linge.

Florence Amalou

PHOTOS EPICA AWARDS 1999

Photo du haut : un exemple de publicité norvégienne pour la peinture Mesterverk (New Deal DDB). Une publicité russe pour Snickers (BBDO Moscou), photo du milieu. Une photo du Britannique Nadav Kander pour Levi's (BBH), ci-contre.

La difficile résistance de la publicité irlandaise

DUBLIN
de notre envoyée spéciale

Qu'est-ce qui différencie la publicité irlandaise de celle de son voisin anglais ? A peu près tout. Si l'humour noir ou l'autodérision siéent aux Britanniques, les Irlandais préfèrent être fiers, même dans la publicité, de leurs origines. Ainsi, pour défendre une marque 100 % irlandaise, comme le cidre Bulmers, les publicitaires de l'agence Young Advertising, récemment acquise par le groupe français Havas Advertising, jouent la carte de la vie authentique, mettent en exergue le plaisir naturel du temps qui passe (avec la signature longtemps utilisée, *« Rien ne s'ajoute au temps »*). *« Nous mettons en valeur notre héritage »*, explique Sean O'Meara, le patron de l'agence, originaire du comté de Tipperary.

De référence politique, il n'est évidemment pas question. Ni de différence de traitement publicitaire avoué entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord. Mieux vaut parler, dans la publicité comme ailleurs, des figures nationales – écrivains comme James Joyce ou Oscar Wilde, poète comme Seamus Heaney ou dramaturge comme Samuel Beckett. De toute façon, tourner un spot spécifique pour le marché irlandais revient cher par rapport à la taille du marché, même si l'Irlande dispose de quatre chaînes nationales de télévision (RTE 1, Network 2, TV3 et TG4) pour le diffuser.

INTERDITS CULTURELS

Alors, pour marquer la différence avec les campagnes internationales, qui composent la large majorité des publicités diffusées à Dublin et qui sont souvent créées à Londres, les publicitaires irlandais insistent pour doubler les voix avec un accent irlandais. Quitte à ajouter quelques mots de gaélique, même si cette langue, pourtant officielle, n'est plus guère parlée dans la capitale.

Comme ici on préfère le papier, les journaux – 90 % de la population lit l'un des six quotidiens nationaux –, les publicitaires plébiscitent les annonces presse : sur les 390 millions de livres irlandaises allouées à la publicité en 1998, 53 % sont allés remplir les caisses des quotidiens, notamment de l'*Irish Independent* (proche du Sinn Fein) et de l'*Irish Times*. Les publicitaires irlandais exercent davantage de contrôle sur cette publicité de proximité. Une façon, aussi, de protéger les valeurs sociales locales.

La société irlandaise, encore fortement marquée par le poids de l'Eglise catholique, décourage, par exemple, toute référence trop marquée au sexe ou les critiques ouvertement formulées à l'égard de la cellule familiale. L'Advertising Standards Authority for Ireland, calquée dans son fonctionnement sur notre Bureau de vérification de la publicité (BVP), interdit régulièrement des campagnes : une jeune femme à l'allure *« trop jeune »* pour faire la promotion d'une boisson alcolisée ; un sein dénudé dans une adaptation publicitaire de la *Tentation d'Eve* pour vendre des pâtes alimentaires ; ou encore un message radio dans lequel un enfant pose un regard critique sur une dispute entre ses parents à propos d'un contrôle technique automobile raté.

Contrainte d'exister entre la déferlante internationale et ses propres interdits culturels, la publicité irlandaise attend de pouvoir s'envoler. Une annonce réalisée par l'agence Arks Advertising pour le ketchup Heinz a toutefois été remarquée lors des Epica : la photo montrait des bouteilles de ketchup rangées entre les caisses de pommes, de carottes et de choux.

Fl. A.

DÉPÊCHES

■ **NUMÉRIQUE : CanalSatellite a été condamné,** vendredi 21 janvier, par le juge des référés à verser 750 francs à sept de ses abonnés privés d'une partie des matches de football après la redistribution des droits de retransmission intervenue à l'été 1999 entre TPS et Canal+. Dans une publicité, le bouquet numérique de la chaîne cryptée affirmait *« vous assisterez toute l'année à tous les matches de vos équipes préférées. »*

■ **PRESSE : la direction et les syndicats du groupe Hachette Filipacchi Médias ont signé**, le 21 janvier, un accord sur la réduction du temps de travail pour l'ensemble des titres. Il prévoit 16 jours supplémentaires de congés par an, sans baisse ni gel de salaires, la titularisation de 55 salariés précaires et la création de 30 à 40 emplois.

■ **Un accord sur la rémunération des droits d'auteur a été signé au groupe Expansion** (*L'Expansion, L'Entreprise, La Vie Financière, Courrier international*), prévoyant les conditions de reproduction sur Internet, moyennant l'octroi d'une rémunération forfaitaire pour chaque journaliste, y compris la rédaction des sites Web. Le texte est assorti d'une charte déontologique.

COMMUNIQUÉ DE L'AGIPI • RÉSULTATS 1999

L'Association Générale Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Investissement informe ses Adhérents et ses Correspondants des résultats de la gestion 1999 des différents supports financiers de ses contrats d'épargne et de retraite :

CLER, Contrat Libre d'Epargne et de Retraite
FAR, Fonds de pension Associatif pour la Retraite.

FONDS en Francs

Le Comité de Gestion Paritaire du 19 janvier 2000 a fixé comme suit la rémunération de l'épargne investie dans les Fonds Agipi, exprimés en Francs.

● FONDS Agipi du CLER : 5,65 % net
● FONDS Agipi Retraite du FAR : 6,10 % net

Les FONDS Agipi du CLER et du FAR sont principalement investis en obligations et emprunts d'Etat ; les résultats distribués sont définitivement acquis.

SICAV

Du 01/01/1999 au 31/12/1999, les performances des SICAV de l'AGIPI ont été :

● Agipi Ambition 23,36 % coupon réinvesti

Agipi Ambition est une SICAV "fonds de fonds" investie de façon diversifiée et répartie entre fonds obligataires et fonds à dominantes actions, français et étrangers.

● Agipi Actions 42,57 % coupon réinvesti

Agipi Actions est une SICAV de type "multi-indicielle" investie pour un tiers de ses actifs sur les valeurs composant l'indice Dow Jones (les 30 plus grandes sociétés américaines) et pour les deux autres tiers sur les valeurs composant l'indice DJSTOXX 50 (les 50 plus grandes sociétés européennes).

Les Adhérents au CLER et au FAR peuvent bénéficier de conventions de gestion qui répartissent et réajustent automatiquement leur épargne entre les différents supports financiers de leurs contracts :
➜ **En fonction de l'âge de l'assuré :** la convention de gestion évolutive privilégie la sécurité avec l'âge.
➜ **En fonction de la sensibilité au risque de l'assuré :** dans une convention de gestion prudente, équilibrée ou dynamique.
Dans le cadre des Conventions de gestion, les réajustements annuels sont effectués sans frais.

L'Assemblée Générale de l'AGIPI se tiendra le 20 mars 2000 à 18h30 au Palais des Congrès de Paris.

AGIPI
La force de l'association

• 285 000 Adhérents
• 40 milliards d'épargne gérée
• un partenaire AXA

AGIPI Délégation Générale 6, rue de Monceau 75008 Paris • Tél. : 01 53 53 82 00 • Fax : 01 53 53 82 53 • www.agipi.com

LeMonde Job: WMQ2501--0023-0 WAS LMQ2501-23 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:08 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0432 Lcp:700 CMYK

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 25 JANVIER

■ **FRANCE :** enquêtes Insee sur les prix et la consommation des ménages en décembre.
■ **EUROPE :** décision de la Commission européenne sur la fusion Carrefour-Promodès
■ **ÉTATS-UNIS :** indice sur la confiance des consommateurs en janvier et ventes de l'immobilier en décembre.

MERCREDI 26 JANVIER

■ **JAPON** : ventes au détail en décembre.
■ **GRANDE-BRETAGNE :** ventes au détail en décembre.
■ **RÉSULTATS :** comptes annuels de Ford, Phillip Morris, Cap Gemini, Essilor.

JEUDI 27 JANVIER

■ **DAVOS :** ouverture du forum économique mondial.
■ **GRANDE-BRETAGNE :** balance commerciale de novembre.
■ **ÉTATS-UNIS** : commandes de biens durables en décembre.
■ **RÉSULTATS :** comptes annuels de Danone, Rhodia, Saint-Gobain, Legrand, Adecco.

VENDREDI 28 JANVIER

■ **FRANCE** : chiffres sur le chômage en décembre, enquête sur la conjoncture dans l'industrie en janvier.
■ **JAPON :** production industrielle en décembre.
■ **ÉTATS-UNIS** : PIB au quatrième trimestre.
■ **RÉSULTATS :** comptes annuels d'Ericsson, DaimlerChrysler.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **MITSUBISHI : le groupe automobile japonais est en discussion avec Ford et DaimlerChrysler** afin de développer des modèles communs dans le segment des voitures particulières, indique lundi 24 janvier le quotidien japonais *Asahi*.

● **PSA : le constructeur automobile prévoit d'investir 3 millards d'euros en 2000** pour développer de nouveaux modèles et moteurs, a indiqué son patron Jean-Martin Folz dans un entretien publié lundi par le *Financial Times*.

● **TAKEDA : le laboratoire pharmaceutique japonais a annoncé, lundi, le dépôt en Europe d'une demande d'autorisation** de vente pour son médicament contre l'impuissance, un rival potentiel du Viagra. Ixense, développé avec l'américain Abbott, agit au bout de 20 minutes après ingestion contre une heure pour la petite pilule bleue.

● **CLARIANT : le groupe britannique de chimie fine BTP a annoncé lundi qu'il avait accepté** une offre de rachat en numéraire du groupe chimique suisse Clariant à 600 pence par action le valorisant à environ 1,74 milliard d'euros.

SERVICES

● **DEUTSCHE BAHN : la compagnie des chemins de fer allemands** veut supprimer jusqu'à 70 000 postes a déclaré vendredi Hubert Kummer, porte-parole du syndicat des chemins de fer allemands (GdED).

● **GO : la compagnie aérienne britannique à bas coût de British Airways**, a décidé de supprimer ses vols vers Lyon et Zurich, ouverts il y a un an, à partir du 26 mars en raison d'un manque de rentabilité.

● **LA POSTE : les syndicats CGT et SUD ont appelé les receveurs des bureaux de postes à faire grève**, mardi 25 janvier, pour s'opposer à une restructuration qui conduit à jumeler certains bureaux, et pour poser le problème des 35 heures.

● **EUROTUNNEL : le volume de fret transitant par le tunnel sous la Manche** a augmenté en 1999 de 18 %, à 13 millions de tonnes, le trafic passager a baissé de 5 % en volume, à 19 millions de personnes, a annoncé lundi l'exploitant du tunnel.

FINANCE

● **BANK OF SCOTLAND : l'un des deux groupes écossais en lice pour racheter le britannique NatWest** a obtenu le soutien du leader de l'assurance vie outre-Manche Prudential.

● **BANQUES ITALIENNES : les deux banques coopératives italiennes Banca Popolare di Bergamo Varesino et Banca Popolare di Verona** ont signé samedi un accord de principe en vue d'une fusion. Cette alliance donnerait naissance à la première banque régionale transalpine *(lire p. 20)*.

EUROPE

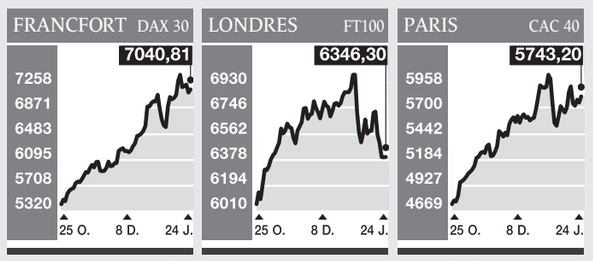

Europe 9 h 50	Indices sélection	cours 24/01	Var.% 21/01	Var.% 31/12
EUROPE	**EURO STOXX 50**	....	....	....
EUROPE	STOXX 50	....	....	....
EUROPE	EURO STOXX 324	....	....	....
EUROPE	**STOXX 653**	....	....	....
PARIS	CAC 40	**5743,20**	1,09	– 3,61
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	**3924,46**	0,98	– 3,16
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	**651,30**	1,53	– 3
BRUXELLES	BEL 20	**2965,91**	1,19	– 11,21
FRANCFORT	DAX 30	**7040,81**	0,69	1,19
LONDRES	FTSE 100	**6346,30**	– 0,04	– 8,43
MADRID	STOCK EXCHANGE	**10969,30**	– 0,71	– 5,77
MILAN	MIBTEL 30	**42568,00**	0,58	– 0,98
ZURICH	SPI	**7260,70**	0,34	– 4,09

AMÉRIQUES

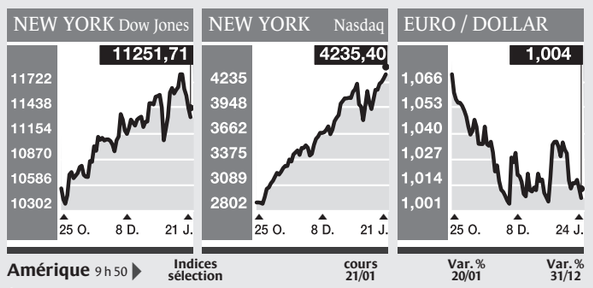

Amérique 9 h 50	Indices sélection	cours 21/01	Var.% 20/01	Var.% 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	**11251,71**	– 0,88	– 2,13
ÉTATS-UNIS	S&P 500	**1441,36**	– 0,29	– 1,90
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	**4235,40**	1,10	4,08
TORONTO	TSE INDEX	**8634,91**	– 0,55	2,63
SAO PAULO	BOVESPA	**17034,21**	– 0,83	– 0,34
MEXICO	BOLSA	**379,55**	– 2,52	– 5,49
BUENOS AIRES	MERVAL	**570**	– 1,51	3,55
SANTIAGO	IPSA GENERAL	....	....	....
CARACAS	CAPITAL GENERAL	**5378,49**	– 1,01	– 0,73

ASIE - PACIFIQUE

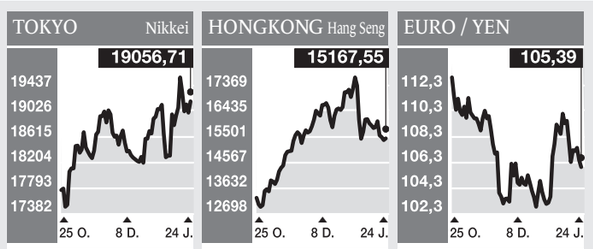

Zone Asie 9 h 50	Indices sélection	cours 24/01	Var.% 21/01	Var.% 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	**19056,71**	0,95	0,65
HONGKONG	HANG SENG	**15167,55**	0,39	– 10,58
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	**2264,64**	– 0,61	– 8,67
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	**117,17**	0,21	– 9,88
SYDNEY	ALL ORDINARIES	**3096,60**	– 0,22	– 1,77
BANGKOK	SET	**34,25**	– 0,46	– 1,41
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	**5468,93**	0,85	9,25
WELLINGTON	NZSE-40	**2079,16**	– 0,65	– 5,78

ÉCONOMIE

Le G 7 appelle à une croissance mondiale plus équilibrée

AVEC L'ACCENTUATION de la reprise en Europe, la fragilité de l'économie japonaise reste l'obstacle majeur à un meilleur équilibre de la croissance mondiale, principal défi à relever dans les mois et les années à venir, ont affirmé samedi, à Tokyo, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des sept principaux pays industrialisés.
« Le défi est maintenant d'assurer une configuration plus équilibrée au sein de nos économies pour conforter la croissance », indique le communiqué publié à l'issue de la réunion de Tokyo.
Concernant l'autre menace potentielle pour la croissance mondiale, l'éclatement de la bulle spéculative que certains analystes croient voir derrière la montée de la Bourse américaine, le G 7 recommande aux Etats-Unis *« une politique monétaire prudente »* et renouvelle son appel de septembre dernier à assurer *« un accroissement de l'épargne nationale »*.
Toutefois, selon le secrétaire au Trésor des Etats-Unis, Larry Summers, *« la situation sur les marchés boursiers de nos pays n'a pas été un sujet important de nos discussions »*.

■ **La Banque du Japon (BoJ) s'est engagée lors d'une réunion, samedi, du G 7-Finances à maintenir sa politique de taux faibles** afin de favoriser la reprise de l'économie nippone, a indiqué son gouverneur, Masaru Hayami.
■ **Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G 7** ont appelé, samedi, les onze pays de la zone euro à mener une politique macro-économique et structurelle propre à renforcer la croissance et à améliorer la situation de l'emploi.
■ **Samedi à Tokyo, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G 7** ont appelé la Russie à *« intensifier »* les réformes économiques, qui sont nécessaires à l'établissement d'une croissance soutenue dans ce pays.
■ **Les pays du G 7 ont rendu, samedi, un hommage appuyé au directeur général sortant du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus**, mais n'ont fait aucun progrès dans le choix de son successeur, lors d'une réunion à Tokyo de leurs ministres des finances. Le successeur de M. Camdessus devra être *« un Européen de grande envergure »,* a affirmé, vendredi à Tokyo, le ministre français de l'économie et des finances, Christian Sautter.

■ **ZONE EURO : le président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg, a estimé**, dans un entretien accordé lundi au quotidien économique *La Tribune*, que *« l'euro sera plus fort »,* mais l'objectif de la BCE n'est pas de *« détrôner le dollar »* car *« il ne s'agit pas d'une guerre »*.
■ **La monnaie unique va *« probablement devenir une monnaie forte cette année »*,** a estimé samedi le président de la Bundesbank, Ernst Welteke, à l'issue d'un G 7-Finances à Tokyo. *« Notre objectif est que la valeur de notre monnaie soit stable, c'est notre but. Si nous avons une monnaie stable, nous aurons une monnaie forte »,* a-t-il déclaré.
■ **La Banque centrale européenne ne laissera pas « déraper » l'inflation,** a déclaré, vendredi à des journalistes, son vice-président, Christian Noyer.

■ **FRANCE : le ministre de l'économie et des finances, Christian Sautter, a précisé samedi, en marge d'une réunion du G 7 à Tokyo,** que *« l'effort »* du gouvernement pour réduire les impôts porterait désormais *« pour l'essentiel sur la taxe d'habitation »* et *« l'impôt sur le revenu »*.

■ **ESPAGNE : le gouvernement prévoit une croissance économique de 3,3 % par an de 2001 à 2003,** après une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 3,7 % à la fois en 1999 et en 2000, dans le nouveau plan de stabilité qu'il présentera prochainement à la Commission européenne. Ce plan table également sur un déficit public de 0,8 % du PIB en 2000 (contre 1,3 % en 1999) et de 0,4 % en 2001. Les comptes publics espagnols devraient dégager ensuite un excédent de 0,1 % du PIB en 2002 et de 0,2 % en 2003.

■ **ALLEMAGNE : l'indice des prix à la production industrielle en Allemagne a augmenté de 0,2 % en décembre comparé à novembre,** ce qui porte sa hausse sur un an à 1,1 %, a annoncé lundi l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden.

■ **CANADA : la hausse des prix à la consommation s'est élevée à 2,6 % en décembre 1999 en glissement annuel,** le taux le plus élevé depuis juin 1995. Par rapport à novembre, les prix ont progressé de 0,1 %.

■ **PÉTROLE : la Libye, l'Iran et l'Algérie, tous membres de l'OPEP, ont appuyé,** vendredi, la prolongation des quotas de production en vigueur depuis mars 1999 et appelé les pays membres et non membres du cartel à respecter les réductions décidées.

VALEUR DU JOUR

Procter & Gamble tenté par la pharmacie

RIEN NE VA PLUS pour Procter & Gamble (P&G). Depuis que des rumeurs font état de son intérêt pour les groupes pharmaceutiques American Home Products (AHP) et Warner-Lambert, l'entreprise perd de sa valeur. Sur la seule journée de vendredi 21 janvier, à New York, l'action a cédé 8,8 %, à 102,68 dollars. Sur l'ensemble de la semaine, la baisse atteint 12 %.
Procter & Gamble aurait été contacté par Warner-Lambert pour jouer les chevaliers blancs et contrer le groupe pharmaceutique Pfizer, qui menace le mariage entre Warner-Lambert et American Home Products. Cependant, selon le *Wall Street Journal*, Procter & Gamble poursuivrait un autre dessein stratégique : après l'acquisition du couple Warner-Lambert-AHP, P&G laisserait Warner-Lambert à Pfizer pour ne conserver qu'American Home Products. Le conseil de P&G se serait réuni vendredi à ce sujet. Selon l'*International Herald Tribune* du 24 janvier, citant des personnes proches du dossier, les administrateurs auraient donné leur feu vert *« pour continuer les discussions démarrées la semaine dernière »*.
Cette opération intervient alors que Procter & Gamble – 38,1 milliards de dollars de chiffre d'affaires – se restructure, sous la houlette de Durk Jager, à la tête du groupe depuis un an. « Organisation 2005 », son plan d'attaque, prévoit une restructuration de l'outil industriel du groupe. Procter & Gamble a annoncé, en juin, la suppression de 15 000 emplois – soit 14 % de ses effectifs – et la fermeture de dix sites. L'entreprise s'est également dotée d'une nouvelle organisation mondiale autour de sept métiers. Enfin, elle veut désormais miser sur des marques mondiales.
Le savoir-faire de P&G est particulièrement reconnu dans la commercialisation des produits de grande consommation comme les poudres à laver (Ariel, Bonux...), les produits de beauté (Pantène, Head & Shoulders...) ou les produits d'hygiène (Pampers, Tampax..). La volonté du lessivier de s'attaquer aux produits pharmaceutiques de prescription – où l'entreprise ne réalise que 500 millions de dollars de chiffre d'affaires environ – laisse les investisseurs perplexes.

Laure Belot

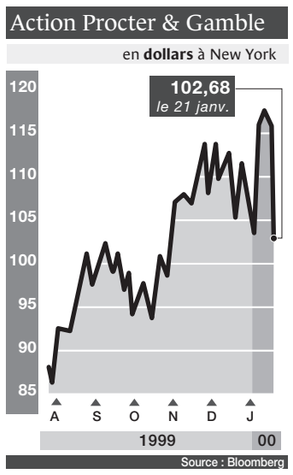

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 était en hausse de 0,20 % à 5 692,57 points, lundi 24 janvier, dans les premiers échanges. La Bourse de Paris avait chuté, vendredi, malgré une stabilisation des taux d'intérêt, le CAC 40 terminant la séance sur une perte de 0,50 % à 5 681,32 points.

FRANCFORT

A LA BOURSE de Francfort, l'indice DAX gagnait 0,47 % à 7 025,74 points, lundi matin. Dans le sillage de Wall Street, la Bourse de Francfort avait cédé, vendredi, 1,69 % à 6 992,75 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE de la Bourse de Londres avançait de 0,40 % à 6 371,50 points, lundi matin. La Bourse de Londres avait terminé en très légère baisse vendredi, parvenant à limiter l'influence négative de Wall Street grâce à la bonne performance des titres bancaires et pétroliers. L'indice avait clôturé en baisse de 0,04 %, à 6 346,3 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé en hausse de 0,9 %, lundi, encouragée par la déclaration faite, samedi, par les pays du Groupe des sept pays industrialisés (G7) sur sa *« préoccupation »* face au yen fort et l'engagement de la Banque du Japon à poursuivre sa politique de taux zéro. L'indice Nikkei a gagné 178,62 points, à 19 056,71 points.

NEW YORK

LA SÉANCE du vendredi 21 janvier a été mitigée sur les marchés d'actions aux Etats-Unis. L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a terminé sur un record à 4 235,39 points, gagnant 1,09 %, tandis que le Dow Jones, l'indice vedette de Wall Street, a reculé de 0,88 %. Ce dernier a terminé la journée à 11 251,71 points. Enfin, l'indice Standard and Poor's des 500 valeurs a cédé 0,29 %, à 1 441,35 points. L'activité à Wall Street était soutenue, avec plus de 1,21 milliard d'actions échangées, en raison de l'expiration mensuelle d'options.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient en légère hausse, en début de séance, lundi 24 janvier. Evoluant à l'inverse des cours, les rendements des obligations d'Etat à dix ans dans la zone euro se détendaient à 5,70 % en France et à 5,57 % en Allemagne.

MONNAIES

APRÈS LE SOUTIEN timide des pays du Groupe des sept pays industrialisés (G 7) à la politique menée par les autorités japonaises, le yen restait fort face au dollar dans les premières transactions, lundi. Il se négociait à 104,85 yens pour un dollar. Par ailleurs, la décision de ne pas mentionner la faiblesse de la devise européenne face au dollar dans le communiqué du G 7 a contribué à faire baisser la monnaie unique. Elle s'échangeait à 1,0041 dollar.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	21/01
COURONNE DANOISE	7,4455
COUR. NORVÉGIENNE	8,0770
COUR. SUÉDOISE	8,5865
COURONNE TCHÈQUE	36,0330
DOLLAR AUSTRALIEN	1,5215
DOLLAR CANADIEN	1,4607
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	1,9623
DRACHME GRECQUE	331,2800
FLORINT HONGROIS	255,1200
ZLOTY POLONAIS	4,1252

Cours de change croisés

24/01 9 h 50	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,95293	1,00435	0,15311	1,64990	0,62288
YEN	104,94000	.....	105,39500	16,06500	173,13000	65,33500
EURO	0,99567	0,94881	.....	0,15245	1,64285	0,61990
FRANC	6,53145	6,22425	6,55957	.....	10,77590	4,06540
LIVRE	0,60610	0,57760	0,60870	0,09280	.....	0,37735
FRANC SUISSE	1,60545	1,53065	1,61325	0,24585	2,65000	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 21/01	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,95	3,12	5,70	6,18
ALLEMAGNE	3,25	3,30	5,57	6,13
GDE-BRETAG.	5,75	5,98	5,80	4,81
ITALIE	3,25	3,28	5,85	6,36
JAPON	0,04	0,09	1,74	2,36
ÉTATS-UNIS	5,38	5,45	6,79	6,71
SUISSE	1,25	1,80	3,62	4,37
PAYS-BAS	3,20	3,28	5,71	6,23

Matières premières

En dollars	Cours 21/01	Var. % 20/01
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1916	– 0,21
ALUMINIUM 3 MOIS	1728,50	– 0,20
PLOMB 3 MOIS	478,50	– 0,52
ETAIN 3 MOIS	5985	– 0,25
ZINC 3 MOIS	1202	– 0,17
NICKEL 3 MOIS	8520	– 0,35
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	5,27	+ 0,48
PLATINE A TERME	101602,82	– 1,13
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	266,75	+ 0,95
MAüS (CHICAGO)	224,75	+ 0,90
SOJA TOURTEAU (CHG.)	165	+ 1,66
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	861	+ 0,94
CAFÉ (LONDRES)	1465	– 3,30
SUCRE BLANC (PARIS)	....	....

Matif

Cours 9 h 50	Volume 24/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS NC	NC	NC	NC
Euribor 3 mois			
FÉVRIER NC	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 21/01	Var. % 20/01
BRENT (LONDRES)	26,35	....
WTI (NEW YORK)	28,65	+ 1,60
LIGHT SWEET CRUDE	29,71	– 0,05

Or

En euros	Cours 21/01	Var % 20/01
OR FIN KILO BARRE	9080	+ 0,33
OR FIN LINGOT	9130	– 0,65
ONCE D'OR (LO) $	307	....
PIÈCE FRANCE 20 F	51,50	+ 1,38
PIÈCE SUISSE 20 F	51,90	– 0,95
PIÈCE UNION LAT. 20	52	– 1,89
PIÈCE 10 DOLLARS US	215	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	375	– 1,06
PIÈCE 50 PESOS MEX	337	....

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

LeMonde Job: WMQ2501--0024-0 WAS LMQ2501-24 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:00 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0433 Lcp:700 CMYK

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Prudential** a abandonné 4 pence, au terme de la séance de Bourse du vendredi 21 janvier. Le titre de l'assureur britannique a clôturé à 1 102 pence après l'annonce d'un accord avec Bank of Scotland pour lui racheter la branche assurance-vie de NatWest si la banque écossaise remportait la bataille en cours pour la reprise de NatWest.
● Le cours de Bourse de l'opérateur allemand **Deutsche Telekom** a terminé la journée, vendredi, sur une perte de 3,47 %, à 66,85 euros. Le titre avait reculé dès l'ouverture de la séance. Des rumeurs ont circulé sur le marché quant au fait que le groupe aurait suggéré à des analystes de réviser à la baisse leurs perspectives de bénéfices.
● L'action **Mannesmann** a abandonné, vendredi, 3,26 %, pour finir la séance à 267 euros. Le groupe allemand serait prêt à accepter une position minoritaire dans le nouveau groupe qui serait issu de sa fusion avec Vodafone, si ce dernier améliorait son offre.
● Le titre **Olivetti** a terminé, vendredi, sur un recul de 3,47 %, clôturant la journée à 3,12 euros. Roberto Colaninno, le président du groupe Olivetti Telecom Italia, a estimé que la flambée du titre de l'action Olivetti, la veille en Bourse, était due à un simple effet de rattrapage après l'ascension de l'action Telecom Italia.

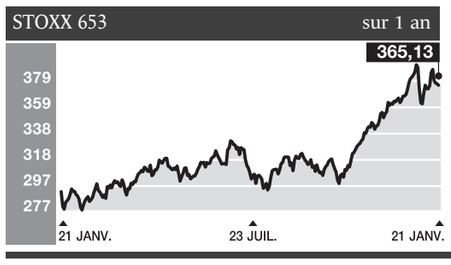

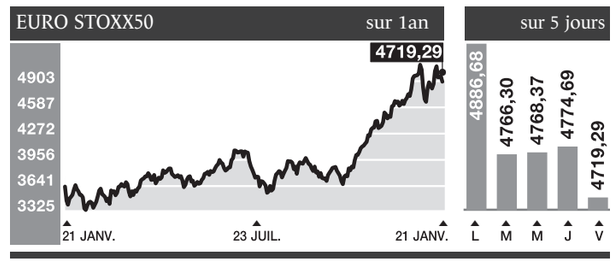

24/01 10 h 24 ▶	Code pays	Cours en euros	% Var. 21/01
AUTOMOBILE			
AUTOLIV SDR	SE	29,12	....
BASF AG	BE★	48,10	+ 0,73
BMW	DE★	26,10	+ 1,75
CONTINENTAL AG	DE★	17,45	+ 0,29
DAIMLERCHRYSLER	DE★	71,20	+ 0,28
FIAT	IT★	29,29	+ 2,23
FIAT PRIV.	IT★	12,85	+ 0,55
MICHELIN /RM	FR★	37,31	+ 1,39
PEUGEOT	FR★	231,20	− 0,30
PIRELLI	IT★	2,55	+ 1,19
RENAULT	FR★	51,95	− 0,10
VALEO /RM	FR★	68,30	+ 1,49
VOLKSWAGEN	DE★	50,20	+ 1,01
VOLVO -A-	SE	25,10	....
VOLVO -B-	SE	25,74	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		244,75	+ 0,46
BANQUES			
ABBEY NATIONAL	GB	13,02	+ 4,46
ABN AMRO HOLDIN	NL★	21,43	− 0,28
ALL & LEICS	GB	9,28	− 0,35
ALLIED IRISH BA	GB	16,15	....
ALPHA CREDIT BA	GR	72,39	+ 0,21
ARGENTARIA R	ES★	20,63	+ 0,78
B PINTO MAYOR R	PT★	24,02	....
BANK AUSTRIA AG	AT★	51,70	+ 2,58
BANK OF IRELAND	GB	11,86	+ 3,57
BANK OF PIRAEUS	GR	22,16	+ 1,24
BK OF SCOTLAND	GB	10,63	+ 2,20
BANKINTER R	ES★	68,30	+ 1,79
BARCLAYS PLC	GB	24,31	+ 5,69
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	67,40	− 0,88
COMIT	IT★	4,89	− 0,61
BCA FIDEURAM	IT★	10,99	+ 0,37
BCA INTESA	IT★	3,59	− 1,64
MONTE PASCHI SI	IT★	3,54	− 0,84
BCA ROMA	IT★	1,20	+ 1,69
BBV R	ES★	12,45	+ 1,47
ESPIRITO SANTO	PT★	28,38	....
BCO POPULAR ESP	ES★	61,60	− 0,81
BCP R	PT★	5,76	....
BIPOP CARIRE	IT★	93,75	+ 0,48
BNL	IT★	3,37	− 1,75
BNP /RM	FR★	81,50	+ 1,12
BSCH R	ES★	10,19	+ 2
CCF /RM	FR★	124,50	− 0,24
CHRISTIANIA BK	NO	4,83	+ 1,56
COMIT	IT★	4,89	− 0,61
COMM.BANK OF GR	GR	69,37	+ 0,75
COMMERZBANK	DE★	35,65	− 1,52
CREDIT LYONNAIS	FR★	45,25	+ 0,33
DEN DANSKE BK	DK	99,39	+ 0,41
DEN NORSKE BANK	NO	....	....
DEUTSCHE BANK N	DE★	82,15	− 0,57
DEXIA	BE★	140,80	+ 0,50
DRESDNER BANK N	DE★	54,20	− 1,63
EFG EUROBANK	GR	41,51	....
ERGO BANK	GR	88,44	+ 1,24
ERSTE BANK	AT★	43,60	+ 1,85
FOERENINGSSB A	SE	14,62	....
HALIFAX GROUP	GB	9,31	+ 1,97
HSBC HLDG	GB	12,06	+ 3,37
IONIAN BK REG.S	GR	46,79	+ 0,36
KBC BANCASSURAN	BE★	46,26	+ 0,54
LLOYDS TSB	GB	10,85	+ 6,42
MERITA	FI★	5,75	+ 0,70
NAT BANK GREECE	GR	66,26	+ 0,64
NATEXIS BQ POP.	FR★	65,10	− 0,61
NATL WESTM BK	GB	19,94	+ 3,13
NORDBANKEN HOLD	SE	5,80	....
ROLO BANCA 1473	IT★	17,24	− 0,81
ROYAL BK SCOTL	GB	16,73	+ 2,30
SAN PAOLO IMI	IT★	12,15	+ 1,25
S-E-BANKEN -A-	SE	9,78	....
STANDARD CHARTE	GB	13,48	− 0,36
STE GENERAL-A-/	FR★	202,20	+ 1,76
SV HANDBK -A-	SE	12,11	....
UBS REG	CH	252,76	+ 0,49
UNICREDITO ITAL	IT★	4,05	− 0,25
UNIDANMARK -A-	DK	62,59	− 1,48
XIOSBANK	GR	22,94	+ 6,67
▶ DJ E STOXX BANK P		299,28	+ 0,21
PRODUITS DE BASE			
ACERINOX R	ES★	41,90	+ 5,41
ALUSUISSE LON G	CH	740,28	+ 0,34
ALUMINIUM GREEC	GR	44,61	+ 1,55
ARJO WIGGINS AP	GB	3,09	+ 2,16
ASSIDOMAEN AB	SE	15,96	....
AVESTA	SE	5,14	....
BEKAERT	BE★	53,05	− 1,39
BILLITON	GB	5,19	− 2,76
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	42,60	+ 0,95
BUHRMANN NV	NL★	21,59	− 0,74
BUNZL PLC	GB	5,30	+ 0,31
CART.BURGO	IT★	6,38	+ 1,11
CORUS GROUP	GB	2,21	+ 1,50
ELKEM ASA, OSLO	NO	21,42	− 0,29
ELVAL	GR	12,53	− 0,84
JOHNSON MATTHEY	GB	12,19	+ 3,47
MAYR-MELNHOF KA	AT★	50,34	+ 0,48
METSAE-SERLA -B	FI★	11,65	+ 1,13
MODO -B-	SE	35,52	....
NORSKE SKOGIND-	NO	47,42	....
OUTOKUMPU OY -A	FI★	14,05	+ 1,44
PECHINEY-A-	FR★	71,30	− 0,83
PORTUCEL INDUST	PT★	7,62	....
RAUTARUUKKI K	FI★	6,75	+ 2,12
RIO TINTO	GB	20,60	− 1,49
SIDENOR	GR	15,61	− 1,99
SILVER & BARYTE	GR	44,09	− 2,41
SMURFIT JEFFERS	GB	3,11	− 1,04
SOPORCEL	PT★	13,38	....
STORA ENSO -A-	FI★	15	− 1,32
STORA ENSO -R-	FI★	15,15	− 0,46
SVENSKA CELLULO	SE	28,07	....
THYSSEN KRUPP	DE★	29,40	+ 2,08
TRELLEBORG B	SE	8,27	....
UNION MINIERE	BE★	34,80	− 0,57
UPM-KYMMENE COR	FI★	38,10	+ 0,79
USINOR	FR★	17,75	+ 0,57
VIOHALCO	GR	29,88	− 0,20
VOEST-ALPINE ST	AT★	36,55	+ 0,69
▶ DJ E STOXX BASI P		244,91	+ 0,74
CHIMIE			
AIR LIQUIDE /RM	FR★	157,50	+ 4,93
AKZO NOBEL NV	NL★	46	+ 0,88
BASF AG	DE★	48,10	+ 0,73
BAYER AG	DE★	43,90	+ 0,34
BOC GROUP PLC	GB	21,35	+ 0,54
CELANESE N	DE★	21,60	+ 2,86
CIBA SPEC CHEM	CH	71,89	+ 0,22
CLARIANT N	CH	451,50	− 0,14
DEGUSSA-HUELS	DE★	36,90	+ 3,22
DSM	NL★	34,25	+ 0,74
DYNO	NO	24,64	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4561,55	+ 0,34
ICI	GB	8,93	+ 0,92
KEMIRA	FI★	6,80	+ 1,49
LAPORTE	GB	8	− 8,43
LONZA GRP N	CH	626,63	+ 1,31
RHODIA	FR★	22,02	− 2,87
SNIA	IT★	1,03	+ 3
SOLVAY	BE★	74,55	+ 0,61
TESSENDERLO CHE	BE★	46,99	+ 0,41
▶ DJ E STOXX CHEM P		374,19	+ 0,82
CONGLOMÉRATS			
CGIP /RM	FR★	66,80	+ 2,14
CHRISTIAN DIOR	FR★	243,70	+ 1,58
CIR	IT★	2,80	+ 2,94
D'IETEREN SA	BE★	359	− 0,28
GAZ ET EAUX /RM	FR★	51,70	+ 3,40
GBL	BE★	190,50	− 0,10
GEVAERT	BE★	43,20	+ 0,47
HAGEMEYER NV	NL★	20,50	+ 4,22
INCHCAPE	GB	4,60	− 2,43
INVESTOR -A-	SE	15,14	....
INVESTOR -B-	SE	15,20	....
KVAERNER -A-	NO	20,06	− 0,31
MYTILINEOS HOLD	GR	15,39	....
NORSK HYDRO	NO	44,20	+ 0,56
OERLIKON-BUEHRL	CH	205,56	+ 1,22
ORKLA -A-	NO	17,95	+ 0,69
ORKLA -B-	NO	14,73	....
SONAE SGPS	PT★	50,46	....
TOMKINS	GB	3,26	− 0,50
VEBA AG	DE★	49	+ 0,20
▶ DJ E STOXX CONG P		326,52	+ 1,09
TÉLÉCOMMUNICATIONS			
EIRCOM	IR★	4,20	....
BRITISH TELECOM	GB	19,88	− 0,25
CABLE & WIRELES	GB	17,29	+ 1,34
DEUTSCHE TELEKO	DE★	66,45	....
ENERGIS	GB	48,72	+ 4,45
EQUANT NV	DE★	110	+ 4,27
EUROPOLITAN HLD	SE	19,10	....
FRANCE TELECOM	FR★	126,40	− 0,71
HELLENIC TELE (	GR	24,13	+ 1,01
KONINKLIJKE KPN	NL★	89	+ 1,14
MANNESMANN N	DE★	267	+ 1,71
NETCOM ASA	NO	47,67	....
PANAFON HELLENI	GR	13,33	− 0,11
PORTUGAL TELECO	PT★	11,70	....
SONERA	FI★	67	....
SWISSCOM N	CH	385,05	− 0,16
TELE DANMARK -B	DK	75,21	− 0,36
TELECEL	PT★	18,39	....
TELECOM ITALIA	IT★	16,16	+ 3,32
TELECOM ITALIA	IT★	6,47	+ 2,05
TELEFONICA	ES★	25,44	+ 0,79
TIM	IT★	11,05	+ 0,91
VODAFONE AIRTOU	GB	5,43	+ 0,91
▶ DJ E STOXX TCOM P		1177,63	+ 0,86
CONSTRUCTION			
ACCIONA	ES★	48,95	+ 3,49
AKTOR SA	GR	20,68	+ 1,41
UPONOR -A-	FI★	17,70	....
AUMAR R	ES★	16,55	+ 2,73
ACESA R	ES★	9,10	....
BLUE CIRCLE IND	GB	5,68	− 1,14
BOUYGUES /RM	FR★	659	+ 0,30
BPB	GB	5,82	....
BUZZI UNICEM	IT★	10,19	+ 0,99
CARADON	GB	2,45	− 0,66
CIMPOR R	PT★	15,66	....
COLAS /RM	FR★	202,90	− 0,59
CRH PLC	GB	31,90	....
GRUPO DRAGADOS	ES★	8,30	+ 3,75
FCC	ES★	17,50	+ 0,57
GROUPE GTM	FR★	86	+ 3,49
HANSON PLC	GB	7,08	− 0,23
HEIDELBERGER ZE	DE★	71,10	− 0,56
HELL.TECHNODO.R	GR	32,15	+ 3
HERACLES GENL R	GR	31,70	+ 0,77
HOCHTIEF ESSEN	DE★	31,50	+ 1,61
HOLDERBANK FINA	CH	1374,36	− 0,09
IMERYS /RM	FR★	145,70	+ 1,82
ITALCEMENTI	IT★	11,58	....
LAFARGE /RM	FR★	106,50	− 2,20
MICHANIKI REG.	GR	15,39	+ 0,69
TARMAC	GB	9,24	+ 0,18
PILKINGTON PLC	GB	1,47	....
RMC GROUP PLC	GB	12,51	− 0,65
RUGBY GRP	GB	2,26	....
SAINT GOBAIN /R	FR★	167	+ 1,09
SKANSKA -B-	SE	35,11	....
SUPERFOS	DK	21,49	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,03	− 3,88
TECHNIP /RM	FR★	115,40	− 0,94
TITAN CEMENT RE	GR	50,92	+ 1,14
WIENERB BAUSTOF	AT★	20,20	....
WILLIAMS	GB	4,51	+ 0,36
▶ DJ E STOXX CNST P		235,90	+ 0,41
CONSOMMATION CYCLIQUE			
ACCOR /RM	FR★	41,94	+ 0,84
ADIDAS-SALOMON	DE★	67,60	+ 1,96
AIR FCE	FR★	18	− 1,37
AIRTOURS PLC	GB	5,87	+ 0,84
ALITALIA	IT★	2,16	− 0,46
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	18,25	+ 3,40
BANG & OLUFSEN	DK	33,58	+ 2,04
BARRATT DEV PLC	GB	3,50	− 6,96
BEAZER GROUP	GB	2,03	− 3,88
BENETTON GROUP	IT★	2,24	+ 2,28
BERKELEY GROUP	GB	10,26	− 3,24
BRITISH AIRWAYS	GB	5,68	+ 4,83
CLUB MED. /RM	FR★	115,10	+ 0,09
COMPASS GRP	GB	12,30	− 0,53
DT.LUFTHANSA N	DE★	21,50	+ 0,94
ELECTROLUX -B-	SE	24,69	....
EMI GROUP	GB	11,61	+ 9,06
EURO DISNEY /RM	FR★	0,90	....
G WIMPEY PLC	GB	1,67	+ 0,99
GRANADA GROUP	GB	10,14	+ 0,65
HERMES INTL	FR★	136	+ 0,74
HPI	IT★	1	+ 3,09
HUNTER DOUGLAS	NL★	24,70	+ 0,20
KLM	NL★	25,40	+ 1,28
HILTON GROUP	GB	2,78	+ 2,41
LVMH / RM	FR★	428,90	− 0,95
MOULINEX /RM	FR★	9,97	+ 0,10
NCL HLDG	NO	4,64	....
PERSIMMON PLC	GB	3,60	− 1,35
PREUSSAG AG	DE★	51,80	+ 0,19
RANK GROUP	GB	2,80	....
SAIRGROUP N	CH	214,57	+ 0,29
SAS DANMARK A/S	DK	10,48	....
SEB /RM	FR★	86	− 0,58
SODEXHO ALLIANC	FR★	156,80	− 0,13
THE SWATCH GRP	CH	1055,15	+ 2,35
THE SWATCH GRP	CH	214,26	+ 2,07
WWW UK UNITS	IR★	1,01	....
WILSON BOWDEN	GB	9,37	....
WOLFORD AG	AT★	37	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		182,27	+ 0,14
PHARMACIE			
ASTRAZENECA	GB	39,02	+ 2,01
AVENTIS /RM	FR★	57,35	+ 0,61
ELAN CORP	GB	26,58	+ 3,17
GLAXO WELLCOME	GB	26,98	− 0,06
NOVARTIS N	CH	1383,68	− 0,09
NOVO NORDISK B	DK	132,29	....
ORION B	FI★	27	+ 1,31
ROCHE HOLDING	CH	16147,06	....
ROCHE HOLDING G	CH	11647,62	+ 0,86
SANOFI SYNTHELA	FR★	36,98	+ 0,63
SCHERING AG	DE★	121,10	+ 0,83
SMITHKLINE BEEC	GB	12,24	+ 1,63
UCB	BE★	38,20	+ 0,53
▶ DJ E STOXX PHAR P		364,20	+ 0,48
ÉNERGIE			
AKER MARITIME	NO	8,79	+ 0,71
BG	GB	5,48	....
BP AMOCO	GB	9,18	− 1,06
BURMAH CASTROL	GB	17,09	+ 1,36
CEPSA	ES★	9,72	+ 0,21
DORDTSCHE PETRO	NL★	50,80	+ 1,30
ENI	IT★	5,14	− 0,77
ENTERPRISE OIL	GB	6,85	+ 0,24
F.OLSEN ENERGY	NO	8,54	+ 2,22
LASMO	GB	1,96	....
OMV AG	AT★	96,50	+ 0,16
PETROLEUM GEO-S	NO	15,60	+ 0,40
REPSOL	ES★	21,10	− 0,52
ROYAL DUTCH CO	NL★	60,08	+ 2,12
SAIPEM	IT★	3,65	+ 1,96
SHELL TRANSP		7,93	8,89
SMEDVIG -A-	NO	13,87	+ 2,75
RAISIO GRP -V-	FI★	3,29	− 6,53
RIEBER & SON -B	NO	6,13	....
SCOTT & NEWCAST	GB	6,66	+ 2,01
SOUTH AFRICAN B	GB	10,37	+ 1,93
TATE & LYLE	GB	5,71	+ 0,29
UNIGATE PLC	GB	4,96	....
UNILEVER	NL★	51,05	− 1,64
UNILEVER	GB	6,79	....
WHITBREAD	GB	8,46	+ 3,61
▶ DJ E STOXX F & BV P		204,55	+ 0,38
BIENS D'ÉQUIPEMENT			
ABB N	CH	119,08	....
ADECCO N	CH	682,52	+ 2,71
ALSTOM	FR★	30,15	− 1,79
ASSA ABLOY-B-	SE	15,78	....
ASSOC BR PORTS	GB	4,17	+ 0,39
ATLAS COPCO -A-	SE	29,35	....
ATTICA ENTR SA	GR	16,96	+ 0,54
BAA	GB	6,54	+ 0,76
BBA GROUP PLC	GB	7,15	+ 4,30
BERGESEN	NO	17,09	+ 1,10
BONHEUR	NO	24,14	....
CMG	GB	69,52	− 1,14
COOKSON GROUP P	GB	3,70	+ 0,89
DAMPSKIBS -A-	DK	10207,51	....
DAMPSKIBS -B-	DK	11281,98	+ 1,20
DAMSKIBS SVEND	DK	15579,88	− 0,43
DET SONDENFJ NO	NO	8,42	+ 0,74
ELECTROCOMPONEN	GB	11,57	....
EUROTUNNEL /RM	FR★	1,11	− 1,77
FINNLINES	FI★	36	....
FKI	GB	3,55	....
FLS IND.B	DK	23,50	− 1,13
FLUGHAFEN WIEN	AT★	39,05	+ 0,13
GKN	GB	14,10	+ 2,13
GLYNWED INTL PL	GB	3,32	− 0,98
HALKOR	GR	9,03	+ 3,10
HAYS	GB	6,89	− 52
HEIDELBERGER DR	DE★	56,50	− 2,25
HUHTAMAEKI VAN	FI★	34,16	+ 0,47
IFIL	IT★	8,24	+ 0,49
IMI PLC	GB	3,78	− 1,70
ISS INTL SERV-B	DK	67,15	+ 0,20
KOEBENHAVN LUFT	DK	77,90	....
KON.NEDLLOYD	NL★	26,60	− 0,19
KONE B	FI★	49,75	+ 1,53
LEGRAND /RM	FR★	226,90	+ 2,53
LEIF HOEGH	NO	10,77	+ 3,57
LINDE AG	DE★	51,50	+ 0,64
MAN AG	DE★	37,40	+ 0,54
METALLGESELLSCH	DE★	21	+ 0,24
METRA A	FI★	18,65	....

(Publicité)

TOTAL FINA /RM	FR★	134,20	+ 2,05
▶ DJ E STOXX ENGY P		308,82	+ 1,42
SERVICES FINANCIERS			
3I	GB	16,29	+ 1,32
ALMANIJ	BE★	45,48	+ 1,07
ALPHA FINANCE	GR	69,13	+ 2
AMVESCAP	GB	11,19	+ 0,44
BENI STABILI	IT★	0,33	....
BPI R	PT★	4,10	....
BRITISH LAND CO	GB	5,92	+ 0,56
CANARY WHARF GR	GB	6	....
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,12	− 0,27
COBEPA	BE★	56,95	+ 0,53
CONSORS DISC-BR	DE★	80,20	+ 0,12
CORP FIN ALBA	ES★	31,14	+ 2,98
CS GROUP N	CH	184,45	+ 0,51
EURAFRANCE /RM	FR★	518,50	+ 0,10
FORTIS (B)	BE★	30,31	+ 2,23
FORTIS (NL)	NL★	30,73	+ 2,43
GECINA /RM	FR★	110	− 0,18
HAMMERSON	GB	6,41	− 1,51
ING GROEP	NL★	54,90	− 0,09
KAPITAL HOLDING	DK	39,62	− 1,01
LAND SECURITIES	GB	11,09	+ 2,11
LIBERTY INTL	GB	6,74	− 0,72
MEDIOBANCA	IT★	8,95	− 0,11
MEPC PLC	GB	7	− 2,06
METROVACESA	ES★	16,72	+ 0,60
PROVIDENT FIN	GB	9,46	− 5,25
RODAMCO UK	NL★	38,40	− 0,52
RODAMCO CONT. E	NL★	40,40	+ 0,12
RODAMCO NORTH A	NL★	39,05	− 0,38
SCHRODERS PLC	GB	21,59	− 1,71
SIMCO N /RM	FR★	80	....
SLOUGH ESTATES	GB	5,15	− 0,63
UNIBAIL /RM	FR★	138,50	− 1,63
VALLEHERMOSO	ES★	6,46	+ 2,87
WCM BETEILIGUNG	DE★	37	− 3,90
WOOLWICH PLC	GB	4,58	+ 1,82
▶ DJ E STOXX FINS P		246,84	+ 0,39
ALIMENTATION ET BOISSON			
ALLIED DOMECQ	GB	4,47	+ 0,37
ASSOCIAT BRIT F	GB	5,73	....
BASS	GB	10,09	+ 3,87
BBAG OE BRAU-BE	AT★	38,40	− 1,29
BRAU-UNION	AT★	43,01	− 0,09
CADBURY SCHWEPP	GB	5,76	− 1,12
CARLSBERG -B-	DK	32,91	− 2
CARLSBERG AS -A	DK	33,31	....
DANISCO	DK	35,46	− 2,22
DANONE /RM	FR★	222	....
DELTA DAIRY	GR	31,09	+ 2,18
DIAGEO	GB	8,20	+ 0,40
ELAIS OLEAGINOU	GR	36,62	− 2,30
ERID.BEGH.SAY /	FR★	104,10	+ 0,10
GREENCORE GROUP	GB	2,94	+ 1,12
HEINEKEN HOLD.N	NL★	36,60	+ 0,41
HELLENIC BOTTLI	GR	22,64	+ 1,56
HELLENIC SUGAR	GR	23,67	+ 1,36
KERRY GRP-A-	GB	12,09	....
MONTEDISON	IT★	1,53	....
NESTLE N	CH	1788,60	− 0,52
KONINKLIJKE NUM	NL★	34,60	− 0,14
PARMALAT	IT★	1,20	− 0,83
PERNOD RICARD /	FR★	55,05	+ 0,64
METSO	FI★	15,96	− 0,25
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,14	− 1,56
NFC	GB	4,86	− 1
NKT HOLDING	DK	57,08	+ 1,19
OCEAN GROUP	GB	16,87	+ 4,67
PARTEK	FI★	14	....
PENINS.ORIENT.S	GB	15,84	+ 3,53
PREMIER FARNELL	GB	7,82	− 0,42
RAILTRACK	GB	14,05	− 1,26
RANDSTAD HOLDIN	NL★	40,05	+ 0,12
RATIN -A-	DK	120,88	....
RATIN -B-	DK	122,89	− 0,87
RENTOKIL INITIA	GB	4,04	− 1,20
REXAM	GB	4,48	+ 5,79
REXEL /RM	FR★	91	....
RHI AG	AT★	29,83	− 1,39
RIETER HLDG N	CH	673,21	+ 0,46
SANDVIK -A-	SE	30,28	....
SANDVIK -B-	SE	30,86	....
SAURER ARBON N	CH	602,41	+ 1,04
SCHNEIDER ELECT	FR★	74,60	+ 2,05
SEAT-PAGINE GIA	IT★	2,34	....
SECURICOR	GB	2,86	+ 0,57
SECURITAS -B-	SE	20,79	....
SHANKS GROUP	GB	3,47	....
SIDEL /RM	FR★	91,40	+ 0,11
INVENSYS	GB	5,19	− 0,94
SKF -A-	SE	22,94	....
SKF -B-	SE	24,46	....
SOPHUS BEREND -	DK	24,31	....
SULZER FRAT.SA1	CH	692,46	....
SVEDALA	SE	17,18	....
T.I.GROUP PLC	GB	6,38	+ 1,83
TOMRA SYSTEMS	NO	14,92	+ 0,42
VA TECHNOLOGIE	AT★	67,80	+ 2,31
▶ DJ E STOXX IND GO P		529,24	+ 0,76
ASSURANCES			
AEGON NV	NL★	80	....
AGF /RM	FR★	50,30	+ 0,40
ALLEANZA ASS	IT★	10,56	+ 0,38
ALLIANZ AG	DE★	352,50	+ 0,43
ALLIED ZURICH	GB	10,21	+ 0,97
AXA /RM	FR★	128,20	+ 0,16
BALOISE HLDG N	CH	823,50	+ 0,08
CGU	GB	13,46	+ 2,11
CNP ASSURANCES	FR★	32,84	− 1,11
CORP MAPFRE R	ES★	14,50	....
ERGO VERSICHERU	DE★	119,90	− 0,91
ETHNIKI GEN INS	GR	39,09	+ 0,04
CODAN	DK	83,14	....
FORTIS (B)	BE★	30,31	+ 2,23
GENERALI ASS	IT★	29,21	+ 0,38
GENERALI HLD VI	AT★	172	− 0,98
INA	IT★	2,53	+ 1,61
INTERAM HELLEN	GR	31,71	− 1,18
IRISH LIFE & PE	GB	9,49	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,54	+ 1,31
MEDIOLANUM	IT★	12,57	− 1,02
MUENCH RUECKVER	DE★	288,50	+ 1,23
NORWICH UNION	GB	6,48	− 1
POHJOLA YHTYMAE	FI★	56	....
PRUDENTIAL	GB	17,78	− 1,36
RAS	IT★	8,66	− 0,57
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,08	+ 3,34
SAMPO -A-	FI★	36,75	+ 0,82
SWISS RE N	CH	1766,24	+ 1,39
SEGUROS MUNDIAL	PT★	52,49	....
SKANDIA INSURAN	SE	29,29	....
STOREBRAND	NO	7,12	− 0,86
SUN LF & PROV H	GB	6,89	− 1,64
SWISS LIFE REG	CH	562,66	+ 0,33
TOPDANMARK	DK	19,47	− 2,14
ZURICH ALLIED N	CH	498,70	+ 0,88
▶ DJ E STOXX INSU P		373,18	+ 0,30
MEDIAS			
B SKY B GROUP	GB	19,55	+ 1,36
CANAL PLUS /RM	FR★	172,60	+ 2,25
CARLTON COMMUNI	GB	9,37	− 1,21
ELSEVIER	NL★	12,20	+ 1,58
EM.TV & MERCHAN	DE★	73,01	− 2
EMAP PLC	GB	26,62	+ 4,97
HAVAS ADVERTISI	FR★	478	+ 7,66
INDP NEWS AND M	IR★	7,88	....
LAGARDERE SCA N	FR★	83	+ 1,10
MEDIASET	IT★	16,11	+ 0,19
PEARSON	GB	35,74	− 0,14
REED INTERNATIO	GB	8	+ 1,66
REUTERS GROUP	GB	17,45	+ 2,99
SCHIBSTED	NO	16,71	+ 0,75
TELEWEST COMM.	GB	6,20	+ 4,41
TF1	FR★	531	+ 1,34
UNITED NEWS & M	GB	12,97	+ 2,59
UNITED PAN-EURO	NL★	125,75	+ 3,93
WOLTERS KLUWER	NL★	35,53	− 0,62
WPP GROUP	GB	16,59	+ 0,20
▶ DJ E STOXX MEDIA P		539,57	+ 1,24
BIENS DE CONSOMMATION			
AHOLD	NL★	26,30	+ 3,62
ALTADIS -A-	ES★	13,22	− 2,29
ATHENS MEDICAL	GR	48,30	+ 1,36
AUSTRIA TABAK A	AT★	47,25	+ 0,53
BEIERSDORF AG	DE★	65	− 0,69
BIC /RM	FR★	48	+ 0,10
BRIT AMER TOBAC	GB	4,99	+ 1,33
CASINO GP /RM	FR★	107,50	− 0,92
CFR UNITS -A-	CH	2639,42	+ 1,17
DELHAIZE	BE

LeMonde Job: WMQ2501--0025-0 WAS LMQ2501-25 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:01 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0434 Lcp:700 CMYK

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Alcatel** gagnait 0,49 %, à 207 euros, lundi 24 janvier, dans les premières cotations. Le groupe a finalisé le rachat de la société américaine Genesys Telecommunications Laboratories, numéro un mondial des solutions pour centre d'appels.

● Le titre **Eurotunnel** était stable, lundi matin, à 1,13 euro, après l'annonce par le groupe d'une augmentation de 18 % de son volume de fret en 1999, à 13 millions de tonnes. En revanche, le trafic passagers a baissé de 5 % en volume, à 19 millions de personnes.

● L'action **Atos** progressait de 1,51 %, à 161,3 euros, lundi matin, à la suite de la création d'une société commune dans l'informatique boursière et financière, avec ParisBourse, l'entreprise chargée de chapeauter la Bourse de Paris.

● Le cours de Bourse de **Manutan** reculait de 1,04 %, à 95 euros, lundi matin. Le groupe français de vente à distance pour les entreprises a annoncé, avant l'ouverture de la séance, une baisse de 8,4 % de son bénéfice net pour l'exercice achevé à la fin du mois de septembre 1999.

● Le titre **Peugeot** perdait 1,03 %, lundi matin, à 229,5 euros. Le PDG du groupe, Jean-Martin Folz, a indiqué au *Financial Times* que PSA prévoit d'investir 20 milliards de francs (3,04 milliards d'euros) en 2000 pour développer de nouveaux modèles et moteurs.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 24 JANVIER — **Cours relevés à 9 h 50**

Liquidation : 24 janvier

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	143,40	143,50	941,30	+ 0,07	+ 0,34
CR.LYONNAIS(TP) L	140	140	918,34	....	− 1,40
RENAULT (T.P.)	324	323	2118,74	− 0,31	− 2,91
SAINT GOBAIN(T.P	166,10	166	1088,89	− 0,06	− 2,35
THOMSON S.A (T.P)	147,30	146,10	958,35	− 0,81	− 2,60
ACCOR	41,59	41,93	275,04	+ 0,82	− 12,59
AEROSPATIALE MATR	20,98	20,97	137,55	− 0,05	− 3,76
AGF	50,10	50,20	329,29	+ 0,20	− 6,69
AIR FRANCE GPE NO	18,25	18,03	118,27	− 1,21	− 5,10
AIR LIQUIDE	150,10	157,10	1030,51	+ 4,66	− 5,47
ALCATEL	206	210	1377,51	+ 1,94	− 7,89
ALSTOM	30,70	30,45	199,74	− 0,81	− 8
ALTRAN TECHNO. #	186,10	184	1206,96	− 1,13	− 7,99
ATOS CA	158,90	160,60	1053,47	+ 1,07	− 2,43
AVENTIS	57	57,40	376,52	+ 0,70	− 0,51
AXA	128	127,80	838,31	− 0,16	− 7,65
BAIL INVESTIS	129,50	130	852,74	+ 0,39	+ 1,40
BAZAR HOT. VILLE	116,30	116,10	761,57	− 0,17	− 7,49
BIC	47,95	48	314,86	+ 0,10	+ 6,24
BIS	87	....	....	....	− 2,41
B.N.P.	80,60	81,50	534,60	+ 1,12	− 11,02
BOLLORE	194	194,50	1275,84	+ 0,26	− 0,76
BONGRAIN	300	287,50	1885,88	− 4,17	− 12,69
BOUYGUES	657	660	4329,32	+ 0,46	+ 4,59
BOUYGUES OFFS	46,10	46,98	308,17	+ 1,91	+ 25,95
BULL#	7,60	7,81	51,23	+ 2,76	− 2,25
BUSINESS OBJECTS	79,60	78,50	514,93	− 1,38	+ 14,59
CANAL +	168,80	170	1115,13	+ 0,71	+ 17,64
CAP GEMINI	239	247,20	1621,53	+ 3,43	− 1,90
CARBONE LORRAINE	44,23	43,90	287,97	− 0,75	− 6,19
CARREFOUR	159,90	160	1049,53	+ 0,06	− 12,61
CASINO GUICHARD	108,50	107,50	705,15	− 0,92	− 5,45
CASINO GUICH.ADP	73	72	472,29	− 1,37	− 5,94
CASTORAMA DUB.(LI	251	250,80	1645,14	− 0,08	− 16,95
C.C.F.	124,80	125,50	823,23	+ 0,56	+ 1,45
CEGID (LY)	188	187,80	1231,89	− 0,11	− 1,26
CERUS	9,22	9,20	60,35	− 0,22	+ 15,28
CGIP	65,40	67,50	442,77	+ 3,21	+ 3,84
CHARGEURS	59,25	59,25	388,65	....	+ 5,99
CHRISTIAN DALLOZ	63,80	62,50	409,97	− 2,04	+ 8,13
CHRISTIAN DIOR	239,90	242	1587,42	+ 0,88	− 1,62
CIC -ACTIONS A	96,20	97,40	638,90	+ 1,25	+ 5,86
CIMENTS FRANCAIS	63,35	64,80	425,06	+ 2,29	− 3,92
CLARINS	117	116	760,91	− 0,85	+ 5,07
CLUB MEDITERRANEE	115	115,80	759,60	+ 0,70	+ 0,87
CNP ASSURANCES	33,21	33	216,47	− 0,63	− 9,73
COFLEXIP	94,50	94	616,60	− 0,53	+ 30,28
COLAS	204,10	202	1325,03	− 1,03	− 5,16
CDE PROV. REGPT	37,75	37,80	247,95	+ 0,13	− 3,20
CPR	46,10	45,75	300,10	− 0,76	+ 15,88
CRED.FON.FRANCE	16,89	16,86	110,59	− 0,18	− 5,59
CFF.RECYCLING	33,40	36,48	239,29	+ 9,22	− 0,78
CREDIT LYONNAIS	45,10	45,29	297,08	+ 0,42	− 0,24
CS SIGNAUX(CSEE)	49,60	52	341,10	+ 4,84	+ 12,31
DAMART	76,25	75,10	492,62	− 1,51	+ 0,80
DANONE	222	222	1456,22	....	− 5,12
DASSAULT-AVIATION	207,50	207	1357,83	− 0,24	+ 6,70
DASSAULT SYSTEMES	66,90	66,35	435,23	− 0,82	+ 2,55
DE DIETRICH	54	54	354,22	....	− 9,09
DEVEAUX(LY)#	74	75	491,97	+ 1,35	+ 2,73
DEV.R.N-P.CAL LI	14,95	....	....	....	+ 6,78
DMC (DOLLFUS MI)	5,49	5,50	36,08	+ 0,18	− 5,17
DYNACTION	27,50	27,50	180,39	....	− 1,39
EIFFAGE	63,10	64	419,81	+ 1,43	− 8,83
ERAMET	56,20	55,90	366,68	− 0,53	− 1,92
ERIDANIA BEGHIN	104	103,60	679,57	− 0,38	− 2,99
ESSILOR INTL	291,80	290,90	1908,18	− 0,31	− 5,55
ESSILOR INTL.ADP	330	325,40	2134,48	− 1,39	− 6,70
ESSO	73	73,50	482,13	+ 0,68	− 2,64
EURAFRANCE	518	519	3404,42	+ 0,19	− 8,87
EURO DISNEY	0,90	0,90	5,90	....	....
EUROTUNNEL	1,13	1,10	7,22	− 2,65	− 5,98
FACOM SA	71	69,20	453,92	− 2,54	− 3,88
FAURECIA	50,50	52,40	343,72	+ 3,76	− 2,96
FIMALAC SA	125,50	124	813,39	− 1,20	+ 3,33
FIVES-LILLE	84,50	83,10	545,10	− 1,66	− 1,65
FONC.LYON.#	119	117	767,47	− 1,68	− 9,93
FRANCE TELECOM	127,30	125	819,95	− 1,81	− 4,79
FROMAGERIES BEL	662	660	4329,32	− 0,30	− 7,04
GALERIES LAFAYETT	185,50	183,70	1204,99	− 0,97	+ 11,46
GAUMONT #	71,40	70,50	462,45	− 1,26	+ 28,18
GAZ ET EAUX	50	51,05	334,87	+ 2,10	− 11,98
GECINA	110,20	109,10	715,65	− 1	− 2,58
GEOPHYSIQUE	66	63,25	414,89	− 4,17	+ 29,08
GFI INFORMATIQUE	126	132,60	869,80	+ 5,24	+ 3,67
GRANDVISION	26,56	26,50	173,83	− 0,23	− 10,74
GROUPE ANDRE S.A.	169,40	167	1095,45	− 1,42	− 7,22
GASCOGNE	80,10	78,90	517,55	− 1,50	− 2,59
GR.ZANNIER (LY) #	39	39	255,82	....	− 10,24
GROUPE GTM	83,10	86	564,12	+ 3,49	− 10,88
GROUPE PARTOUCHE	85	83,70	549,04	− 1,53	− 0,82
GUILBERT	135	132,10	866,52	− 2,15	− 0,97
GUYENNE GASCOGNE	446,50	446	2925,57	− 0,11	− 5,10
HACHETTE FILI.MED	78,80	76,90	504,43	− 2,41	+ 22,06
HAVAS ADVERTISING	444	474,20	3110,55	+ 6,80	+ 12,10
IMERYS(EX.IMETAL)	143,10	144	944,58	+ 0,63	− 2,70
IMMEUBLES DE FCE	18,04	18,20	119,38	+ 0,89	+ 0,38
INFOGRAMES ENTER.	32,20	32,55	213,51	+ 1,09	− 0,76
INGENICO	56	59,50	390,29	+ 6,25	+ 38,72
ISIS	70	67,10	440,15	− 4,14	+ 12,96
KLEPIERRE COMP.FI	95,50	95,10	623,82	− 0,42	− 0,93
LABINAL	105,90	105	688,75	− 0,85	− 3,49
LAFARGE	108,90	106,30	697,28	− 2,39	− 8,04
LAGARDERE	82,10	83	544,44	+ 1,10	+ 53,70
LAPEYRE	64	63,85	418,83	− 0,23	− 1,76
LEBON (CIE)	51,65	49,55	325,03	− 4,07	− 6,42
LEGRAND	221,30	226	1482,46	+ 2,12	− 4,35
LEGRAND ADP	127,10	130	852,74	+ 2,28	− 7,80
LEGRIS INDUST	44,90	43,60	286	− 2,90	+ 9,13
LOCINDUS	109	108,80	713,68	− 0,18	− 3,97
L'OREAL	680	684,50	4490,03	+ 0,66	− 14,06
LVMH MOET HEN.	433	427,40	2803,56	− 1,29	− 3,89
MARINE WENDEL	195,30	194	1272,56	− 0,67	− 8,70
METALEUROP	7,25	7,25	47,56	....	− 2,02
MICHELIN	36,80	37,20	244,02	+ 1,09	− 4,61
MONTUPET SA	33,20	32,70	214,50	− 1,51	− 5,76
MOULINEX	9,96	9,95	65,27	− 0,10	+ 1,84
NATEXIS BQ POP.	65,50	65,10	427,03	− 0,61	− 10,45
NEOPOST	40,50	40,50	265,66	....	− 2,99
NORBERT DENTRES.#	20,31	20,31	133,22	....	− 3,33
NORD-EST	27,20	27,10	177,76	− 0,37	− 0,03
NORDON (NY)	68,80	70	459,17	+ 1,74	....
NRJ #	645	643	4217,80	− 0,31	− 5,92
OLIPAR	9	9,01	59,10	+ 0,11	− 2,38
PECHINEY ACT ORD	71,90	71,25	467,37	− 0,90	+ 0,42
PENAUILLE POLY.CB	506	508	3332,26	+ 0,40	+ 27,63
PERNOD-RICARD	54,70	55,10	361,43	+ 0,73	− 2,99
PEUGEOT	231,90	231,40	1517,88	− 0,22	+ 2,66
PINAULT-PRINT.RED	223	221,40	1452,29	− 0,72	− 15,49
PLASTIC OMN.(LY)	125	127	833,07	+ 1,60	+ 4,35
PROMODES	940	931	6106,96	− 0,96	− 13,39
PUBLICIS #	415,60	428,60	2811,43	+ 3,13	+ 14,29
REMY COINTREAU	23,40	23,30	152,84	− 0,43	+ 4,39
RENAULT	52	51,85	340,11	− 0,29	+ 8,33
REXEL	91	89,60	587,74	− 1,54	+ 1,24
RHODIA	22,67	22,02	144,44	− 2,87	− 1,87
ROCHETTE (LA)	6,64	6,57	43,10	− 1,05	+ 2,65
ROYAL CANIN	76,50	75,10	492,62	− 1,83	+ 7,36
RUE IMPERIALE (LY	2000	2000	13119,14	....	+ 8,99
SADE (NY)	38,20	38	249,26	− 0,52	....
SAGEM S.A.	809	802,50	5264,05	− 0,80	+ 16,30
SAINT-GOBAIN	165,20	167,20	1096,76	+ 1,21	− 10,44
SALVEPAR (NY)	78	76,30	500,50	− 2,18	+ 2
SANOFI SYNTHELABO	36,75	36,32	238,24	− 1,17	− 12,14
SAUPIQUET (NS)	97	95	623,16	− 2,06	+ 6,14
SCHNEIDER ELECTRI	73,10	74,65	489,67	+ 2,12	− 4,23
SCOR	51,40	50,50	331,26	− 1,75	+ 15,29
S.E.B.	86,50	85,75	562,48	− 0,87	+ 22,50
SEITA	43,74	43,50	285,34	− 0,55	− 3,33
SELECTIBANQUE	13,20	13,20	86,59	....	− 5,03
SGE	46	46,60	305,68	+ 1,30	+ 0,21
SIDEL	91,30	91,50	600,20	+ 0,22	− 10,73
SILIC CA	164	162,70	1067,24	− 0,79	+ 2,26
SIMCO	80	80	524,77	....	− 0,43
SKIS ROSSIGNOL	15,88	15,85	103,97	− 0,19	− 0,93
SOCIETE GENERALE	198,70	202	1325,03	+ 1,66	− 12,55
SODEXHO ALLIANCE	157	157	1029,85	....	− 10,64
SOGEPARC (FIN)	83,55	84	551	+ 0,54	− 1,29
SOMMER-ALLIBERT	26,60	27,20	178,42	+ 2,26	+ 1,37
SOPHIA EX.SFI	26,02	26,05	170,88	+ 0,12	− 6,96
SOPRA #	92	91	596,92	− 1,09	− 7,61
SPIR COMMUNIC. #	86,10	86,10	564,78	....	+ 10,38
SR TELEPERFORMANC	219	218	1429,99	− 0,46	+ 17,20
SUEZ LYON.DES EAU	144,90	148,50	974,10	+ 2,48	− 6,66
TF1	524	533	3496,25	+ 1,72	+ 2,50
TECHNIP	116,50	115,40	756,97	− 0,94	+ 13,35
THOMSON-CSF	37,10	36,96	242,44	− 0,38	+ 12,71
THOMSON MULTIMEDI	59	60,10	394,23	+ 1,86	+ 12,33
TOTAL FINA SA	131,50	132,90	871,77	+ 1,06	+ 0,30
TRANSICIEL #	133,80	131	859,30	− 2,09	+ 9,25
UBI SOFT ENTERTAI	50	49,50	324,70	− 1	+ 24,37
UNIBAIL	140,80	139,50	915,06	− 0,92	+ 11,33
UNILOG	129,50	130	852,74	+ 0,39	+ 20,03
UNION ASSUR.FDAL	111,60	112,10	735,33	+ 0,45	− 3,85
USINOR	17,65	17,70	116,10	+ 0,28	− 5,09
VALEO	67,30	68,65	450,31	+ 2,01	− 10,37
VALLOUREC	49,05	48,01	314,92	− 2,12	+ 12,96
VIA BANQUE	26,77	26,80	175,80	+ 0,11	− 4,28
VIVENDI	90	90,60	594,30	+ 0,67	+ 1,05
WORMS (EX.SOMEAL)	15,53	15,25	100,03	− 1,80	− 5,86
ZODIAC	200	200	1311,91	....	− 4,71

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
AMERICAN EXPRESS	152	150,10	984,59	− 1,25	− 9,57
A.T.T. #	50,50	52	341,10	+ 2,97	+ 1,76
BARRICK GOLD #	16,86	17	111,51	+ 0,83	− 7,50
CROWN CORK ORD. #	23,30	22,90	150,21	− 1,72	+ 5,28
DE BEERS #	28,10	28,05	184	− 0,18	− 3,10
DU PONT NEMOURS #	62,90	62,25	408,33	− 1,03	− 4,37
ERICSSON #	64,80	65,75	431,29	+ 1,47	+ 0,92
FORD MOTOR #	50,90	51	334,54	+ 0,20	− 3,77
GENERAL ELECTR. #	147,40	144,20	945,89	− 2,17	− 7,74
GENERAL MOTORS #	80,35	81,20	532,64	+ 1,06	+ 14,12
HITACHI #	14,87	15,43	101,21	+ 3,77	− 5,27
I.B.M.	120	121	793,71	+ 0,83	+ 10,50
ITO YOKADO #	91,50	93,70	614,63	+ 2,40	− 13,24
MATSUSHITA	25,50	26,50	173,83	+ 3,92	− 2,21
MC DONALD'S	40,06	40,86	268,02	+ 2	+ 2,89
MERK AND CO	71,75	73,05	479,18	+ 1,81	+ 6,72
MITSUBISHI CORP.#	8,08	8,25	54,12	+ 2,10	+ 3,64
MORGAN J.P.#	119,30	119	780,59	− 0,25	− 6,88
NIPP. MEATPACKER#	11,32	11,30	74,12	− 0,18	− 15,60
PHILIP MORRIS#	22,12	22,01	144,38	− 0,50	− 6,57
PROCTER GAMBLE ■	106,70	104	682,20	− 2,53	− 2,80
SEGA ENTERPRISES	35,40	35,50	232,86	+ 0,28	+ 14,33
SCHLUMBERGER#	67	65,75	431,29	− 1,87	+ 25,02
SONY CORP.#RGA	227,50	234,30	1536,91	+ 2,99	− 19,09
SUMITOMO BANK #	13,01	13,02	85,41	+ 0,08	− 10,20

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 21 JANVIER — **Cours relevés à 17 h 35**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADL PARTNER	23,87	156,58	− 12,50
AB SOFT	10,20	66,91	− 2,58
ACCESS COMME	72	472,29	− 6,80
ALGORIEL#	24	157,43	....
ALPHAMEDIA	11,10	72,81	− 3,48
ALPHA MOS	6	39,36	− 14,29
ALTAMIR & CI	210	1377,51	− 3,67
ALTAMIR BS 9 ♦	11,05	72,48	....
ALDETA	5	32,80	− 0,40
ALTI #	80,50	528,05	− 6,94
A NOVO	183	1200,40	− 0,54
ARTPRICE COM. ♦	19,06	125,03	....
ASTRA	1,69	11,09	+ 0,60
ATN ♦	5,50	36,08	....
AUTOMA TECH	28,11	184,39	+ 12,31
AVENIR TELEC	259,20	1700,24	− 2,19
BARBARA BUI	7,95	52,15	+ 1,27
BELVEDERE	80,30	526,73	+ 0,63
BIODOME #	19	124,63	+ 6,15
BOURSE DIREC	25,90	169,89	− 3,36
BRIME TECHNO	47	308,30	− 0,21
BVRP EX DT S	90	590,36	+ 5,88
BVRP ACT.NOU ♦	53,95	353,89	....
CAC SYSTEMES	8	52,48	− 1,36
CAST	22	144,31	+ 4,76
CEREP	25,80	169,24	− 0,77
CEREP ACT.NO ♦	15	98,39	....
CHEMUNEX #	0,78	5,12	+ 36,84
COHERIS ATIX	248,90	1632,68	+ 14,17
CMT MEDICAL	13,50	88,55	+ 17,39
COIL	49	321,42	+ 1,03
CONSODATA #	59,95	393,25	+ 13,76
CROSS SYSTEM	268	1757,96	+ 1,13
CRYO INTERAC	41,11	269,66	+ 0,27
CYBER PRES.P	30	196,79	− 0,66
CYRANO #	6,91	45,33	− 1,29
DESK #	11	72,16	+ 0,09
DESK BS 98 ♦	0,46	3,02	....
DEVOTEAM #	109	714,99	+ 9
DMS #	9,80	64,28	− 4,20
DURAND ALLIZ	5	32,80	− 1,96
DURAN DUBOI	125	819,95	+ 1,63
DURAN DUBOIS ♦	133	872,42	....
EFFIK #	21,50	141,03	+ 2,38
EGIDE #	95,05	623,49	− 6,08
ESKER	44	288,62	+ 2,21
EUROFINS SCI	107,50	705,15	− 3,15
EURO.CARGO S	10,89	71,43	....
EUROPSTAT #	580	3804,55	− 1,19
FABMASTER # ♦	17	111,51	....
FI SYSTEM #	86	564,12	+ 2,50
FLOREANE MED	9,65	63,30	− 3,50
GENERIX #	77	505,09	− 10,67
GENESYS #	44,10	289,28	+ 2,68
GENSET	84	551	+ 0,60
GL TRADE #	23	150,87	− 4,56
GROUPE D #	90	590,36	− 0,11
GUILLEMOT #	89	583,80	+ 1,14
GUYANOR ACTI	0,41	2,69	+ 2,50
HF COMPANY	108	708,43	− 2,70
HIGH CO.	68	446,05	− 0,44
HOLOGRAM IND	110	721,55	− 4,35
IDP	7	45,92	− 11,28
IDP BON 98 (♦	1,07	7,02	....
IGE + XAO	12,99	85,21	+ 0,08
ILOG #	41,03	269,14	+ 5,75
IMECOM GROUP	7,99	52,41	− 6,33
INFOSOURCES	108	708,43	+ 6,19
INFOSOURCE B ♦	37	242,70	....
INFOTEL #	71,95	471,96	− 0,07
INTEGRA NET	157,90	1035,76	− 3,72
INTERCALL #	48,90	320,76	− 4,68
IPSOS #	90,10	591,02	− 9,99
IT LINK	21	137,75	+ 0,96
KALISTO ENTE	105	688,75	+ 5
LEXIBOOK #	21,75	142,67	....
JOLIEZ-REGOL	7,30	47,88	+ 4,29
JOLIEZ-REGOL	0,19	1,25	− 5
LACIE GROUP	7,30	47,88	− 0,27
MEDIDEP #	24,50	160,71	− 2,39
METROLOGIC G	221,20	1450,98	+ 6,81
MILLE AMIS #	8	52,48	+ 15,94
MILLE AMIS B ♦	0,68	4,46	....
MONDIAL PECH	7,75	50,84	− 3
NATUREX	9,45	61,99	− 1,56
NICOX	42,90	281,41	+ 0,94
OLITEC	58	380,46	− 1,69
OXIS INTL RG	1,78	11,68	+ 1,71
PERFECT TECH	66	432,93	+ 32
PHONE SYS.NE	19	124,63	− 4,52
PICOGIGA	42	275,50	+ 2,44
PROSODIE #	268	1757,96	− 0,74
PROLOGUE SOF	97,05	636,61	− 2,36
PROXIDIS	2,02	13,25	− 3,81
QUANTEL	5,45	35,75	− 5,87
APPLIGENE ON	2,50	16,40	+ 4,17
R2I SANTE	40	262,38	....
RADOUX INTL	44	288,62	− 2
RECIF #	33	216,47	− 0,30
REPONSE #	34,50	226,31	− 1,43
REGINA RUBEN	9	59,04	....
RIGIFLEX INT	30,10	197,44	+ 3,79
SAVEURS DE F	15,10	99,05	+ 3,42
GUILLEMOT BS	16,79	110,14	− 3,51
SILICOMP #	39,90	261,73	+ 3,10
SERP RECYCLA	32	209,91	+ 12,28
SOI TEC SILI	172	1128,25	....
STACI #	63,50	416,53	+ 2,42
STELAX	0,77	5,05	− 4,94
SYNELEC #	25,60	167,92	+ 2,40
SYSTAR NOM	137,20	899,97	+ 0,51
TEL.RES.SERV	36,85	241,72	− 1,34
TETE DS LES	3,08	20,20	+ 10
THERMATECH I	35,50	232,86	+ 4,41
TITUS INTERA	51,65	338,80	+ 0,29
TITUS INTER. ♦	32,40	212,53	....
TITUS INTER. ♦	43,50	285,34	....
TITUS INTER.	13,60	89,21	− 6,21
TRANSGENE #	52	341,10	+ 2,46
UNION TECHNO	0,43	2,82	+ 10,26
VALTECH	136	892,10	+ 3,03
V CON TELEC	16,50	108,23	− 5,17
VISIODENT #	56,80	372,58	+ 13,83
WAVECOM #	85,50	560,84	+ 0,59
WESTERN TELE	10	65,60	+ 0,30

(Publicité)

130 Sicav, toutes plus belles les unes que les autres. A vous de jouer.

www Sicav online

VOUS NE RISQUEZ PLUS DE VOUS TROMPER DE SICAV.

sicavonline.com

SECOND MARCHÉ

LUNDI 24 JANVIER

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 50**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
M6-METROPOLE	510	3345,38	....
HERMES INTL	139	911,78	+ 2,96
RALLYE(CATHI	62,50	409,97	− 0,79
ALTEN #	216	1416,87	− 1,32
FINATIS(EX.L ♦	109,70	719,58	....
CEGEDIM #	107	701,87	+ 0,19
FRAIKIN 2# ♦	81	531,33	....
STERIA GROUP	120	787,15	− 1,40
MANITOU #	75	491,97	+ 1,90
BENETEAU CA#	351,50	2305,69	− 0,14
ASSUR.BQ.POP	96,90	635,62	....
MANUTAN INTE	94	616,60	− 2,08
APRIL S.A.#	120	787,15	− 3,38
UNION FIN.FR	118,10	774,69	− 1,17
BRICORAMA #	80,50	528,05	+ 1,51
JET MULTIMED	758	4972,15	+ 4,99
ALGECO #	77	505,09	+ 1,05
FININFO ♦	310	2033,47	....
HYPARLO #(LY	37	242,70	− 3,37
GROUPE BOURB ♦	59	387,01	....
C.A. PARIS I	149,50	980,66	− 0,33
L.D.C.	91,95	603,15	+ 0,27
BRIOCHE PASQ	88,50	580,52	− 0,23
ETAM DEVELOP	26	170,55	+ 8,33
BOIRON (LY)#	57,95	380,13	+ 3,11
MARIONNAUD P	73	478,85	− 1,28
POCHET ♦	68	446,05	....
GEODIS	73,30	480,82	− 7,22
AUBAY TECHNO	137,20	899,97	− 0,22

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 21 janvier**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires★ Euros	Valeurs unitaires★ francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	28,49	186,88	20/01
AGIPI ACTIONS (AXA)	31,18	204,53	20/01
BNP — 3615 BNP			
BNP ACTIONS EURO	150,47	987,02	21/01
BNP ACTIONS FRANCE	187,39	1229,20	21/01
BNP ACT. MIDCAP EURO	173,92	1140,84	21/01
BNP ACT. MIDCAP FR.	58,20	381,77	21/01
BNP ACTIONS MONDE	214,34	1405,98	21/01
BNP ACTIONS PEA EURO	237,59	1558,49	21/01
BNP ÉP. PATRIMOINE	33,32	218,56	21/01
BNP ÉPARGNE RETRAITE	37,61	246,71	21/01
BNP MONÉ COURT TERME	2322,98	15237,75	21/01
BNP MONÉTAIRE C	878,31	5761,34	21/01
BNP MONÉTAIRE D	796,57	5225,16	21/01
BNP MONÉ PLACEMENT C	12797,64	83947,02	21/01
BNP MONÉ PLACEMENT D	11470,47	75241,35	21/01
BNP MONÉ SÉCURITÉ	1761,08	11551,93	21/01
BNP MONÉ TRÉSORIE	144964,39	950904,06	21/01
BNP OBLIG. CT	164,98	1082,20	21/01
BNP OBLIG. LT	33,91	222,44	21/01
BNP OBLIG. MONDE	180,40	1183,35	21/01
BNP OBLIG. MT C	140,02	918,47	21/01
BNP OBLIG. MT D	133,31	874,46	21/01
BNP OBLIG. REVENUS	160,54	1053,07	21/01
BNP OBLIG. SPREADS	166,75	1093,81	21/01
BNP OBLIG. TRÉSOR	1815,55	11909,23	21/01
BNP SECT. IMMOBILIER	142,50	934,74	21/01
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
BP NOUV. ÉCONOMIE	330,14	2165,58	20/01
BP OBLIG. EUROPE	46,87	307,45	21/01
BP SÉCURITÉ	95456,59	626154,18	21/01
FRUCTI EURO 50	132,40	868,49	21/01
FRUCTIFRANCE C

LeMonde Job: WMQ2501--0026-0 WAS LMQ2501-26 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 10:55 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0435 Lcp:700 CMYK

SPORTS La finale de la Coupe Louis-Vuitton commence mardi 25 janvier en baie d'Auckland (Nouvelle-Zélande). ● ELLE OPPOSE *America-One*, le défi américain dirigé par Paul Cayard, à *Luna-Rossa*, bateau italien financé par Prada et barré par Francesco de Angelis. ● LE PREMIER des deux finalistes à aligner cinq victoires gagnera le droit de défier *Team-New-Zealand* et de tenter de déposséder le *defender* du trophée de la Coupe de l'America. ● L'EXPÉRIENCE est ce qui différencie le plus les deux bateaux et leur capitaine. Si Paul Cayard n'a jamais gagné la Coupe de l'America, il s'apprête tout de même à disputer sa cinquième finale. En revanche, Francesco de Angelis n'a découvert le match-racing qu'en 1997. ● SUR INTERNET, le programme informatique Virtual Spectator permet de suivre en direct ou de revoir à la demande les régates.

Paul Cayard n'entend plus laisser s'échapper la Coupe de l'America

La finale de la Coupe Louis-Vuitton oppose, à partir du mardi 25 janvier, à Auckland, le défi américain « America-One » au voilier italien « Luna-Rossa ». Le skipper du premier, qui n'a jamais remporté l'épreuve-reine du match-racing, croit plus que jamais en ses chances

AUCKLAND
de notre correspondante

A en croire Dennis Conner, M. America's Cup, Paul Cayard, le patron et skipper du syndicat finaliste *America-One*, est *« l'étoile montante de la voile américaine »*.

PORTRAIT

Le skipper franco-américain s'autorise quelques libertés avec la morale sportive

Bien qu'il faille, sans doute, se méfier des compliments venant de l'ennemi, même en période de trêve, le « bel homme » de San Francisco, qui ne sort jamais sans son épaisse moustache et son regard aiguisé, est dans une position qu'il assume sans protester : celle du favori. A bateaux jugés à peu près égaux, face à un Francesco de Angelis, le skipper italien de Prada Challenge, dont l'équipage ne s'adonne aux subtilités du match-racing version Coupe de l'America que depuis seulement deux ans, le pedigree de Paul Cayard est nettement plus imposant.

Avec six titres de champion du monde, une victoire de la Coupe Louis-Vuitton en 1992 avec *Il-Moro-di-Venezia*, une victoire dans l'Admiral's Cup, courue pour l'Italie en 1995, et surtout une première place dans la course autour du monde en équipage (Whitbread), gagnée au terme de sa première participation en 1998 sous les couleurs de l'entreprise suédoise EF Language, les qualités de Paul Cayard, tant à la tête d'un bateau que de son équipage, ne se discutent pas. *« Devant un tel palmarès, on ne peut qu'être admiratif »*, commente Bertrand Pacé, le skipper français de *6e -Sens*.

CHANGER LES RÈGLES

Ainsi, de tous les trophées que Paul Cayard a approchés, il n'y a, pour ainsi dire, que la Coupe de l'America qui lui a obstinément résisté. Il s'y intéresse tellement qu'il professe depuis quelques années les nécessaires réformes de la Coupe de l'America. Il voudrait qu'elle soit organisée indépendamment et non, comme c'est le cas depuis 1851, par le défendeur. *« C'est extraordinaire que les Américains, qui ont eu la coupe pendant près de cent cinquante ans, parlent de changer les règles au moment où ils ne l'ont plus »*, observe Alan Sefton, un des piliers d'America's Cup 2000, l'organisme défendeur.

A quarante ans, Paul Cayard participe à sa cinquième campagne. Mais pour la première fois, c'est vraiment son projet. Il a mis tous les atouts, humains, technologiques et financiers, de son côté. Il est le fondateur de son syndicat, dont il partage officiellement la direction avec un puissant industriel américain. Il a d'ailleurs consacré une énorme partie de son temps de préparation de la Coupe à chercher des sponsors pour financer sa campagne de 32 millions de dollars. Un objectif sans doute dépassé, car, depuis la qualification de son syndicat en demi-finale, et ensuite en finale, plusieurs nouveaux sponsors ont rejoint America-One.

L'argent, dont le manque a failli interrompre la construction du deuxième bateau (USA 61), nettement supérieur au premier, n'est plus un problème. Paul Cayard n'a donc pu se concentrer que tardivement sur son rôle de barreur, son autre mandat, tout aussi stratégique et essentiel à la réussite de son projet. *« Ce n'était pas forcément voulu, mais c'est tombé comme cela et je l'assume »*, déclare-t-il quand on l'interroge sur sa polyvalence et son cumul de mandats. Il n'hésite d'ailleurs pas à corriger si le palmarès annoncé n'est pas complet : *« Et n'oubliez pas que je suis aussi mari et père de famille. »*

COSMOPOLITISME UTILE

Sa femme, Icka, est la fille du légendaire marin suédois, Pelle Peterson, ce qui vient s'ajouter au « portefeuille » de contacts des plus cosmopolites que Paul Cayard s'est constitué autour du monde au fil des ans. Femme suédoise, grand-mère française, mentor italien – en la personne du défunt flamboyant milliardaire Raul Gardini –, Paul Cayard court sous tous les drapeaux. Et qu'il défende un jour les couleurs de la France, dont il a la nationalité, ne lui semble pas exclu. Mais, à la veille de la première course de finale entre *America-One* et *Prada*, Paul Cayard se sent soudain *« bel et bien américain »*. *« C'est là que je suis né et que j'ai grandi. Quand on court, c'est vraiment pour sa patrie »*, déclare-t-il.

Il se sent en outre aujourd'hui plus proche que jamais d'aboutir, au moins en ce qui concerne la Coupe Louis-Vuitton. *« On a fait nos devoirs. L'état d'esprit de l'équipe est calme et confiant. On est prêts à perdre quelques régates, mais il va s'agir de vite se relever d'une défaite. »* Il est d'ailleurs superbement entouré. Il considère son tacticien, John Kostecki, comme le meilleur marin au monde et estime que son météorologue, Roger Bradham, ne se trompe jamais. Rien que cela. Il a également débauché un des Néo-Zélandais les plus prometteurs en match-racing, Gavin Brady, pour ne citer qu'un autre de ses acolytes, tous triés sur le volet avec une obsession indispensable en Coupe de l'America : la recherche de l'excellence. Et, malgré le très haut niveau d'attente d'un maître intransigeant, qui dit mener par l'exemple, son équipe semble unie autour de lui et relativement épanouie.

Mais sous ses allures de Superman et ses discours de concurrent modèle – *« Il est l'heure pour nous de donner le meilleur de nous-mêmes. Tout l'équipage est ravi d'avoir la chance de disputer la finale de la Coupe Louis-Vuitton. C'est ce pourquoi nous travaillons depuis trois ans. Nous avons tous hâte que cela commence »*, a-t-il déclaré à la veille de la première régate –, Paul Cayard agace. Son attitude douteuse lors de certaines courses, tant à la fin du troisième round-robin qu'au cours des demi-finales, a déclenché une vague de colère à la hauteur de l'admiration générale qu'il suscite. Surtout, ses « vraies-fausses » défaites ont terni son auréole. Et le scandale qui s'en est suivi a passablement déstabilisé le personnage.

Personne n'a jamais douté que Paul Cayard plaçait la victoire ultime au-dessus de toute autre considération (fût-ce au prix de défaites utilitaires intermédiaires). L'avouer aurait simplement confirmé son image de « tueur ». Se lancer dans ce qui fut perçu comme une mascarade par tous les médias à l'exception des Américains a rappelé l'autre face du « beau Cayard ».

Florence de Changy

Prada Challenge en quête de crédibilité

MODESTE ET DISCRET par nature, le skipper du Défi italien, Francesco de Angelis, conserve depuis le début des épreuves, en octobre 1999, un profil bas qui alimente l'opinion de ses détracteurs. Invaincu au premier tour de la Coupe Louis-Vuitton, défait une seul fois au deuxième tour, le grand Napolitain, qui n'avait jamais tâté de match-racing avant les premiers entraînements de Prada Challenge en 1997, n'a pas réussi à asseoir sa crédibilité de vainqueur potentiel.

Bien qu'elle soit plutôt un trait commun à toute l'équipe de son Défi, la superstition du barreur italien, qui revêt son tee-shirt fétiche pour chaque course, le prive définitivement de l'aura de meneur d'hommes. La guerre psychologique que lui a déclarée Paul Cayard pourrait l'affecter.

Les atouts de Prada Challenge sont néanmoins réels. Il y a d'abord l'assurance de son tacticien, Torben Grael, aussi rompu que l'équipage d'*America-One* à l'utilisation des médias. Unique non-Italien de l'équipage et trois fois médaillé olympique, le Brésilien est moins sensible à la pression. Les conseils du coach américain Rod Davis seront également précieux.

Contrairement à Paul Cayard, qui profitait des escales de la Whitbread pour démarcher les sponsors, Francesco De Angelis a bénéficié d'un projet à sponsor unique et puissant, lancé très tôt, lui permettant de se concentrer sur la performance de son bateau.

Le voilier retenu pour cette finale (ITA 45) est le premier des deux *Luna-Rossa* construits par Prada Challenge. Performant et dominateur dans les deux premiers round-robin, il est plus fatigué que son rival américain. Il n'a été délaissé au profit de sa « doublure », moins impressionnante, que lors du troisième tour des éliminatoires avant de reprendre la mer pour s'adjuger sept victoires en dix régates lors de la demi-finale.

P. J.

« America-One » favori et fier de l'être

NIGEL MARPLE/REUTERS

Qui, de « Luna-Rossa » (à gauche) ou d'« America-One » (à droite), affrontera le « defender », « Team-New-Zealand » ?

LE SKIPPER d'*America-One*, Paul Cayard, le répète à l'envi : il n'a *« jamais été aussi près »* de gagner la Coupe de l'America. Ses atouts principaux sont l'expérience et un mental à toute épreuve. Il achève à Auckland sa cinquième campagne d'affilée pour la conquête de la vieille aiguière d'argent. Membre de l'équipage des *defenders* battus en 1983 (*Liberty*, de Dennis Conner) et 1995 (*Young-America*, de Dennis Conner encore), il a remporté la finale des *challengers* en 1987 sur *Stars-and-Stripes* (toujours avec Dennis Conner) et 1992 comme barreur du Défi italien de Raul Gardini, *Il-Moro-di-Venezia*.

Ces échecs l'ont endurci au point qu'il décide d'engager sa réputation en assumant à la fois le rôle de directeur et de barreur de son Défi. A Auckland, il mène à bien un projet en son nom propre et en celui de son club de toujours, le Saint Francis Yacht Club de San Francisco. A quarante ans, le barreur américano-français, spécialiste du match-racing, fort de six titres mondiaux obtenus en régates et une victoire éclatante en 1998 dans la course autour du monde en équipage avec escales, a prouvé qu'un régatier pur pouvait dompter le grand large.

Son entourage est fiable, composé de vétérans de l'épreuve. Il fait, entre autres, équipe avec son vieux complice John Kostecki, un des meilleurs tacticiens au monde, membre comme lui du Saint Francis Yacht Club.

Relativement similaire à celui de son adversaire italien pour sa partie immergée, son bateau (USA 61) est pratiquement neuf. Il n'a navigué en course que pendant la demi-finale, du 2 au 13 janvier, et a démontré sa polyvalence en remportant huit des dix régates disputées à ce stade de la compétition, soit une de plus que Prada Challenge. Il est le favori déclaré du *defender*, Team-New-Zealand, qui prédit sa victoire en finale de la Coupe Louis-Vuitton sur le score sans appel de 5-0.

P. J.

La cinquième finale de la Coupe Louis-Vuitton

La Coupe Louis-Vuitton a été créée en 1983 pour « faire le tri » parmi les candidatures de plus en plus nombreuses des *challengers*. Elle consiste à disputer un certain nombre de tours éliminatoires définis par rapport au nombre de concurrents engagés.

● **La règle du jeu de la finale.** Le premier, d'America-One (EU) ou de Prada Challenge (Ita), à emporter cinq régates gagnera la Coupe Louis-Vuitton et l'honneur d'affronter le *defender* néo-zélandais de la Coupe de l'America (Team-New-Zealand), à partir du 19 février, dans la baie d'Hauraki, à Auckland.

● **Les précédents vainqueurs.**
1983. *Australia-II* (John Bertrand, Aus.). Les Australiens s'imposeront en Coupe de l'America face aux Américains de *Liberty* (Dennis Conner). Cette année-là, il y avait sept Défis venus de cinq nations différentes.
1987. *Stars-and-Stripes* (Dennis Conner, EU). Dennis Conner reprendra la Coupe de l'America à l'Australien *Kokaburra-III*. Cette année-là, il y avait quinze Défis venus de six nations différentes.
1992. *Il-Moro-di-Venezia* (Paul Cayard, Ita.). En Coupe de l'America, les Italiens s'inclineront face au *defender* américain, *America-3*. Cette année-là, il y avait huit Défis venus de sept nations.
1995. *Black-Magic* (Peter Blake, NZ). En finale de la Coupe de l'America, les Néo-Zélandais, avec Russel Couts à la barre, domineront nettement le *defender* américain (*Young-America*, de Dennis Conner) par 5-0. Cette année-là, il y avait sept Défis venus de cinq nations.

● **Les Défis français.** La meilleure performance d'un Défi français dans la Coupe Louis-Vuitton revient à *Ville-de-Paris* (Marc Pajot), qui s'est hissé en 1987 en demi-finale (disputée par quatre voiliers). *6e -Sens*, le bateau du défi Bouygues Telecom-Transiciel, barré par Bertrand Pacé, s'est, lui, classé dernier de la « demi-finale » à six voiliers de l'édition 1999-2000.

Virtual Spectator recrée les régates sur Internet

AVEC VIRTUAL SPECTATOR, les Néo-Zélandais Lindsay Ferguson et Craig Meek ont imaginé un ingénieux palliatif à la poussive couverture télévisuelle en direct des débuts de l'édition 1999-2000 de la Coupe de l'America. Leur concept, gravé sur CD-ROM, permet de suivre, en direct ou à la demande sur Internet, sous forme d'animation graphique en trois dimensions, les régates en cours ou de revisionner celles déjà disputées à Auckland. Les deux « Kiwis » n'ont pas eu seuls l'idée de transformer fans et médias du monde entier en spectateurs virtuels de la Coupe. La société Louis-Vuitton, organisatrice des éliminatoires de l'épreuve depuis 1983, les y a encouragés dès la victoire en 1995 de Peter Blake et de ses hommes.

Avec leur trophée, les nouveaux tenants de la vieille aiguière d'argent gagnaient aussi le privilège d'organiser la prochaine édition de la Coupe de l'America chez eux, sur cette langue de terre perdue à des fuseaux horaires de l'Europe et de l'Amérique traditionnellement concernées par l'événement. L'image et les informations dispensées par Virtual Spectator sont donc providentielles, même si elles arrivent avec trente secondes de retard sur la réalité. L'industrie du jeu exploitait déjà ce système, mais il n'avait jamais été utilisé pour diffuser du sport en direct sur Internet.

L'innovation est de taille. Tout en « dégradant » les informations en provenance directe de l'électronique de bord des voiliers pour les protéger de la curiosité des défis concurrents, Virtual Spectator calcule les écarts et les mouvements des voiliers en course selon la force et la direction du vent. Le public peut ainsi suivre les réactions des bateaux grâce à des lignes pointillées mouvantes. Et les sponsors – auxquels on proposera bientôt de projeter à peu de frais leur logo sur les voiles virtuelles pour des laps de temps choisis – se réjouissent.

ESPIONNAGE AU GRAND JOUR

« Ce n'est pas un projet rentable, mais un projet d'image, assure Bruno Troublé, directeur de la Coupe Louis-Vuitton, qui préfère taire le montant du financement des recherches pour la conception de Virtual Spectator. *Nous n'avons pas d'intérêts sur les bénéfices. »* D'après lui, 40 000 CD-ROM à 70 dollars pièce ont été vendus sur le site www.louisvuittoncup.com. Une opération de promotion organisée avec le quotidien *La Stampa* pour faire écho au succès du Défi italien a piqué la curiosité des lecteurs transalpins.

Les *challengers*, eux, cautionnent le concept au-delà de toute espérance. Pas un Défi dont on n'ait surpris les membres à décortiquer quotidiennement, à l'aide de Virtual Spectator, les courses disputées, pour analyser ses propres erreurs ou déceler les faiblesses des adversaires dans une situation donnée. La réticence était pourtant massive dans ce milieu jaloux des secrets de ses trouvailles technologiques.

« C'est un outil fabuleux et désormais accessible pour revisualiser les courses et définir des approches tactiques de départ ou de croisements, admet Xavier de Lesquen, directeur général du Défi français à Auckland. *On ne remonte pas aux valeurs réelles, mais on peut tout de même hiérarchiser les bateaux en termes de points forts et faibles grâce à des segments significatifs. »* Les informations compilées par Virtual Spectator pourraient même être utilisées par les concepteurs des futurs voiliers de la compétition.

A la prochaine édition, Virtual Spectator s'affranchira du CD-ROM, qui limite encore l'audience, pour proposer les régates directement en ligne. Ses créateurs promettent des fioritures comme le roulis, le souffle du vent dans les voiles, le son à bord ou les commentaires simultanés d'experts en cinq langues.

Patricia Jolly

LeMonde Job: WMQ2501--0027-0 WAS LMQ2501-27 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:07 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0436 Lcp:700 CMYK

Le comité de candidature de Paris aux JO de 2008 attend toujours son président

De nombreuses incertitudes entourent l'arrivée annoncée de Claude Bébéar

Si le fondateur d'Axa, premier groupe mondial d'assurances, devrait prendre la tête de la candidature de Paris aux Jeux olympiques d'été de 2008, sa nommination n'est pas encore effective. Les différents interlocuteurs ne semblent pas être d'accord sur la date et les conditions posées par Claude Bébéar – unanimité sur son nom et liberté totale de composition de l'équipe – font grincer quelques dents.

À DIX-HUIT MOIS de l'échéance, c'est-à-dire la désignation par le Comité international olympique (CIO) de la ville organisatrice des Jeux olympiques de 2008, le comité de candidature de Paris n'est toujours qu'un corps sans tête. L'équipe constituée pour préparer le dossier parisien est à pied-d'œuvre, dans un bel hôtel particulier du quartier du Marais, depuis la fin de l'été 1999. Sa coordination est assurée par Noël de Saint-Pulgent, directeur du groupement d'intérêt public (GIP) qui constitue la structure juridique du comité.

Mais depuis l'annonce de la démission de Philippe Bourguignon, intervenue début décembre 1999, au terme d'un mandat de quelques mois au cours duquel le patron du Club Méditerranée aura joué les hommes invisibles, le GIP fonctionne sans président. Une situation qui n'en finit pas de susciter des interrogations. Les premières d'entre elles concernent Claude Bébéar, présenté comme le successeur de Philippe Bourguignon à la tête du comité de candidature.

Or, a-t-on appris récemment de source proche du président d'Axa, *« rien n'est signé ». « Rien n'est encore fait*, confirme Noël de Saint-Pulgent, *mais cela se fera dans les semaines qui viennent. Il faut seulement que Claude Bébéar rencontre les membres du GIP. »* Seulement voilà, l'intéressé a confié au *Monde* (nos éditions du 20 janvier) qu'il s'investirait à *« plein temps fin 2000 début 2001 »*. Une date qui ne semble pas correspondre aux souhaits du GIP, lequel préférerait une prise de fonction effective dès le mois de mai. C'est en effet le 3 mai que Claude Bébéar quittera la direction d'Axa, quelques semaines avant ses soixante-cinq ans, pour devenir président du conseil de surveillance du numéro 1 mondial de l'assurance.

Dans les couloirs du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), on juge cette entrée en lice bien trop tardive comptetenu des échéances. *« Claude Bébéar doit arriver le plus tôt possible »*, dit-on. Et d'évoquer le mois de février. On souligne, par ailleurs, que les capacités d'organisation de ce chef d'entreprise à succès – il a fait d'une petite mutuelle normande, 17e société d'assurances française, le premier groupe mondial, pesant quelque 50 milliards d'euros en Bourse – devraient lui permettre de mettre très rapidement en œuvre les moyens susceptibles de donner toutes ses chances à la candidature parisienne.

DEUX CONDITIONS

Claude Bébéar aurait posé deux conditions à sa venue : faire l'unanimité sur son nom au sein du GIP (où sont représentés la Ville de Paris, la région Ile-de-France, le ministère de la jeunesse et des sports et le CNOSF) et pouvoir arriver avec sa propre équipe, une fois sa nomination officialisée par le maire de Paris, Jean Tiberi (RPR), garant de la candidature, après consultation des trois autres parties.

La première condition ne semble pas devoir poser de problème. Un proche de Marie-George Buffet rappelle, pourtant, que *« si on nous avait demandé notre avis, nous aurions peut-être proposé d'autres noms »* que celui de ce grand libéral proche de Valéry Giscard d'Estaing. Et le cabinet du ministre, souvent très autonome il est vrai, n'a pas hésité à exprimer ses réticences. Quant à la deuxième condition, elle risque de constituer une pierre d'achoppement, une équipe à peu près complète étant déjà en place.

PAS DE COPRÉSIDENCE

Au milieu de ces incertitudes, une question semble réglée, celle de la nomination d'un coprésident issu du mouvement sportif, à l'image des tandems constitués pour les JO d'hiver d'Albertville, en 1992 (Michel Barnier et Jean-Claude Killy), et la Coupe du monde de football 1998 (Fernand Sastre et Michel Platini). Cette désignation avait été vivement souhaitée par Marie-George Buffet lors de ses vœux, début janvier, et soutenue, un temps, par le CNSOF. Les noms de deux anciens champions, le judoka Jean-Luc Rougé et l'escrimeur Philippe Riboud, fins connaisseurs de la chose olympique, circulaient avec insistance ces dernières semaines. Il apparaît aujourd'hui que l'idée est abandonnée.

« La question ne se pose pas, affirme Noël de Saint-Pulgent. *Il y a déjà au sein du comité de candidature un ancien sportif de haut niveau, ouvert et estimé* [Olivier Lenglet, champion olympique par équipes d'épée en 1988 en est le directeur adjoint]. *Nous sommes désireux d'associer les sportifs de haut niveau à la candidature : nous avons réuni plusieurs d'entre eux le 12 janvier et une réunion de cette nature aura lieu une fois par mois. »*

La volonté affirmée de Claude Bébéar de disposer des pleins pouvoirs se mariait également mal avec l'existence d'un coprésident. Le ministère de la jeunesse et des sports a donc dû avaler une nouvelle couleuvre. *« Il n'est pas contestable qu'il s'agit de concessions importantes*, indique-t-on dans l'entourage de Marie-George Buffet. *Mais pour nous, le plus important est que la candidature fonctionne. Il n'y a eu aucun marchandage mais nous serons attentifs à ce qu'elle prenne en compte un certain nombre de valeurs auxquelles nous tenons particulièrement. »*

Michel Dalloni et Gilles van Kote

Un tiers de la D 1 éliminé de la Coupe de France

Six clubs de l'élite sur dix-huit, Bastia, Lens, Sedan, Montpellier, Nancy et Auxerre, ont été battus par des équipes de rang inférieur

LA COUPE DE FRANCE de football reste coquine. La preuve, six clubs de première division ont été battus dès les 32es de finale, vendredi 21 et samedi 22 janvier, par des clubs hiérarchiquement inférieurs. Le plus retentissant de ces exploits est à mettre à l'actif de l'équipe de Saint-Quentin (Aisne), douzième du groupe A du CFA (l'équivalent de la quatrième division). Les amateurs ont dominé Bastia (1-0) grâce à un penalty transformé dès la 7e minute par Ben Khalfallah. *« Nous sommes passés au travers »*, a pesté l'entraîneur corse, Frédéric Antonetti.

FOOTBALL

Deux formations de National (l'ancienne division 3), Thouars et Besançon, ont éliminé, respectivement, Nancy (1-0) et Lens (2-1). *« J'espère que les joueurs ne vont pas se laisser éblouir »*, a déclaré l'entraîneur bisontin, Sylvain Matrisciano, qui a refusé d'aller dans les studios de Télé-Foot, dimanche. Les trois dernières surprises ont été réalisées par des clubs de deuxième division, Amiens, Laval et Lorient, aux dépens respectivement d'Auxerre (1-0), Sedan (0-0, 3 tirs au but à 2) et Montpellier (2-1).

A noter, également, la performance de Calais (CFA) face au premier de la D 2, Lille (1-1, 7 tirs au but à 6). Marseille l'a emporté (1-0) sans gloire devant Segré (CFA) de même que le Paris-SG (4-3) à Limoges et Monaco (1-0) face au RC Paris (National). Plus laborieux encore, Lyon ne s'est qualifié (1-0) qu'à l'ultime minute de la prolongation à Tours (CFA) alors que Le Havre a péniblement évincé Sochaux (D 2) au terme des tirs au but (2-2 après prolongation).

Le « Petit Poucet » de l'épreuve est désormais Montceau (division d'honneur), qui a sorti Vesoul (CFA 2) sur le score de 3-2 après prolongation. Il connaîtra son adversaire, comme tous les autres qualifiés pour les seizièmes de finale, jeudi 27, date du tirage au sort.

Surprises marocaines aux Internationaux d'Australie

SANDRINE TESTUD, tête de série no 12 a été éliminée par Martina Hingis, numéro une mondiale et triple tenante du titre, lundi 24 janvier, en huitième de finale des Internationaux d'Australie (6-1, 7-6 [7/3]). Martina Hingis voit son tableau se dégager après la défaite de Serena Williams, tête de série no 3 face à la Russe Elena Likhovsteva (6-3, 6-3). L'Américaine n'a pas semblé très à l'aise à Melbourne. Après avoir passé trois mois loin des courts en raison d'une tendidite, elle avait même frôlé l'élimination dès le premier tour, puis elle s'était montrée peu convaincante en chemin vers les huitièmes de finale.

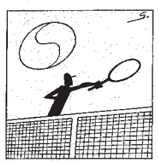

TENNIS

Lundi, Serena Williams a mené 3 jeux à 1 dans le premier set, mais a envoyé dix revers dans le filet, perdant les cinq jeux suivants et ses illusions. Joueuse douée, au tennis délié, Elena Likhovsteva, tête de série no 16, a regardé dégringoler les fautes de son adversaire et a su contenir sa puissance quand celle-ci retrouvait un semblant de cadence.

Le tableau féminin a été le théâtre de nombreuses surprises. Lundi, l'Autrichienne Barbara Schett (no 6) a été éliminée par l'Espagnole Arantxa Sanchez-Vicario (no 13). Dimanche, Mary Pierce (no 4) avait été battue par la Japonaise Ai Sugyama. Enfin, la belle histoire continue pour Jennifer Capriati. Dimanche, l'Américaine a pris le meilleur sur la Suissesse Patty Scnhyder (6-3, 4-6, 6-1) se qualifiant pour son premier quart de finale depuis 1992.

Chez les messieurs, la tendance est marocaine. Lundi, au terme d'une partie de plus de trois heures et demi, Younes El Aynaoui a éliminé le Français Arnaud Clément (3-6, 6-3, 6-4, 3-6, 10-8). *« Je le connaissais un petit peu, mais pas par cœur,* a expliqué Arnaud Clément, dernier Français en course. *Il m'a surpris par sa résistance, car il avait déjà disputé deux matches en cinq sets. Et je ne pensais pas qu'il jouait si bien. »* Le 31e joueur mondial, qui se hisse pour la première fois de sa carrière en quart de finale, a ainsi rejoint son compatriote Hicham Arazi, qui avait éliminé Nicolas Escudé, dimanche, au terme d'un match saisissant d'intelligence tactique (6-4, 6-3, 7-6 [9/7]).

Cette accession en huitièmes de finale des deux Marocains illustre une nouvelle fois la belle santé du tennis marocain. Mais celle-ci est fugitive. Hicham Arazi, Younel El Aynaoui ou Karim Alami (éliminé en seizième de finale) se sentent très seuls : après eux, la relève, qui manque de moyens pour s'entraîner tout en étudiant, peine à arriver (*Le Monde* du 3 septembre 1999). Pour l'heure, les trois Marocains ont un rêve : entrer dans le groupe mondial de Coupe Davis. En septembre 2000, ils joueront à nouveau les barrages. Il y a sept ans, ils avaient été battus par la France...

Lleyton Hewitt, la petite merveille australienne, a été sévèrement battu, lundi, par Magnus Norman, tête de série no 12 (6-3, 6-1, 7-6 [8/6]). En quart de finale, le Suédois rencontrera un autre prodige annoncé, l'Allemand Nicolas Kiefer (no 4), qui a disposé du Sud-Africain Wayne Ferreira (6-3, 6-4, 6-2). Enfin, Melbourne commence à entrevoir la demi-finale espérée entre les Américains Andre Agassi et Pate Sampras. Dimanche, le numéro un mondial a battu l'Australien Mark Philippoussis (no 16) (6-4, 7-6 [7/4], 5-7, 6-3) et la tête de série no 3 a éliminé le Tchèque Slava Dosedel (6-1, 6-2, 3-6, 6-1). En quart de finale, Agassi rencontrait Hicham Arazi, mardi, et Pete Sampras était opposé à son compatriote Chris Woodruff, qui a créé une autre surprise en éliminant le Britannique Tim Henman, tête de série no 11 (7-5, 1-6, 6-4, 3-6, 7-5).

Bénédicte Mathieu

LeMonde Job: WMQ2501--0028-0 WAS LMQ2501-28 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:08 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0437 Lcp:700 CMYK

Pour défier le XV du pays de Galles, Bernard Laporte a privilégié la continuité

Le nouvel entraîneur a retenu treize des finalistes du Mondial

La première « liste des vingt-deux joueurs », annoncée, dimanche 23 janvier, par Bernard Laporte, comporte très peu de surprises. Le successeur de Jean-Claude Skrela a rappelé treize des vingt-deux finalistes de la Coupe du monde 1999 pour affronter, en ouverture du Tournoi des six nations, le pays de Galles, le 5 février à Cardiff. Le Toulousain Fabien Pelous succède au Perpignanais Raphaël Ibanez comme capitaine.

PEU DE SURPRISES et encore moins de changements. La première « liste des vingt-deux » élaborée par Bernard Laporte, le nouvel entraîneur de l'équipe de France de Rugby, privilégie la continuité. Le successeur de Jean-Claude Skrela a fait la part belle aux vice-champions du monde : treize des vingt-deux finalistes de la Coupe du monde se retrouveront au château de La Voisine, à Clairefontaine (Yvelines), lundi 31 janvier, pour préparer le match d'ouverture du Tournoi des six nations, le 5 février à Cardiff. A leurs côtés figurent cinq revenants (Alain Penaud, David Venditti, Serge Betsen, Christophe Laussucq et Thomas Lombard), et seulement un nouveau (l'avant biarrot Legi Matiu).

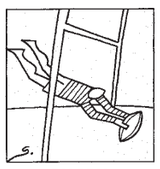

RUGBY

La « révolution Laporte » n'a donc pas eu lieu. Peu de cadres de l'ère Skrela manquent à l'appel : Stéphane Glas, le trois-quarts centre de Bourgoin-Jallieu, actuellement en baisse de forme, ou encore Philippe Bernat-Salles, ailier finisseur flamboyant pendant la Coupe du monde. *« Il est délicat de se priver de Philippe Bernat-Salles,* a déclaré le sélectionneur, dimanche 23 janvier, lors de l'émission « Stade 2 », *mais avec Christophe Dominici ou Emile Ntamack, je dispose déjà de deux phénomènes pour ce poste d'ailier. »* Philippe Bernat-Salles se retrouve aujourd'hui *« en réserve de la République »* : *« Il réintégrera rapidement l'équipe de France si les joueurs retenus ne donnent pas satisfaction »*, a toutefois précisé Bernard Laporte.

Comme prévu, c'est la constitution des lignes arrière qui a donné le plus de fil à retordre au nouveau sélectionneur. Non aux ailes, où les deux *« phénomènes »* décrits par Bernard Laporte devraient être titularisés pour débuter le match de Cardiff, mais au centre et à l'arrière. Conformément à ses options très physiques et à sa volonté de *« prendre le centre du terrain »*, l'entraîneur français a recruté le Briviste David Venditti, de retour en équipe de France pour la première fois depuis la fameuse leçon (52-10) administrée par les Sud-Africains en novembre 1997, et Thomas Lombard, l'ailier du Stade français, qui a montré de belles qualités au centre.

Les deux revenants seront en compétition avec le Dacquois Richard Dourthe, toujours très courageux à ce poste, et avec Thomas Castaignède, électron libre recalé du poste de demi d'ouverture pour cause de performances insuffisantes en tournée et en Coupe du monde. A la charnière, le poste de demi de mêlée semble promis à Fabien Galthié. Invité de dernière minute de la Coupe du monde, le joueur de Colomiers avait réalisé des prestations presque parfaites, et, en l'absence de Philippe Carbonneau, toujours indisponible depuis sa blessure au genou contractée en août à Val-d'Isère, son seul concurrent, le Parisien Christophe Laussucq, ne paraît pas encore en mesure de rivaliser.

CHAISES MUSICALES

Au poste de demi d'ouverture, en revanche, le « match » paraît très ouvert entre le tenant, Christophe Lamaison, et son « challenger », le talentueux Alain Penaud. Le premier, pas toujours titulaire dans son propre club, où l'international Ecossais Greg Townsend lui est souvent préféré, conserve sans doute une petite longueur d'avance grâce à sa formidable prestation face aux Néo-Zélandais, en demi-finales de la Coupe du monde.

Vieille habitude, la composition du pack d'avants ne recèle pas de surprises majeures. Leur positionnement, en revanche, porte déjà la griffe Laporte : à Cardiff, Abdelatif Benazzi sera aligné au poste de flanker côté fermé, à la place de Marc Lièvremont, parti à la retraite, et Fabien Pelous, le nouveau capitaine, reprendra le numéro 8 de Christophe Juillet, lui aussi retiré des campagnes internationales. En deuxième ligne, la place sera dégagée pour Olivier Brouzet et pour le nouvel arrivant, Legi Matiu.

C'est en première ligne que le jeu de chaises musicales a les plus grandes chances de fonctionner pendant le Tournoi. Déchu de son brassard de capitaine, Raphaël Ibanez pourrait céder sa place de talonneur à Marc Dal Maso, alors que Christian Califano paraît menacé par Pieter De Villiers. Comme tous ses partenaires, le pilier toulousain, exclu du Mondial pour un coup de tête assené à un Fidjien, aura entendu l'avertissement de Bernard Laporte, qui réagissait aux nouvelles règles prévoyant des expulsions temporaires pour sanctionner certaines fautes : *« Celui qui sera expulsé aura peu de chances de revenir en sélection. »*

Eric Collier

■ **La liste des 22.** Avants : Christian Califano (Toulouse) ; Pieter De Villiers (Stade français) ; Franck Tournaire (Toulouse) ; Marc Dal Maso (Colomiers) ; Raphaël Ibanez (Perpignan) ; Olivier Brouzet (Bègles) ; Legi Matiu (Biarritz) ; Abdelatif Benazzi (Agen) ; Serge Betsen (Biarritz) ; Thomas Lièvremont (Perpignan) ; Olivier Magne (Montferrand) ; Fabien Pelous (cap., Toulouse). Arrières : Fabien Galthié (Colomiers) ; Christophe Laussucq (Stade français) ; Christophe Lamaison (Brive) ; Alain Penaud (Toulouse) ; Richard Dourthe (Dax) ; Thomas Lombard (Stade français) ; David Venditti (Brive) ; Emile Ntamack (Toulouse) ; Thomas Castaignède (Castres) ; Christophe Dominici (Stade français).

Fabien Pelous, capitaine au mérite

LE NOUVEAU CAPITAINE du XV de France est blessé. Touché à la cheville, Fabien Pelous, vingt-six ans, n'a pas joué les deux dernières rencontres disputées par son club, le Stade toulousain. Une absence rare chez un joueur solide (1,98 m, 110 kg),

PORTRAIT

Il a attendu la tournée d'été 1999 du XV de France dans le Pacifique sud pour révéler, dans la déroute, ses qualités de meneur d'hommes

qui dit avoir *« envie de profiter de* (son) *physique pour faire du sport »*, et qui a accumulé 48 sélections en équipe de France en seulement quatre ans. Après des débuts qu'il qualifie lui-même de *« timides »*, l'Ariégeois a construit sa carrière internationale *« par paliers »*. D'abord aligné au centre de la troisième ligne, puis en deuxième ligne, sa place pendant la Coupe du monde, Fabien Pelous devrait retrouver le poste de n°8 dans le système mis en place par Bernard Laporte.

S'il fut souvent capitaine dans ses années de jeunesse, son autorité *« naturelle »* a tardé à s'imposer au plus haut niveau. Cadre de l'équipe de France depuis 1995, Fabien Pelous a attendu la tournée d'été 1999 du XV de France dans le Pacifique sud pour révéler, dans la déroute, ses qualités de meneur d'hommes. *« J'ai pris du poids dans le groupe, je parle plus facilement et plus naturellement »*, expliquait-il. Le 20 juin, à Hamilton (Nouvelle-Zélande), Jean-Claude Skrela lui avait déjà confié le capitanat de Raphaël Ibanez, laissé au repos pour affronter la Nouvelle-Zélande « A ».

Bernard Laporte, présent ce jour-là comme observateur, avait pu apprécier de près la valeur de l'homme, à ses yeux *« le plus charismatique du groupe »*. De longue date, l'ancien entraîneur du Stade français savait que le joueur du Stade toulousain figurait parmi les plus *« respectés sur le terrain »*. *« Et un capitaine, c'est d'abord quelqu'un qui est très bon sur le terrain »*, a indiqué Bernard Laporte en officialisant la nomination du nouveau capitaine du XV de France.

Préféré à Raphaël Ibanez – *« A lui de démontrer qu'il est le meilleur talonneur de France »*, insiste Bernard Laporte –, Fabien Pelous hérite d'un groupe auréolé du titre flatteur de vice-champion du monde 1999 après une saison catastrophique. Au lendemain de la victoire déjà historique (43-31) sur les All Blacks, en demi-finales de la Coupe du monde, celui qui n'était encore qu'un vice-capitaine étalait sa satisfaction, avec du bonheur plein les yeux : *« C'est nous qui sommes dans le vrai. »*

Comme tous ses partenaires, il aura certainement à cœur de démontrer, à l'occasion du premier Tournoi des six nations, que cette avantageuse place de meilleure équipe européenne n'est en rien usurpée. Sur un plan plus personnel, il devra aussi faire oublier la suspension de deux semaines dont il avait écopée en Coupe du monde pour avoir piétiné dangereusement un joueur fidjien.

La faute, cruelle en apparence, n'était pas intentionnelle et, aux yeux des gardiens de l'éthique du jeu, la nuance est d'importance : le geste délictueux de Fabien Pelous a été effectué dans l'élan d'une action de jeu. Mais, alors que les joueurs français soupçonnés de mauvais gestes pendant la Coupe du monde seront surveillés de près, le nouveau capitaine des Bleus ne dispose d'aucun droit à l'erreur.

E. C.

COMMENTAIRE

NORMALISATION

Bernard Laporte a dévoilé la composition de sa première *« liste des 22 »* sur France Télévision, dimanche 23 janvier. Deux semaines plus tôt, il avait choisi le même canal pour révéler les 35 noms du groupe de joueurs sur lesquels il compte s'appuyer pour disputer le Tournoi des six nations. *« Priorité aux partenaires de la Fédération »*, explique-t-il, en substance, pour justifier cette politique à laquelle ses prédécesseurs avaient refusé de se plier.

Cette manière de faire resterait anecdotique si elle ne symbolisait le franchissement d'une nouvelle étape dans le processus en cours de normalisation du rugby français. Bernard Laporte attache une importance extrême à cette *« rigueur »* et à cette *« vérité du rugby professionnel »*, seules options possibles, selon lui, pour rivaliser avec les trois grands ténors de l'hémisphère Sud.

Visible dans la composition de son groupe – reposant sur le triptyque poids-centimètres-puissance –, cette volonté de normalisation recèle au moins un travers en voulant tirer un trait sur l'une des spécificités du rugby d'ici : un jeu basé sur la rigueur, mais aussi sur des *« coups de folie »*, tels que celui qui avait dévasté les certitudes des All Blacks.

E. C.

Ski alpin : Régine Cavagnoud brille de nouveau à Cortina d'Ampezzo

UN AN ET UN JOUR après sa première victoire sur le site italien en Coupe du monde, Régine Cavagnoud a réitéré son exploit, samedi 22 janvier, sur la piste olympique de la Tofane à Cortina d'Ampezzo. La skieuse de La Clusaz (29 ans) a dévalé les 2 590 mètres en 1 min 34 s 01, pour largement devancer l'Autrichienne Tanja Schneider et la Slovène Mojca Suhadolc. Après avoir enlevé, le 19 novembre, le slalom géant de Copper Mountain (Etats-Unis), Régine Cavagnoud a ainsi signé sa deuxième victoire de la saison, la quatrième de sa carrière. La Française s'est emparée de la 5e place du classement de la Coupe du monde de descente. Son triomphe a été complété par la 5e place de Carole Montillet, devant Mélanie Suchet. Dimanche 23 janvier, la Suédoise Anna Ottosson a gagné le slalom géant.

DÉPÊCHES

■ **L'Autrichien Mario Matt** (20 ans) a signé sa première victoire en Coupe du monde, dimanche 23 janvier, en slalom à Kitzbühel (Autriche), devant le Slovène Matjaz Vrhovnik et l'Autrichien Benjamin Raich. Le Norvégien Kjetil-Andre Aamodt, 7e, s'est consolé avec les 100 points du combiné, mais compte encore près de 350 points de retard sur l'Autrichien Hermann Maier au classement général de la Coupe du monde.

■ **ATHLÉTISME : Amandine Homo et Marie Poissonnier** ont battu toutes les deux le record de France en salle du saut à la perche (5,31 m), lors de la 4e étape du Perche élite Tour, samedi 22 janvier, à Poissy (Yvelines).

■ **AUTOMOBILISME : le Finlandais Tommi Makinen (Mitsubishi Lancer)** a emporté le 68e rallye Monte-Carlo, première épreuve du championnat du monde, à l'issue de la dernière spéciale, samedi 22 janvier. Le quadruple champion du monde a devancé la Ford Focus de l'Espagnol Carlos Sainz et la Subaru de Juha Kankkunen. L'Ecossais Colin McRae (Ford Focus) a abandonné dans la dernière spéciale (moteur cassé) alors qu'il était en troisième position. L'épreuve a été marquée par l'abandon collectif des Peugeot 206 WRC, annoncées comme favorites, semble-t-il, d'un *« coup de froid »* qui a paralysé leur moteur.

■ **Les Français Jean-Louis Schlesser (Schlesser-Renault) et Richard Sainct (BMW)** ont réalisé dimanche 23 janvier le doublé – après leur victoire en 1999 – en gagnant le Dakar 2000.

■ **BASKET-BALL : Pau-Orthez,** vainqueur de Nancy (88-61), a profité de la défaite de Villeurbanne face à Chalon-sur-Saône (62-73), samedi 22 janvier, pour prendre la tête du championnat de France à l'issue de la 19e journée. Les Palois disposent d'un point d'avance sur Villeurbanne et de trois sur Limoges, victorieux à Antibes (74-58).

■ **BOBSLEIGH : emmenés par Bruno Mingeon,** les Français, champions du monde et d'Europe, ont gagné, samedi 22 janvier, à La Plagne, l'épreuve de bob à quatre, comptant pour la Coupe du monde. Sacrés au niveau européen à Cortina d'Ampezzo (Italie) il y a huit jours, ils ont devancé le bob suisse de Martin Annen et celui du Letton Sandis Prusis.

■ **CYCLISME : le Français Gilles Maignan** a emporté, dimanche 23 janvier, le Tour Down Under, l'épreuve australienne qui ouvre la saison cycliste. Gilles Maignan (31 ans) apporte sa première victoire à AG2R Prévoyance, le sponsor qui a pris la relève de Casino.

■ **FOOTBALL : l'homme d'affaires français Michel Reybier**, ancien propriétaire du groupe Reybier (Jambon Aoste, Justin Bridou et Cochonou), a présenté une offre de reprise du Football club Nantes Atlantique (FCNA), pour un total de 150 millions de francs, selon le quotidien *Ouest-France* du samedi 22 janvier. Les dirigeants du FC Nantes se sont dits *« atterrés »* par la publication de ces informations.

■ **Leeds, qui s'est imposé** (2-1) à Sunderland, dimanche 23 janvier, pour le compte de la 23e journée, a conservé sa place de leader du championnat d'Angleterre. Au classement, Leeds compte 4 points d'avance sur Manchester United et Arsenal.

■ **La Juventus Turin,** grâce à sa victoire (0-2), et un but de Zinedine Zidane, sur le terrain de Reggina, a pris le large au classement du championnat d'Italie, à l'issue de la 18e journée dimanche 23 janvier. La « Juve » compte trois points d'avance sur la Lazio Rome, tenue en échec à Cagliari (0-0).

■ **HANDBALL : la France,** qui a dominé l'Ukraine (24-22) samedi 22 janvier, a battu l'Allemagne (25-19), dimanche 23 janvier, lors de la 3e journée du championnat d'Europe, à Zagreb.

■ **RUGBY : Pau, grâce à sa large victoire sur Nîmes** (31-3) samedi 22 janvier, a enregistré son 8e succès et est toujours la seule formation invaincue du championnat de France au terme de la 9e journée. Dans la poule 1, le Stade toulousain, battu à Brive (16-15), a laissé le commandement à Colomiers, à égalité de points avec Auch, avec lequel il n'a pu se départager (12-12).

■ **SKI NORDIQUE : l'Allemand Martin Schmitt** a emporté, samedi 22 janvier et dimanche 23 janvier, les deux concours de saut à skis de Sapporo (Japon) comptant pour la Coupe du monde. C'est le troisième doublé de la saison pour Martin Schmitt.

■ **LOTO : résultats des tirages n°7** effectués samedi 22 janvier.
Premier tirage : 2, 7, 14, 16, 28, 37, numéro complémentaire : 24
Rapports pour 6 numéros : 1 882 120 F, 286 927 € ; pour 5 numéros et le complémentaire : 86 595 F, 13 201,32 € ; pour 5 numéros : 4 035 F, 615 € ; pour 4 numéros et le complémentaire : 198 F, 30,18 € ; pour 4 numéros : 99 F, 15,09 € ; pour 3 numéros et le complémentaire : 24 F, 3,65 € ; pour 3 numéros : 12 F, 1,82 €. **Second tirage :** 4, 9, 18, 23, 28, 40, numéro complémentaire : 2. Pas de gagnant pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 65 010 F, 9 910 € ; pour 5 numéros : 6 010 F, 916 € ; pour 4 numéros et le complémentaire : 252 F, 38,41 € ; pour 4 numéros : 126 F, 19,20 € ; pour 3 numéros et le complémentaire : 26 F, 3,96 € ; pour 3 numéros : 13 F, 1,98 €.

Le Monde TROISIEME SEMAINE DU GRAND CONCOURS L'ANNÉE DU SIÈCLE France inter

COMMENT PARTICIPER ?
Vous avez jusqu'au lundi 31 janvier pour découvrir l'événement du siècle qui se cache derrière le titre suivant : "Lauriers en gélatine". Aidez-vous de l'indice du jour ci-dessous pour trouver son nom puis recherchez sa date exacte dans le cahier spécial jeu paru dans *Le Monde* daté du 9-10/01/00, disponible chez votre marchand de journaux.

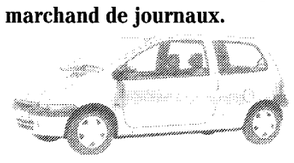

3 INDICES PAR JOUR !
Le 1er indice paraît dans les pages du *Monde*, le 2e sur le site www.lemonde.fr et le 3e sur *France Inter* entre 7 h et 9 h. Vous pouvez envoyer 1 réponse par participant et par jour, maximum, avant le lundi 31 janvier, sur bulletin ou papier libre, collé sur dos de carte postale.

Un vieux bossu y précéda une jeune aveugle.

PLUS D'UN MILLION DE FRANCS DE PRIX À GAGNER !
Gagnez cette semaine : 1er Prix : 1 *Twingo Pack*. 2e Prix : 1 PC multimédia *Pentium III*, 500 Mhz. 3e prix : 1 week-end à St-Petersbourg pour 2 personnes dans un hôtel 5*. 4e prix : 1 téléviseur 16/9 82 cm *Thomson*. Du 5e au 10e prix : 6 appareils photos numériques *Fuji MX-2900*. Du 11e au 100e prix : 90 radios cassettes *Thomson*.

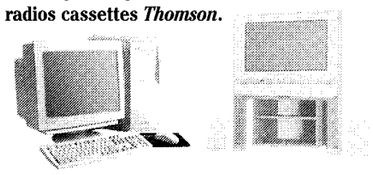

Bulletin réponse 3e semaine -
Inscrivez ici en lettres majuscules le nom de l'événement de la semaine à trouver,
le jour, le mois et l'année
QUESTION SUBSIDIAIRE pour départager les ex aequo, devinez le tirage du *Monde* daté du 27/01 :
NOM
PRÉNOM
ADRESSE
SIGNATURE* ABONNÉ O N
A compléter en totalité et renvoyer sur jusqu'au mercredi 26/01 dernière levée postale, à :
L'ANNÉE DU SIÈCLE / BP 460 / 77838 OZOIR LA FERRIÈRE cedex.
selon la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus. **signature des parents pour les mineurs.*

Règlement, déposé chez SCP Bourgeois, Magnier 77 Roissy en Brie, et cahier spécial disponibles sur demande écrite à l'adresse indiquée sur le bulletin ci-contre.

www.lemonde.fr

LeMonde Job: WMQ2501--0029-0 WAS LMQ2501-29 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:11 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0438 Lcp:700 CMYK

Neige sur le Sud-Est

MARDI. Une perturbation circule de la Corse au golfe du Lion. Il neige des Alpes-Maritimes à l'Aude. Plus au nord, les pressions sont à la hausse. De l'air froid et sec venant de l'est apporte du soleil et de grands froids matinaux.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La couleur dominante du ciel est le bleu. Les gelées matinales sont généralisées à l'intérieur des terres et peuvent même atteindre les côtes. Les températures de l'après-midi sont voisines de 1 à 4 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le soleil brille mais ne parvient pas à réchauffer l'atmosphère qui reste froide du matin au soir. Les températures du petit matin sont très froides, jusqu'à – 5 degrés dans Paris. L'après-midi, il fait de – 1 à 2 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Il fait beau mais très froid. Les températures restent souvent négatives. De – 5 à – 10 degrés au petit matin, elles remontent vers – 2 à 0 degré dans l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le Poitou-Charentes profite d'une belle journée d'hiver, froide et ensoleillée. Plus au sud, quelques plaques de nuages gris persistent le matin puis le soleil redevient dominant. Il fait de 2 à 6 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les Alpes, le Lyonnais, le Limousin et le nord de l'Auvergne passent ce mardi sous un froid soleil. Plus au sud, les nuages apportent quelques flocons sur l'Ardèche et la Drôme. Il fait dans l'après-midi de – 3 à 4 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – La neige tombe jusqu'en plaine à l'intérieur de la Provence et sur le Languedoc. C'est sur les montagnes du Gard et de l'Hérault que la couche est la plus importante. Dans l'après-midi, les flocons se transforment en pluie à l'est du Rhône. Il fait de 2 à 7 degrés.

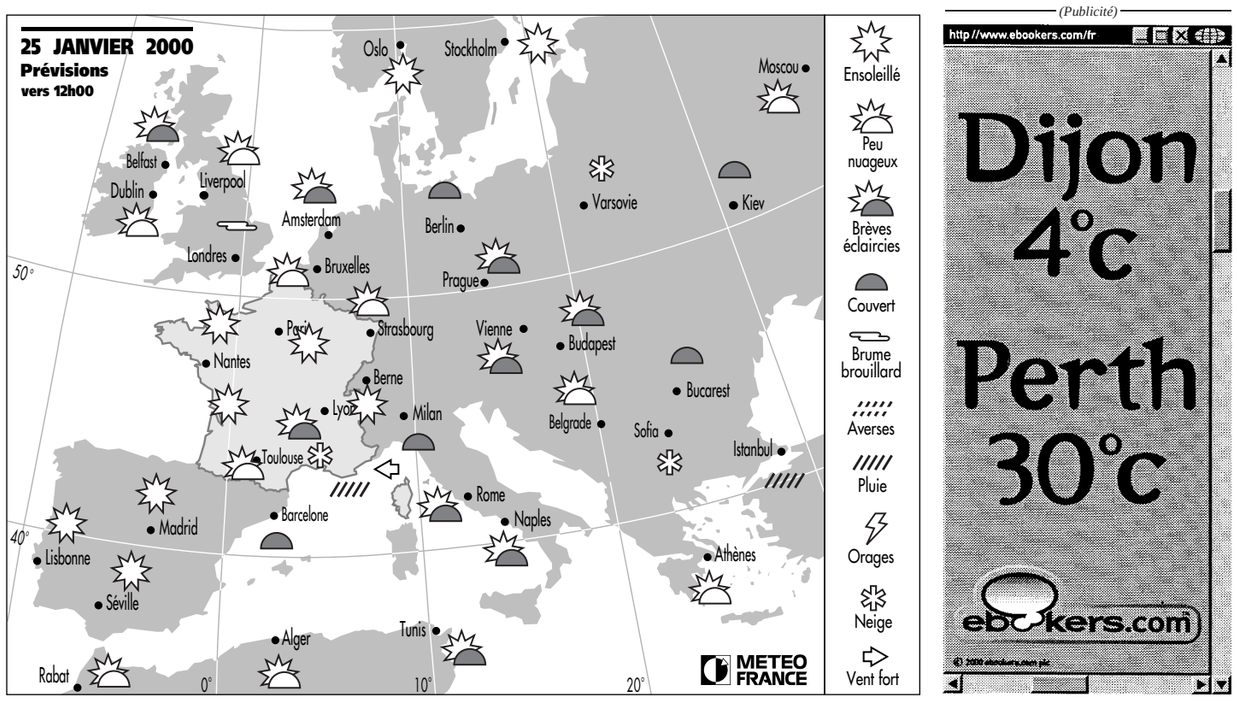

(Publicité)

PRÉVISIONS POUR LE 25 JANVIER 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	--9/-1	S	ATHENES	4/9	S	KIEV	-15/-12	C
AJACCIO	0/9	P	NANTES	-4/1	S	BARCELONE	1/7	C	LISBONNE	4/9	S
BIARRITZ	-1/5	N	NICE	2/10	P	BELFAST	3/5	N	LIVERPOOL	3/4	S
BORDEAUX	-4/3	N	PARIS	-5/0	S	BELGRADE	-10/-6	S	LONDRES	2/5	C
BOURGES	-6/0	S	PAU	-3/4	S	BERLIN	-7/-2	C	LUXEMBOURG	-7/-2	S
BREST	-1/3	S	PERPIGNAN	-1/5	*	BERNE	-10/-5	S	MADRID	-1/7	S
CAEN	-3/2	S	RENNES	-5/1	S	BRUXELLES	-4/2	S	MILAN	-7/1	C
CHERBOURG	-1/3	S	ST-ETIENNE	-7/-1	N	BUCAREST	-13/-6	C	MOSCOU	-18/-15	S
CLERMONT-F.	-8/-1	N	STRASBOURG	-8/-1	S	BUDAPEST	-9/-6	N	MUNICH	-10/-4	S
DIJON	-7/-1	S	TOULOUSE	-4/3	N	COPENHAGUE	-3/-1	S	NAPLES	-2/5	N
GRENOBLE	-6/1	N	TOURS	-6/-1	S	DUBLIN	3/4	S	OSLO	-7/-4	S
LILLE	-5/0	S	**FRANCE outre-mer**			FRANCFORT	-6/0	S	PALMA DE M.	-1/10	S
LIMOGES	-5/1	N	CAYENNE	24/28	P	GENEVE	-6/0	S	PRAGUE	-10/-5	N
LYON	-6/-1	N	FORT-DE-FR.	24/28	S	HELSINKI	-15/-9	S	ROME	-5/5	N
MARSEILLE	-1/6	P	NOUMEA	24/29	S	ISTANBUL	-3/2	P	SEVILLE	2/12	S
									SOFIA	-12/-9	*
									ST-PETERSB.	-16/-14	C
									STOCKHOLM	-8/-6	S
									TENERIFE	9/13	S
									VARSOVIE	-10/-7	*
									VENISE	-7/-1	N
									VIENNE	-9/-5	N
									AMÉRIQUES		
									BRASILIA	20/26	P
									BUENOS AIR.	21/30	S
									CARACAS	22/28	S
									CHICAGO	-13/-11	C
									LIMA	19/21	P
									LOS ANGELES	13/16	C
									MEXICO	7/22	S
									MONTREAL	-14/-8	S
									NEW YORK	-5/-2	S
									SAN FRANCIS.	10/13	S
									SANTIAGO/CHI	12/31	S
									TORONTO	-13/-9	C
									WASHINGTON	-6/-2	C
									AFRIQUE		
									ALGER	-1/15	S
									DAKAR	18/23	S
									KINSHASA	21/28	P
									LE CAIRE	12/20	S
									NAIROBI	15/27	S
									PRETORIA	18/25	S
									RABAT	7/16	S
									TUNIS	5/13	N
									ASIE-OCÉANIE		
									BANGKOK	24/33	C
									BEYROUTH	14/19	S
									BOMBAY	19/31	S
									DJAKARTA	25/29	C
									DUBAI	16/22	S
									HANOI	11/18	C
									HONGKONG	7/12	P
									JERUSALEM	11/19	S
									NEW DEHLI	9/23	S
									PEKIN	-16/-8	S
									SEOUL	-10/-5	*
									SINGAPOUR	25/29	P
									SYDNEY	17/24	C
									TOKYO	3/8	C

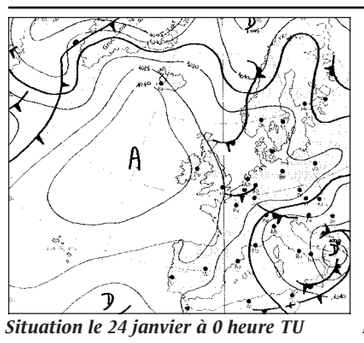

Situation le 24 janvier à 0 heure TU

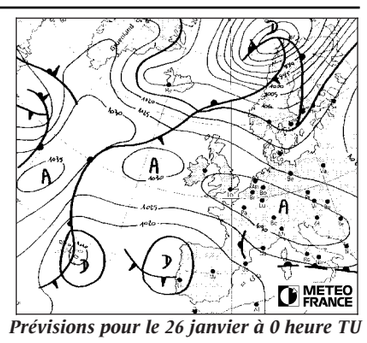

Prévisions pour le 26 janvier à 0 heure TU

ASTRONOMIE

Pourquoi la Lune semble plus grosse sur l'horizon qu'au zénith

POUR LES ASTRONOMES amateurs dépourvus d'instruments, la Lune s'avère le plus intéressant des corps célestes visibles à l'œil nu. Mais Séléné est une illusionniste, et chacun en a fait ou en fera un jour l'expérience. Son disque semble en moyenne deux fois plus gros quand il est posé sur l'horizon que lorsqu'on l'observe au zénith. Connue depuis l'Antiquité, l'affaire constitue le plus ancien mystère de l'astronomie. Aujourd'hui, les psychologues de la perception se sont emparés du sujet. Et se déchirent depuis des années sur l'explication du phénomène.

Evacuons d'emblée l'idée reçue selon laquelle une Lune basse sur l'horizon serait grossie parce que vue à travers une couche épaisse d'atmosphère, comme si l'air agissait comme une loupe. Il n'en est rien et l'hypothèse disant que l'homme n'a pas la même vision des choses lorsqu'il regarde vers le haut plutôt que droit devant lui n'est pas recevable non plus. En fait, deux théories s'affrontent. S'appuyant sur le sens commun – et les lois d'Euclide qui veulent que la taille angulaire d'un objet est inversement proportionnelle à sa distance –, la première énonce que si la Lune au zénith semble plus petite, c'est parce qu'elle est perçue comme étant plus loin.

La seconde hypothèse, paradoxale, prétend que si la Lune à l'horizon semble plus grosse qu'au zénith, c'est parce que, dans le premier cas, notre cerveau la « voit »... plus loin ! Grâce aux éléments présents dans le paysage, notre calculateur biologique dispose de repères lui permettant d'évaluer la juste distance nous séparant de notre satellite. A l'inverse, lorsque la Lune trône haut dans le ciel, plus aucun indice ne nous aide pour apprécier cette distance que nous aurions tendance à sous-évaluer. Pour « corriger » cette erreur, notre système perceptif réinterpréterait et réduirait la taille de la Lune. Ce mécanisme a déjà été illustré par une illusion d'optique célèbre, celle de la voie de chemin de fer, imaginée par Mario Ponzo en 1913 *(voir ci-contre)*.

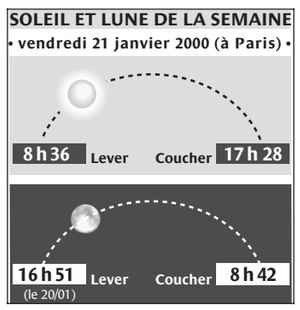

MÉCANISME INCONSCIENT

Pour trancher entre ces deux hypothèses, une seule solution : déterminer laquelle des deux lunes est perçue comme la plus proche. Mais comment évaluer une illusion ? Dans les comptes rendus de l'Académie des sciences américaine du 4 janvier, deux chercheurs – un père et son fils – proposent une astucieuse expérience qui semble mettre un terme au débat. Depuis quarante ans, le psychologue américain Lloyd Kaufman, de l'université de Long Island (New York), s'intéresse au problème de l'illusion de la Lune. Avec son fils James, physicien au centre de recherches d'IBM de San Jose (Californie), il a conduit cinq « cobayes » au sommet d'une colline, devant un écran semi-réfléchissant à travers lequel l'horizon était clairement visible. Grâce à des projecteurs commandés par ordinateur, deux lunes artificielles pouvaient être placées sur l'écran. L'une ne bougeait pas, l'autre pouvait être approchée. L'expérience consistait à demander aux sujets de rapprocher de moitié cette lune mobile. Pour la validité des statistiques, chaque « cobaye » devait effectuer la manœuvre cent fois. Et le paradoxe de la seconde hypothèse s'est confirmé. En moyenne, la lune était placée 4,2 fois plus loin quand elle était à l'horizon que lorsqu'on la voyait au zénith.

Cette surprenante expérience confirme une théorie, dite loi d'Emmert, selon laquelle, par un mécanisme aussi illogique qu'inconscient, la taille perçue de la Lune est proportionnelle à la distance perçue : plus elle semble proche, plus on la voit petite. En sous-estimant l'écart nous séparant de notre satellite lorsqu'il est dans un environnement vierge d'indices de taille ou de distance, notre cerveau sous-estime aussi la grosseur de la Lune. Il faut rendre hommage à l'astronome grec Ptolémée, qui avait émis l'idée qu'un objet vu dans un lieu rempli d'indices semblerait plus distant qu'un objet placé dans le vide. Il avait donc raison. C'était il y a plus de dix-huit siècles.

Pierre Barthélémy

L'illusion de la voie de chemin de fer

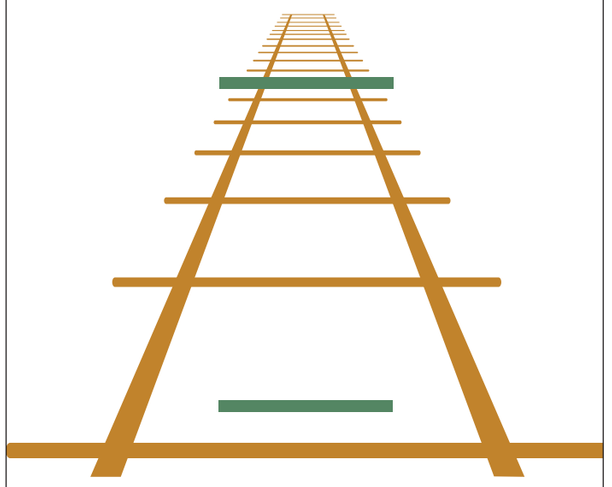

infographie : *Le Monde*

Les deux barres placées en travers de la voie font exactement la même taille. A cause de la perspective qui nous fait imaginer les rails comme des parallèles, la barre du haut nous semble plus grande (alors même qu'on la croit plus lointaine...) car elle occupe *en apparence* un espace entre les rails plus important que celle du bas.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 021

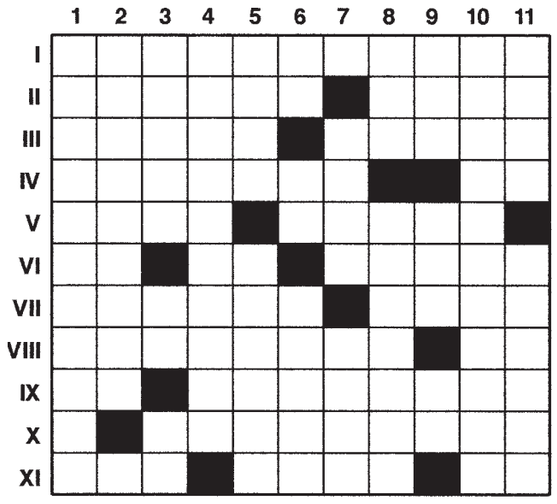

HORIZONTALEMENT

I. Plus loin que le plaisir. – II. Rend les mouvements difficiles. Met en beauté. – III. Baudroie en pleine mer. Frère de Jocaste, il régna sur Thèbes. – IV. Protection rapprochée. Personnel. – V. Ouvre la compétition à tous. S'attaqua au sommet. – VI. Conjonction. Points. Essaie de copier. – VII. Pour ne pas perdre de temps avec le latin. Fait le contact. – VIII. Pays de rêve et de délices. Grecque. – IX. Négation. Faire le canard. – X. Qui a réussi son entrée. – XI. Marque l'hésitation. Odin, Thor, Balder et les autres. Personnel.

VERTICALEMENT

1. Difficile de lui en faire voir de toutes les couleurs. – 2. Met le feu aux poudres. – 3. Accompagnait le cavalier à la bataille. Lettres de Londres. Interjection. – 4. Développements. – 5. Peut venir en aide sous certaines conditions. N'insista pas. – 6. Règle. Article. Un peu de vert dans le paysage. – 7. Démonstratif. Récoltée sur les récoltes. – 8. Maître du Tonnerre. Se tiennent mal. – 9. Explosion d'un autre temps. Cultivé en zone sèche. Dans l'alphabet espagnol. – 10. Font du bruit dans le dictionnaire. – 11. Sein familier. Déployée.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 020

HORIZONTALEMENT

I. Avitailleur. – II. Corail. Anse. – III. Cuite. Motif. – IV. Oise. Casino. – V. UV. Vert. Ter. – VI. Croisière. – VII. Henné. La. Le. – VIII. Réadmet. – IX. Utérins. Est. – X. Si. En. Santé. – XI. Entretenues.

VERTICALEMENT

1. Accoucheuse. – 2. Vouivre. Tin. – 3. Iris. Once. – 4. Tâte-vin. RER. – 5. Aïe. Esérine. – 6. Il. Cri. En. – 7. Matelassé. – 8. Laos. Rad. An. – 9. Entité. Menu. – 10. Usine. Leste. – 11. Réformettes.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 156

La fausse pièce

VOUS DISPOSEZ d'une balance à deux plateaux et de douze pièces d'aspect identique. Onze sont d'authentiques pièces de collection, la dernière n'est qu'une imitation, si bien faite qu'elle a le même aspect que les autres. Heureusement, sa masse diffère légèrement de celle des vraies pièces, mais vous ignorez si elle est plus lourde ou plus légère. Comment, en un minimum de pesées, démasquer la fausse pièce et dire si elle est plus lourde ou plus légère ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 2000

Solution dans *Le Monde* du 1er février.

Solution du problème n° 155 paru dans *Le Monde* du 18 janvier.

Il y a 13 façons de former des rames de 5 voitures, et 1 597 façons de former des rames de 15 voitures.

En effet, une rame de *n* voitures commence par :

● soit une voiture de seconde suivie par n'importe quelle rame de (*n* – 1) voitures.

● soit une voiture de première suivie d'une voiture de seconde et de n'importe quelle rame de (*n* – 2) voitures.

Le nombre R de rames de *n* voitures est donc la somme du nombre de rames de (*n* – 1) voitures et du nombre de rames de (*n* – 2) voitures. Cela permet de construire, de proche en proche, le nombre de rames de 3, 4, 5... 15 voitures. Les amateurs auront reconnu la suite de Fibonacci.

N	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
R	2	3	5	8	13	21	34	55	89	144	233	377	610	987	1 597

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

LE MONDE INTERACTIF
avec Le Monde DATÉ MERCREDI

LeMonde Job: WMQ2501--0030-0 WAS LMQ2501-30 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 08:53 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0439 Lcp:700 CMYK

DANSE En cinq ans, Marie-Thérèse Allier, fondatrice de la Ménagerie de verre, à Paris, a fait des Inaccoutumés un rendez-vous envié et essentiel pour découvrir de jeunes artistes avant-gardistes. ● POUR SA NEUVIÈME ÉDITION, du 25 janvier au 19 février, cette manifestation semestrielle, qui accueille habituellement des nomades d'Europe, s'est concentrée sur dix créateurs travaillant en France. Frondeurs à l'égard des institutions, leurs choix conceptuels et esthétiques se révèlent très éclectiques. ● POUR LE MUSICIEN KASPER T. TOEPLIZ, qui présente *Demonology*, un spectacle avec deux danseuses, *« on peut imaginer que la danse se passe du danseur, tout en restant un spectacle de danse »*. ● LA RÉUSSITE des Inaccoutumés repose sur une position forte de Marie-Thérèse Allier : elle programme pour voir et n'attend pas de voir pour programmer.

Les Inaccoutumés se font les dents à la Ménagerie de verre

Depuis cinq ans, la patronne du lieu parisien, Marie-Thérèse Allier, a su anticiper et accompagner les désirs divers de jeunes artistes très radicaux. Du 25 janvier au 19 février, la neuvième édition de la manifestation s'attachera à des avant-gardistes travaillant en France

PERSONNE ne les connaît, ou presque. Et ils ne feront pas nécessairement une carrière avec notoriété à la clé. Le souhaitent-ils seulement ? Ils sont ceux que Marie-Thérèse Allier, patronne de la Ménagerie de verre, à Paris, a appelés il y a cinq ans des « Inaccoutumés ». Ils forment une nouvelle génération d'artistes, qui le plus souvent ont en commun d'avoir été danseurs dans les grandes compagnies des années 80-90. Ils sont transeuropéens, nomades. La Ménagerie est leur lieu de ralliement, une escale sur un axe Berlin-Hambourg-Louvain-Gand-Lisbonne. A quelques exceptions près, les programmateurs de l'Hexagone les ignorent. Pour sa neuvième édition des Inaccoutumés (la manifestation a lieu deux fois par an), Marie-Thérèse Allier s'est intéressée, une fois n'est pas coutume, à dix artistes qui travaillent en France.

Qu'ont-ils de nouveau, ou de différent, à proposer ? Par ordre de programmation : Rachid Ouramdane, Christian Rizzo, Nasser Martin-Gousset, Xavier Le Roy, Marion Lévy, Kasper T. Toeplitz, Olivia Grandville, Philippe Riera, auxquels s'est ajouté au dernier moment le jeune Russe Matthieu Kavyrchine (parrainé par Ouramdane), résident actuel à l'Ecole du Fresnoy, à Tourcoing. A la veille du coup d'envoi de cette série d'avant-garde, on a voulu savoir en quoi les travaux présentés correspondent au label qui les rassemble : est-ce notre regard qui n'est pas encore accoutumé à leurs travaux ? Est-ce eux qui explorent des sentiers dont on n'aurait pas l'habitude ? Où se situent ces artistes dans la tradition de la danse ? Et s'ils la rejettent, pourquoi ?

SYLVAIN GIRAUDEAU

Krakos, sound designer de « Building 2 », chorégraphie de Philippe Riera.

AFFINITÉS ÉLECTIVES

« *Inaccoutumés ?*, s'interroge Nasser Martin-Gousset, égyptien par son père, corse par sa mère. *Même dans cette génération, je me sens à part. Je pense plus avec mes sens qu'avec mon cerveau. Pour moi une pièce n'est pas une stratégie à explorer à fond, mais reste une manière de me rapprocher de moi-même. Je préfère les nuances, les sensations et me laisser guider par elles. Je ne suis pas un "signataire du 20 août", mouvement dans lequel on retrouve beaucoup d'Inaccoutumés* [*Le Monde* du 3 décembre 1999]. *Cette nécessité de tout remettre à plat ne me correspond pas. Je ne renie pas la narration. Je renie en revanche tout systématisme. Les démarches très provocatrices ne sont pas toujours aussi dangereuses qu'on veut le croire. Peut-être ai-je davantage d'affinités avec Philippe Riera, mais il vient de quitter Paris pour s'installer à Vienne, en Autriche ! Je partage son minimalisme, sa façon d'utiliser la lumière, le texte. Comme moi, il travaille sur le comportemental. Dans sa pièce* Building, *il pose la question de rendre abstraits des éléments très concrets.* »

Parmi cette génération, en France, il y a ceux qui sont « Signataires du 20 août » ou d'« Espace commun », et ceux qui ne le sont pas. Ceux qui appartiennent à des mouvements de réflexion fondamentale qui remettent en cause la finalité de la danse, refusant la représentation traditionnelle et la notion de compagnie. Groupes bien soudés, qui revendiquent les affinités électives, l'amitié, la camaraderie, comme manières de fonctionner. Ils forment leurs réseaux, essaient d'inventer leurs propres outils de création, car plus rien de ce que le ministère de la culture a mis en place ne convient à ces frondeurs. Autant dire que les Inaccoutumés ne sont pas des accoutumés aux grosses subventions. Autant dire que, dans ce contexte, un Nasser Martin-Gousset est doublement isolé.

« *Il n'y a rien de plus excitant que de faire une pièce*, enchaîne Martin-Gousset. *Bien sûr, les travaux de laboratoire peuvent donner naissance à de nouvelles émergences. Pour moi, l'urgence actuelle est que l'on doit se confronter avec l'extérieur, exprimer avec force ce que l'on sent.* » Marion Lévy – qui a quitté la compagnie d'Anne Teresa de Keersmaeker en 1996 – parle de *Baker Fix* : « *C'est pour moi une vraie tentative, menée avec deux autres danseuses, née d'un coup de foudre pour Joséphine Baker. Je me sens concernée par tous ces mouvements qui traversent la danse, sans toutefois y prendre part, car je débute, et l'essentiel pour moi est d'être le plus à l'écoute de mes envies.* »

GIONO ET LES STONES

L'affectif et l'inconscient opposés à la prédominance des approches conceptuelles ? Avec *Bleeding Stone*, Nasser Martin-Gousset met en espace cette sensation qu'il a ressentie, enfant, en voyant du sang frais sur une pierre, le souvenir d'avoir en vain appelé ses camarades. Sentiment de solitude qui le renvoie à son père qu'il n'a pas connu : « *C'est lui le caillou qui saigne. Il y a dans ma pièce une pyramide, image du père peut-être, mais surtout incarnation du temps qui passe. Je suis très sensible au temps, aux sensations que l'on garde du rideau qui voltige pendant la sieste. C'est une pièce sur le Sud, bâtie autour du mistral, du* Husard *de Giono, du double album-référence des Stones*, Exile On Main Street, *enregistré en 1972 à Villefranche-sur-Mer.* » D'un côté, la pétulance d'une Joséphine Baker, jeune, audacieuse, luttant crânement contre le racisme ; de l'autre, la blessure sans fond de la mémoire.

Eclectiques, ces Inaccoutumés ? Divergents sur les « dogmes », les positions à tenir pour affronter sans mollesse les problèmes de l'époque ? Tandis que Philippe Riera traite dans *Building* « *des présences et des disparitions du corps* », Christian Rizzo se débarrasse de ce corps devenu problématique, et fait danser deux adorables robes dans *100 % Polyester* sur des dialogues répétitifs, essentiellement puisés dans la techno de DJ Food (*Le Monde* daté 20-21 juin 1999). Faut-il voir, comme dans le cinéma ou les arts plastiques, cette volonté du réel pour le réel ? Le réel, s'il sert de base à ces Inaccoutumés, c'est de base de décollage. « *Nous n'allons pas vers les arts plastiques, les images, l'électronique, nous sommes de fait dedans*, explique Christian Rizzo. *C'est la question de notre génération. Dans cette génération d'Inaccoutumés, nous avons été nombreux à servir d'interprètes dans des compagnies qui fournissaient du mouvement pour le mouvement, sans se préoccuper du sens, ni de ce que pouvaient développer les autres arts. Nous avons effectué une plongée dans le réel pour nous dégager de tous ces automatismes chorégraphiques. Cette plongée nous a poussés vers un autre imaginaire, lié à l'économie ambiante. La réalité économique du manque. Pas de studio, de chauffage, d'argent. A défaut d'avoir les moyens, nous produisons de la pensée.* »

On pourrait voir dans *Building*, de Philippe Riera, une parfaite illustration de l'*Esthétique de la disparition*, de Paul Virilio. « *J'ai quitté le théâtre, embourbé dans la psychologie, pour la danse, le corps, les lumières*, dit le chorégraphe. *Aujourd'hui, je conçois mes spectacles comme des installations, où musique, lumières, textes convergent et participent en* life set. *Je me sens proche du langage électronique qui fonctionne par réseaux, nœuds. Je fais appel à ces techniques car elles suscitent de nouvelles narrations, des digressions plus ludiques, plus artistiques aussi.* » Son spectacle troué de textes de Jean-Marie Pelt sur la communication des végétaux, d'une précision toute scientifique, se révèle un appel puissant au rêve.

« FRITAGE » SURRÉEL

On y apprend comment les acacias se défendent contre les prédateurs en exhalant des tanins. Comment les prédateurs cherchent alors un arbre qui n'aurait pas eu le temps d'être informé par ses collègues.

Récits avec trous noirs de lumières, projections de films, perceptions tronquées, platines sur scène et guitare électrique. Intelligent et drôle, ce « fritage » surréel avec le réel. Son prochain spectacle, *Bodybuilders*, sera organisé autour des biotechnologies : « *En l'an 2020, 95 % de nos organes pourront être remplacés* », affirme ce lecteur impénitent, qui dit « *avancer dans cette exploration des techniques en même temps qu'*[il]*crée* », et aussi : « *Je me sens tout autant intégré qu'intégrant.* » Conclusion provisoire : s'il y a plusieurs façons d'être un « inaccoutumé », il n'y aurait qu'une façon d'envisager la danse qui serait de ne plus danser, tout en donnant l'idée de la danse. Coton !

D. F.

TROIS QUESTIONS À...

KASPER T. TOEPLITZ

1 Vous qui composez depuis longtemps des musiques pour la danse, que pensez-vous de l'évolution de l'art chorégraphique ?

La danse depuis vingt ans est l'art qui sait regarder le monde. Elle n'a pas tout ce bagage que la musique doit trimballer, elle a beaucoup travaillé avec d'autres disciplines.

C'était moins le geste en tant que mouvement qui importait que le geste artistique. On peut imaginer que la danse se passe du danseur, tout en restant un spectacle de danse. C'est pour moi, la grande promesse de ce qui se passe aux Inaccoutumés. Et plus nulle part ailleurs.

2 Cette année, vous présentez un spectacle, *Demonology*, dans lequel interviennent deux danseuses ?

Il y a dix ans, j'ai donné un premier concert à La Ménagerie de Verre. En 1999, j'avais composé la musique de *Uberengelheit*, de Myriam Gourfink, mais aussi celle de son solo, *Taire*, et de *Glossolalies* qu'elle a chorégraphié pour Jérôme Bel. Marie-Thérèse Allier m'a demandé pourquoi je jouais si fort. J'ai alors décidé de lui proposer quelque chose de silencieux, une musique où l'écoulement temporel serait sensible. J'ai écrit une partition électronique pour une installation *live* qui se déroulerait dans tout le premier étage du bâtiment. Ce n'est qu'ensuite que les danseuses se sont imposées. Il est très difficile, dans le cadre d'une manifestation chorégraphique aussi courue, de trouver des interprètes qui acceptent de ne pas être à l'origine du projet. Myriam et Laurence Marthouret ont dit oui. *Demonology* est écrit en souvenir de l'écrivain Kathy Acker, morte en 1998, dont j'aimais beaucoup l'écriture.

3 Pourquoi avez-vous choisi de collaborer régulièrement avec Myriam Gourfink ?

J'ai besoin de travailler avec un chorégraphe qui travaille la danse comme la musique. Qui écrive à la table. On a débuté une collaboration avec un jeune informaticien sur la conception d'un logiciel qui servirait à l'écriture chorégraphique. Myriam Gourfink commence à composer avec cet outil.

Propos recueillis par Dominique Frétard

Au programme

● ***Au bout des métaphores***, de Rachid Ouramdane. Olivier Tirmache (musique). Jérôme Dupraz (vidéo). Du 25 au 29 janvier.
● ***100 % Polyester-objet dansant à définir n°4 bis***, de Christian Rizzo. Cathy Olive (lumières). Les 28 et 29.
● ***Bleeding Stone***, de Nasser Martin-Gousset. Fabio Balducci (coréalisation vidéo). Du 1er au 3 février.
● ***Produit de circonstances***, par Xavier Le Roy. Les 4 et 5.
● ***Baker Fix***, de Marion Lévy. Arthur H. (musique). Les 9 et 10.
● ***Demonology***, de Kasper T. Toeplitz (conception/musique)/Myriam Gourfink et Laurence Marthouret (chorégraphie/danse). Les 11 et 12.
● ***Paris-Erevan***, d'Olivia Grandville. Eric Kramer (création sonore). Du 15 au 17.
● ***Building 2***, de Philippe Riera. Krakos (sound designer). Jérôme Dupraz (costumier/scénographe). Vincent Tirmache (vidéaste/musicien). Les 18 et 19.

La Ménagerie de verre, 12-14, rue Léchevin, Paris 11e. M° Oberkampf. Tél. : 01-43-38-33-44. De 60 F à 80 F (de 9 € à 12 €). Spectacles à 20 h 30.

Marie-Thérèse Allier, une joueuse aux réflexes rapides

MARIE-THÉRÈSE ALLIER est sans équivalent dans le paysage de la danse à Paris. D'un mot, elle vous arrache la peau, d'un autre, elle vous met un pansement. C'est dire sa réputation. Depuis quelque temps, elle jubile. Et à juste raison. Sa manifestation Les Inaccoutumés, qu'elle a inventée en 1995 pour montrer une jeune génération contestataire, est devenue le *nec plus ultra*. « *Tout le ministère vient, et les programmateurs des principaux lieux en France, et en Europe, défilent pour faire leurs choix.* »

PORTRAIT

Cette ancienne danseuse classique est enviée pour ses choix audacieux

En 1983, Marie-Thérèse Allier a un coup de foudre pour une ancienne imprimerie, située dans le 11e arrondissement. Elle la loue et la transforme en lieu pour la danse. Ainsi naît la Ménagerie de verre, qui est donc un lieu privé. « *Chopinot, Larrieu, Monnier, Duroure montrent à l'époque des* works in progress *qui sont des travaux novateurs. En 1990, j'arrête tout. La danse est devenue codée, installée, linéaire, prévisible. Je reprends une position d'affût pour éviter la routine. Peut-être est-ce la raison qui explique que je vois avant d'autres des chorégraphes qui ne sont plus dans le mouvement pour le mouvement, qui parlent fort de leur époque, qui se nourrissent naturellement d'autres disciplines. Je pense à Alain Buffard, à Jérôme Bel, à Xavier Le Roy, qui portent sur le corps un regard totalement différent. Ils sont des habitués des Inaccoutumés.* »

Marie-Thérèse Allier fait de nombreux jaloux, car les chorégraphes veulent aller chez elle. Avec eux, elle parle de leurs projets, se laisse séduire, parfois pas du tout, mais jamais, quand la confiance est installée, elle n'attend de voir pour programmer. Elle programme pour voir. « *Il y a aussi une adéquation entre mon lieu, très brut, à l'architecture radicale, et ces nouvelles envies de dire le monde. Ces dernières années, des chorégraphes ont pris de la force. On les voit au Podewill à Berlin, au Kampnagel à Hambourg, au Centre culturel de Belem à Lisbonne, au Klapstück à Louvain...* » Et en France ? On croit savoir que Gérard Violette, qui dirige le Théâtre de la Ville, aurait engagé la journaliste Irène Filiberti pour débuter une programmation pointue à la Coupole, lieu de répétitions, situé tout en haut de son théâtre. On sait aussi que Jean-Marc Adolphe, qui programme la danse au Théâtre de la Bastille, s'interroge sur ses choix.

PENSÉE OUVERTE

« *Il est évident que le succès de La Ménagerie a été forgé par le milieu des amateurs de danse et les jeunes artistes*, dit Marie-Thérèse Allier. *Un mouvement ne part pas du public, mais des pratiquants eux-mêmes. Toutefois le public change, il est devenu moins initié, tout en étant très demandeur non pas de la nouveauté pour la nouveauté, mais de propositions artistiques en osmose avec l'époque. Je suis extrêmement flattée de cet intérêt, car il y a seulement quatre ans que je suis passée à l'action.* »

Les grands souvenirs de la directrice sont : Benoit Lachambre, La Ribot, la très « *courageuse et créative* » Olivia Grandville, qui cette année présente à la Ménagerie une création *in situ* autour d'un récent voyage en Arménie (elle vient de donner *Paris/Erevan* en avant-première au Centre de développement chorégraphique de Toulouse). Autres beaux souvenirs : les variations sur le bleu d'Yves Klein par le Suédois Marten Spanberg ; Myriam Gourfink, Emmanuelle Hyunh, l'Américain Jon Kinzel... Marie-Thérèse Allier, si elle remonte plus loin dans le temps, parle d'une époque où elle était danseuse aux Ballets des Champs-Elysées, puis chez Janine Charrat. Difficile de croire que cette avant-gardiste vienne du ballet classique. Elle incarne une pensée ouverte qui va vite et qui ose.

D. F.

LeMonde Job: WMQ2501--0031-0 WAS LMQ2501-31 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 10:59 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0440 Lcp:700 CMYK

La fusion AOL-Time Warner-EMI inquiète les milieux de la culture

Annoncée à Cannes, au Midem, samedi 22 janvier, le possible rachat d'EMI par Time Warner, lui-même annexé récemment par AOL, donnerait naissance à un groupe d'édition musicale puissant et, surtout, hégémonique sur Internet

Annoncée en plein Midem ouvrant ses portes, à Cannes, le 22 janvier, la prochaine fusion des multinationales Warner et EMI a fait l'effet d'un tremblement de terre d'autant plus violent que Warner avait été racheté tout récemment par l'américain AOL (America Online), un portail d'accès à Internet. Plus ancienne et longtemps la plus grande multinationale du disque et de l'édition musicale, EMI a connu quelques déboires, et, dès 1995, des rumeurs couraient sur son possible rachat. AOL-Warner-EMI deviendrait *de facto* le premier groupe d'éditions musicales au monde. Cette perspective inquiète les producteurs indépendants et les artistes, qui voient là la mise sous coupe réglée de la liberté promise par le Net. Selon le *Financial Times,* cependant, EMI et AOL-Time Warner doivent encore attendre le feu vert de Bruxelles, qui pourrait interdire cette fusion.

« C'EST le plus grand camouflet infligé aux babas de l'Internet », commente un fonctionnaire européen. *« Il est prouvé*, poursuit un internaute adepte du format de compression musicale MP3, *que l'Internet n'est pas le règne de la liberté, mais un outil d'optimisation des marchés. »*

Au Midem (Marché international du disque et de l'édition musicale) de Cannes, l'annonce de la fusion prochaine de la société britannique d'édition musicale EMI avec Warner Music Group, branche musicale de l'américain Time Warner, a fait l'effet d'une bombe. Elle intervient quelques jours après que le président de Bertelsmann, Thomas Middelhoff, a affirmé à l'hebdomadaire *Der Spiegel* que le groupe allemand allait acquérir *« dans les mois qui viennent »* Sony Music, ou EMI. Il aura été pris de vitesse par Time Warner, que sa récente acquisition par America Online (AOL) a placé dans la position dominante de producteur-diffuseur.

Divulgué le 23 janvier, le projet de fusion entre Warner Music Group (WMG) et EMI, *« dans le cadre d'une structure de filiale commune à 50-50* [...], *est,* selon un communiqué d'EMI, *une opportunité pour créer le premier groupe musical au monde »*. La place est occupée pour le moment par Universal Music Group (UMG), résultat du rachat, fin 1998, pour 10 milliards de dollars de la néerlandaise PolyGram (du groupe Philips) par le canadien Seagram, déjà propriétaire d'Universal. Une alliance d'UMG, désireux de récupérer sa position de leader, et de Bertelsmann Music Group (BMG), en Europe, n'est, selon certains analystes, pas à exclure, d'autant que les deux géants de l'édition et de la musique ont créé, aux Etats-Unis, une filiale de commerce électronique, Get Music. Mais les diverses supputations autour de ces concentrations montrent le désarroi d'une profession en complète mutation, victime du succès de la musique sur Internet – avec ceux dévolus au sexe, ce sont les sites MP3 qui attirent le plus d'internautes.

Le catalogue d'EMI est, certes, commercialement attirant (des Spice Girls aux Rolling Stones et aux Beatles), celui de WMG ne l'est pas moins (Cher, Eric Clapton, Madonna). Regroupés sous le nom de Warner EMI Music, ils pourraient générer des ventes à hauteur de 8,3 milliards de dollars par an (8,1 milliards d'euros).

PALLIER LA BAISSE DES VENTES

Selon la lettre d'information britannique *Music Copyright* du 19 janvier, Warner Music Group, qui représente 13 % du chiffre d'affaires de Time Warner, affichait une baisse des ventes de 4 % dans les neuf premiers mois de 1999 et des parts de marché ramenées à 18,2 % aux Etats-Unis. EMI n'est pas non plus en très bonne santé : après d'incessantes rumeurs de rachat, des déboires sur les marchés asiatiques, la désertion partielle des Spice Girls, l'action EMI a chuté en Bourse avant de revenir à un cours normal après de beaux succès au Japon. Une distribution *on line* des produits EMI par l'intermédiaire des canaux AOL, qui offrent vingt millions de consommateurs potentiels, serait la bienvenue.

Patrick Zelnik, ex-PDG de Virgin France, patron depuis 1998 d'une maison indépendante, Naïve, rappelle qu'*« il y a deux ans seulement, cinq majors du disque se partageaient 85 % du marché. En 1999, deux d'entre elles possédaient 60 % de ce marché »*. *« Après le rachat de PolyGram, le joyau du groupe Philips, par Seagram, EMI, BMG, Warner, des géants d'antan, ont été baptisées majorettes »*, poursuit-il avant de s'interroger : *« La diversité culturelle s'accommode-t-elle des concentrations ? »* La fusion AOL-Time Warner-EMI inquiète donc les milieux culturels. Le futur Warner-EMI va par exemple devenir le maître incontesté de l'édition musicale – les auteurs-compositeurs et les producteurs, dans les pays de copyright, confient leurs œuvres à des éditeurs chargés de les faire fructifier. La fusion de Warner Chapell et d'EMI-Publishing, l'un des plus gros fonds de catalogue au monde, propriétaire d'un siècle de patrimoine musical, donnera à la nouvelle entité une position dominante dans le domaine de l'édition musicale, que pourraient d'ailleurs contester les autorités américaines, au nom des lois antitrust.

Posséder les droits éditoriaux est un atout maître dans les nouveaux sytèmes de distribution *on line*, où la maîtrise et la vente du processus artistique ne passent plus par la commercialisation d'un objet (le CD par exemple). A preuve, les achats importants et onéreux de titres et de catalogues, remarqués au Midem de Cannes, effectués par les portails musicaux du Net auprès des producteurs indépendants. *« Devant un monstre aussi puissant qu'AOL-Time Warner, et aujourd'hui AOL-Time Warner-EMI,* explique un spécialiste du téléchargement musical sur le Net, *il leur faut acquérir du contenu le plus vite possible. »* *Music Copyright* rappelle que Time Warner est l'un des plus gros câblo-opérateurs américains, détenteur du procédé de transmission à haut débit Road Runner, qui permet de véhiculer très rapidement de la musique, mais aussi de la video, du DVD, et bientôt du cinéma.

Le Midem, qui s'est ouvert le 22 janvier à Cannes par une journée consacrée au Net (le MidemNet), s'est penché sur les nouveaux modes de distribution de la musique. Epines dans le pied des producteurs de disques, le piratage bien sûr, mais aussi les radios *on line*. PDG français d'Universal Music Group, Pascal Nègre s'en prend aujourd'hui aux radios musicales *« qui ont bâti leur fortune en diffusant de la musique quasi gratuitement »*. En France, depuis 1961, en plein règne de l'ORTF, les producteurs de musique sont rémunérés sur la base de la licence légale (les droits de diffusion sont concédés en échange d'un peu moins de 2 % du chiffre d'affaires du média).

LE PRIX DE LA CULTURE

Les producteurs de disques tentent de sensibiliser la Commission européenne où sont en cours de discussion les droits d'auteur et droits voisins et le commerce électronique. Ils exigent que la musique soit payée *« à son juste prix »*. *« La culture,* rappelle Patrick Zelnik, qui préside l'Union des producteurs phonographiques français indépendants (UPFI), *n'a pas de prix, mais elle a un coût. »* Lequel, et qui va en décider ? Les artistes vont-ils déserter ? Selon le site d'informations mptrois-.com, une coalition d'artistes indépendants, la Society of Independant Music Artists (SIMA) vient de se constituer aux Etats-Unis. *« Nous voulons faire en sorte que les décisions qui concernent notre art et notre gagne-pain ne soient pas prises exlusivement par les grandes compagnies »*, explique son président Jon Sobel.

Véronique Mortaigne

Bertelsmann, Sony, Murdoch trouble-fête

Les concurrents d'EMI et de Warner Music pourraient venir troubler cette alliance par *« consentement mutuel »*. Même si l'allemand Bertelsmann a démenti, lundi 24 janvier, l'intention que lui prêtait le quotidien britannique *Daily Telegraph* de surenchérir sur EMI, le japonais Sony et la News Corp. de l'Australo-Américain Rupert Murdoch réfléchiraient à une riposte, selon le quotidien *Financial Times.*

Les rivaux de Warner Music ont plusieurs mois pour préparer leur contre-offensive, puisque le projet de fusion d'EMI et de Warner Music devra obtenir l'agrément des autorités de la concurrence européenne et américaine. Selon des estimations d'analystes, la part du nouveau groupe sur le marché de la musique dépasserait les 25 %. Les autorités chargées du respect de la concurrence pourraient s'inquiéter d'un groupe qui vaut désormais plus de 260 milliards de dollars en Bourse depuis la fusion, lundi 10 janvier, entre Time Warner, la maison mère de Warner Music, et le fournisseur d'accès à Internet AOL.

La Cour des comptes pourrait contrôler la gestion de la Sacem et de l'Adami

LORS DE LA SÉANCE du 19 janvier consacrée à la loi sur l'audiovisuel, le Sénat a adopté un amendement instaurant le contrôle de la Cour des comptes sur la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur et d'interprète (Sacem, Adami, SACD, Spedidam, entre autres).

L'amendement a été défendu par Michel Charasse (PS) contre l'avis de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, ces sociétés étant en principe des sociétés de droit privé, et, selon la ministre, ayant déjà fait l'objet d'audits commandités par son ministère. L'Assemblée nationale devra confirmer ce choix. Une proposition de loi déposée en ce sens en mai 1996 par le député (UDF) Léonce Deprez n'avait pas eu de suite.

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : des menaces de censure et de prison pèsent sur le réalisateur** coréen Jang Sun-woo et son producteur Shin Chul, à la suite de la sortie du film *Lies* en Corée. Cette histoire d'une liaison sado-masochiste, sélectionnée en compétition officielle au Festival de Venise 1999, avait fini par obtenir l'autorisation de sortir dans son pays d'origine après trois passages devant la censure et de nombreuses coupes, qui l'ont ramené de cent douze à quatre-vingt-quinze minutes. Mais dès son apparition sur les écrans, le 8 janvier, une association conservatrice à déposé plainte. Si celle-ci aboutit, le cinéaste et son producteur risquent d'être incarcérés, et le film interdit malgré l'autorisation officielle.

■ **THÉÂTRE : la comédienne britannique Vanessa Redgrave** a accepté de jouer Prospero, dans *La Tempête,* de Shakespeare, cet été au Théâtre du Globe à Londres. L'actrice, qui serait dirigée par le metteur en scène yougoslave Lenka Udovicki, a déclaré qu'elle s'appuierait sur son expérience de la guerre des Balkans pour interpréter le rôle.

■ **Jeanne Moreau a choisi *Wit,* une pièce de l'auteur américaine Margaret Edson,** qu'elle a traduite sous le titre de *Un trait d'esprit,* pour sa première mise en scène de théâtre. L'action se situe dans un service de cancérologie où est soignée une femme, professeur de poésie anglaise et spécialiste de John Donne, qui sera interprétée par Christine Boisson. La création aura lieu au Théâtre de Vidy-Lausanne, du 4 au 30 avril.

■ **MUSIQUE : Bertrand de Laporte, directeur du festival d'été de Nantes, a été élu le 19 janvier président de l'association Zone franche,** réseau international de promotion et de diffusion des musiques du monde. L'association revendique 135 membres pour 145 entreprises adhérentes (agents, représentants d'artistes, festivals, labels...). Le réseau a permis en 1999 de présenter 7 500 artistes devant un million de spectateurs, dans les salles et les festivals, représentant un chiffre d'affaires de 296 millions de francs (44,8 millions d'euros) et quelque 1 600 emplois.

■ **PATRIMOINE : les questeurs de l'Assemblée nationale, à l'initiative du président Laurent Fabius, ont débloqué des fonds pour participer à la reconstitution du parc du château de Versailles** dévasté par la tempête en décembre, ont annoncé, le 21 janvier, les services du Palais-Bourbon. *« L'Assemblée nationale occupe, pour l'organisation du Congrès et l'installation de l'exposition "Les Grandes Heures du Parlement", une partie des bâtiments du château de Versailles »,* est-il rappelé dans un communiqué publié par l'Assemblée. Elle *« ne pouvait rester insensible, à l'instar de la spontanéité manifestée par déjà plus de mille donateurs, à la souscription internationale lancée par l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles pour la restauration du parc ». « Pour un coût de mille francs par arbre, l'Assemblée nationale adoptera les 132 arbres du Jardin du roy sur lequel donnent les locaux du Congrès »,* est-il précisé.

INSTANTANÉ

LA RADIO ET LE NET, « DE TRÈS BONS AMIS »

Dimanche après-midi, il y a foule sur la Croisette, et des auditeurs de FIP, jeunes pour la plupart, manifestent pour la liberté de la musique et contre la fermeture programmée de FIP-Côte d'Azur et des autres antennes locales de la station. Jean-Marie Cavada, président de Radio France, y est prié de maintenir l'identité du service public. Sur les marches, d'autres guettent un hypothétique retour au Palais des festivals de quelques-unes des stars venues participer, samedi 22 janvier, aux premiers NRJ Music Awards, trophées imaginés par la radio NRJ.

Deux heures et demie d'un défilé de célébrités dévoilent, en direct sur TF1, les ressorts de la face la plus industrielle de la musique enregistrée. Le bataillon de stars internationales, Mariah Carey, Tina Turner, Jamiroquai, Tina Arena, Enrique Iglesias, et des starlettes françaises de l'année, Lâam, Hélène Segara, ont reçu des prix octroyés par des jurys de professionnels dont on ignore l'identité exacte et, bien sûr, par les auditeurs. NRJ a sa logique, possède des radios, une filiale, la Sogetec, qui diffuse plus de six cents radios FM, un label de disques, NRJ Music, qui édite par exemple Sko, l'un des groupes nominés des NRJ Music Awards, et même une fondation pour l'enfance malheureuse.

Lors d'une conférence consacrée aux nouveaux modèles de distribution de la musique, Alain Weill, l'un des dirigeants du groupe NRJ, avait redit l'intérêt de NRJ pour la radio et la télévision *on line*. *« Le Net et la radio sont des médias souples et immédiats, ce sont de très bons amis. »* Grâce à la présence de NRJ sur le Web, le futur consommateur pourra soit télécharger ses hits préférés, soit écouter sa radio préférée en recomposant son propre menu (nom de code : My NRJ). *« Nous connaissons tous les goûts de nos auditeurs »*, ajoutait Alain Weill. Testé, interrogé en direct, l'auditeur sous surveillance devrait faire ainsi le bonheur des prophètes de la civilisation Big Brother.

V. Mo.

Un catalogue historique et prestigieux

EMI est l'une des plus anciennes et prestigieuses maisons de disques et la première à avoir eu une activité internationale. Son symbole – un petit chien qui écoute la voix de son maître surgir du pavillon d'un phonographe – est l'un des plus connus au monde. Ses premières publications remontent aux premières années du XX[e] siècle, voire à la fin du XIX[e], notamment à travers les enregistrements de son ancêtre la Compagnie du grammophone et de la machine à écrire.

Fondé par Fred Gaisberg, le département classique d'EMI a dominé le secteur jusque dans les années 60, grâce à une équipe artistique et technique qui sut très tôt s'attacher les plus grands artistes. Ses pochettes s'ornaient alors d'un fier *The Leading Record Company in the World.* EMI est l'inventeur du disque au sens où ce média a imposé une esthétique d'interprétation débarrassée des éventuelles imperfections de la musique vivante – dans ces premiers temps, le disque était un instantané hasardeux. Avant la seconde guerre mondiale, la branche américaine d'EMI avait acquis son autonomie sous la marque RCA, conservant à son usage exclusif, sur le continent américain, l'utilisation du célèbre petit chien assis devant un pavillon de phonographe ornant les disques de His Master Voice (« La Voix de son maître »). EMI trouva une parade en inventant, à la fin des années 40, la marque Angel, dont l'emblème est un ange gravant un disque avec une plume. Avant que des accords ne règlent ces problèmes de « logo » et peu après la sortie du disque compact, dont la diffusion mondiale exigeait une simplification des labels, EMI publiait aussi des disques en Europe sous différentes étiquettes, dont Columbia (aujourd'hui exclusivement utilisée par le japonais Sony, qui a racheté l'américain CBS) et Pathé...

PIAF, CALLAS ET STARSHOOTER

EMI n'avait pas manqué le tournant du rock britannique en publiant, sous étiquette Capitol, les premiers disques des Beatles, avant de les distribuer sous la marque Apple fondée par le groupe. La maison britannique avait acquis en France les disques Pathé (dont les premiers enregistrements remontent à la fin du XIX[e] siècle), Ducretet Thomson et Discophiles français, et accompagné l'histoire de la chanson française en éditant aussi bien Edith Piaf que Tino Rossi, Gilbert Bécaud que les chanteurs de la vague yé-yé. Au début des années 70, EMI avait engagé Jacques Higelin, Gérard Manset, Yves Duteil, puis Téléphone et Starshooter, représentants de la chanson ou du rock français. Fin 1994, EMI a racheté tout le fonds Charles Aznavour.

A la fin des années 70, suite à des investissements hasardeux dans la recherche sur le scanner et dans des chaînes de restauration, EMI, pour rester britannique, est racheté par le groupe Thorn, dont les activités industrielles étaient assez comparables à celles de Philips ou de Thomson. Retournement de situation, vingt ans plus tard, EMI faisait vivre le groupe Thorn. EMI commercialise aujourd'hui ses enregistrements, entre autres, sous les marques EMI « Classics », Blue Note, Capitol Records, Electrola, Chrysalis (racheté fin 1988), Virgin Classics et Angel Records. En 1993, EMI avait racheté l'ensemble des activités disques du britannique Virgin fondé par Richard Branson. Deux ans plus tard, des experts cités par le *Wall Street Journal* estimaient que Thorn EMI valait de 3 milliards à 5 milliards de dollars (de 15 milliards à 25 milliards de francs), quand une rumeur annonçait le rachat de la multinationale par la société Disney.

Thorn EMI enregistre toujours tous les genres de musique et compte, parmi ses artistes internationaux présents et passés, aussi bien Frank Sinatra que Maria Callas, Arthur Rubinstein, Maurice André, Herbert von Karajan, Simon Rattle ou MC Hammer, Janet Jackson ou les Spice Girls.

Alain Lompech

L'industrie française du disque en recul en 1999

MOINS 2,5 % en valeur, moins 4,9 % en volume : le marché du disque en France est en baisse, selon les chiffres révélés le 24 janvier, au Midem de Cannes, par le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP), qui regroupe des producteurs indépendants et les cinq majors de l'industrie du disque (EMI-Virgin, Warner-East West, BMG, Sony Music et Universal). Les majors françaises publient pour la première fois cette année leurs parts de marché : elles affirment la prédominance d'Universal (34,32 % avec 2,558 milliards de francs de chiffre d'affaires) et de Sony Music (30,49 % avec 2,272 milliards de francs), suivi de Virgin (10,85 %), de Warner (7,72 %), d'EMI (6,75 %) et de BMG (6,26 %).

Selon le SNEP, cette baisse serait essentiellement due à l'essor du CDR (CD vierge destiné aux ordinateurs), dont près de 90 millions d'exemplaires auraient été vendus en 1999 – 30 millions auraient servi à copier de la musique. Ces nouvelles habitudes, rendues possibles par l'apparition des graveurs de CD, concernent essentiellement les jeunes de moins de vingt-cinq ans. Le marché du rap aurait subi de plein fouet cette concurrence illégale (dès lors que les copies font l'objet d'un commerce), contre laquelle les producteurs ont engagé seize plaintes contre X... en 1999. Ils demandent que les CDR soient taxés à hauteur de 2 euros. Le SNEP met par ailleurs l'accent sur la nécessité de baisser le taux de TVA (actuellement à 20,6 %) sur le disque, afin de l'aligner sur celui du livre (5,5 %), une des mesures susceptibles de faire baisser le prix du CD.

ENCORE L'EFFET « TITANIC »

Avec un chiffre d'affaires global (prix de gros hors taxe) de 7,453 milliards de francs (1,13 milliard d'euros) contre 7,646 milliards en 1998, les ventes de disques sont revenues, en valeur, au niveau de celles de 1997. Près de 115 millions d'albums et 36 millions de CD single ont été vendus en 1999. 54 % du chiffre d'affaires a été réalisé par la variété nationale, 39 % par la variété internationale, 7 % par le classique, 2,2 % par le jazz, comptabilisé dans les deux catégories précédentes. La forte baisse du classique (– 14 % en volume, – 16 % en valeur) ne correspond pas à la réalité du marché, qui enregistre une progression de 1,5 % en valeur (528 millions de francs), mais qui subit encore l'effet *Titanic* – la bande originale du film avait été comptabilisée dans la catégorie classique et lui avait fait faire un bond de 17 % en 1998. Le chiffre d'affaires des variétés nationales est en hausse de 5,3 % (+ 204 millions de francs), tandis que celui des variétés internationales chute de 9 % (– 292 millions de francs), touchant en premier lieu les ventes de CD single (– 18,6 %). A noter la montée en puissance du DVD, dont 200 000 unités ont été vendues en 1999.

Trois albums, *Hors Saison* de Francis Cabrel, *Sang pour Sang* de Johnny Hallyday, *Panique Celtique* de Manau, ont été certifiés disques de diamant (plus d'un million d'exemplaires vendus) en 1999. Dix-huit artistes francophones ont obtenu leur premier disque d'or (plus de 100 000 exemplaires), dont 113 (*Les Princes de la rue*), Bisso Na Bisso (*Racines*), Faudel (*Baïda*). A l'exportation, le gagnant, Era, a écoulé 3 millions d'exemplaires de son album *Era*, suivi de *Carmine Meo,* d'Emma Shapplin (1,2 million), et de *Moon Safari,* d'Air (1 million). En single, *Flat Beat,* de Mr Oizo, atteint 2,5 millions.

« Dans une conjoncture morose, entachée par une piraterie numérique extrêmement préjudiciable et par un taux de TVA qui n'est toujours pas aligné sur celui des autres biens culturels, les éditeurs phonographiques ont poursuivi leurs efforts d'investissement en faveur des jeunes talents, qui constitueront le patrimoine de demain », remarque le SNEP. Cent trente-six nouveaux artistes ont été contactés en 1999. 847,5 millions de francs ont été investis en marketing et en promotion (+ 5,1 %). 391,56 millions de francs ont été dépensés en publicité télévisée. Si, en matière de diffusion radio, *Tomber la chemise* de Zebda et *Tu m'oublieras* de Larusso renforcent la présence des jeunes talents, c'est Jean-Jacques Goldman qui arrive en tête, avec 28 500 passages en 1999.

V. Mo.

LeMonde Job: WMQ2501--0033-0 WAS LMQ2501-33 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 08:48 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0442 Lcp:700 CMYK

L'art indien, de l'Alaska au rio Grande

Moment fort de l'exposition, une collection de masques des populations de la côte Pacifique

JOHN BIGELOW TAYLOR/COLLECTION THAW

Masque esquimau d'Alaska, 1850.

ART DES INDIENS D'AMÉRIQUE DU NORD. Fondation Mona Bismarck, 34, avenue de New-York, Paris 16e. Mo Alma-Marceau. Tél. : 01-47-23-38-88. Du mardi au vendredi de 10 h 30 à 18 h 30 ; jusqu'au 18 mars. Catalogue, éd. Somogy/Fondation Mona Bismarck, 160 pages, 175 F (26,67 €).

Iroquois, Hurons, Mohicans, Sioux, Cheyennes, Apaches... Ces populations sont plus connues, en Europe, pour leurs exploits face aux caméras d'Hollywood que pour leurs contributions à l'histoire de l'art. Il est vrai que les spécimens de cette production artistique sont, en France, dispersés et, d'habitude, mal présentés. Cette lacune est en partie comblée par l'exposition qu'organisent conjointement la Fondation Bismarck et le Fenimore Art à Cooperstown (New York). Cette institution vient en effet de recevoir la totalité de la collection amérindienne d'Eugene et Clara Thaw, qui en ont apporté une partie sur les bords de la Seine.

Avant l'arrivée des Européens, la plupart des peuples vivant sur le continent nord-américain se consacraient surtout à la chasse et à la cueillette. Nomades ou semi-nomades, leur production artistique devait nécessairement se limiter à des parures ou à des vêtements, périssables, et à des objets légers, de taille modeste. Parmi les Indiens des forêts qui subirent les premiers contacts avec les colonisateurs – et notamment les Français –, les échanges furent nombreux dès le début du XVIIe siècle. C'est ainsi que les Montagnais se mirent à tailler leurs manteaux peints en peau de caribou, nécessaires au succès de leurs chasses, sur des modèles occidentaux. L'un d'entre eux est visible à la Fondation avec ses motifs curvilignes. Les plateaux et les boîtes en écorce de bouleau ornés de poils d'orignal ont la même origine. Le bonnet pointu micmac de la collection Thaw, exécuté vers 1700, est largement inspiré d'une coiffe bretonne.

L'introduction du cheval, le troc de la fourrure et la pression coloniale incitèrent les Indiens des plaines à devenir des chasseurs équestres. Les perles de verre et les tissus importés stimulèrent et renouvelèrent leur production artistique. Parmi trop de réalisations tardives (1880-1890), exclusivement faites pour la vente, deux pièces méritent d'être notées : une peau de bison peinte où l'artiste a représenté un affrontement entre Sioux et Crow et surtout un tambour à double face où figure un « oiseau-tonnerre » environné d'éclairs.

La vaste zone aride, qui englobe le sud-ouest des actuels Etats-Unis et déborde largement le sud du Rio Grande, est traditionnellement liée aux cultures de la Méso-Amérique. Ces agriculteurs excellaient dans le domaine du tissage et de la vannerie mais aussi de la poterie. Les deux bols ornés d'animaux (ours, chiens) sont parmi les objets les plus anciens (vers 1000-1150 apr. J.-C.) de la collection Thaw qui compte surtout, pour cette aire géographique, des textiles plus récents aux dessins géométriques.

LUDIQUE ET COMPLEXE À LA FOIS

Mais ce sont les populations de la côte Pacifique, ainsi que celles qui vivent dans la zone subarctique, qui donnent à cette exposition son véritable intérêt. Ces groupes, numériquement peu nombreux, dispersés du sud de Vancouver à l'Alaska, sont très divers. Claude Lévi-Strauss, émerveillé par l'étrangeté et la force plastique des masques produits par ces Indiens pêcheurs et chasseurs, a longuement analysé (*La Voie des masques*, éd. Plon) le langage complexe de ces formes et des mythes qui les sous-tendent. Le collectionneur américain a semble-t-il apprécié la subtilité et la poétique de l'ornementation tlingit (sud-est de l'Alaska). Le masque bleu turquoise et rouge, qui combine la figuration humaine et animale (ici un oiseau), porté lors d'un rituel de guérison, est typique de l'équipement des chamans de la première moitié du XIXe siècle. Eugene Thaw a également rassemblé une paire de masques serpent à éclair nootka (région de Vancouver) ; une grande effigie d'orateur kwakiutl (Colombie-Britannique) taillée dans un bois brut et rehaussée de couleurs, à rendre jaloux Baselitz – elle était utilisée au cours d'un potlach (cérémonie d'échange de cadeaux à l'issu de laquelle ces derniers étaient brûlés) ; et un très beau masque patiné de danseur haida (Colombie-Britannique) avec son long bec articulé.

On retrouve, dans le monde subarctique, cette liberté que les chamans du ont su donner à leurs masques. Mais la grammaire des formes est ici très différente : il s'agit plutôt d'une sorte d'assemblage, de collage, à la fois ludique et complexe, dont le masque nepcetat yupik (Alaska) est un bel exemple.

Emmanuel de Roux

« L'Opéra de quat'sous » fait tourner la roulette du réel

L'OPÉRA DE QUAT'SOUS, de Bertolt Brecht. Mise en scène : Jean-Claude Fall. Avec Olivier Angele, Roxane Borgna, Patty Hannock, Jean Lorrain, Pierre Martot, Elodie Tisserand... THÉÂTRE DES QUARTIERS D'IVRY, 1, rue Simon-Dereure, Ivry-sur-Seine. Mo Mairie-d'Ivry. Tél. : 01-46-72-37-43. 50 F (7,62 €) à 110 F (16,77 €). Durée : 2 h 30. Mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 heures ; dimanche à 16 heures.

Drei Groschen, quatre sous, five pennies. Le nombre importe peu pour désigner l'unité de compte transfrontière des bas-fonds, celle que chantent Bertolt Brecht et Kurt Weill dans leur opérette de la thune. Terme curieux d'ailleurs que celui de thune, disparu durant plusieurs décennies, qui resurgit, *via* ce qu'il est convenu d'appeler les cités. Son usage remonterait au XVIIe siècle, époque où le roi des gueux était appelé par dérision roi de Thunes – c'est-à-dire de Tunis. Et, justement, Brecht a calqué son *Opéra de quat'sous* (1928) sur *L'Opéra des gueux* (1728), de John Gay.

John Gay n'y allait pas par quatre chemins : *« Vous constaterez une telle similitude de mœurs dans les hautes et les basses classes de la société qu'il est bien difficile de décider si les gentilhommes imitent les bandits de grand chemin ou les bandits imitent les gentilhommes. »* Devant le vice, la seule différence entre riches et pauvres, c'est que ces derniers sont punis, précisera le poète britannique. Brecht ne dit rien d'autre. Mais il le dit autrement. Marx s'est glissé entre Gay et lui, sans le délester ni de sa langue, ni de son humour. Au contraire.

MACKIE SOLDE SES COMPTES

A la fin des fins (la sienne), Mackie le surineur, maquereau, cambrioleur, violeur et assassin, solde ses comptes et prend les spectateurs à témoin : *« Vous voyez devant vous l'un des derniers représentants d'une classe appelée à disparaître. Nous autres, petits artisans aux méthodes désuètes, qui travaillons avec d'anodines pinces-monseigneurs, nous sommes étouffés par les grandes entreprises appuyées sur les banques. Qu'est-ce qu'un passe-partout comparé à une action de société anonyme ? Qu'est-ce que le cambriolage d'une banque comparé à la fondation d'une banque ? Qu'est-ce que tuer un homme comparé au fait de lui donner un travail rémunéré ? »*

A en juger par les mains qui battent spontanément au terme de la tirade, ces interrogations n'auraient rien perdu de leur actualité. Et Jean-Claude Fall ne fait rien pour les démentir. Bien au contraire. A la roulette du réel, les gagnants sont toujours ceux qui tiennent la banque : Mr et Mrs Peachum aujourd'hui. Leur fille Polly demain. Face à eux, le redoutable Mackie semble jouer à qui gagne perd. Son surin n'est pas de taille à se mesurer aux requins. Sur scène, avec ses déplacements de chat et sa voix de crooner, Olivier Angele a du mal à tenir tête à l'imposant couple Peachum (Patty Hannock et Jean Lorrain, excellents, dans tous les registres). Jean-Claude Fall les a placés comme deux piliers de son dispositif forain, léger, efficace, honnête et franc comme les musiciens qui accompagnent la troupe : petite formation et grande forme.

Jean-Louis Perrier

NOUVEAU FILM

BUENOS AIRES VICE VERSA

■ Réalisé il y a déjà sept ans, *Buenos Aires vice versa* entreprend de dresser le portrait d'une ville, en l'occurrence la capitale argentine plombée par le souvenir des années de dictature, en multipliant le nombre de personnages emblématiques qui s'entrecroiseront au gré d'un hasard commodément géré par le scénario. Il y a ainsi deux adolescents, enfants de disparus sous la dictature, la groupie fêlée d'un présentateur télé, un couple de vieillards qui embauche une femme afin que celle-ci leur ramène des images du monde, un policier, etc. Le procédé, comme souvent lorsqu'il n'est pas porté par la folie d'une mise en scène inspirée, accuse surtout l'artificialité de sa construction, le schématisme de la description psychologique et la lourdeur métaphorique.

Film argentin d'Alejandro Agresti. Avec Vera Fogwill, Fernan Miras, Nicholas Pauls. (2 h 02.)

Jean-François Rauger

CONCERTS

Concert de clôture du colloque CNRS "Archives de la création".

Œuvres de Jean-Philippe Rameau par *La Simphonie du Marais* direction Hugo Reyne, vendredi 28 janvier 2000 à 20h30 en l'église Notre Dame d'Auteuil, 4 rue Corot, 75016 Paris, entrée libre dans la limite des places disponibles. Au Programme, ouverture de *Zaïs*, premier concert des *Pièces de Clavecin en concerts* (version pour orchestre), ouverture de *Naïs*, et *Les Sibarites*, acte de ballet (première audition depuis 1758).

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOI

OFFRES

Restaurant Mona-Lisa
à YERRES (91) recherche :
deux maîtres d'hôtel H. ou F.
deux chefs de rang H. ou F.
Expérience exigée, b. présentation,
2 jrs de repos, salaire motivant.
Tél. : 06-09-90-07-08 ou 01-69-48-42-30
pour rendez-vous ou envoyer CV au
57, avenue de la Résistance,
91330 Yerres

AF CONSEIL
RECRUTE
URGENT
Technicien de Maintenance
(Réseau et Micro Informatique)
en contrat de qualification
moint de 26 ans
Contacter : Melle JOLY
au : 01-48-40-93-11

« Institut Universitaire
de 3e cycle centré sur l'international
et l'innovation, recherche chargé(e)
de communication, Bac + 5, bilingue
anglais, 5 ans d'expérience
minimum.
Envoyer lettre de motivation, photo
et CV à IAE, BP 33 13540
PUYRICARD »

Pour vos annonces dans
L'EMPLOI
Tél. :
01-42-17-39-33
Fax. :
01-42-17-39-38

AGENDA

DIVERS

Agence études d'opinion
recherche personnes
ayant acheté dans
les 3 derniers mois
une imprimante jet d'encre
de marque HP, Canon ou
Epson pour utilisation
à domicile,
afin de participer
à des entretiens
téléphoniques indemnisés.
Contacter d'urgence
Vinciane au
03-20-05-82-64
(heures de bureau)

VACANCES

VENISE
100 m Saint-Marc, loue APPT
4-6 P rénové, cft, calme.
Vue, charme, 80 m², 2 s. de bains
5 950 F CC/sem. – 04-93-84-84-72

CAP FERRET
PIRAILLAN 33
Part. loue, vue direct port,
triplex neuf : 6 pers., 2 ch.
séj., ter., par sem. 4 000 F
de février à fin avril
Tél. : 06-80-10-71-45

SKI DE FOND
RAQUETTE
Haut Jura, 3 h Paris TGV
Maison d'hôtes
LE CRÊT L'AGNEAU
25650 LA LONGEVILLE
Tél. : 03-81-38-12-51
Fax : 03-81-38-16-58

SORTIR

PARIS

Lectures au Petit-Odéon
Le Petit-Odéon renforce sa politique d'ouverture aux écritures contemporaines et propose à trois reprises au cours de la saison un nouveau rendez-vous en partenariat avec les éditions Actes Sud. Le premier invité, l'Algérien Mohamed Rouabhi, présentera quatre séries de lectures. Le 25 janvier : « La Ville » (la maison, la violence, la rue) ; le 26 : « Les Gens 1 » (les femmes, l'amour, les mômes) ; le 27 : « Les Gens 2 » (les mômes, les Arabes, les autres) ; le 28 : « La Nuit » (la fin). Les deux autres auteurs conviés sont Serge Kribus en mars et Gildas Milin en mai.
Petit-Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. Du 25 au 28, 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-44. Entrée libre sur réservation.

RUEIL-MALMAISON

Festival international du film d'histoire et d'actualité
Cette treizième édition a choisi de s'ouvrir aux cinq continents, avec un clin d'œil sur la vision utopique de l'homme du futur dans un sixième continent. Au programme, une sélection d'une trentaine de films sortis en 1999, une vingtaine de films plus anciens et de patrimoine, des rencontres avec des historiens et des gens de l'image.
Théâtre André-Malraux, place des Arts, 92 Rueil-Malmaison. Du 25 au 30 janvier. Tél. : 01-47-51-07-90.

ANNECY

Le Réformateur
Deuxième pièce d'un triptyque écrit à l'intention de l'acteur allemand Bernhard Minetti, *Le Réformateur* de Thomas Bernhard (1931-1989) prend place, en 1979, entre *Minetti* et *Simplement compliqué*. Cette pièce, déjà mise en scène par André Engel avec Serge Merlin et Michèle Féruse au Théâtre de Bobigny (*Le Monde* du 6 février 1991), est une reprise. Nouvel exercice nihiliste qui se moque de tout, y compris du nihilisme, *Le Réformateur* permet à l'auteur autrichien de passer en revue le geste, le mot, l'émotion, le sentiment en quelques vers libres qui font mal. Le plus bel hommage qu'on puisse rendre au théâtre.
Théâtre Annecy-Bonlieu, 1, rue Jean-Jaurès, 74 Annecy. Les 25, 27, 28, 29, 20 h 30 ; le 26, 19 heures. Tél. : 04-50-33-44-11. 80 F et 110 F.

MANOSQUE

Rencontres cinématographiques
Pour sa 13e édition, ce festival sans compétition présente, parmi la vingtaine de projections prévues, quatre films en avant-première (*Balkan baroque* de Pierre Coulibeuf, *L'Ame sœur* de Fredi M. Murer, *Charbons ardents* de Jean-Michel Carré, *Comedia infantil* de Solveig Nordlund) et cinq films inédits (*Dis-moi mon charbonnier* de Sophie Audier, *Chef !* de Jean-Marie Teno, *Monsieur contre madame* de Claudine Bories, *Paroles d'enfants* de Eric Guéret et Oumar Sall, *De l'arbre à l'ouvrage* de Jacques Sapiega), en présence d'une quinzaine de réalisateurs. Un colloque sur le thème « Le cinéma européen : un instrument de culture pour la jeunesse ? », une rencontre avec Jean Rouch et une exposition sur la communauté marocaine à Manosque sont également prévus.
Théâtre Jean le Bleu et cinéma Le Lido. Du 25 au 30 janvier. Tél. : 04-92-72-19-70 et 04-92-72-00-85.

(Publicité)

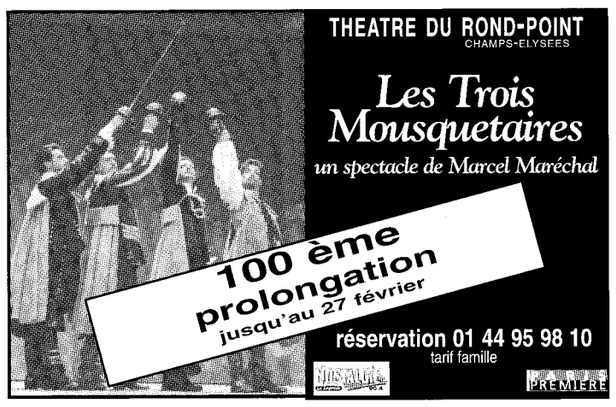

cité de la musique
musée, concerts, centre d'information
Quatuor Alban Berg
Béla Bartók, Luciano Berio, György Kurtág, Alban Berg
3 février < 20h
David Robertson
ensemble INTERCONTEMPORAIN
concert jeune public
Vivaldi et Berio
6 février < 16h30
Porte de Pantin
01 44 84 44 84

GUIDE

REPRISES CINÉMA

La Rose pourpre du Caire
de Woody Allen, avec Mia Farrow, Jeff Daniels, Danny Aiello.
Américain, 1984 (1 h 25).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-29-79-89).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures le dimanche.
Gouaches
de Jacques Serena, mise en espace de Joël Jouanneau. Dans le cadre des Chantiers de théâtre ouvert.
Jardin d'hiver, 4 bis, *cité Véron, Paris-18e. Mo Blanche. Du 25 au 28, 20 h 30 ; le 29, 16 heures. Tél. : 01-42-62-59-49. 50 F.*
Shantala Shivalingappa
Savitry Nair : *Ma-Va-Ka. Danse de l'Inde. Kuchipudi.*
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris-18e. Mo Abbesses. Les 25, 26, 27, 28 et 29, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.
Susanne Linke
Le coq est mort.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Mo Châtelet. 20 h 30, les 25, 26, 28 et 29. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.
Gaële Le Roi (soprano)
David Abramovitz (piano)
Œuvres de Fauré, Chausson, Boulanger et Fabre.
Bibliothèque nationale de France, quai François-Mauriac, Paris-13e. Mo Quai-de-la-Gare. Le 25, 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59.
Ensemble orchestral de Paris
Beethoven : *Egmont, Symphonies nos 1 et 3 « Héroïque ».* John Nelson (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. Le 25, 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 290 F.
François Weigel (piano)
Chopin : *Les Etudes.*
Salle Gaveau, 45-47, rue de la Boétie, Paris-8e. Mo Miromesnil. Le 25, 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 85 F à 200 F.
Bruno Rigutto (piano)
Œuvres de Beethoven, Schumann et Chopin.
Espace Carpeaux, 15, boulevard Aristide-Briand, 92 Courbevoie. Le 25, 20 h 45. Tél. : 01-47-68-51-50. De 90 F à 110 F.
Jérôme Barde Quartet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. Le 25, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.
Belmondo Big Band
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. Le 25, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Loïc Richard Sextet
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1er. Mo Châtelet. Le 25, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.
Eddy Mitchell
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris-9e. Mo Porte-de-Bercy. Les 25, 26, 27, 28 et 29, 20 h 30. Tél. : 01-44-68-44-68. De 210 F à 318 F.

RÉSERVATIONS

Alain Platel
Iets op Bach (1998), une pièce pour neuf danseurs.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Du 1er au 5 février, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

DERNIERS JOURS

28 janvier :
La prochaine fois, le feu
d'après James Baldwin, mise en scène de Bakary Sangaré.
Bouffes du Nord, 37 bis, *boulevard de la Chapelle, Paris-10e. Tél. : 01-46-07-34-50. 50 F et 100 F.*
29 janvier :
Le Costume
de Mothobi Mutloaste, d'après Can Themba, mise en scène de Peter Brook.
Bouffes du Nord, 37 bis, *boulevard de la Chapelle, Paris-10e. Tél. : 01-46-07-34-50. De 50 F à 140 F.*
30 janvier :
Vladimir Markovic
Musée des Arts décoratifs, palais du Louvre, 111, rue de Rivoli, Paris-1er. Tél. : 01-44-55-57-50. 35 F.
31 janvier :
Le Maroc de Matisse
Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris-5e. Tél. : 01-40-51-38-38. 50 F.

LeMonde Job: WMQ2501--0034-0 WAS LMQ2501-34 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:08 S.: 111,06-Cmp.:24,11, Base : LMQPAG 24Fap:100 N°:0443 Lcp:700 CMYK

EN VUE

■ En 1999, le tabac a tué 800 000 personnes en Chine, où 320 millions de fumeurs ont rapporté l'équivalent de 12 milliards de dollars à l'Etat.

■ *« J'ai essayé l'opium quand j'étais plus jeune, mais ça ne m'a pas emballé »*, a déclaré, jeudi 20 janvier, **Raymond Barre**, maire de Lyon, invité de Radio Scoop.

■ *« Je m'en sers pour fabriquer des tisanes »*, affirme le Père **Zotiy,** prêtre de la région de Dnipropetrovsk, en Ukraine, soupçonné de trafic de drogue, arrêté avec deux kilos de capsules de pavot.

■ Entre les raids de l'aviation nazie et le lobby homosexuel qui *« bombarde la famille chrétienne d'idées, de valeurs et d'images qui lui sont étrangères »*, le cardinal **Thomas Winning,** primat de l'Eglise catholique d'Ecosse, trouve le parallèle *« frappant »*.

■ *« Si on bénit des navires de guerre ou des chasses à courre, on peut bien bénir un couple d'humains »*, estime **Richard Holloway,** chef de l'Eglise anglicane d'Ecosse, favorable à la bénédiction des couples homosexuels.

■ Sitôt porté au pouvoir, après un coup d'Etat favorisé par une insurrection des *« indigènes »*, **Gustavo Noboa**, nouveau président de l'Equateur, annonce le maintien de la dollarisation – le remplacement du sucre, la monnaie nationale, par le dollar –, mesure contre les pauvres dont les Indiens exigeaient l'abolition.

■ Des talibans, membres de la milice religieuse islamique, chargés de surveiller le marché de Kaboul, brisant les cadenas pour entrer dans les échoppes, ont raflé 200 000 dollars, devises de l'ennemi.

■ **Odette Degrange,** souffrant d'un cancer, épouse d'un ouvrier de l'amiante, réclame 800 000 francs d'indemnités à l'usine Eternit de Vitry-en-Charolais pour avoir lavé pendant 17 ans les bleus de travail de son mari.

■ **Liana Gedz** demande des dédommagements au chirurgien **Allan Zarkin,** du Beth Israel Medical Center de Manhattan, qui lui avait gravé au scalpel un Z sur le ventre pour signer une césarienne *« particulièrement réussie »*.

■ En cuisinant un couscous géant dans le plus grand couscoussier du monde, la Tunisie a battu, dimanche 23 janvier, le record détenu par le Maroc, avec une tonne et demie de semoule.

■ Les spécialistes des « tendances » et de la publicité affirment en s'appuyant sur l'optimisme des ménages : *« Le bonheur sera à la mode en l'an 2000. »*

Christian Colombani

La presse allemande, les caisses noires de la CDU et la démocratie

Dans le quotidien de Munich « Süddeutsche Zeitung », un juriste s'interroge sur le rôle des médias dans la découverte des scandales qui touchent le parti chrétien-démocrate et leurs effets sur l'esprit civique

« C'EST UNE CHASSE *aux sorcières »*, a lancé Helmut Kohl aux journalistes qui font le siège de son domicile berlinois. *« Vous ne recherchez pas la vérité mais la sensation. » « Quelle est la vérité ? »*, ont demandé les journalistes. *« C'est ce que j'ai dit »*, a répliqué l'ancien chancelier, qui a reconnu au cours d'une émission de télévision avoir reçu quelque 1,5 million de deutschemarks en liquide mais s'obstine à ne pas dévoiler le nom des donateurs, comme la loi allemande sur le financement des partis politiques, étayée par la Constitution, lui en fait obligation. Le quotidien de Munich *Süddeutsche Zeitung*, qui a été à la pointe de l'information sur l'affaire des caisses noires de la CDU, a demandé à un professeur de droit constitutionnel et de droit administratif de Hambourg, Hans Peter Bull, de s'interroger sur le rôle de la presse dans la crise de la démocratie chrétienne.

L'universitaire constate d'abord que l'affaire est pain bénit, si l'on ose écrire, pour les journaux allemands, qui *« se courent après pour présenter de nouveaux cas, de nouveaux détails. Et le lecteur de se demander : comment* Die Welt *sait-il ce que l'ancien trésorier de la CDU a déclaré au procureur ? Comment le* Süddeutsche Zeitung *sait-il qui intrigue contre le président du parti et ce qui se dit dans les entretiens confidentiels dans des petits cercles ?* (...) *Les reporters perquisitionnent-ils la nuit à la lumière d'une lampe électrique les bureaux et les armoires des députés ? Ou bien interceptent-ils les fax et les messages Internet entre les fonctionnaires du parti ? »*

L'information des journalistes n'est pas le résultat d'une activité conspiratrice, explique Hans Peter Bull : *« Contrairement à ce que beaucoup pensent, la plupart des informations viennent des personnes concernées elles-mêmes. Nos institutions politiques et administratives sont largement poreuses. Le devoir de réserve est souvent oublié. Des documents internes aboutissent dans les rédactions* (...). *Des gens qui sont au courant de conversations confidentielles racontent ce qu'ils ont entendu. Cela ne diminue en rien le mérite des journalistes : certes, ceux-ci utilisent des sources qui s'ouvrent parfois spontanément, mais sans une investigation active, sans l'instance et les questions de journalistes bien préparés, bien des choses seraient restées obscures qui entretemps ont été mises au jour. »*

Il est sans doute triste, poursuit l'article du *Süddeutsche Zeitung,* de voir des personnalités naguère respectées avouer qu'elles ont menti et placé leurs intérêts ou ceux de leur parti au-dessus de la loi. Mais il serait erronné de blâmer les journalistes, qui font ce que l'on est en droit d'attendre d'eux, et qui le font plutôt bien, en se gardant de lancer des anathèmes sans nuances, en distinguant entre les coupables actifs et les simples complices.

Dans la presse allemande, la condamnation des agissements de la CDU est quasi unanime. C'est un morceau de la liberté de la presse telle qu'elle est enseignée dans les cours d'instruction civique. *« Il faut cependant faire une réserve,* ajoute l'auteur de l'article *: le solde sera positif pour la démocratie seulement si tout ce qui s'écrit aujourd'hui sert à quelque chose* (...). *Si l'effet salvateur de ce déballage médiatique s'impose à tous ceux qui font de la politique, le scandale aura été une chance pour notre démocratie. Est-il possible de l'espérer ? »* Le juriste de Hambourg laisse la question sans réponse.

Daniel Vernet

DANS LA PRESSE

LA TRIBUNE
Philippe Mudry

■ En bon politique, Lionel Jospin sait que l'impact public du taux de prélèvements obligatoires pour 1999, qui sera bientôt publié, sera mauvais. Les Français constateront alors qu'ils n'ont jamais été aussi taxés. Il importait donc d'agir sans attendre en leur promettant des jours meilleurs. Le côté électoral de cette décision est évident, mais il ne doit pas cacher l'essentiel : le ralliement du gouvernement à la nécessité de baisser résolument les prélèvements, un pas très important dans l'évolution idéologique de la majorité plurielle. Aussi, pour que la nouvelle de ce ralliement devienne franchement réjouissante, reste-t-il à s'assurer qu'il sera durable, c'est-à-dire que Lionel Jospin saura concrètement résister aux videurs de *« cagnotte »* de tout poil.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ La vieillesse, un naufrage ? peut-être. Cela reste à voir. Mais l'arrogance et la suffisance, certainement. Ce sont elles, en effet, qui ont précipité Helmut Kohl dans sa chute aussi indigne qu'entêtée. Comme si le vieux dirigeant chrétien-démocrate s'estimait d'ores et déjà hors d'atteinte de la loi commune et des contingences du temps présent, à l'abri du télescopage de l'actualité judiciaire avec cette Histoire dont il restera un acteur, et par laquelle il estime avoir été plébiscité pour l'éternité. On peut voir dans un tel comportement comme un accès sénile de mégalomanie. On peut y voir aussi l'énorme décalage qui sépare l'ancien combattant de la guerre froide d'une des préoccupations plus terre à terre d'aujourd'hui, la transparence et la fin de l'impunité des élus. Triste fin de parcours pour le héros de la réunification.

RTL
Alain Duhamel

■ La violence des enfants et des adolescents est le reflet de la violence des adultes, la violence scolaire est à l'image de la violence dans les rues et dans les familles. On sait bien ce que sont les causes profondes de cette dérive impressionnante. Ce sont les familles sinistrées, l'autorité parentale dévastée, l'apprentissage des codes sociaux devenu dans certains cas chimérique ; c'est aussi l'inadaptation d'une partie des enseignants, dans certains établissements, traumatisés par une violence à laquelle ils n'ont pas de réponse et face à laquelle on ne leur a d'ailleurs donné aucune formation particulière ; c'est encore l'univers de violence et de transgression véhiculées en permanence à la télévision qui banalise les agressions physiques, les rackets, et qui, à la longue, relativise les pires comportements. Et puis la fameuse sanctuarisation de l'école n'est plus qu'un souvenir. Il s'agit aujourd'hui de réinventer un code, des normes, des sanctions, et de savoir les appliquer. C'est plutôt affaire de dix ans que de dix mois.

www.altern.org/humpich

Le droit des marques contre la liberté d'expression

SERGE HUMPICH, qui s'est rendu célèbre pour avoir trouvé une faille dans le système de sécurité des terminaux de paiement pour cartes bleues, mène depuis deux ans un combat difficile contre le GIE Carte bancaire, qui a porté plainte pour fraude, alors que l'informaticien espérait au contraire se faire payer pour aider les banques à résoudre le problème. Son procès a eu lieu le 21 janvier, le jugement sera rendu fin février. Entre-temps, M. Humpich a réussi à faire connaître sa version des faits dans les médias, tandis qu'un de ses amis créait un site Web de soutien, hébergé sur le serveur associatif Altern.

Pour décorer sa page d'accueil, l'ami en question affiche le dessin d'une carte bancaire déchirée, sur laquelle on distingue les logos « Carte Bleue » et « La Poste ». A cause de cette illustration, un second front judiciaire s'est ouvert en marge de l'affaire Humpich, visant cette fois l'hébergeur Altern. En novembre, le GIE lui envoie une lettre recommandée exigeant le retrait de l'affichette, tandis que La Poste l'attaque en justice.

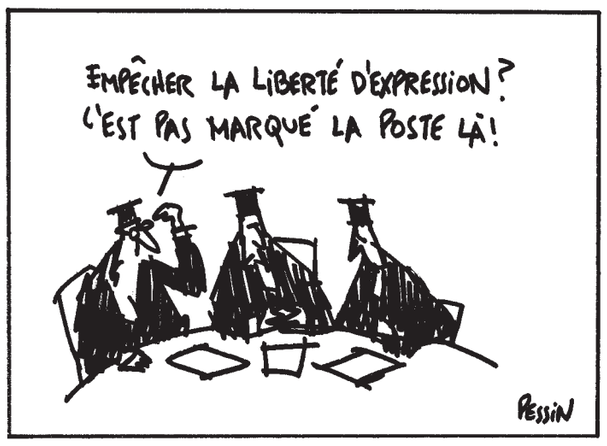

Valentin Lacambre, patron d'Altern, en a vu d'autres. En 1999, il a subi plusieurs procès similaires, notamment celui intenté par Estelle Hallyday (*Le Monde* du 17 février 1999). L'affaire devient très vite une cause célèbre, car, en attaquant Jospin, ainsi qu'au Parlement européen. En mai, le député (PS) Patrick Bloche fait voter par l'Assemblée un amendement à la loi sur l'audiovisuel, établissant le principe d'exonération de responsabilité des prestataires, en conformité avec un projet de directive européenne. Le Sénat vient de voter un texte plus répressif, mais la navette parlementaire n'en est qu'à ses débuts.

M. Lacambre est optimiste sur l'issue du procès contre La Poste, qui s'ouvre le 25 janvier, d'autant que, cette fois, le véritable auteur du logo incriminé revendique la responsabilité de sa création et se dit prêt à se présenter devant la justice : *« Mais La Poste préfère l'ignorer, car attaquer l'hébergeur permet de déporter le procès sur le terrain commercial. Ainsi, il sera question uniquement du droit des marques, la question du droit à la parodie ne sera pas abordée. Cela revient à faire prévaloir la protection des marques sur la liberté d'expression. »*

Yves Eudes

SUR LA TOILE

FILMS

■ Blockbuster, la plus grande chaîne américaine de magasins de vente et de location de films sur cassettes vidéo et sur DVD, va distribuer des films du catalogue de la MGM via Internet, en téléchargement payant. Les titres seront disponibles sur Internet en même temps que dans les magasins. Cette offre vise principalement les internautes équipés de connexions à haut débit, qui commencent à se généraliser aux Etats-Unis. – *(AFP.)*

NOUVEAU NOM

■ Le conseil municipal de Halfway (Oregon) a décidé à l'unanimité que la ville allait changer de nom, pour s'appeler désormais Half.com. Cette décision fait suite à un accord avec la société informatique Half.com, installée en Pennsylvanie, qui a fait don à la ville de 75 000 dollars et de 22 ordinateurs. – *(AP.)*

POLOGNE

■ Le gouvernement polonais a décidé de favoriser la création de nouveaux fournisseurs d'accès Internet privés sur son territoire, en supprimant son système d'autorisation préalable. La Pologne compte environ un million et demi d'ordinateurs connectés à Internet. – *(AP.)*

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031
ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE*** 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal ..... Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal ..... Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 19 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Montgolfier-Tapie, match biaisé *par Alain Rollat*

SE PEUT-IL que la vertu rende hommage au vice après l'avoir envoyé en prison ? Oui, à la télévision, où tout est possible, cela se voit. Cela s'est vu, dimanche soir, en direct, sur TF 1, où, sur l'invitation de Ruth Elkrief, en quête d'*« événement »* pour relancer son émission dominicale, le procureur Eric de Montgolfier et Bernard Tapie, cinq ans après avoir été face à face devant le tribunal de Valenciennes, avaient accepté de se retrouver côte à côte, à l'écran, pour *« partager leurs réflexions »* sur le fonctionnement de la justice. Le premier n'a pas renié les réquisitions qui avaient valu au second huit mois de prison, mais il lui a spontanément exprimé toute *« l'admiration »* qu'il porte à sa capacité de reconversion théâtrale. Le second n'a pas fait amende honorable, mais il s'est montré magnanime en faisant crédit au premier d'appartenir à la catégorie des magistrats *« qui se trompent de bonne foi »*. Il n'y a pas eu de match. C'était un numéro de duettistes conclu d'avance par un compromis sur la base de torts partagés. Ruth Elkrief aura sans doute enregistré le regain d'audience qu'elle espérait.

Comment se fait-il que le traitement des sujets judiciaires à l'écran provoque ainsi des effets d'images aussi pervers qu'automatiques ? Cela se produit quand le besoin de paraître brouille le jugement des choses au point que la vertu et le vice finissent par être confondus dans une même image. M. de Montgolfier a expliqué lui-même, sans s'en rendre compte, comment, fasciné par les talents médiatiques de M. Tapie, pendant le procès de Valenciennes, il avait succombé au pouvoir de séduction de l'écran après avoir cru pouvoir le domestiquer : *« Il y avait, en face, quelqu'un qui avait la maîtrise des médias. Si je l'avais laissé faire... J'en ai gardé le souvenir que, sous l'œil des médias, on ne peut pas s'amuser à tricher... »* Grand amuseur, M. Tapie lui a confirmé qu'il fallait *« une notoriété suffisante »* pour avoir accès aux médias.

Les deux hommes étaient donc en représentation sur un pied d'égalité. Devenus complices, ils jouèrent de leur connivence en s'amusant de leurs rares instants d'affrontements contrôlés. La farce eût été drôle s'ils n'avaient eu l'inélégance de traiter ensuite en figurante, en lui administrant une leçon d'éthique, dans un même élan de condescendance, Anne-Josée Fulgeras, chef de la section financière du parquet de Paris, chargée du dossier de la MNEF, soumise à mutation pour des raisons officiellement indéterminées et venue, en différé, annoncer sa démission de la magistrature pour cause, sans doute, d'insuffisante notoriété...

LeMonde Job: WMQ2501--0035-0 WAS LMQ2501-35 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 08:48 S.: 111,06-Cmp.:24,17, Base : LMQPAG 13Fap:100 N°:0856 Lcp:700 CMYK

LUNDI 24 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

15.10 Le Monde des idées. Thème: le cinéma du social. Invités: Stéphane Beaud; Laurent Cantet. **LCI**

21.00 Infidélité, mon amour... **Planète**

21.45 L'Ecran témoin. Tueurs en série... **RTBF 1**

22.00 Objectif Lune... trente ans après. **Planète**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : William Sheller ; BB Mardi Gras ; Frédéric Rheva ; Anthony Kavannagh. **Canal +**

18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. Jacques Toubon. **LCI**

19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. Invité : Woody Allen. **Paris Première**

21.05 Le Point. La crise de la cinquantaine chez l'homme. Entrevue avec Jean Giraud. **TV 5**

21.05 La Route. Invités : Arno Klarsfeld ; René Rovera. **Canal Jimmy**

22.35 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles des phénomènes mystérieux. **TF 1**

22.40 Mots croisés. La violence à l'école. Invité : François Bayrou. **France 2**

0.50 Mode in France. Haute couture printemps-été 2000. **TF 1**

DOCUMENTAIRES

19.00 Nature. [3/3]. **Arte**

20.00 Jazz sous influences. [11/13]. Township Blues. **Planète**

20.15 Reportage. Le Système Arafat. **Arte**

22.00 Les Grandes Batailles du passé. [4/14]. Orléans 1429. **Histoire**

22.50 Le Plaisir au quotidien. **Planète**

22.50 Panoramas du monde. **Odyssée**

23.45 Envoyé spécial au paradis. [4/6]. **Planète**

0.20 Télévision (histoires secrètes). [3/3]. Les prédateurs. **Planète**

0.40 Roger Caillois. [4/8]. **Histoire**

0.50 La Case de l'oncle Doc. Des bibliothèques sous influence. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

20.00 Rugby à XIII. Championnat de France (5e journée, retour) : Pia -Grand Avignon. **Pathé Sport**

20.55 Football. Championnat d'Angleterre (23e journée) : Manchester United - Arsenal. **Canal + vert**

1.00 Tennis. Internationaux d'Australie. Quarts de finale. **Eurosport**

MUSIQUE

20.05 Sinfonietta, de Janacek. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Rafael Kubelik. **Mezzo**

21.20 Et exspecto resurrectionem mortuorum, de Messiaen. Lors de la Triennale de musique de Cologne, en 1997. Par l'Orchestre symphonique de Birmingham, dir. sir Simon Rattle. **Mezzo**

23.00 Antonin Dvorak à Prague. Célébration. Avec Yo-Yo Ma, violoncelle ; Itzhak Perlman, violon ; Rudolf Firkusny, piano ; F von Stade, mezzo-soprano. Par l'Orchestre symphonique de Boston et le Chœur philharmonique de Prague, dir. Seiji Ozawa. **Mezzo**

0.10 Chopin. **RTBF 1**

TÉLÉFILMS

20.30 Un pull par-dessus l'autre. Caroline Huppert. **Festival**

20.50 La Canne de mon père. Jacques Renard. **France 2**

23.20 Frissons. Tarentules, le cargo de la mort. Stuart R. Hagmann. **O.** **France 3**

COURTS MÉTRAGES

22.15 Court-circuit. *Un bout de chemin.* Franck Jaën. *Comme un frère.* Cyril Bedel. *Mon placard.* Blanquet et Olive. *Brutalos.* C. Billeter et D. Leroy. **Arte**

SÉRIES

19.30 Mission impossible. La rançon. **Série Club**

20.50 Le juge est une femme. Drôle de jeu. **TF 1**

21.50 New York Police Blues. L'assassin de Dolorès Mayo (v.o.). **Canal Jimmy**

22.20 The PJ's, les Stubbs. Operation Gumbo Drop (v.o.). **Série Club**

23.20 New York District. Confiance aveugle. **13ème RUE**

23.35 Profiler. [2/2]. La source de tous les maux. **O.** **TSR**

Le Monde TÉLÉVISION

ARTE

20.15 Le Système Arafat

Dire trop de choses en trop peu de temps, tel est le défaut de ce *Système Arafat* de Hubert Desbois, qui en reste à une vision impressionniste. Il est difficile, certes, de décrire le mélange de paternalisme, d'autoritarisme et de clientélisme qui caractérise le mode de gouvernement du dirigeant palestinien, la corruption de son entourage, les violations des droits de l'homme.

FRANCE 2

20.50 La Canne de mon père

L'histoire au charme un peu suranné d'une tribu de six enfants menée par un ancien Poilu, mélange curieux de résistant gaulliste et d'anarchiste chrétien. Son épouse, accablée du fardeau d'un septième enfant, le poussera vers plus de modernité. Adaptation de l'ouvrage autobiographique de Louis Bériot, bien interprétée, notamment par Bernard Le Coq et Fanny Cottençon.

TÉVA

20.50 Le Dernier Baiser

Comédie romantique de Dolorès Grassian, plutôt passionnée jusque-là de « réalité fiction ». Voyage de deux femmes, où se mêlent une sourde émotion et une sorte de gravité, avec en toile de fond la hantise du vieillissement, les problèmes du couple, du bonheur et de la durée. Les deux interprètes principales, Annie Girardot et Maria Pacôme, sont superbes de vérité.

FILMS

19.25 Palombella rossa ■ ■
Nanni Moretti (Italie, 1989, 90 min). **Cinéfaz**

20.10 Mission : impossible ■ ■
Brian De Palma (Etats-Unis, 1996, 115 min). **TSR**

20.30 Le Petit Homme ■ ■
Jodie Foster (Etats-Unis, 1991, 105 min). **Ciné Cinémas 1**

20.50 Le Dernier Baiser ■ ■
Dolorès Grassian (France, 1977, 75 min). **Téva**

21.00 Annie Hall ■ ■ ■
Woody Allen (Etats-Unis, 1977, v.o., 90 min). **Paris Première**

22.15 Jean Galmot, aventurier ■
Alain Maline. Avec Christophe Malavoy, Roger Hanin (France, 1990, 135 min). **Ciné Cinémas 1**

22.15 Le Grand Frère ■ ■
Francis Girod (France, 1982, 90 min). **TV 5**

22.15 Twin Town ■ ■
Kevin Allen (Grande-Bretagne, 1998, 100 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**

22.35 La Fièvre dans le sang ■ ■
Elia Kazan (Etats-Unis, 1961, 120 min). **Canal Jimmy**

22.35 Calme blanc ■ ■
Philip Noyce (Australie, 1989, 95 min). **Cinéstar 1**

22.50 Descente aux enfers ■ ■
Francis Girod (France, 1986, 100 min) **O.** **Téva**

23.05 Khroustaliov, ma voiture ! ■ ■ ■
Alexeï Guerman (Fr. - Rus., 1999, N., v.o., 149 min) **O.** **Canal +**

0.25 Frankenstein s'est échappé ■ ■
Terence Fisher (Grande-Bretagne, 1957, 80 min). **Ciné Cinémas 2**

1.05 Le Grand Frère ■ ■
Francis Girod (France, 1982, 115 min). **TV 5**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Le juge est une femme. Drôle de jeu.
22.35 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles des phénomènes mystérieux.

FRANCE 2

17.55 Friends.
18.25 Nash Bridges.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 La Canne de mon père. Téléfilm. Jacques Renard.
22.40 Mots croisés.
0.15 Journal, Météo.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.55 Le Retour de Martin Guerre ■ Film. Daniel Vigne.
22.45 Météo, Soir 3.
23.20 Tarentules, le cargo de la mort. Téléfilm. Stuart R. Hagmann **O.**
0.50 La Case de l'oncle Doc. Des bibliothèques sous influence.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40

18.20 Nulle part ailleurs.
19.05 Le Journal du sport.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Jackie Brown ■ Film. Quentin Tarantino **O.**
23.05 Khroustaliov, ma voiture ! ■ ■ ■ Film. Alexeï Guerman (v.o.) **O.**

ARTE

19.00 Nature. [3/3].
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Reportage. Le Système Arafat.
20.45 Raining Stones ■ Film. Ken Loach (v.o.).
22.15 Court-circuit. *Un bout de chemin.* Franck Jaen. *Woflgang.* Anders Thomas Jensen.
22.40 Tesis ■ Film. Alejandro Amenabar (v.o.).
0.45 Court-circuit. *Comme un frère.* Cyril Bedel. **1.00** *Mon placard.* Blanquet et Olive. **1.10** *Brutalos.* Christophe Billeter et David Leroy.

M 6

18.30 Sliders, les mondes parallèles.
19.20 Cosby Show.
19.50 Aujourd'hui, Christophe a testé...
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages infos, Cinésix.
20.50 Highlander 2, le retour Film. Russell Mulcahy.
22.25 Extremities ■ Film. Robert M. Young.
0.00 Players, les maîtres du jeu.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Décibels.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la Nuit. Raison de plus.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Pascal Rophé : œuvres de Fauré, Ravel, Mallarmé, Schoenberg.
22.30 Jazz, suivez le thème. Ask Me Now.
23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvre de Mercadante, par I Solisti Veneti, dir. Claudio Scimone, James Galway, flûte. **20.40** La Musique chez Deville. Œuvres de Haydn, Beethoven, Rossini, Pasculli, Gottschalk, Janacek.
22.33 Les Soirées (suite). Œuvres de Schubert, Saint-Saëns, Granados, Bizet, De Falla, Chostakovitch.

MARDI 25 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Les Manipulations de l'histoire. Invités : Michèle Battesti ; Jean-Yves Camus ; Rémi Kauffer ; Etienne Thévenin. **Planète**

22.00 C'est la mer qui prend l'homme. Invités : Mario Castelli ; Michèle Demai ; Jean-Marc Jouillé ; Edwige Signorelli. **Planète**

23.00 Le Monde Paysan face à la mondialisation. Invités : Jean-Paul Bastiens ; François Colson ; Christophe de Ricke ; François Dufour ; Patrick Hoguet ; Gérard Viatte. **Planète**

MAGAZINES

14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société : Voyage au pays de la justice. **La Cinquième**

14.58 Questions au gouvernement. En direct. **France 3**

16.05 Saga-Cités. Daeninckx d'Aubervilliers. **France 3**

17.00 Les Lumières du music-hall. Pierre Dudan. Eddy Mitchell. **Paris Première**

18.20 Nulle part ailleurs. Invité : Carlos Santana ; Tom Dixon ; Dieudonné. **Canal +**

18.30 L'Invité de PLS. **LCI**

19.00 Archimède. Le soleil noir. Autisme : le mystère demeure. En finir ou pas avec le dopage. La mort blanche. Portrait de Günter Blobel. **Arte**

20.50 E = M 6 découverte. Quand la nature se déchaîne. **M 6**

22.40 Alors, heureux ? J'ai pété les plombs. Métiers détestés. Etre père à cinquante ans. Pornophobie ou abstinence sexuelle. **France 2**

23.20 Questions d'identité. Les langues de France : ouverture ou repli ? **France 3**

0.10 Capital. Dix ans de « Capital ». **M 6**

0.40 P.I.N.K. La French Touch du graphisme. Sujet tendance. Sujet musique. L'endroit où il faut être. Rubrique In & Out. Portrait. Sujet mode. Agenda de fin. **France 2**

DOCUMENTAIRES

18.00 L'Actors Studio. Sydney Pollack. **Paris Première**

18.15 Perspectives américaines. [3/8]. A la conquête de l'Ouest. **Planète**

19.10 Les Grandes Batailles du passé. [2/14]. Poitiers : 733. **Histoire**

20.00 La Terre en question. [3e volet]. Guatemala en partage ? **Odyssée**

20.15 Reportage. Les Enfants de la honte. **Arte**

20.30 L'Incroyable Histoire d'Elisabeth Nietzsche. [2/2]. Mère de la patrie. **Planète**

20.45 La Vie en face. Petit pour toujours. **Arte**

21.00 Trois couleurs, Cézanne. **Mezzo**

21.25 Au nom de l'Empereur. **Planète**

21.40 Les Chefs-d'œuvre et leurs Secrets. [4/6]. Illusion des sens et élixir de l'émotion. **Odyssée**

21.45 Thema. Peter Pan, l'éternelle enfance. **Arte**

22.00 Roger Caillois. [5/8]. **Histoire**

22.15 Jazz sous influences. [11/13]. Township Blues. **Planète**

22.30 Danger réel. Sauvetages à haut risque. **13ème RUE**

22.50 De rage et d'espoir. Paroles de toxicos. **Planète**

23.45 Histoires secrètes de la Deuxième Guerre mondiale. [12/26]. Les bombardements qui ont vaincu l'Allemagne. **Histoire**

0.00 Les Churchill. [2/3]. 1935-1945 : L'histoire et le destin. **Odyssée**

0.40 Les Enfants oubliés du IIIe Reich. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

17.00 Handball. Championnat d'Europe (Groupe A) : France - Espagne. **Pathé Sport**

18.30 Football. Championnat de France (23e journée) : Troyes - Marseille. **Canal + vert**

19.00 Handball. Championnat d'Europe (Groupe A) : Allemagne - Norvège. **Pathé Sport**

19.30 Football. Coupe d'Afrique des Nations (1er tour, Groupe 4) : Maroc - Congo. **Eurosport**

20.30 Basket-ball. Championnat de France Pro A (6e journée retour) : PSG-Racing -Pau Orthez. **Pathé Sport**

20.45 Football. D 1 (23e journée) : Metz - Monaco. **Canal +**

1.05 Coupe de l'America. Voile. Coupe Louis-Vuitton. Finale. **Paris Première**

1.30 Tennis. Internationaux d'Australie. Quarts de finale. **Eurosport**

MUSIQUE

18.00 La Truite, de Schubert. Avec Pascal Godart, piano ; Bernard Cazauran, contrebasse ; le Quatuor Auer. **Muzzik**

19.15 Festival « Beethoven passionnément ». Avec Giovanni Bellucci, piano. *Sonate pour piano* dite *Quasi una fantasia* en ut dièse mineur ; *Alla Damigella comtessa Giuletta Guicciardi* op. 27. **Muzzik**

22.00 L'Arlésienne, suite no 2, de Bizet. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan. **Mezzo**

22.15 La Symphonie « Roma », de Bizet. Par l'Orchestre symphonique de la RTSI, dir. Jean-Claude Casadesus. **Mezzo**

23.00 Don Giovanni. Mise en scène de Peter Sellars. Par l'Orchestre symphonique de Vienne et le Chœur Arnold Schönberg, dir. Craig Smith. **Mezzo**

23.45 Marciac Sweet 99. Charlie Haden. Avec Charlie Haden, batterie ; Gary Foster, timbales ; Alan Broadbent, piano ; Larance Marable, percussions. **Muzzik**

23.55 Chopin. **RTBF 1**

0.40 José Carreras & Cecilia Gasdia à Medugorje. Lors du Festival international de musique, en 1996. Par l'Orchestre symphonique de la Radiotélévision croate, dir. Vjekoslav Sutej **Muzzik**

TÉLÉFILMS

17.50 La Louve. José Giovanni. **Festival**

20.30 Pêcheur d'Islande. Daniel Vigne. **Festival**

22.10 Cœur de cible. Laurent Heynemann. **Festival**

22.30 Hantise. Rod Holcomb. **O.** **RTL 9**

22.35 Meurtre à l'étage. Bruno Gantillon. **O.** **M 6**

0.55 Pigeon vole. Mehdi Charef. **Arte**

1.00 Notorious. Colin Bucksey. **13ème RUE**

COURTS MÉTRAGES

0.15 Libre Court. *Terres vivantes.* Eric Nivot. **France 3**

SÉRIES

19.30 Mission impossible. Elena. **Série Club**

20.20 Happy Days. Joyeux anniversaire Fonzie ! **Série Club**

20.20 Animorphs. [1/2]. La capture. **Canal J**

20.45 Le Caméléon. Nouvelle donne. Le père et le fils. **Série Club**

21.40 Ally McBeal. Let's Dance (v.o.). **Téva**

21.50 That 70's Show. La journée des parents. **Canal Jimmy**

22.15 Friends. The One After Las Vegas (v.o.). **Canal Jimmy**

22.40 The Practice. Avocats, journalistes et cafards (v.o.). **Série Club**

22.40 Profit. Forgiveness. **Canal Jimmy**

23.20 New York District. Vengeance (v.o.). **13ème RUE**

0.45 Mission impossible. Elena. **Série Club**

2.20 Star Trek, Voyager. Initiations (v.o.). **Canal Jimmy**

Le Monde TÉLÉVISION

FRANCE 2

20.50 L'Effrontée ■

Elle a treize ans, se prénomme Charlotte, vit au bord du lac Léman et se met à rêver de partir en tournée avec une amie de rencontre. Superbe peinture du malaise de l'adolescence dans les années 80 et de la confrontation de la réalité et des illusions, avec des interprètes remarquables de bout en bout, de Julie Glenn à Charlotte Gainsbourg, que ce film de Claude Miller consacra.

ARTE

21.45 Peter Pan

Un bijou de poésie fantastique, un film de 1924 signé par Herbert Brenon, joue le rôle central de cette soirée dévolue au lutin voltigeur. En prélude à ce conte faussement joyeux, un portrait de l'auteur de *Peter Pan,* James Matthew Barrie (1860–1937), ou l'histoire d'une vie passionnante, malheureusement gâchée, dans ce cas, par une bande-son envahissante et par des illustrations fictionnelles.

FRANCE 2

0.40 PINK

Le magazine *PINK* (« Programme d'information non conformiste ») est le produit du « labo d'idées » de Paul Nahon et de Bernard Benyamin. Il s'est donné pour mission de décrypter les nouvelles tendances à travers le design, la photo, l'architecture et la musique. En dépit de défauts de jeunesse, l'ensemble est plein de fraîcheur, et son horaire lui permet de ne pas être soumis aux pressions de l'Audimat.

FILMS

15.00 Au pays des Juliets ■ ■
Mehdi Charef (France, 1991, 100 min). **Cinéstar 1**

16.00 L'Empire du soleil ■ ■
Steven Spielberg (EU, 1987, v.o., 150 min). **Ciné Cinémas 1**

16.15 Meurtre d'un bookmaker chinois ■ ■
John Cassavetes (Etats-Unis, 1976, v.o., 110 min). **Cinétoile**

16.25 Au cœur du mensonge ■ ■
Claude Chabrol (France, 1998, 110 min) **O.** **Canal +**

18.15 Les Enfants terribles ■ ■
Jean-Pierre Melville (France, 1949, N., 105 min). **TV 5**

18.20 Ratboy ■ ■
Sondra Locke (Etats-Unis, 1986, 100 min). **Cinéstar 1**

18.45 Le Petit Homme ■ ■
Jodie Foster (EU, 1991, v.o., 100 min). **Ciné Cinémas 3**

19.25 Calme blanc ■ ■
Philip Noyce (Australie, 1989, 95 min). **Cinéstar 2**

20.30 Jeux d'été ■ ■ ■
Ingmar Bergman (Suède, 1951, N., v.o., 95 min). **Ciné Classics**

20.40 Le bonheur est dans le pré ■ ■
Etienne Chatiliez (France, 1995, 110 min) **O.** **TSR**

20.45 Affreux, sales et méchants ■ ■
Ettore Scola (Italie, 1976, 115 min) **O.** **Cinéfaz**

20.50 L'Effrontée ■
Claude Miller. Avec Charlotte Gainsbourg, Bernadette Lafont (France, 1985, 105 min). **France 2**

22.05 Bob le flambeur ■ ■
Jean-Pierre Melville (France, 1955, N., 105 min). **Cinétoile**

COLLECTION CHRISTOPHE L.

22.40 Veuve mais pas trop ■ ■
Jonathan Demme. Avec Michelle Pfeiffer, Alec Baldwin (Etats-Unis, 1988, v.o., 105 min). **Cinéfaz**

23.35 L'Or de Naples ■ ■
Vittorio De Sica (It., 1954, N., 105 min). **Ciné Classics**

23.50 Les Biches ■ ■
Claude Chabrol (France, 1968, 95 min). **Cinétoile**

0.30 Capitaine téméraire ■ ■
Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, 100 min). **Ciné Cinémas 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.40 Magnum.
16.40 Sunset Beach.
17.35 Melrose Place.
18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
19.57 Clic et net.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Last Action Hero ■ Film. John McTiernan.
23.10 Célébrités.
0.35 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

14.55 Le Renard.
15.55 Tiercé.
16.10 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 et 22.35 **Un livre, des livres.**
17.25 Cap des Pins.
17.55 Friends.
18.25 Nash Bridges.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo 2.
20.50 L'Effrontée ■ Film. Claude Miller.
22.40 Alors, heureux ? J'ai pété les plombs. Métiers détestés. Etre père à cinquante ans. Pornophobie ou abstinence sexuelle.
0.15 Journal, Météo.
0.40 P.I.N.K.
1.35 Mezzo l'info.
1.45 Les Documents du dimanche. Le Roman d'un menteur.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Saga-Cités.
16.35 Les Minikeums.
17.40 Le Kadox.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.46 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la classique.
20.35 Tout le sport.
20.55 Questions pour un champion. Les Masters d'argent.
22.50 Météo, Soir 3.
23.20 Questions d'identité. Les langues de France : ouverture ou repli ?
0.15 Libre Court. *Terres vivantes.* Eric Nivot.

CANAL +

13.45 Code Mercury ■ Film. Harold Becker. **O.**
15.30 1 an de +.
16.20 Surprises.
16.25 Au cœur du mensonge ■ ■ Film. Claude Chabrol. **O.**
► En clair jusqu'à 20.45
18.20 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. **20.45** Metz - Monaco.
22.50 Dark City ■ Film. Alex Proyas (v.o.). **O.**
0.30 Football. Troyes - Marseille.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société : Voyage au pays de la justice.
16.00 Bienvenue au grand magasin.
16.30 Alfred Hitchcock présente.
17.00 Galilée : L'esprit des lois.
17.10 Qu'est-ce qu'on mange ?
17.30 100 % question.
17.55 Côté Cinquième : C'est bien, c'est mâle.
18.20 Météo.
18.25 Le Monde des animaux.
18.56 C'est quoi la France ?
19.00 Archimède.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Reportage. Les Enfants de la honte.
20.45 La Vie en face. Petit pour toujours.
21.45 Thema. Peter Pan, l'éternelle enfance. **21.50** James Matthew Barrie, la vérité sur Peter Pan. **23.10** Peter Pan ■ Film muet. Herbert Brenon.
0.55 Pigeon vole. Téléfilm. M. Charef.

M 6

16.05 M comme musique.
17.35 Les Bédés de M 6 Kid.
18.30 Sliders, les mondes parallèles.
19.20 Cosby Show.
19.50 Aujourd'hui, Christophe a testé...
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Mode 6.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages infos, E = M 6 découverte.
20.50 E=M 6 découverte. Quand la nature se déchaîne.
22.35 Meurtre à l'étage. Téléfilm. Bruno Gantillon. **O.**
0.05 Mode 6. Prêt-à-porter masculin automne/hiver : Yohji Yamamoto et Louis Vuitton.
0.10 Capital. Dix de Capitale.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 In vivo.
20.30 Accord parfait.
21.30 Fiction 30. *L'invention du monde,* d'Olivier Rolin. 9.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la Nuit.
0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.00 Un mardi idéal. En direct et en public du studio Charles Trenet.
22.30 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Symphonie* no 3 D 200, de Schubert, par la Staatskapelle de Dresde, dir. Colin Davis. **20.40** Bach à Weimar. Œuvres de Bach, Walther, Pisendel, Bonporti, Vivaldi, Telemann.
22.40 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mozart, Beethoven, R. Schumann.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
◇ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
◇ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

LeMonde Job: WMQ2501--0036-0 WAS LMQ2501-36 Op.: XX Rev.: 24-01-00 T.: 11:18 S.: 111,06-Cmp.:24,17, Base : LMQPAG 13Fap:100 N°:0858 Lcp:700 CMYK

Le Monde
MARDI 25 JANVIER 2000

Images

par Pierre Georges

C'EST UNE IMAGE qui ne devrait pas tarder à nous parvenir. Kin Narita est morte dimanche à Tokyo. En plein sommeil, d'une crise cardiaque, à l'âge de cent sept ans, ce qui, en soi, est assez dans l'ordre des choses et de la vie. La seule différence, qui fait que la photographie de la défunte est partout, c'est que cette très vieille dame était célèbre au Japon, moins pour son âge canonique que pour sa spécificité : elle formait avec sa sœur jumelle Gin le plus extraordinaire et le plus chenu couple médiatique.

Kin, « or » en japonais, et Gin, « argent », nées le 1er août 1892, étaient arrivées, sur le tard, à la gloire. Très précisément à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans. Ou, plus exactement, au franchissement de leur cap Horn à elles, les cent ans, lorsque le Japon se rendit compte qu'il possédait là, peut-être, les plus vieilles jumelles du monde. Kin et Gin devinrent alors des vedettes de télévision et de publicité. Or et Argent multiplièrent les apparitions, jamais sans ma sœur, vieilles dames à l'humour candide et aux sourires craquants, précisent les dépêches.

Kin et Gin, deux Jeanne Calment pour le prix d'une, faisaient ainsi parti du patrimoine national. Et leur dernière apparition publique, commune, eut évidemment lieu, récemment, au Nouvel An, qui les vit se souhaiter respectivement une bonne santé. Voici, quelques semaines après, que Kin, qui n'avait été hospitalisée qu'une fois dans sa vie, à l'âge de cent ans, pour avoir avalé une arête de poisson, a lâché la rampe. Voici que Gin dit tout simplement ce qu'il y avait à dire : *« Rien n'est plus triste. c'est comme si j'avais perdu la moitié de moi-même. »* Et voici, enfin, travail de l'imagination, qu'on avait envie de raconter cette simple histoire des sœurs Narita, parce qu'elle résonne ce matin comme la très douce et tendre chanson de Kin et Gin, les demoiselles de Nagoya.

L'image invisible ou visible peut suggérer. Par exemple celle-ci, enregistrée presque inconsciemment au journal télévisé dimanche soir. Cela se passe au palais de la Mutualité, où le ban et l'arrière-ban du gratin socialiste et quinze cents secrétaires de section du PS se trouvent réunis. Ils y sont tous, premier ministre et ministres, en tenue de pouvoir, costume-cravate pour les hommes, tailleur pour les dames. Et il y a lui, DSK, en tenue décontractée, blouson de cuir, pull, comme pour bien souligner le côté non officiel de sa venue et de sa présence.

On croirait à un visiteur du dimanche, passé là par hasard, en toute décontraction, voir les amis réunis avant de s'en retourner à ses loisirs et à sa famille. Rien pourtant de moins hasardeux. Au contraire. La tenue, cette façon vestimentaire pour DSK de montrer qu'il est à la fois dedans et dehors, comme en simple congé de pouvoir, l'accueil enthousiaste fait au visiteur par la salle, la place qui lui est réservée au premier rang, à côté d'Hubert Védrine, à deux sièges de Lionel Jospin, tout cela semble parfaitement spontané-calculé. Dominique Strauss-Kahn est de semi-retour et il faut le signifier.

Car ces images-là, voulues, planifiées par un protocole non-dit, ne sont évidemment jamais fortuites ou neutres. La preuve : dimanche, l'image. Lundi, l'information qui n'en est pas encore une. Un juge proche des juges qui pourrait éventuellement être informé et l'aurait dit au conditionnel à *L'Est républicain :* il n'est pas impossible que DSK bénéficie d'un non-lieu. Ainsi lundi explique-t-il le dimanche !

Moulinex va s'associer avec Whirlpool dans les micro-ondes

PIERRE BLAYAU, LE PDG de Moulinex, devait dévoiler au comité central d'entreprise (CCE), lundi 24 janvier après-midi, ses nouvelles propositions pour rétablir la situation du groupe. *« Il ne s'agit pas d'un nouveau plan social, mais d'un ensemble d'annonces stratégiques reposant notamment sur plusieurs accords avec des partenaires »*, disait-on lundi matin dans l'entourage du PDG, pour tenter d'atténuer les propos alarmistes des syndicats, qui annoncent déjà plusieurs centaines de nouvelles suppressions de postes. L'un de ces « partenaires » sera le géant américain de l'électroménager Whirlpool, qui serait associé commercialement à l'activité de fours à micro-ondes. Celle-ci est, avec les aspirateurs, un des points faibles de Moulinex, qui ne dispose pas, avec son usine de Cormelles (Calvados), d'une taille et d'une technologie suffisantes. M. Blayau devait réunir lundi son conseil d'administration, pour faire voter une augmentation de capital, de l'ordre de 800 millions de francs.

Les mystérieux glaçons géants sur l'Espagne auraient une cause naturelle

LA CHUTE de glaçons géants sur l'Espagne serait due à *« un processus météorologique inusuel de formation de blocs de glace dans les hautes couches de l'atmosphère »*, selon le Conseil supérieur d'investigations scientifiques (CSIC) espagnol, chargé d'élucider l'origine de ce phénomène spectaculaire : certains blocs tombés du ciel pesaient jusqu'à 7 kilos (*Le Monde* du 20 janvier). Les chercheurs considèrent la cause naturelle comme la plus *« probable »*. Ils ont exclu pour le moment les autres hypothèses, notamment celle de météorites ou de fuites de liquide ou de blocs de glace qui se seraient détachés du fuselage d'avions en vol au-dessus de l'Espagne.

DÉPÊCHES

■ **RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : les sept personnes qui ont trouvé la mort** dans l'accident d'un avion de tourisme samedi en République dominicaine, étaient six touristes (quatre français et deux allemands, ainsi que le pilote dominicain de l'appareil), ont indiqué dimanche 23 janvier des responsables de l'aviation civile à Saint Domingue. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL/SYRIE : le Premier ministre israélien, Ehoud Barak** a réitéré dimanche 23 janvier son refus de s'engager à évacuer tout le plateau occupé du Golan avant la reprise des négociations de paix avec la Syrie. – *(AFP.)*

■ **IRAN : le Parlement iranien a autorisé le gouvernement,** dimanche 23 janvier, à vendre sur le marché des devises jusqu'à 800 millions de dollars provenant d'excédents de recettes des exportations pétrolières durant l'exercice budgétaire en cours. – *(AFP.)*

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU BEAU VETEMENT
LEGRAND
Tailleur sur mesures
Depuis 1894
Collections Hommes & Dames
Très grand choix de tissus et de prix
27, rue du 4-Septembre, Paris 2e
Tél : 01.47.42.70.61

Tirage du *Monde* daté dimanche 23-lundi 24 janvier 2000 : 584 707 exemplaires.

A la suite d'une nouvelle alerte à la listériose, une entreprise de charcuterie de Limoges est fermée

Des germes ont été retrouvés dans un lot de rillettes

LIMOGES
de notre correspondant

La préfecture de la Haute-Vienne a ordonné, vendredi 21 janvier, la fermeture provisoire d'une PME de salaison-charcuterie limougeaude, Penaud SA (vingt-cinq salariés), en raison de la présence de germes de listéria dans un lot de rillettes analysé par la direction départementale des services vétérinaires (DSV).

Cette alerte est la deuxième en une semaine dans la région du Limousin. Un contrôle de routine de la DSV de la Creuse avait déjà permis de déceler, mardi 18 janvier, la *« présence de listéria en quantité supérieure aux normes admises »* dans un certain nombre de pains de rillettes livrés à la restauration scolaire, à La Souterraine, la deuxième ville du département (5 300 habitants) – au collège-lycée Raymond-Lœwy, et dans les quatre écoles primaires. Ces produits, fournis par une autre entreprise de Limoges, Coulaud SA (quarante salariés), avaient été servis à 430 consommateurs, élèves, professeurs et agents de l'éducation nationale. Ces alertes suscitent une double inquiétude dans la région.

L'une, sanitaire, a incité la municipalité et les établissements scolaires de La Souterraine à lancer une campagne d'information locale. Car, est-il précisé, *« les dangers de la listériose sont dus à sa rareté, et donc à la difficulté du diagnostic, ce qui peut entraîner un retard dans le traitement ; prise à temps, c'est une maladie qui se soigne très bien avec des antibiotiques classiques »*. La seconde inquiétude, économique, tient à l'importance de la charcuterie-salaison dans l'économie régionale – soixante entreprises et trois mille salariés –, le secteur bénéficiant d'une image porteuse de rusticité et de qualité en Limousin.

Le dossier est complexe. Les services vétérinaires se refusent d'ailleurs à donner des chiffres et des seuils. *« Il existe plusieurs variétés de germes, inégalement pathogènes »*, argue la DSV de la Creuse. Les deux entreprises en cause à Limoges refusent de plaider coupables. Coulaud SA a demandé des expertises complémentaires sur ses lignes de production, en précisant que les germes de la listéria peuvent s'infiltrer dans un produit alimentaire (et pas seulement la viande ; plusieurs laiteries ont récemment été mises en cause, en Normandie et en Bourgogne notamment) à toutes les étapes de son itinéraire.

DEMANDE D'INDEMNISATION

« Il faudrait que les pouvoirs publics réfléchissent aux moyens à mettre en place pour aider les transformateurs. Les éleveurs, qui doivent abattre tout leur troupeau lorsqu'un cas de vache folle est détecté, sont indemnisés. Pourquoi le gouvernement n'instaurerait-il pas des mesures similaires pour les charcuteries pénalisées par la découverte de listéria dans leurs produits chez les distributeurs ? », suggère Bruno Maurel, le président du conseil d'administration de Penaud SA, qui estime à 2 millions de francs le coût de la décision préfectorale et annonçait, en fin de semaine dernière, un possible dépôt de bilan, avec mise au chômage technique des vingt-cinq salariés de l'entreprise. Le 7 janvier, le gouvernement avait étendu à l'échelon européen l'alerte grave à la listériose lancée la veille après l'identification de six cas de cette maladie. Ces cas étaient associés, selon toute vraisemblance, à la consommation de produits de charcuterie (rillettes et langue de porc) fabriqués par la société Coudray, filiale sarthoise du groupe Paul-Prédault (*Le Monde* du 8 janvier). La maladie est particulièrement dangereuse chez les personnes fragilisées du fait de leur âge (nouveau-nés, vieillards) ou d'un affaiblissement de leurs défenses immunitaires. Les symptômes peuvent associer fièvre, douleurs musculaires, troubles digestif et signes d'atteinte neuroméningée (maux de tête, raideur de la nuque, convulsions). Le diagnostic peut être très difficile chez le nouveau-né (infecté par voie materno-fœtale) ainsi que chez la femme enceinte. Le traitement impose le recours à plusieurs antibiotiques durant deux ou trois semaines.

Georges Chatain

« Famille tranquille », « Obstacle évité », « Enfants en sécurité »,... : telles seraient les œuvres de Xsara Picasso, le nouveau monospace signé Citroën. ABS, quatre airbags, trois ceintures de sécurité trois points à l'arrière : tels sont les équipements qui témoignent de sa sécurité. Tout comme les appuis-tête arrière à deux positions, adulte ou enfant, et la commande de désactivation de l'airbag passager pour transporter un bébé dos à la route. Avant-gardiste ? Jusqu'à l'indication du verrouillage des sécurités enfant sur l'écran multifonction. Et enfin son imagination en matière d'équipements innovants, son génie d'habitabilité. Vous n'imaginez pas tout ce que Citroën peut faire pour vous.

CITROËN XSARA

www.citroen.fr
3615 CITROËN (1,29 F/mn)
CITROËN préfère TOTAL
12 GARANTIE ANTI-CORROSION 12 ANS

D'ABORD

Le Monde
ECONOMIE
LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES
MARDI 25 JANVIER 2000

EUROPE

La Luxembourgeoise Viviane

Reding, nouveau commissaire à l'éducation et à la culture, se veut à l'écoute des citoyens (page IV)

FUTURS

D'après une étude américaine, la nouvelle économie, fondée sur l'informatique, protège l'environnement en consommant moins d'énergie (page VI)

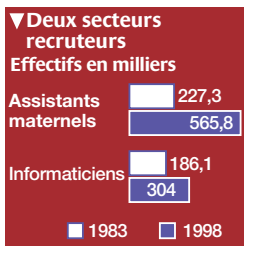

LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

● Les métiers d'avenir ne sont pas toujours les plus nouveaux, d'autant moins que les formations peinent à s'adapter au marché (page VIII)

● Le développement de la sous-traitance accroît l'emploi de travailleurs étrangers clandestins (page X)

● **31 %** La part des directeurs de ressources humaines qui se donnent pour objectif de développer les compétences des salariés. Les DRH ne veulent plus passer pour des coupeurs de tête (page XII)

ANNONCES CLASSÉES

Pages IX et XI
et de la page XIII
à la page XXXIV

Le triomphe mondial du marché a gommé le contenu politique et philosophique du libéralisme. Modèle devenu exclusif, il cristallise les critiques

Les nouvelles frontières du global-libéralisme

La vague libérale

Infographie : Le Monde

C'est désormais un rendez-vous obligé. Chaque hiver, un bon millier de séminaristes – chefs d'entreprise, banquiers, économistes ou hommes politiques – se pressent au Forum économique de Davos, temple consacré des tenants de l'économie de marché, pour s'interroger sur l'avenir de la planète. Pour sa trentième édition, le directeur général du forum, Claude Smadja, a décidé de faire plancher ses ouailles sur les enjeux du nouveau millénaire. Principale question posée : *« Pourquoi la mondialisation fait-elle peur ? »*, ce qui les conduira à s'interroger *« sur la finalité de la vie économique et la prise en compte des nécessités sociales »*, explique-t-il.

Le doute s'installerait-il au royaume de Davos ? Paradoxal. Jamais le libéralisme n'est apparu aussi triomphant. Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, les anciens pays de l'Est ont basculé un à un dans l'économie de marché.

Les Etats-Unis, patrie du libéralisme, connaissent leur plus long cycle de croissance, sans signe de faiblesse au bout de dix ans. *« La globalisation et la nouvelle économie sont d'inspiration profondément libérale »*, nous explique David Boaz, le vice-président du Cato Institute, un des « think-tanks » (réservoirs à idées) libéraux les plus influents à Washington.

En Europe, la gauche, dans une large majorité, s'est elle aussi ralliée, faute d'alternative, aux dogmes du marché. Confiant ses derniers états d'âme à un concept flou : le social-libéralisme, censé ménager l'efficacité du marché et la cohésion sociale.

Mais le modèle a connu d'autres aventures, de l'ultralibéralisme, version « hard » du concept, incarné par les politiques de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher, ou encore par l'expérience chilienne pilotée par les *« Chicago boys »* de Milton Friedman, à des versions plus « light », néo libérales, les orthodoxes récusant le terme d'« ultras ».

Aujourd'hui se dessine un nouveau vocable, celui de global-libéralisme, consacrant la victoire des théories de l'offre à l'échelle de la planète et considéré comme la nouvelle boîte à outils où chaque pays doit piocher pour fabriquer de la croissance. On y trouve pêle-mêle beaucoup de déréglementation, des flux de capitaux et de marchandises, des privatisations, de la flexibilité et une version réduite du rôle de l'Etat. Du coup, il est devenu possible de faire du libéralisme... sans être libéral !

Quand on demande à l'ancien ministre du budget Nicolas Sarkozy s'il est libéral, il répond : *« Non, je suis de droite, car le libéralisme est un moyen, pas une fin en soi. »* Cette définition ferait bondir d'horreur les membres de la Société du mont Pèlerin, ce « club » fondé en 1947 par l'économiste autrichien Friedrich Hayek et depuis lors seul et véritable gardien du temple de l'esprit libéral.

INTERROGATIONS

Ce nouveau libéralisme a totalement délaissé la dimension politique de la doctrine établie par les penseurs du XVIIIe siècle, certes soucieux de défendre la liberté d'entreprendre, mais *« tout aussi préoccupés des libertés individuelles, d'éthique et d'humanisme »*, comme le rappelle Jean-Pierre Paulet, professeur à l'université de Nice. Ce libéralisme moderne est devenu un concept à géométrie variable, où les droites françaises, pourtant très étatistes, se retrouvent. Et dans lequel les socialistes sont aussi capables de tailler leur programme.

Et pourtant, au moment où ce catéchisme de marché règne sans partage, les interrogations refont surface comme on l'a vu au sommet raté de Seattle. Une tempête imprévue, une marée noire, comme précédemment une catastrophe ferroviaire en Grande-Bretagne, ont conduit l'opinion publique à s'interroger sur la déréglementation, la privatisation et le jusqu'au-boutisme de la concurrence. Même aux Etats-Unis, le quotidien *Herald Tribune* s'interrogeait le 20 janvier, à sa « une », sur *« cette vigueur de l'économie américaine qui profite à tout le monde sauf aux plus pauvres »*.

Après tout, quand il n'y a plus d'alternative idéologique, c'est tout naturellement le modèle unique qui est attaqué. Mais en réalité, c'est d'une critique de fond qu'il s'agit. Le credo économique ne se suffit pas à lui seul, s'il n'est pas charpenté par un véritable projet de société. L'un des enjeux du nouveau millénaire, c'est aussi cela. Les pèlerins de Davos semblent avoir reçu le message.

Laurence Caramel et Serge Marti

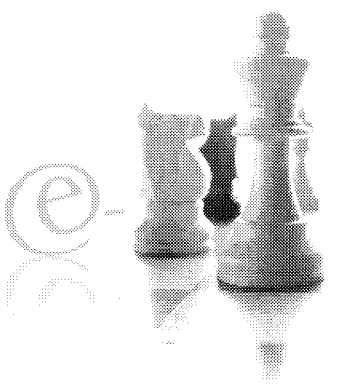

Conseil en stratégie ?
Rendez-vous demain dans
Le Monde Interactif.
BDDP Corporate

DOCTRINE

Questions-réponses

1 Quelles sont les origines de la doctrine du libéralisme ?

Il est convenu de faire débuter l'histoire du libéralisme comme doctrine avec l'économiste écossais Adam Smith (1723-1790). Il ne fut pas le premier à défendre cette idée, mais il proposa la première approche complète et formalisée dans son *Essai sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), qui sera la bible de l'école libérale, aussi appelée école classique.

Le point de départ de cette doctrine, qui est avant tout politique – même si, aujourd'hui, elle est essentiellement perçue dans sa dimension économique – repose sur la place qu'il faut accorder aux libertés individuelles. Liberté contre les abus des régimes tyranniques – le libéralisme inspirera les combats menés contre l'absolutisme – et liberté dans le domaine économique, car il existerait un *« ordre naturel »* qui ne peut être atteint qu'en laissant chacun agir selon sa volonté. Les penseurs classiques partent du principe que chaque individu fait des choix conformes à ses intérêts et que ces intérêts cumulés ne peuvent être contraires à l'intérêt général.

La définition du rôle de l'Etat est celle d'un Etat minimal, chargé de veiller au respect de la concurrence et à la transparence des contrats conclus entre individus et entreprises. Il faut donc *« laisser faire, laisser passer »*, selon l'expression du Français Jean-Claude Gournay (1712-1759), c'est-à-dire laisser jouer les mécanismes du marché, privilégier la propriété privée, laisser les marchandises circuler librement, comme le formalisera David Ricardo dans sa théorie des avantages comparatifs (*Principles*, 1817).

2 La place de l'Etat fait-elle débat au sein des libéraux ?

Tous sont d'accord sur l'idée d'un Etat minimal, mais des différences importantes existent selon le degré de compromis que les uns et les autres croient pouvoir accepter. Ainsi, les libertariens sont certainement les plus radicaux, car dans leur vision, dont ils concèdent le caractère utopique, l'Etat n'existe pas. Ce courant a été influencé par l'auteur français Frédéric Bastiat (1801-1850) et est aujourd'hui surtout représenté aux Etats-Unis, et notamment à l'université de Las Vegas, où celui qui est considéré comme le « pape » du mouvement, Murray Rothbard, enseigna pendant longtemps.

3 Quels sont les principaux foyers de réflexion de ces économistes ?

Ils se trouvent sans conteste aux Etats-Unis. L'école de Chicago, lancée par le monétariste Milton Friedman, qui a connu son heure de gloire dans les années 70, reste bien sûr une référence, mais il existe aussi d'autres centres très actifs comme l'université James-Mason, près de Washington. Autour de Henry Manne, elle a développé une équipe spécialisée dans l'économie du droit et elle poursuit aussi des recherches sur la question des *« choix publics »* autour du Prix Nobel James Buchanan.

A l'université Stanford (Californie), la Hoover Institution, qu'a rejoint Milton Friedman, fournit un travail beaucoup plus *« appliqué »* pour les conservateurs américains, notamment sur la fiscalité. En Alabama, à l'université d'Auburn, l'institut Ludwig-Von-Mises est l'un des plus importants centres d'échanges des économistes libéraux dits de l'école autrichienne, c'est-à-dire héritiers de la pensée de Friedrich von Hayek.

Les libéraux américains alimentent aussi les débats à travers les think tanks (groupes de réflexion) financés par les entreprises et les particuliers. Deux d'entre eux peuvent être cités pour leur influence et leur importance : le Cato Institute (www.cato.org) et le Heritage Foundation (www.heritage.org) situés à Washington.

4 Les économistes français sont-ils de véritables libéraux ?

Bien peu des économistes qui se disent libéraux en France seraient considérés comme tels aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni. L'adhésion au libre-échange, la place de l'entreprise privée et du marché comme moteur dynamique de l'économie font partie du discours commun, mais le rôle qu'ils continuent d'accorder à l'Etat en tant que régulateur et garant d'une forme de l'Etat providence propre au vieux continent les éloigne de leurs homologues anglo-saxons.

En s'en tenant à une définition à l'anglo-saxonne, on peut néanmoins citer Pascal Salin, directeur du centre d'études Jean-Baptiste-Say à Paris-Dauphine avec Henri Lepage, Jacques Garello à l'Université d'Aix-en-Provence, Patrick Messerlin et Jean-Jacques Rosa à Sciences-Po ou encore Christian Saint-Etienne à Paris-Dauphine et Florin Aftalion à l'Essec.

Ces professeurs d'économie demeurent minoritaires dans le paysage français et ils influencent peu les débats car ils sont considérés comme trop radicaux, prônant des idées dans lesquelles la classe politique française en général n'aime pas s'aventurer, comme la privatisation de l'éducation, de la santé et le démantèlement de la fonction publique.

Entre le prince et le marchand : la recherche d'un nouveau libéralisme

Montesquieu disait de la liberté : *« Il n'y a point de mot qui n'ait reçu plus de différentes significations et qui ait frappé les esprits de tant de manières. »* Avec le libéralisme, c'est un peu la même chose. Fréquemment employée à contresens, souvent vilipendée et pourtant située au cœur de tous les débats politiques et sociaux, cette expression dissimule plusieurs visages, de l'ultralibéralisme effréné et « sans conscience » au libéralisme tendance *soft* à la recherche d'une éthique sociale.

Philosophie de liberté, la théorie libérale souffre d'avoir oublié son éthique et d'imposer un modèle unique, au mépris des cultures et des Etats

On confond même souvent libéralisme et capitalisme... Le premier est une philosophie centrée sur le principe de liberté. Il se caractérise par trois éléments : une éthique, des institutions garantes de cette liberté, et enfin des modes de production. Le second n'est qu'un système, une machine économique à accumuler les richesses, sans états d'âme, sans morale excessive, reposant sur les notions de propriété privée et d'entreprise privée, moteurs de l'économie.

La mondialisation des échanges, l'ouverture progressive des Etats au monde extérieur et la globalisation ont consacré la victoire d'une certaine forme de libéralisme économique, que ses détracteurs placent souvent en contradiction avec l'intérêt des nations et des régions. Depuis la disparition des systèmes économiques communistes et les expériences gouvernementales du reaganisme et du thatchérisme, seule véritable application pratique de la doctrine libérale, les Etats-Unis, phare du libéralisme triomphant, sont plus que jamais en situation dominante, et avec eux leur modèle de développement.

Celui-ci considère notamment la liberté du commerce et des mouvements de capitaux comme seule forme d'une liberté, économique avant tout. Des organismes à dominante économique comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prennent ainsi le pas sur des structures plus politiques telles que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) ou l'Organisation des Nations unies (ONU), en revendiquant pour tous une logique de croissance basée sur un abaissement des droits de douane et l'ouverture des marchés.

Les Etats-Unis, dont les intérêts économiques passent par une libéralisation mondiale des échanges, ont progressivement imposé leur système capitaliste, oubliant les principes fondamentaux des auteurs libéraux soucieux de liberté individuelle mais aussi d'éthique et d'humanisme.

Le débat n'est pas seulement théorique. Le premier ministre travailliste, Tony Blair, en annonçant la *« fin de la lutte des classes »* et la recherche d'une troisième voie entre libéralisme et socialisme, croit avoir trouvé le moyen de réconcilier efficacité économique et justice sociale. Mais cette solution britannique vaut-elle pour tout le Vieux Continent ? La vigueur des débats au sein des sociaux-démocrates européens, pourtant tous convertis à l'économie de marché, montre l'importance des résistances et des sensibilités locales.

Cela indique qu'il est peut-être temps de tenir compte de la diversité des lieux et des cultures où s'applique le modèle libéral. En œnologie, les cépages français utilisés dans la Nappa Valley, en Californie, n'ont pas abouti à l'émergence d'un Château Pétrus, mais à un vin d'excellente qualité, différent, empreint de la terre et du climat dont il est issu.

« SYSTÈME-MONDE »

La comparaison est peut-être hardie, mais pourquoi ne pas admettre que, de la même façon, le recours à la même philosophie économique dans différents pays donnera lieu à des résultats divers et que le mariage d'un libre-échange planétaire d'origine américaine avec les contraintes régionales ne peut pas déboucher sur un produit unique.

C'est tout l'enjeu de l'histoire et de la géographie, oubliées et parfois méprisées par les économistes. Car du « système-monde » aux systèmes locaux, domaine de la vie quotidienne, différents échelons se distinguent. L'Etat-nation, intermédiaire capital, dont le rôle ne devrait pas être sans cesse redéfini, doit protéger le citoyen de toute forme de discrimination. En dépit de l'universalité des techniques et de l'information, la planète reste occupée par une mosaïque d'unités naturelles ou ethno-culturelles. Là réside peut-être la question du rôle de l'Etat face à un système global souvent inadapté aux contraintes locales.

On connaît depuis longtemps l'opposition entre le prince et le marchand, le prince symbolisant la cité, lieu de la stabilité et de l'impôt, face au marchand, incarnation de l'échange, de la mobilité, et de la richesse. Le libéralisme doit, comme le pensait l'un de ses fondateurs, l'économiste anglais John-Stuart Mill, ne pas *« opprimer la minorité »*.

La marée noire qui a souillé les côtes françaises après le naufrage de l'*Erika* fait resurgir ce problème fondamental : comment les Etats, fragilisés par les contraintes d'un marché ouvert, peuvent-ils instaurer une réglementation internationale et des possibilités de sanctions ? Comment parler de liberté économique lorsque des régions subissent des contraintes externes sans pouvoir y faire face ? Enfin, le libéralisme existe-t-il encore dans un monde où les règles du commerce sont contrôlées par un petit nombre de grandes puissances ?

L'échec du sommet de l'OMC à Seattle en décembre dernier a bien montré les divergences d'intérêts entre nations et l'absence d'une doctrine commune. Il a souligné de façon éclatante les contradictions entre l'apologie de l'intitiative individuelle censée porter la doctrine libérale et les nouvelles règles de l'économie mondiale, qui imposent l'harmonisation des comportements.

Jean-Pierre Paulet

Professeur des universités Nice-Sophia-Antipolis, auteur de : « Le libéralisme économique depuis 1945 » (Ellipses).

Davos, la mondialisation en vitrine

Tous les ans, vers la fin janvier, ils quittent les basses terres de notre planète pour les cimes baignées d'optimisme du Forum économique mondial de Davos, en Suisse. Et là, sur les hauteurs de ce sommet qui a fourni à Thomas Mann le cadre de La Montagne magique, *ils méditent sur les mystères de la création capitaliste. « Ils » ? Les chefs mécaniciens de cette colossale machinerie – baptisée « l'économie mondialisée » – qui engendre la richesse des nations. »* Ainsi commence le livre que Lewis Lapham, rédacteur en chef du magazine américain *Harper's*, a consacré au cérémonial de Davos et qui vient d'être édité en France *(La Montagne des vanités. Les secrets de Davos*, janvier 2000, éditions Maisonneuve et Larose, 121 p., 11,9 €).

Il y a beaucoup de vrai dans ce témoignage, qui est bien plus qu'un simple pamphlet. Mais ce rendez-vous qui, chaque année, pousse à se retrouver un bon millier de chefs d'entreprise, 200 à 300 experts économiques, autant de représentants des médias et une bonne trentaine de chefs d'Etat ou de gouvernement, connaît un succès qui n'a fait que se conforter au fil des ans. Cette réussite – désormais trentenaire – est moins due à un effet de mode qu'à la conviction qu'il n'existe aucune autre formule permettant de rassembler autant de représentants reconnus du monde économique, politique, culturel et scientifique, appelés à réfléchir sur l'avenir de la planète, de ses progrès comme de ses crispations.

Noble mission, mise au service de quelle idéologie ? Libérale, assurement. Lorsque Klaus Schwab, ingénieur et économiste de formation, s'est mis en tête, en 1971, de jeter une passerelle entre le Nouveau Monde et le Vieux Continent, l'idée visait surtout des chefs d'entreprise européens soucieux de s'inspirer des modes de management américains.

PENSÉE UNIQUE

Il fallut attendre 1989 pour que ce Forum de management européen se transforme en Forum mondial de l'économie. Longtemps, le message véhiculé par les *« global leaders »* est resté univoque : c'était celui du triomphe de l'économie de marché. Davos était alors devenu le refuge de la pensée unique, des vertus de la globalisation énoncées sans nuance.

Depuis trois ou quatre ans et davantage, bien sûr, depuis la crise asiatique de l'été 1997, le ton a changé. L'heure de la contrition n'a pas encore sonné mais le doute est désormais admis. *« Pour une globalité responsable »*, s'intitulait l'édition 1999 du Forum de Davos, une façon d'annoncer, selon son directeur général Claude Smadja, ancien journaliste, qu'après cette crise systémique il convient de s'atteler aux problèmes posés par le processus de mondialisation en cours.

De même, cette année, les congressistes sont-ils appelés à méditer *« sur les résistances et les remises en cause »* que suscite la globalisation de la planète. *« Il est sain de remettre en cause le fondamentalisme du libre-marché, de s'interroger sur la finalité de la vie économique, sur la prise en compte des nécessités sociales »*, assure encore Claude Smadja, lançant d'autres pistes : comment faire pour que la révolution technologique ne contribue pas à creuser le fossé avec la moitié de l'humanité qui ne profite pas des bienfaits de la croissance ? Quelles réformes opérer pour que la prospérité économique qui s'annonce en Europe soit mieux partagée ?

L'invitation au Forum de Davos de syndicalistes, de représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales procède de cette volonté d'ouverture. Encore faut-il que les évangélistes du marché soient persuadés de ses bienfaits.

Serge Marti

La Société du mont Pèlerin, tête pensante et réseau d'influence

Ils aiment les montagnes suisses et le marché. Mais la ressemblance s'arrête là, car, si le premier est mondialement connu, attire depuis trente ans le gotha de la finance et du business sous les projecteurs de plus en plus fournis des médias, le second a toujours privilégié le secret et préféré les intellectuels aux marchands. Quand le Forum économique mondial de Davos fait les titres des journaux télévisés de vingt heures, les « sommets » de la Société du mont Pèlerin se déroulent encore dans l'anonymat le plus total.

C'est pourtant au mont Pèlerin, exactement à Vevey, en Suisse, sur les bords du lac Léman, qu'est née la plus influente et la plus prestigieuse société de pensée tout entière dédiée à la cause libérale. Et à cinquante ans bien sonnés, la Mont Pèlerin ne s'est jamais aussi bien portée et n'a jamais été autant courtisée.

Fondée par l'économiste autrichien Friedrich von Hayek au lendemain de la seconde guerre mondiale *« pour rompre l'isolement des penseurs libéraux dans un monde menacé par le collectivisme et la montée des thèses keynésiennes et marxistes »*, cette internationale libérale comptait à l'origine trente-neuf membres. Ils sont aujourd'hui près de cinq cents et c'est déjà presque trop, aux dires des pionniers comme le Britannique Lord Harris, qui regrette *« l'intimité des premières heures et les débats théoriques à quelques-uns »*.

Forte de cinq cents membres, cette confrérie regroupe les plus illustres représentants de la pensée libérale

Car la Société du mont Pèlerin se veut avant tout une famille pour ceux qui partagent les mêmes valeurs, un réseau discret et soudé qui ne se laisse pas facilement approcher. *« C'est une société qui ne cherche pas à être connue*, confie son président, l'Uruguayen Ramon Diaz. *Nous sommes un club de réflexion, pas un lieu de propagande. »* Elle ne possède dans le monde aucun bâtiment qui porte son enseigne et ne diffuse aucune publication. Avec la modique cotisation annuelle de 500 francs qu'elle demande à chaque adhérent – contre près de 100 000 francs pour les participants au Forum de Davos –, elle a simplement de quoi organiser deux réunions par an.

Elle vient tout juste de se doter d'un site web (www.montpelerin.org), surtout conçu comme un pratique outil d'information pour ses seuls membres et fermé aux curieux qui voudraient par exemple en connaître la liste ou se faire une idée des débats qui se tiennent lors de ses réunions.

La petite société veille néanmoins avec beaucoup de soin à ce que le nombre de ses *happy few* ne diminue pas. La plupart de ses membres, de par leur notoriété, jouissent d'une influence incontestable sur le monde économique. Six d'entre eux ont été récompensés par un prix Nobel d'économie. Hayek, bien sûr, mais aussi Milton Friedman, le père du monétarisme et de la célèbre Ecole de Chicago, James Buchanan, le théoricien des choix publics, George Stigler pour ses travaux sur le coût des réglementations, Gary Becker, Ronald Coase..., autant de noms qui jalonnent la pensée économique de ces dernières décennies et qui ont influencé l'orientation des politiques économiques des grands pays industrialisés. A commencer par les révolutions reaganiennnes et thatchériennes au tournant des années 80.

Une dizaine de nouveaux membres sont cooptés chaque année, ce qui correspond au nombre de deuils qui affectent en moyenne la communauté. La sélection des nouvelles recrues est sévère, car *« être admis à la Mont Pèlerin, c'est le couronnement d'un parcours »*, explique l'économiste français Pascal Salin, qui présida quelque temps l'organisation. Pour avoir une chance d'entrer dans ce cercle restreint, il faut avoir participé au moins à deux réunions et être parrainé par deux membres de la Société, dont un de sa propre nationalité. Et avant toute chose, avoir apporté sa contribution à l'édifice libéral. A l'origine, Hayek avait souhaité un équilibre entre les différentes disciplines du droit, de la philosophie et de l'économie et aurait aimé une juste représentation entre tous les pays. Dans la réalité, les professeurs d'économie d'origine anglo-saxonne sont de loin les plus nombreux. Ce qui agace un peu les Européens.

La Société fait des efforts pour aller sur les terres fraîchement ouvertes au libéralisme, les pays de l'Est bien sûr, mais aussi l'Asie. Ses portes ne sont pas fermées aux hommes politiques, mais elle ne cache pas sa réticence à faire entrer parmi les siens des individus souvent *« capables de tous les compromis idéologiques pour se faire élire »*. Vaclav Klaus, ancien premier ministre tchèque, est le dernier à avoir réussi la prouesse de se faire admettre en 1990, car il est l'auteur reconnu de la transition à l'économie de marché dans son pays.

RÉSEAU D'INSTITUTS

Les hommes d'affaires engagés dans le combat prolibéral ont aussi leur place. Ainsi trouve-t-on sur les listes de la Mont Pèlerin la Mexicaine Carolina de Bolivar, qui a créé une agence de presse un peu spéciale. Avec un réseau de plus de huit cents correspondants, tous acquis aux idées de leur patronne, son agence est capable de livrer une lecture libérale de n'importe quel événement. Membre aussi de la Société, le puissant entrepreneur guatémaltèque Manuel Ayau. Le petit institut de formation qu'il avait créé dans un recoin de son entreprise est devenu la plus grande université du pays. Libérale, bien sûr.

Certains, comme le Britannique Antony Fisher, occupent même une place de premier plan dans l'histoire de la Société, pour avoir financé dans les années 50, à Londres d'abord, avec l'Institute of Economic Affairs, puis aux Etats-Unis, la création des tout premiers *think-tanks* (groupes de réflexion) libéraux. Car sur le terrain, la puissance de la Mont Pèlerin – même si son nom n'apparaît jamais – se trouve bien dans ce réseau mondial d'instituts, de fondations et de *think-tanks* dirigés dans neuf cas sur dix par un de ses membres.

La liste serait trop longue à dresser mais, par exemple, l'Altas Foundation, institution nord-américaine, finance à elle seule une cinquantaine d'instituts en Amérique latine. Le Liberty Fund, aux Etats-Unis toujours, dispose chaque année de 18 millions de dollars pour publier des auteurs classiques et sensibiliser la planète, le plus souvent sous forme de conférences, à la culture libérale. Derrière cette académie de pensée, peuplée d'intellectuels aux allures modestes, il y a des capitaux et un réseau très bien organisé. Bref, une machine à promouvoir le libéralisme bien plus puissante qu'elle ne veut le laisser paraître.

Laurence Caramel

David Boaz, vice-président du Cato Institute (Washington)

« Le XXe siècle n'a été qu'une parenthèse étatiste »

« Alors que l'économie de marché s'est imposée presque partout, peut-on parler d'un triomphe total et définitif des idées libérales ?

– Il serait imprudent d'avoir de telles certitudes ; les hommes sont libres de choisir, et ils peuvent aussi faire les mauvais choix, comme par exemple renoncer au processus de globalisation. Mais je crois que le XXe siècle nous a beaucoup appris à travers ses tragédies et que nous ne referons pas les mêmes erreurs. Cela dit, il ne fait aucun doute que les principes libéraux ont largement triomphé. Un nombre sans cesse croissant d'individus vivent dans des sociétés fondées sur la propriété privée, l'économie de marché, les règles de la loi, la liberté d'expression, de religion et l'égalité de droit entre les sexes et les races. Après deux siècles de combats, c'est une énorme satisfaction. Même si ceux qui n'acceptent pas nos idées restent nombreux, le monde occidental est maintenant construit sur une charpente libérale.

» Il y aura toujours des hommes pour croire qu'il est préférable de réguler l'économie, ceux qui craignent que le monde soit "hors de contrôle" – ce qu'il est de toute façon –, mais l'échec du projet socialiste a limité les ambitions des étatistes. Plus la globalisation progresse, plus il sera difficile de revenir en arrière.

– Vous parlez d'une charpente commune libérale, mais en Europe une majorité de gouvernements sont issus de partis sociaux-démocrates. Faut-il en conclure que, sur le plan économique, il n'y a plus de clivages idéologiques ?

– Des différences demeurent certainement entre la droite et la gauche. Mais aux Etats-Unis, par exemple, la gauche (que nous appelons les libéraux) est beaucoup moins radicale qu'elle ne l'était dans les années 30 ou 60. Elle n'a plus pour ambition de changer le monde, mais simplement de le modifier à la marge. Tony Blair n'est pas Margaret Thatcher, mais il n'a pas renationalisé les industries privatisées par Mme Thatcher. Clinton n'a pas relevé les impôts au niveau à partir duquel Reagan avait commencé sa politique de réduction des prélèvements. Et, maintenant, nous discutons aux Etats-Unis d'une privatisation de la sécurité sociale, un dossier que n'avait jamais osé ouvrir Reagan.

– Est-ce que les expériences américaines et anglaises du début des années 80, que l'on a baptisées *"révolutions libérales"*, restent pour vous des modèles à suivre ?

– Reagan et Thatcher ont été des très bons avocats de l'économie de marché, mais chaque politique comporte sa dimension locale, et il n'est pas possible d'importer des modèles sans les adapter. D'ailleurs, en réalité, Reagan et Thatcher ont suivi des politiques très différentes, car ils n'avaient pas les même problèmes à résoudre ; et, s'il faut mettre à leur crédit beaucoup de réussites, il faut aussi reconnaître leur part d'erreurs. Il n'y a donc pas de modèle de politique libérale.

– La globalisation inquiète une partie de l'opinion mondiale, comme l'ont montré les manifestations contre la conférence de l'OMC à Seattle. Quelle analyse faites-vous de cette protestation, qui est une mise en cause du libéralisme ?

– Je crois que le combat contre la globalisation est un combat d'arrière-garde. Toute mutation économique implique des gains pour certains et des pertes pour d'autres. La libéralisation de l'économie mondiale fera plus de gagnants que de victimes, même s'il ne faut pas nier que, à court terme, certains vont souffrir. Il est du devoir des penseurs libéraux, et aussi des gouvernements, de mieux expliquer pourquoi il est au bout du compte dans l'intérêt de chacun d'accepter cette évolution. Nos leaders politiques n'emploient pas souvent les bons arguments. Et je crois que, dans un pays qui revendique le libre-échange comme les Etats-Unis, la plus belle démonstration serait de baisser unilatéralement les droits de douanes plutôt que de s'épuiser dans d'interminables marchandages multilatéraux.

– Le fossé croissant entre riches et pauvres d'un même pays, mais aussi entre les nations développées et les autres, est souvent désigné comme une des conséquences de la globalisation. N'est-ce pas, en effet, la faille essentielle de ce libéralisme planétaire ?

– L'inégalité fait partie de la condition humaine. Personne ne peut sérieusement penser que les pays communistes avaient réussi à créer une société sans inégalités. Mais ce rêve d'égalité est profondément ancré. Pour les libéraux, la seule égalité qui peut exister est une égalité de droits et une égalité devant la loi. Car aucun d'entre nous n'est égal dans ses dons naturels, dans ses origines familiales ni dans ses efforts.

» Le libéralisme et la globalisation ne proposent pas de supprimer les inégalités, mais d'améliorer le sort de chacun. Et c'est pour moi un point essentiel, car peu m'importe que Bill Gates ait plusieurs maisons si moi-même j'en ai une. Par ailleurs, nous répondons à la question de la pauvreté en disant que, plus une économie fonctionne librement, plus elle crée d'emplois, mieux elle rémunère ses salariés et moins elle crée de pauvres. On oublie souvent aussi que le libéralisme comporte une forte tradition de charité, qui est pour nous un moyen plus efficace d'aider les plus démunis que de confier ce rôle aux pouvoirs publics.

– Dans ce monde libéral, quel est alors le lien, le contrat entre l'individu et la société, et quel est le rôle de l'Etat ?

– L'idéal des libéraux n'a pas changé depuis deux siècles. Nous voulons un monde dans lequel les hommes et les femmes puissent agir dans leur propre intérêt, en fonction de leurs connaissances et de leurs désirs, et c'est en faisant cela qu'ils contribueront au bien-être du reste de la société. Dans cette conception idéale, le rôle de l'Etat est de protéger les individus contre les violations de la loi et du droit. Concrètement, cela signifie que l'intervention de l'Etat n'est nécessaire que dans les domaines de l'armée, de la police et de la justice. Tout le reste peut être géré par le secteur privé.

» Pour moi, il est clair que la nouvelle économie est en phase avec ce projet de liberté. La nouvelle économie s'est développée en-dehors de l'économie industrielle. Elle reflète l'innovation à la fois dans les technologies et dans les pratiques de business, et elle est le fruit d'initiatives individuelles dans un contexte de relative liberté économique. Le libéralisme a d'abord conduit à la révolution industrielle et, dans une évolution naturelle, à la nouvelle économie. Plutôt que quelque chose d'entièrement nouveau, je crois que la globalisation est le prolongement de la révolution industrielle. S'il n'y avait pas eu les désastres des deux guerres mondiales, le nazisme, le communisme et la guerre froide, nous aurions connu la nouvelle économie dans les années 50. En un sens, nous sommes maintenant revenus sur la voie tracée au tout début du XVIIIe siècle, à la naissance du libéralisme et de la révolution industrielle. »

Propos recueillis par Laurence Caramel

David Boaz

● A 46 ans, David Boaz est vice-président du Cato Institute, un des plus influents think tanks (groupes de réflexion) d'inspiration libérale à Washington. Cet institut de recherche est spécialisé dans l'analyse des politiques publiques.
● Il appartient au courant libertarien, le plus radical dans la famille libérale, en raison de ses positions anti-étatistes.

Un concept flou mais bien utile pour le monde politique français

Pour Démocratie libérale, le RPR ou le Parti socialiste, l'adhésion au marché recouvre des notions différentes

L'économie de marché a si bien su vendre ses normes d'efficacité que le libéralisme a aujourd'hui des représentants dans toutes les formations politiques en France. *« Etre libéral n'est plus une spécificité »*, reconnaît Nicolas Sarkozy, député-maire RPR de Neuilly-sur-Seine. Il est possible de dénicher des libéraux au PS, au RPR, chez les Verts et même – paraît-il – au Parti communiste, la difficulté étant toutefois de faire partager à ces formations une définition commune de ce terme.

Alain Madelin, président de *« la seule famille politique libérale organisée »*, Démocratie libérale, enfourche ainsi les mêmes chevaux de bataille que le RPR ou le PS – réformer l'Etat, baisser les impôts, sauver les retraites... –, mais il est le seul à mettre l'accent sur un libéralisme doctrinal conçu comme une limitation du politique.

En disciple de l'économiste Friedrich von Hayek, Alain Madelin a fait sienne l'idée que les sociétés libres engendrent un *« ordre spontané »* qui devrait avoir valeur de droit face aux règles émises par l'autorité. Si l'Etat est fondé à décider de *« généraliser les règles de sécurité dans les écoles ou changer l'assiette de l'impôt »*, explique-t-il, il doit veiller à ce que le droit qu'il impose respecte les *« justes conduites »* que les individus tissent entre eux.

Mais cet *« ordre naturel »* réclamé par Alain Madelin est souvent perçu comme du *« laisser-faire »*. Or, *« le libéralisme, c'est le contraire du laisser-faire »*, affirme Patrick Devedjian, député RPR des Hauts-de-Seine. *« Entre le faible et le fort, il faut un ordre »*, dont seul l'Etat peut être le garant. Une thèse que bien des élus de gauche pourraient reprendre à leur compte. Sur ce terrain, la différence entre la gauche et la droite se cristallise, selon Patrick Devedjian, sur la notion de liberté. *« Quand, dans l'action politique, la liberté et l'égalité entrent en conflit, la gauche arbitre en faveur de l'égalité, tandis que la droite opte pour la liberté. »* C'est ainsi que ce parlementaire s'était opposé au PACS, non pas en reprenant les thèses moralisatrices de sa collègue Christine Boutin, mais au nom du refus de ficher les homosexuels.

Nicolas Sarkozy refuse, lui, l'étiquette de *« libéral »* pour se revendiquer *« de droite »*, car le libéralisme *« est un moyen, pas une fin en soi »*. Si les mécanismes de marché sont les plus efficaces pour créer des richesses, alors vive les mécanismes de marché. Mais *« créer des richesses n'est pas suffisant ; la redistribution n'est pas illégitime »*. Un discours que, là encore, bien des socialistes pourraient revendiquer. Finalement, qu'est-ce qui sépare Nicolas Sarkozy d'un socialiste libéral ? La notion d'*« égalité »*, affirme-t-il. Là ou un socialiste voudrait répartir les richesses de *« manière égalitaire »*, lui propose de le faire de manière *« équitable »*. A chacun selon ses mérites.

MALAISE

C'est au PS que le mot libéralisme suscite le plus grand malaise. Le concept de gauche plurielle, inventé pour solidifier l'alliance avec les communistes et les Verts, a aussi bloqué toute avancée doctrinale. Le gouvernement privatise sans remettre en question le « ni-ni » de François Mitterrand, et Lionel Jospin peine à justifier l'inaction de l'Etat quand Michelin licencie malgré ses confortables bénéfices. Ces blocages laissent chacun libre de se tailler un costume théorique à sa mesure.

« Je ne me dis pas libéral, dit Jean-Marie Bockel, député et maire socialiste de Mulhouse, *mais il nous faudrait mettre à jour notre pensée, donner sa juste place au marché, d'autant que notre électorat l'a déjà fait. »* Pour Frédérique Bredin, député en Seine-Maritime de même sensibilité, comme pour Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, la question du libéralisme devrait obliger la gauche à placer la *« modernisation de l'Etat »* au cœur de son action. *« C'est un défi pour la gauche, car il s'agit de sauver l'Etat en redéfinissant ses priorités : sécurité, justice, éducation, notamment »*, affirme Frédérique Bredin, qui souhaite qu'une réforme de *« la grille salariale permette de revaloriser les missions des fonctionnaires de terrain »*, sans étendre ces avantages à l'ensemble de la fonction publique.

Laurent Fabius, de son côté, met l'accent sur l'amélioration du service public au sens large. *« L'Etat central est moins bien géré que les collectivités locales. Il n'y a pas de comptabilité patrimoniale qui oblige à intégrer le coût d'entretien d'une autoroute que l'on construit ou d'évaluer la charge de la retraite d'un fonctionnaire récemment embauché. »*

Le président de l'Assemblée nationale trouve aussi anormal que l'on ne puisse chiffrer avec précision les recettes engendrées par la croissance. Il s'est déjà prononcé en faveur d'une baisse des impôts, impérative en raison *« de la concurrence européenne, du caractère injuste de certains impôts et de la nécessité de ne pas spolier de leurs efforts les créateurs de richesse »*. Un plaidoyer auquel soucriraient tous les libéraux.

Yves Mamou

Bibliographie

● **Le Libéralisme,** recueil de textes choisis par Mikaël Garandeau (Flammarion, 1998, 252 p., 39 F, 5,95 €).
● **A History of the Mont Pelerin Society,** de Ronald Hartwell (Liberty Fund, 1995, 250 p.). Commandes à l'adresse : www.libertyfund.org.
● **Le Libéralisme économique depuis 1945,** de Jean-Pierre Paulet (Ellipses, 1994, 125 F, 19 €).
● **Libéralisme,** de Pascal Salin (Odile Jacob, à paraître en avril 2000).
● **Le Capitalisme utopique, histoire de l'idée de marché,** de Pierre Rosanvallon (Seuil, 1999, 241 p., 46 F, 7 €).
● **Fréderic Bastiat – Œuvres économiques,** textes réunis par Florin Aftallion (PUF, 1983, 250 p., 100 F, 15,2 €).
● **L'Ethique de la liberté,** de Murray Rothbard (Les Belles Lettres, 1991, 435 p., 170 F, 25,9 €).
● **Perspectives hayekiennes sur l'analyse économique** (Revue d'économie politique, nov.-déc. 1999, Dalloz, 155 p.).

CHRONIQUE

par Alain Lebaube

Déconstruction et refondation

Ernest-Antoine Seillière, président du Mouvement des entreprises de France (Medef), se pose définitivement en maître du suspense. Pendant toute l'année, à la suite de la décision prise le 18 janvier, le patronat pourra décider de quitter les instances paritaires, si la tournure prise par les événements ne le satisfait pas. L'épée de Damoclès, ainsi brandie au-dessus du dialogue social, ne vise pas que la Sécurité sociale. C'est le paritarisme, en totalité ou en partie, qui se trouve sous le coup de la menace, pour une offensive sans précédent.

Quelle qu'en soit l'issue, la partie qui commence à se jouer aura fait une victime dont la réputation est désormais ternie. Déjà mal en point, le paritarisme risque, en tout état de cause, de sortir affaibli de l'épreuve. Et ce ne sont pas les dernières révélations concernant la gestion interne de la Caisse de retraite interentreprises (CRI), l'un des plus importants organismes de retraite complémentaire, qui seront de nature à redorer son blason. Sous le flot des critiques, les vertus qu'on prêtait à cette particularité du modèle social français il n'y a pas si longtemps encore semblent presque appartenir, maintenant, à un autre siècle.

Dans les procès qui se sont multipliés ces derniers temps, tout est fondé ou presque, malheureusement. Sauf à fermer les yeux, il est clair que le paritarisme s'apparente de longue date à une fiction, quand il s'agit des régimes de santé dont le budget dépasse celui de l'Etat. Personne n'en disconviendra, les marges de manœuvre des partenaires sociaux sont devenues illusoires, tant la tutelle exerce son contrôle. Mais ce n'est guère différent pour l'assurance-chômage et pour les retraites, où les pouvoirs publics se tiennent « derrière le rideau » à la moindre négociation paritaire.

Sauf à demeurer un incorrigible naïf, il ne fallait pas être grand clerc pour deviner que, via leurs caisses de prévoyance, les institutions des régimes de retraite complémentaire servent depuis des lustres à financer les syndicats et le patronat, directement ou indirectement, et à fournir des postes à leurs cadres permanents ou à leurs élus. Au-delà de l'affaire qui vient d'éclater à la CRI (*Le Monde* du 8 janvier), le même constat vaut pour d'autres organismes paritaires. On le dit beaucoup pour la myriade de structures dévolues au financement de la formation, comme à l'organisation des stages, mais cela concerne également les Assedic, et donc l'Unedic, les différentes branches de la Sécurité sociale et, pour commencer, l'assurance-maladie. C'est d'ailleurs pourquoi, entre autres raisons, le Medef s'est entouré de tant de précautions avant de rompre avec le paritarisme. Afficher une position de principe ne suffisait pas à convaincre tous les notables qui siègent dans les nombreux conseils d'administration.

Comme toujours en pareilles circonstances, la concomitance et la convergence des attaques, qui ne devraient pas surprendre, pourraient avoir pour conséquence d'épuiser le débat sur le fond. La cause serait d'autant plus entendue que, condamné par le patronat et condamnable par ses agissements, le paritarisme n'a jamais vraiment été perçu par l'opinion comme le symbole social qu'il est censé être. Tout au plus apparaît-il comme le terrain privilégié d'affrontements, puis d'accords, qui justifient les stratégies d'états-majors.

Sur ces ruines, pourtant, se situe un enjeu bien plus décisif. Sans paritarisme, malgré ses défauts, des pans entiers de la protection sociale peuvent soit basculer dans le giron étatique, soit glisser progressivement vers la privatisation. Est-ce vraiment ce que l'on cherche ?

Plus de paritarisme, ou un paritarisme définitivement discrédité, et c'est enfin l'édifice social qui s'écroule. Dans une France qui se singularise par la faiblesse historique de son dialogue social, comme par son incapacité à développer une réelle politique contractuelle, il ne resterait pas grand-chose à quoi se raccrocher.

Tout cela rend encore plus étrange ou incongrue la tentative simultanée du Medef, qui propose d'inventer une nouvelle « constitution sociale ». Cette refondation, nécessaire à bien des égards et à laquelle Jacques Chirac déclare prêter attention, pourrait bien se révéler pire que les maux actuels. Par exemple si, sans garde-fous, elle privilégiait la négociation d'entreprise et aboutissait à la remise en cause des fondements d'une politique sociale équilibrée. La tentation de l'aggiornamento présente ce danger. Et ce ne sont pas les silences du patronat sur son projet qui sont de nature à rassurer : il semble bien que les amis de M. Seillière soient plus prompts à dénoncer l'existant qu'à définir précisément le futur. Encore le goût du mystère.

IGS International

Les programmes MBA du Groupe IGS affirment une nouvelle dimension de l'international grâce au maillage d'entreprises multinationales et de business schools réputées et reconnues.

Informations :
IGS International,
12, rue Alexandre Parodi
F-75010 Paris, France
Tél. +33 (0)1 40 03 15 04
Fax +33 (0)1 40 03 15 05
e-mail : info@groupe-igs.org

TEMPLE UNIVERSITY - IGS
MBA INTERNATIONAL
AACSB ACCREDITED

Un programme international de 11 mois, **accrédité AACSB** en partenariat avec Temple University, développé avec le soutien d'entreprises multinationales :

- 4 mois en FRANCE,
- 6 mois aux ETATS-UNIS,
- 1 mois au JAPON.

Tous les cours sont centrés sur la gestion internationale et enseignés en anglais.

Admission :
Bac+4, GMAT, TOEFL.

DEMANDE D'INFORMATION
NOM Prénom
Adresse
Tél.
Diplôme ou formation en cours
Le Monde 01/00

La naissance du géant Verdi cache mal la crise du syndicalisme allemand

BERLIN
de notre correspondant

Les fusions géantes, en Allemagne, ne concernent pas seulement les entreprises, mais aussi les syndicats. Cinq d'entre eux vont fusionner d'ici 2001 pour donner naissance au plus grand syndicat du monde, avec près de 3,2 millions d'adhérents. Baptisé Verdi, abréviation musicale signifiant « syndicat unifié des services », le nouveau mastodonte entend défendre les intérêts des salariés des services : il regroupera l'ÖTV (service public et transport, 1 580 000 membres), HBV (commerce, banque, assurance, 470 000 membres), IG Medien (médias et culture, 185 000 membres), le syndicat de la poste (475 000 membres) ainsi que le DAG (480 000 membres), le syndicat des employés.

Verdi aura ainsi un nombre d'adhérents supérieur au tout-puissant syndicat de la métallurgie, IG Metall, qui, avec ses 2,7 millions de membres, fait la pluie et le beau temps dans les relations sociales en Allemagne.

Pourquoi regrouper dans une même organisation les éboueurs, les employés de banque, les programmateurs informatiques, les journalistes ou les caissières de supermarché ? L'Allemagne reste attachée au principe des syndicats par branche professionnelle, avec une seule organisation par secteur et par entreprise. Or, dans les services, tous se marchaient sur les pieds. Par exemple, le syndicat des postiers, mais aussi l'ÖTV, le HBV et le DAG pouvaient jusqu'à présent prétendre représenter les salariés de la Postbank, ancienne filiale bancaire de la Poste allemande. La fusion devrait permettre aux syndicats d'éviter de se lancer dans des guerres de territoire.

Elle va aussi leur permettre de faire des économies de structures, alors que leurs recettes sont en

Issu de la fusion de cinq organisations, le syndicat unifié des services regroupe 3,2 millions d'adhérents

baisse en raison de la diminution du nombre des adhérents. Le HBV a frisé la faillite il y a quelques années. L'ÖTV emploie 2 500 permanents, alors que le nombre de ses membres est passé de 2 millions en 1991 à 1 600 000 aujourd'hui. A moyen terme, l'ÖTV, qui compte donner le ton dans Verdi, a intérêt à élargir son champ de compétences au-delà des services publics, à l'heure où toutes les entreprises détenues par l'Etat fédéral ont été dénationalisées et où ses bastions communaux, comme l'enlèvement des ordures et les transports en commun, sont en voie d'être privatisés.

Toutefois, l'ÖTV n'a pas la puissance des syndicats français dans les services publics : les fonctionnaires n'ont pas le droit de grève ; les gouvernements, de droite comme de gauche, veulent réduire leurs dépenses, soutenus par les contribuables, étouffés par les impôts.

BAISSES D'EFFECTIFS

Selon une étude de la Bundesbank d'août 1998, l'Etat, les Länder et les communes ont réduit de près de 10 % leurs effectifs entre 1992 et 1996. De 1992 à 1997, les salaires n'y ont augmenté que de 15 %, contre 20 % dans le secteur privé. En 1997, constatant sa marge de manœuvre limitée, le président de l'ÖTV, Herbert Mai, avait voulu demander une hausse de salaire sous la forme d'une réduction du temps de travail, afin de limiter les suppressions d'emplois. Mais il avait été désavoué par ses troupes. Encore aujourd'hui, il n'a pu que demander des hausses de salaires de seulement 4,5 % pour l'an 2000, soit un point de moins que les exigences d'IG-Metall !

L'un des objectifs de Verdi sera d'ailleurs de s'opposer à la toute-puissance de ce syndicat, qui cherche à occuper le territoire des services aux entreprises. Debis, la filiale de Daimler Chrysler pour ce secteur, est ainsi devenue un de ses fiefs.

Les perspectives ne sont cependant pas très encourageantes pour Verdi. Les services souffrent d'un faible taux de syndicalisation, souvent inférieur à 20 %, contre plus de 35 % dans l'industrie. Dans les médias, par exemple, si les syndicats sont bien implantés dans les services publics, ils ont peu d'influence chez les géants de la communication comme RTL ou Bertelsmann.

Ils ont aussi le plus grand mal à prendre pied dans les services à haute valeur ajoutée, où les salariés ont des rémunérations individualisées, de plus en plus souvent versées sous forme d'intéressement aux bénéfices ou de participation au capital.

Dans un pays où la qualité des services aux particuliers est affligeante, les syndicats s'arc-boutent surtout sur des combats d'arrière-garde, comme les limitations des horaires d'ouverture des magasins. « *La fusion Verdi est une décision de structure, d'organisation. Mais elle ne contient pas de concept. C'est comme les fusions d'entreprises dans les secteurs qui meurent : elles n'empêchent pas la mort de progresser* », analyse Helmut Hauschild, spécialiste des syndicats au quotidien des affaires *Handlesblatt*.

Cette fusion s'inscrit dans la foulée d'autres rapprochements. En 1996, le syndicat du bâtiment a fusionné avec celui de l'agriculture et de la forêt. En 1997-1998, le syndicat de la chimie s'est uni à celui des mineurs et de l'énergie, tandis que le syndicat du cuir rejoignait l'IG Metall. Le syndicalisme allemand cherche à enrayer son déclin. Le taux de syndicalisation, qui était de 33 % en 1980, est retombé à 27 % aujourd'hui, après avoir connu un rebond dans la foulée de la réunification. L'IG Metall a vu ses effectifs fondre d'un million depuis la réunification, le nombre d'emplois supprimés dans son secteur étant, il est vrai, de un million et demi.

MODÈLE INADAPTÉ

Les syndicats défendent le modèle de l'Allemagne du miracle économique, celui de la famille traditionnelle où, en caricaturant, le père ouvrier gagne bien sa vie en travaillant 35 heures, tandis que la mère élève les enfants à la maison. Ce modèle paraît inadapté aux formes plus récentes de travail, en particulier dans les PME et pour les femmes.

Une partie du patronat ne veut plus du modèle de négociations par branche : celui-ci avait pourtant permis d'éviter de déclencher des conflits salariaux au sein des entreprises elles-mêmes. Avec des salaires à peu près comparables dans chaque métier, les entreprises étaient contraintes de se faire concurrence non pas sur les salaires, mais sur la qualité, ce qui fut à l'origine du succès de l'industrie et de l'enrichissement de la population allemande pendant le miracle économique.

Aujourd'hui, la concurrence est mondiale, les entreprises veulent des accords plus flexibles pour rester compétitives. En période de paix sociale, garantie par un taux de chômage élevé, elles n'hésitent pas à quitter les fédérations patronales, pour ne plus être tenues par les accords de branche. Ce serait le cas de la moitié des entreprises dans l'ex-RDA. Et sans interlocuteur patronal, les syndicats perdent automatiquement une partie de leur pouvoir.

Arnaud Leparmentier

Viviane Reding, la culture à l'écoute des citoyens

Entre la poussière de la Sorbonne et l'adrénaline de la politique, Viviane Reding n'a jamais réellement hésité. « *Dans la vie, il y a ceux qui font des rapports et ceux qui les mettent en pratique. Moi, je me situe plutôt du côté des seconds.* » Femme d'action donc, le nouveau commissaire européen à l'éducation et à la culture a refusé, à la fin de ses études en sciences humaines, le poste de chargée d'enseignement que la prestigieuse université parisienne lui proposait.

Convaincue qu'il lui revenait de « *changer le monde* », elle est rentrée au Luxembourg et s'est inscrite au Parti chrétien social. Ce symbole de l'establishment était-il le mieux indiqué pour un objectif aussi ambitieux ? « *Entre la tendance conservatrice et la tendance sociale, j'ai toujours été proche de la tendance sociale.* » De gauche, donc ! Et comme, au Luxembourg, la politique et le journalisme ne sont qu'une seule et même chose, elle entame en 1978, une carrière d'éditorialiste au *Luxemburger Wort*, le journal du Parti chrétien social. Sa prose apparaît ainsi régulièrement en « une ». N'ayant pas la plume dans sa poche, elle se crée rapidement une image.

Du lectorat à l'électorat, il n'y a plus alors qu'un pas, que Viviane Reding franchit l'année suivante. En 1979, elle est élue députée. Elle le restera dix ans durant.

Question convenue : est-il facile d'être une femme dans la vie politique luxembourgeoise ? Réponse qui l'est moins : « *Je n'ai jamais eu le sentiment d'être victime d'une*

Le nouveau commissaire européen est une femme d'action, tournée vers ses administrés

quelconque discrimination. Au contraire, j'ai toujours trouvé que c'était plutôt un avantage. Etre une femme m'a permis de sortir du lot. » Membre – entre autres fonctions parlementaires – de la délégation de son parti à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) entre 1979 et 1989, Viviane Reding garde un souvenir amusé de ses visites sur les bases militaires européennes : « *Dans cet environnement d'hommes, il n'était pas facile de passer inaperçue.* » Lucide, Viviane Reding reconnaît toutefois qu'elle est arrivée en politique au bon moment : entre 1974 et 1979, les chrétiens-démocrates se morfondaient dans l'opposition. Un traumatisme pour ce parti qui se pensait destiné au pouvoir pour l'éternité. « *Une réflexion a été engagée sur la rénovation du parti, et, aux élections de 1979, une place de choix a été attribuée aux jeunes et aux femmes. C'est à cette occasion que les femmes sont entrées en nombre à l'Assemblée.* »

CREUSET EUROPÉEN

Cette mère de trois enfants a aussi bénéficié d'une chance supplémentaire : avoir un mari – conseiller financier de son métier –, suffisamment compréhensif et présent à la maison et auprès des enfants pour qu'elle-même puisse avoir le temps de mener une carrière politique.

A partir de 1979, Viviane Reding quitte la vie politique nationale pour entamer une carrière de député européen. Elle sera réélue jusqu'à sa nomination au poste de commissaire en 1999. Là encore, en allant à Strasbourg, elle n'a pas eu ce sentiment d'exil que ses homologues français peuvent ressentir. « *Moi, l'Europe, j'ai baigné dedans toute petite* », affirme-t-elle.

Née à Esch-sur-Azette, un centre sidérurgique, elle y a cohabité toute son enfance « *avec le reste de l'Europe* ». Les Portugais, les Italiens furent ses voisins. « *Les écoles publiques – au Luxembourg, l'Etat n'a jamais encouragé l'enseignement privé – ont été un creuset ou chacun pouvait appréhender la culture de l'autre.* » A Esch, les immigrés participaient à la fête nationale du Luxembourg, et les infrastructures étaient prêtées sans problème aux représentants des différentes communautés pour les aider à commémorer la fête nationale de leur pays d'origine.

Le football a également joué ce rôle de creuset. « *Les Italiens et les Portugais se réjouissaient des succès de l'équipe du Luxembourg, et, dans les bistrots, les habitants d'Esch-sur-Azette vibraient aux péripéties du championnat d'Italie, dont les matches étaient retransmis par la télévision.* »

Chargée de la culture au sein du conseil communal d'Esch-sur-Azette pendant dix-sept ans, Viviane Reding affirme pourtant ne pas avoir de prédisposition parti-

Viviane Reding

● Agée de quarante-huit ans, de nationalité luxembourgeoise, le nouveau commissaire européen à l'éducation et à la culture est docteur en sciences humaines.
● Journaliste éditorialiste au *Luxemburger Wort,* elle a mené une carrière politique au plan national (député de 1979 à 1989), puis internationale (député européen de 1989 à 1999). Depuis 1995, Viviane Reding est aussi vice-présidente du Parti chrétien social luxembourgeois.

culière pour ces dossiers. « *Ma tendance est plutôt d'aller vers les problèmes concrets exigeant des solutions pratiques.* »

Pourquoi cette femme, qui n'a aucun talent pour couper les cheveux en quatre, a-t-elle accepté de se charger de l'éducation et de la culture au sein de la Commission européenne ? Parce qu'elle a été sensible à une mission plus vaste, et pour elle autrement plus excitante, que Romano Prodi, le nouveau président de la commission, lui a confié : « *contribuer à créer l'Europe des citoyens* ». Celle des technocrates aurait-elle commencé à basculer ? Si l'on considère, comme Viviane Reding, que la politique consiste aussi à répondre à la demande des citoyens, nul doute que la nouvelle commission sera plus proche des préoccupations des Européens.

Le nouveau commissaire entend donc lancer, dès le printemps 2000, une vaste enquête pour savoir ce que « *les jeunes attendent de l'Europe* ». Il en sortira un Livre blanc qui permettra de bâtir une politique « *à l'écoute des citoyens* ». Viviane Reding est consciente également que pour les jeunes du tiers-monde, l'Europe a perdu un peu de son éclat. Au profit des Etats-Unis notamment. Or il est « *essentiel que les étudiants asiatiques ou latino-américains continuent de venir étudier en Europe. Car, de retour dans leur pays, ces futurs décideurs doivent avoir acquis un réflexe Europe* ». Un mastère européen à leur intention est donc envisagé avec le plus grand sérieux.

Dans le secteur audiovisuel, le programme Media Plus, va être renforcé pour « *mettre le cinéma et le multimédia à l'heure de la globalisation numérique. Cinq cent mille emplois sont actuellement vacants dans les nouvelles technologies en Europe* », rappelle Viviane Reding. Le sport aussi intéresse la nouvelle commissaire, qui entend connaître les demandes des fédérations avant de bâtir une politique. Encore l'Europe des citoyens ? « *Dans ma bouche, ce n'est pas un slogan* », affirme-t-elle.

Yves Mamou

CADRES EN ACTIVITÉ
sans interruption de votre vie professionnelle
Executive MBA
Dauphine - UQAM
L'excellence d'un MBA, c'est la qualité de son corps professoral.
www.mba.dauphine.fr
mba@dep.dauphine.fr
UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE
Tél. : 01 44 05 41 81

APRÈS L'UNION MONÉTAIRE

par Gérard Moatti

Frais de change : l'euro est innocent

A quoi sert donc l'euro ? On avait pu croire que sa naissance créerait un vrai marché unique, où l'on pourrait payer partout, sans coût supplémentaire, en francs, en deutschemarks, en lires... ou en euros. Or, la facture des frais de change reste lourde pour le visiteur qui se procure quelques billets à la frontière, le touriste qui paie par chèque un achat dans un autre pays de la zone, le père de famille français qui adresse un virement à son fils étudiant en Italie, ou l'exportateur qui se fait régler une facture par un client espagnol... Et pourtant, les professionnels de la monnaie – banques et bureaux de change – s'estiment, eux aussi, perdants : avec l'euro, leurs commissions se sont mises à fondre.

Le paradoxe, c'est que les uns et les autres ont raison. Contrairement aux attentes, l'euro n'a pas créé une zone monétaire homogène et fluide. Mais il ne faut pas le charger de péchés dont il n'est pas coupable : les frais que supportent le touriste, le père de famille ou l'entreprise exportatrice ne le concernent pas. Sa malchance, c'est que, par sa seule existence, il jette une lumière crue sur un ensemble confus de frais liés aux transactions transfrontalières, naguère abusivement regroupés sous le vocable trompeur de « commissions de change ».

Il faut en effet distinguer, dans toutes ces opérations, trois catégories de coûts : d'abord, les commissions de change proprement dites, rémunérant la simple conversion d'une monnaie dans une autre ; ensuite, quand il s'agit d'opérations en monnaie scripturale (chèques, virements, cartes de crédit...), les coûts liés au paiement lui-même et à son caractère transfrontalier ; enfin, en cas de change manuel, les frais occasionnés par l'échange physique de billets et de pièces.

L'euro n'a pas créé une zone monétaire homogène et fluide. Mais il ne faut pas le charger de péchés dont il n'est pas coupable : les frais que supportent le touriste, le père de famille ou l'entreprise exportatrice ne le concernent pas. Par sa seule existence, il jette une lumière crue sur un ensemble confus de frais liés aux transactions transfrontalières

Dans ce maquis assez opaque, une chose au moins est claire : la fameuse « commission de change » a bel et bien disparu au sein de la zone euro, puisque les monnaies nationales ont cessé d'exister officiellement. Elles ne sont plus que des « subdivisions » de la monnaie unique. Les banques européennes, se pliant aux vœux pressants de la Commission de Bruxelles, ont décidé de réaliser gratuitement les conversions entre monnaies de la zone euro au sein d'un même compte. La justification de cette commission, en effet, était l'existence du risque de change pris par la banque entre le moment où elle achetait, par exemple, des lires à une entreprise exportatrice, et celui où elle allait les revendre contre des francs à la Banque de France.

Aujourd'hui, le risque a disparu, la commission aussi. Cette dernière, d'ailleurs, prenait naguère la forme quelque peu sournoise d'un écart (« spread ») entre un taux vendeur (plus élevé) et un taux acheteur (plus bas), selon qu'il s'agissait de convertir la monnaie nationale en une devise étrangère ou l'inverse. Désormais, donc, entre le franc et le mark, ou entre la lire et la punt irlandaise, banques et bureaux de change ne doivent afficher qu'une seule parité – celle qui a été officialisée au sein de l'euro.

Deuxième poste de coûts (ou de recettes, pour les banques), ceux qui sont liés aux opérations de règlement entre pays de la zone euro. Pourquoi un virement de compte à compte entre Lyon et Madrid est-il payant, alors qu'il est gratuit entre Lyon et Bordeaux ? Pourquoi un Français supporte-t-il des frais pour un chèque émis dans un magasin de Rome, et pas dans un magasin parisien ? Parce que, comme l'explique Benoît Jolivet, président du Comité des usagers au Conseil national du crédit, « *nous sommes entrés dans l'euro avec d'énormes disparités entre les systèmes de paiement nationaux* » : non seulement ces derniers ne sont pas encore techniquement compatibles, mais ils présentent aussi des différences de tarification.

La Commission de Bruxelles, soupçonnant des ententes entre banques, a réalisé des enquêtes sur les commissions prélevées – la prochaine doit s'achever dans quelques semaines –, mais il semble que les efforts de réduction des tarifs soient réels : ceux-ci, selon l'Association française des banques (AFB), auraient baissé en moyenne, depuis le début de 1999, de 40 à 50 % pour le change manuel, de 20 % pour les règlements par carte bancaire, de 20 à 60 % pour les virements. Les banques voient donc s'évaporer quelques recettes.

Elles s'inquiètent si peu de ce manque à gagner qu'elles n'ont pas pris la peine de le chiffrer précisément. La seule étude globale sur la question remonte à trois ans. Elle évaluait les recettes totales liées aux opérations de change à 3 % du produit net bancaire (PNB, à peu près l'équivalent du bénéfice d'exploitation), dont 1,3 % à 1,7 % pour les pays de la zone euro. Le PNB de l'ensemble des banques françaises s'étant monté en 1998 à 410 milliards de francs, l'euro leur coûterait donc un peu plus de 6 milliards par an. Une misère, comparée au gonflement des autres commissions engendrées par l'Union monétaire (sur les fusions-acquisitions, les émissions obligataires, etc).

Reste, enfin, le change manuel : là, l'euro fait des victimes. Pour les bureaux de change indépendants (qui occupent environ 60 % du marché, le reste étant aux mains des banques) a commencé une véritable descente aux enfers. La première étape a été la disparition des commissions de change proprement dites au sein de la zone euro : « *Elles pouvaient représenter 1 à 5 % des montants traités, le reste – environ 3 % – correspondant aux frais de manipulation, de transport et de stockage des billets, aux salaires, aux primes d'assurance, etc.* », explique Bernard de Roquette-Buisson, vice-président exécutif du Syndicat national des bureaux de change (SNBC).

Mais la vraie catastrophe arrivera dans deux ans, avec l'apparition des billets et des pièces en euros, qui auront cours dans toute la zone : le change manuel disparaîtra, sauf pour les monnaies extérieures. Pour les quelque 1 000 entreprises du secteur, employant 5 000 à 6 000 permanents (plus 2 000 à 3 000 temporaires dans les saisons touristiques), le SNBC a déjà évalué les dégâts : 20 à 40 % d'activité en moins dans la région sud-est ou dans la région parisienne (où débarquent beaucoup d'Américains, de Britanniques, de Russes, etc.), mais 80 à 90 % le long des frontières intracommunautaires, avec l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne. Ce « bogue de l'an 2002 », lui, ne sera pas imaginaire...

EUROPE

▼ L'Allemagne, premier partenaire de la Pologne

Commerce avec l'UE, par Etat membre, en 1998 — en **pourcentage**

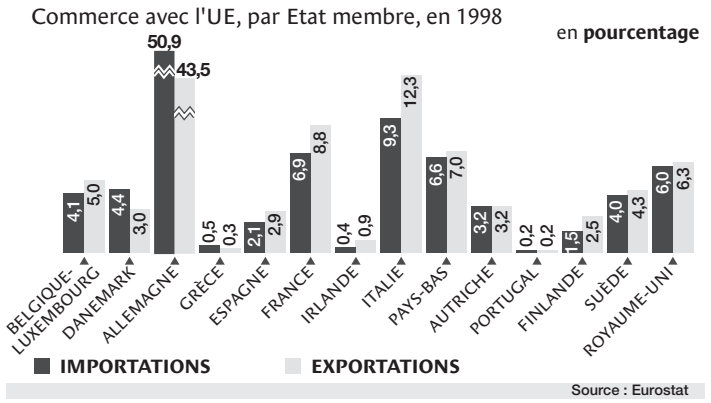

Source : Eurostat

■ **EN 1998,** la Pologne a importé pour 28 milliards d'euros de marchandises de l'Union européenne (UE) (+ 12 % par rapport à 1997) et a exporté pour 16 milliards d'euros (+ 14 %). Le déficit commercial de la Pologne avec l'UE s'est élevé à 12 milliards d'euros. Les importations d'articles manufacturés ont augmenté plus de deux fois plus vite que celles de matières premières en cinq ans, tandis que les exportations augmentaient plus de trois fois plus vite.

■ **QUATRIÈME MARCHÉ** d'exportation de l'Union, derrière les Etats-Unis, la Suisse et le Japon et devant la Norvège et la Chine, la Pologne représente environ 3 % du commerce total de l'UE.

■ **SES PREMIERS PARTENAIRES** commerciaux ont été l'Allemagne, et dans une moindre mesure l'Italie et la France. Le commerce avec la Russie a décliné par rapport à 1997 et vient désormais en quatrième position. Les Etats-Unis arrivent au septième rang.

PAYS ÉMERGENTS

▼ Israël tiré par la haute technologie

Glissement annuel en **pourcentage**

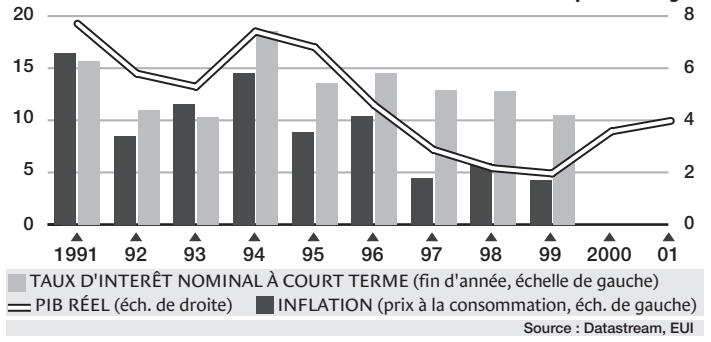

Source : Datastream, EUI

■ **L'ÉCONOMIE ISRAÉLIENNE** a un taux de croissance comparable à la moyenne européenne, après avoir atteint une moyenne de 6 % dans les années 90 et fléchi depuis 1996 sous l'effet des aléas du processus de paix, du recul de l'immigration, du tourisme, et surtout en raison d'une politique fiscale et monétaire restrictive.

■ **LE RETOUR** à une croissance soutenue cette année (autour de 3,5 % ou 4 % selon les premières estimations) aura comme principal moteur la poursuite du dynamisme du secteur de la haute technologie. Le potentiel de long terme est ralenti par le maintien d'une politique monétaire désinflationniste, par la discipline budgétaire et par une baisse des taux d'intérêt très graduelle.

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (oct. 99, en %)											
Sur un an	2,0	2,1	1,2	0,6 (sept.)	2,7	3,4	2,5	0,7	1,8	3,3	3,0
Sur trois mois	1,1	1,1	0,8	0,5 (sept.)	1,0	1,1	1,4	0,5	0,8	0,8	1,5
PRIX À LA CONSOMMATION (nov. 99, en %)											
Sur un an	1,5*	1,6*	1,1	1,6	2,7	1,0*	2,0	2,0*	1,3	2,6 (sept.)	0,3 (août)
Sur un mois	0,2 *	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1*	0,2	0,2*	– 0,2	0,4	0,3
PIB EN VOLUME (3e trimestre 99, en %)											
Sur un an	2,2	2,3	1,3	1,7 (2e t.)	3,7	3,0	1,2	4,0	1,9	4,2	1,0
Sur trois mois	1,0	1,0	0,7	1,6 (2e t.)	1,1	1,0	0,9	1,1	0,8	1,4	– 1,0
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1998	– 1,4	– 1,9	– 1,7	– 1	– 1,8	– 2,7	– 2,7	– 0,8	0,2	1,4	– 5,9
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1998	68,7	72,4	60,4	116,2	65,7	57,7	116,8	64,8	48,6	ND	ND
SOLDE COMMERCIAL EXTRACOMMUNAUTAIRE (en milliards d'euros, sept. 99)											
	– 2,5 (août)	1,5	5,7	1,9***	– 3,4	0,8	– 0,4	2,7	– 3,5	– 25,7 (mai)	6,4 (mai)
INVESTISSEMENT (FBCF) (3e trimestre 99, en %)											
Sur trois mois	0,9	1,0	0,8	2,3 (2e t.)	2,5	1,8	1,5	4,8 (1er t.)	0,2	1,8	– 4,3

* provisoire ** source Commission européenne *** Luxembourg inclus

Pour plus d'informations : http:/europa.eu.int/eurostat.html

Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES	– 0,3 % (nov.)	+ 3,4 %
TAUX D'ÉPARGNE	14,7 % (3e trim. 99)	– 0,9 %
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	– 0,9 % (3e trim. 99)	– 1,5 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs/euros)	+ 15 MdF/ 2,3 milliards d'euros (oct.)	+ 11,9 %
(solde cumulé sur 12 mois)	+ 134,8 MdF/ 20,5 milliards d'euros (98/99)	– 9,28 %
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*	– 2 (déc.)	- 11**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales	+ 25 (nov.)	+ 15 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES	22 460 (nov.)	+ 2,7 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***	3 416 (sept.)	+ 0,8 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication

Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ L'Internet rapide progresse aux Etats-Unis

Foyers équipés (projections) — en **millions**

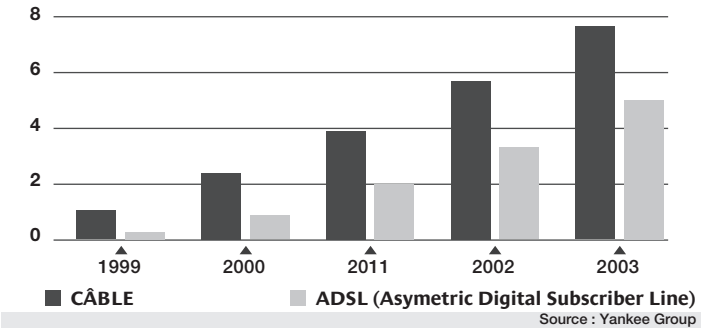

Source : Yankee Group

■ **LA BATAILLE** de l'accès rapide à la Toile se profile entre les fournisseurs du réseau, alors même que la majorité de la population n'a pas encore accès à Internet.

■ **LA COMPÉTITION** aux Etats-Unis a lieu entre les réseaux de télévision câblés, capables d'offrir à leurs abonnés des connections à grande vitesse à l'aide d'un modem *ad hoc* (*cable modem*), et les compagnies de téléphone, équipées de la technologie ADSL *(asymetric digital subscriber line)* qui, outre la rapidité, permet à l'abonné de conserver l'usage autonome de sa ligne téléphonique.

■ **EN FRANCE,** France-Télécom profite des difficultés techniques des opérateurs du câble pour développer rapidement l'ADSL.

UN CHIFFRE

7,1 %

LA PROGRESSION DES MISES EN CHANTIER DE LOGEMENTS NEUFS AUX ÉTATS-UNIS EN DÉCEMBRE

Contrairement à ce que les statistiques des mois d'octobre et novembre avaient laissé pressentir, le secteur de la construction aux Etats-Unis ne semble pas en phase de ralentissement. Les statistiques de décembre 1999 révèlent une progression de 7,1 % des mises en chantier de logements neufs. Un chiffre qui a surpris, car il est le plus élevé depuis 1986. Au lieu des 1,6 million de mises en chantier attendues pour 1999, c'est donc 1,712 million de logements (en données corrigées des variations saisonnières) qui seront construits – un record – contre 1,66 millions en 1998. Il faut remonter à 1986 (1,8 million) pour trouver un chiffre supérieur.

La plupart des observateurs attribuent la bonne santé du secteur immobilier au temps relativement clément qui a facilité l'ouverture des chantiers, à la hausse de la Bourse qui a accru les revenus financiers des ménages, et à la confiance des consommateurs née de la baisse du chômage.

La décrue des mises en chantier en octobre et novembre avait pourtant laissé croire que le bilan annuel serait inférieur à 1,6 million de logements en 1999. A l'époque, les analystes estimaient que la hausse du coût du crédit – 7,74 % pour le taux du crédit à 30 ans – avait réussi à refroidir les ardeurs des ménages. Le rebond des mises en chantier infirme cette analyse, confirme la vigueur de l'économie américaine et, surtout, rend plus inévitable encore une prochaine hausse des taux d'intérêt. La Réserve fédérale n'entend pas laisser une bulle immobilière s'ajouter à la bulle boursière.

La Syrie cherche à se moderniser pour relancer l'activité

Criblé de dettes, le pays enregistre une croissance nulle due à la baisse du prix du pétrole et à des récoltes sinistrées

De nombreux espoirs accompagnent la reprise des négociations israélo-syriennes, interrompues entre mars 1996, après une vague d'attentats-suicides en Israël, et décembre 1999, date de la rencontre à Washington entre Ehud Barak, premier ministre israélien et Farouk al-Chareh, ministre syrien des affaires étrangères. Mais l'enjeu de ces pourparlers est délicat pour Damas. En cas d'avancées dans les négociations conduisant à la paix entre les deux ennemis, le pays n'est pas dans la meilleure position pour s'ouvrir sur le monde extérieur.

L'économie syrienne est dans une situation difficile, avec une croissance nulle en 1998 en raison de la baisse du prix du pétrole, ainsi qu'en 1999, à cause d'une récolte catastrophique due aux mauvaises conditions climatiques. La dernière récolte de blé s'est chiffrée à 1,3 million de tonnes, contre 4 millions pour la précédente. Et, selon certaines estimations, la Syrie aurait enregistré plus de 1 milliard de dollars de pertes en recettes d'exportations de pétrole brut en 1998, alors que cette ressource représente 70 % des exportations du pays.

L'absence de progression du PIB est d'autant plus catastrophique que la croissance démographique est importante. Elle était de 3,4 % en 1995, un des taux les plus élevés au monde, et devrait encore atteindre 2,6 % cette année.

Le handicap majeur est celui du poids extrêmement lourd de la dette, qui représente plus de 20 milliards de dollars. La part la plus importante est due à la Russie, avec laquelle la Syrie accumule de lourds arriérés depuis la fin des années 80. Selon les calculs de la Banque mondiale, plus du tiers de la dette syrienne à court terme est constitué d'arriérés d'intérêts. Le président Hafez El Assad espère obtenir une annulation comprise entre 75 et 90 % du total dû ! C'est la raison pour laquelle une commission syro-russe a été mise sur pied pour étudier les trois volets de la coopération : politique, livraison d'armement et question de la dette. Celle-ci est évaluée entre 5 et 12 milliards de dollars (en fonction du taux de change retenu et de la capitalisation, ou non, des arriérés).

Mais déjà, un début d'accord semble intervenu sur son règlement. Au cours de la visite surprise d'Hafez El Assad à Moscou en juillet dernier, Boris Eltsine a promis de reprendre la coopération militaire et de vendre à Damas pour 2 milliards de dollars de matériel.

L'autre grand créancier est l'Allemagne, avec une dette estimée entre 1 et 1,5 milliard de dollars. Cette situation résulte des relations privilégiées qu'entretenait Damas pendant la guerre froide avec les pays de l'Est, qui étaient ses principaux fournisseurs d'armes. La Syrie joue donc sur la disparition de l'Allemagne de l'Est dans ses négociations avec Berlin, en refusant de prendre en compte le montant dû à son ancien allié, soit l'essentiel des sommes qu'elle doit rembourser au pays. La Syrie espère bien obtenir une annulation au moins partielle de cette dette pour pouvoir accéder ensuite aux prêts de la Banque européenne d'investissements. Ses liens avec les différents pays européens étant en cours d'amélioration, il est fort probable qu'un pays comme la France, qui a déjà accepté d'annuler 30 % de sa dette, fasse pression sur Berlin pour régler cet épineux dossier.

Par ailleurs, les réformes indispensables à la modernisation de l'économie se font attendre. La quasi-totalité des lois réglementant la vie économique ont vu le jour pendant la période du mandat français sur la Syrie, entre 1920 et 1943, et au cours des premières années de l'indépendance. Le secteur bancaire, uniquement public, est obsolète. Dans ce cadre, les investisseurs hésitent à venir en Syrie. La loi n° 10 de 1991 sur la promotion des investissements, qui a fait l'objet d'une considérable publicité, a dans un premier temps suscité un intérêt certain dans les domaines du tourisme et des transports, mais l'engouement est vite retombé.

Le meilleur exemple de ce désenchantement est la baisse des investissements directs étrangers, qui sont passés de 251 millions de dollars en 1994 à 100 millions de dollars en 1998. Ils ont connu un nouveau recul en 1999. Un comité ministériel a été constitué en juin 1999 pour proposer des amendements visant à faciliter les transferts de devises et permettre aux étrangers de posséder des terres.

TRIPLE TAUX DE CHANGE

La question des taux de change devra également être réglée. La livre syrienne est une monnaie non convertible liée au dollar et qui a trois taux de change. Il y a le taux dit de souveraineté (11,22 livres pour 1 dollar) pour les opérations du secteur public ; le taux douanier (23 livres pour un dollar), qui permet de déterminer l'assiette des droits de douane applicables à un nombre limité de produits et, enfin, le taux dit « des pays voisins » (45,5 livres pour un dollar) utilisé dans les transactions internationales. Les autorités évoquent fréquemment la nécessité de les simplifier. Pour cela, elles ont adopté une stratégie graduelle afin de limiter les effets négatifs d'une unification trop rapide.

On comprend l'importance, pour les hommes d'affaires syriens, de la proximité de Beyrouth, qui leur offre des débouchés indispensables pour la réalisation de leurs opérations. Ils attendent impatiemment l'ouverture tant annoncée et espèrent que la reprise des négociations de paix avec Israël servira de catalyseur pour la mise en œuvre de vraies réformes économiques.

Mais la conclusion d'un accord de paix est une question avant tout politique. Ainsi, Hafez El Assad tente de régler les problèmes délicats de son pays, dont celui des relations avec Israël, avant de céder la place à son fils Bachar, qu'il prépare activement à sa succession.

Le rêve de Damas en acceptant la négociation avec Israël est avant tout de nouer de vraies relations avec Washington et d'être rayé de la liste des pays soutenant le terrorisme. La guerre froide étant terminée, Damas a perdu son principal allié et a renoncé de fait à son rêve de « parité » stratégique avec Israël. En outre, Hafez El Assad est conscient du retard de son pays par rapport à l'Etat hébreu et seul l'apport technologique américain peut permettre de rattraper progressivement ce handicap. Internet vient à peine de faire son apparition grâce à Bachar, très impliqué dans le dossier des nouvelles technologies. L'arrivée d'une nouvelle génération aux affaires bouscule des comportements archaïques et devrait permettre au pays de sortir petit à petit de son isolement.

L'autre tâche à laquelle s'est attelé Bachar lorsque son père l'a appelé à ses côtés est la lutte contre la corruption qui mine le pays. Une campagne d'envergure a été lancée en 1999, touchant les responsables des entreprises publiques. L'éradication de la corruption implique aussi la lutte contre le trafic avec le Liban, dans lequel sont impliqués des officiers supérieurs. Avec le risque, en s'attaquant à ce domaine « réservé », de mettre en cause le débouché économique que représente le Liban pour l'armée syrienne.

Agnès Levallois

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Laurent Fléchaire et Jacques-Marie Vaslin

Les cent ans du métro parisien

Un projet *« antipatriotique et attentatoire à la gloire de Paris »*. C'est par ces propos virulents qu'un député qualifie la construction du métro parisien ! Nous sommes à la fin du siècle dernier et Paris, qui compte deux millions d'habitants, n'a toujours pas de métro. Londres a déjà mis en service son fameux *Tube* en 1863, Berlin a inauguré le sien en 1871, New York un an plus tard et Budapest en 1896.

Il y a pourtant urgence, tant les problèmes de circulation sont récurrents au XIXe siècle. Les omnibus se traînent à 7 ou 8 km/h et dépendent des caprices des chevaux. Cette forme de transport urbain apparaît à Paris en avril 1825. Dès 1827, cinq millions de voyageurs sont transportés. Le 22 janvier 1855, les nombreuses sociétés d'omnibus fusionnent : la Compagnie générale des omnibus (CGO) est née.

Cinq ans plus tard, le succès des transports collectifs ne se dément pas, le nombre de voyageurs passe de 40 à 74 millions. L'omnibus pratique des tarifs particulièrement attrayants avec un ticket à 30 centimes à l'intérieur de la voiture et 15 centimes à l'extérieur, sur l'impériale. Ce système est aussi une source de revenus pour la ville de Paris, qui perçoit 2 000 francs de taxes par an et par voiture. Elle reçoit aussi une partie des profits de la CGO, établie sous forme de concession.

Mais en l'absence de code de la route, la circulation dans les principales artères de Paris est un véritable enfer. La traversée de la ville reste laborieuse : les tramways, apparus en 1873, roulent à une vitesse moyenne de 10 km/h, et ce malgré un arrêté préfectoral qui la limite à 6 km/h. Les embouteillages sont déjà légion. Le métro devient indispensable.

Jules Vernes imaginait dès 1863 un métro aérien à Paris. Des projets plus ou moins farfelus lui succèdent, comme celui de faire passer les lignes sur les réverbères, ce qui avait le don d'attirer les foudres de Victor Hugo refusant de voir Paris défiguré. Mais au-delà du clivage entre les partisans du souterrain et ceux de l'aérien, c'est une opposition politique qui explique le retard français. La Ville de Paris souhaite un réseau reliant les différents quartiers de la capitale tandis que l'Etat, lui, entend privilégier les liens entre les différentes gares parisiennes.

La Ville de Paris construit les tunnels et les viaducs en émettant des obligations, tandis que les voies, l'électricité et les stations sont confiées à une entreprise privée, qui émet au total 300 000 actions

Après d'interminables batailles, c'est la Ville qui finit par l'emporter grâce à l'imminence de l'Exposition universelle de 1900. Paris ne peut recevoir le monde entier sans équipement moderne ! On décide donc de construire en priorité une première ligne est-ouest (l'actuelle ligne no 1), qui doit relier la porte Maillot à la porte de Vincennes. Elle doit surtout desservir les Champs-Elysées près desquels le Petit Palais et le Grand Palais (l'un financé par la Ville de Paris, l'autre par l'Etat) accueillent de nombreuses œuvres de l'Exposition universelle.

Une fois le principe du métropolitain acquis, il reste à financer l'entreprise. Le XIXe siècle est celui de l'économie libérale, l'Etat limite ses interventions. Les infrastructures sont financées par la Bourse, sous la forme de concession, à savoir qu'une entreprise privée se charge de la construction d'une partie de l'ouvrage ainsi que de son exploitation pendant une période limitée.

Le métro n'échappe pas à cette règle. La Ville de Paris assure la construction des infrastructures (tunnels, tranchées, viaducs) tandis que les voies, les installations électriques et autres aménagements des stations sont confiées à une entreprise privée *ad hoc* : la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris (CMP). Elle émettra au total 300 000 actions en Bourse. La Ville de Paris finance quant à elle les travaux qui lui incombent en émettant des obligations à trois reprises, en 1899, 1904 et 1910. Les recettes liées à la fréquentation du métro suffisent au remboursement de ces emprunts. C'est ainsi une opération blanche pour les contribuables parisiens.

C'est Edouard Empain qui est à l'origine de la CMP. Cet industriel belge, autoritaire et ingénieux, s'est déjà illustré en construisant de nombreux ouvrages. Il a aussi fondé des compagnies de tramways à Boulogne, Lille, Bruxelles, au Caire, en Russie et au Congo. Mais sa nationalité l'empêche de figurer en nom propre au conseil d'administration de la CMP. Ce sont des hommes de paille qui vont le représenter. Il charge l'ingénieur breton Fulgence Bienvenüe de conduire les travaux. Le projet initial porte sur la construction de six lignes, soit 65 kilomètres, à bâtir en plein Paris. Les difficultés techniques sont innombrables et la capitale, éventrée, ressemble à un gigantesque chantier. Mais le temps presse car la date butoir du début de l'Exposition universelle approche. Les 2 000 ouvriers travaillent jour et nuit.

Le premier coup de pioche est donné le 4 octobre 1898. Le pari de l'industriel et de l'ingénieur est réussi puisque après seulement 17 mois de travaux, la ligne 1 est inaugurée à temps. Le 19 juillet 1900, le premier métro de Paris s'ébranle porte Maillot et amène sans encombre ses voyageurs à l'autre bout de la capitale : la porte de Vincennes. Le trajet se fait en à peine une demi-heure, soit trente-cinq minutes de moins qu'un tramway. Le baron Empain, sensibilisé à l'art nouveau alors en vogue à Bruxelles, choisit, contre l'avis du jury, l'architecte Hector Guimard pour dessiner les entrées du métro. C'est son style qui va donner son originalité et son charme au métro parisien.

Les Parisiens plébiscitent leur nouveau moyen de locomotion. En 1901, on compte déjà 55 millions de voyageurs, qui vont bientôt profiter de la ligne 2, ouverte au public en 1903. En janvier 1913, le succès du métro, qui transporte alors 500 millions de passagers par an, met un terme aux omnibus. En 1938, c'est au tour des tramways de disparaître.

Entre-temps, un concurrent est apparu : Jean-Baptiste Berlier, qui fonde la compagnie Nord-Sud dès 1902. La Ville lui donne la concession d'une ligne reliant Montmartre à Montparnasse (l'actuelle ligne 12). Mais l'entreprise de Berlier doit financer l'intégralité de l'investissement. Elle a déjà englouti 140 millions de francs en 1914, alors que ses lignes ne sont pas encore ouvertes. Les deux concurrents fusionnent finalement en janvier 1930 pour rester indépendants de la Ville de Paris, mais en vain. Après la guerre, les autorités affirment leur volonté de considérer le transport urbain comme un service public. La Régie autonome des transports parisiens (RATP) est créée en 1949, l'Etat se substitue au privé.

La nouvelle économie protège l'environnement

On savait déjà la nouvelle économie parée de beaucoup de vertus. Il faudrait apparemment en ajouter une à son palmarès : elle participe à la défense de l'environnement. Telle est la conclusion d'une étude conséquente sur « La Net Economie et le réchauffement global », parue en décembre 1999 et réalisée aux Etats-Unis par le Center of Energy and Climate Solutions (CECS), division de la Fondation pour l'environnement et la technologie (Global Environment and Technology Foundation, GETF).

La nouvelle économie, moins gourmande en énergie, va donc aussi donner naissance à une « nouvelle économie énergétique » et remettre en cause les modèles prévisonnels actuels. *« Globalement, nous pensons que de 1997 à 2007, l'intensité énergétique américaine (l'énergie consommée par dollar de produit national brut) va baisser de 1,5 %, voire de plus de 2 % »*.

Cette conclusion part d'un constat : pendant les années 1997-1998, au cours desquelles l'économie américaine a crû de 4 % par an, la consommation d'énergie est restée quasiment stable, fait sans précédent dans une période de bas prix énergétique. Les émissions de gaz à effet de serre n'ont augmenté que de 0,2 % en 1998, soit le plus faible taux depuis 1991. Selon les dernières estimations, il semble que la consommation d'énergie ait baissé de 2 % aux Etats-Unis en 1999. *« Si la relation entre l'utilisation d'énergie et la croissance économique est en train de changer, cela aura des conséquences très importantes sur la prospective économique et énergétique »*, affirment les auteurs, Joseph Romm, Arthur Rosenfeld et Susan Herrmann.

Ce phénomène a une explication structurelle : la croissance de l'économie provient du secteur de l'informatique et des nouvelles technologies de la communication (NTIC), qui demandent peu

Selon une étude américaine, Internet et l'informatique réduisent la consommation d'énergie nécessaire à la croissance

d'énergie. On consomme moins en réalisant un logiciel qu'en fabriquant du papier ou des automobiles. Mais c'est au second secteur que l'on doit l'essentiel des gains. Les NTIC mettent en place des process plus économes dans tous les secteurs de l'économie, grâce en particulier au commerce électronique, mais aussi au travail à domicile, qui diminuent les trajets effectués par chacun et donc la consommation de carburants. Au niveau domestique, ces effets feraient plus que contrebalancer l'augmentation de consommation énergétique due à l'utilisation croissante d'ordinateurs et d'Internet dans les foyers.

En outre, des logiciels de domotique optimisent la consommation d'énergie dans les foyers. Ils pourraient permettre de réduire la consommation individuelle de 10 %, estime le rapport. Internet joue un rôle dans la mise en œuvre de ces systèmes mais aussi dans leur diffusion. De nombreux sites permettent d'informer tout un chacun des moyens existants pour réduire les nuisances.

Les auteurs ont examiné l'incidence d'Internet dans les trois principaux domaines consommateurs d'énergie : le bâtiment, la fabrication industrielle et le transport.

Le tiers de l'énergie utilisée aux Etats-Unis le serait pour le chauffage, l'éclairage, l'entretien de bâtiments. Or un commerce électronique n'utilise que des entrepôts et non des magasins. Et le plus souvent, ce cyber-commerce ne dispose même pas de lieu de stockage, ou, s'il existe, la surface en est faible, dans la mesure où il favorise l'acheminement direct des biens du fournisseur au consommateur. Les auteurs du rapport ont établi le bilan énergétique de la vente d'un livre par une librairie traditionnelle et par Amazon.com. Dans le premier cas, la dépense énergétique est de 0,44 dollar pour 100 dollars de vente. Dans le deuxième cas, elle serait de 0,03 dollar : 16 fois moins.

MOINS DE PAPIER

La production industrielle consomme également environ un tiers de l'énergie utilisée aux Etats-Unis. Or ce secteur devrait lui aussi réduire sa facture énergétique grâce à Internet. Les industriels du papier sont les premiers visés. Certes, la société sans papier n'est pas pour demain et la demande de papier pour imprimer des documents dans les bureaux devrait même augmenter, estiment Joseph Romm et ses collègues. Mais tout comme les CD-ROM encyclopédiques remplacent les encyclopédies papier, les sites vont réduire la production de catalogues, de brochures publicitaires, d'annuaires papier, etc. Selon le Boston Consulting Group, Internet devrait diminuer la production de papier de 2,7 millions de tonnes en 2003.

Les industriels du bâtiment auront aussi moins de mètres carrés à construire, dans la mesure où des lieux de ventes virtuels se substitueront aux réels. Les auteurs du rapport chiffrent à 300 millions le nombre de mètres carrés neufs ainsi économisés. Ce qui réduirait de 1 % la consommation industrielle.

En revanche, dans le domaine du transport, les trois chercheurs sont beaucoup plus circonspects. Certes, l'utilisation d'Internet réduit certains déplacements individuels, privés ou professionnels (lorsqu'on décide de télétravailler, ou que l'on fait ses achats en ligne). Mais le Web accroît le besoin en livraisons dans le monde entier, et peut même susciter l'envie de voyager pour découvrir des lieux ou rendre visite à des personnes que l'on n'aurait pas connues sans le réseau !

En Europe, il ne semble pas qu'une étude aussi complète ait encore été réalisée sur le sujet. Pour Christian Brodhag, directeur de recherche à l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, et ancien président de la Commission française du développement durable, *« les mêmes outils peuvent aboutir à des conclusions contradictoires. Les technologies peuvent certes minimiser l'effet de serre. Mais pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire de mettre en place une politique volontariste »*.

Annie Kahn

Une croissance moins dévoreuse d'énergie

Consommation énergétique aux Etats-Unis, rapportée au PIB

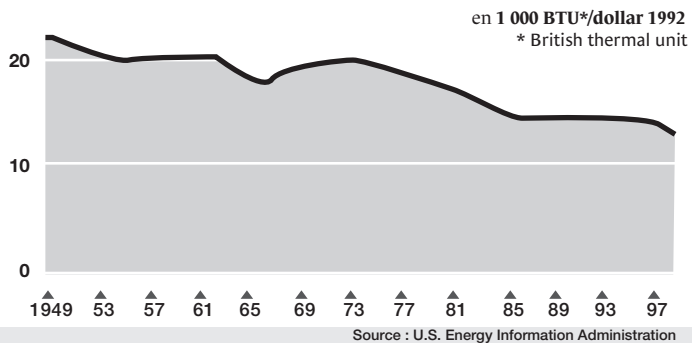

Source : U.S. Energy Information Administration

Les formations au commerce électronique sortent à peine de l'œuf

Aujourd'hui, la plupart des étudiants en gestion qui sortent des écoles ou des universités n'ont pas reçu de formation en commerce électronique. » Julien Lévy, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP), n'hésite pas à qualifier la situation de *« dramatique : deux heures de cours ici ou là, dont se gargarisent bien des écoles, ne suffisent pas à répondre aux besoins, en pleine explosion depuis le milieu de l'an dernier »*.

Yahoo France veut doubler ses effectifs, IBM France cherche des centaines de spécialistes du e-business ; les géants du commerce, des services et des télécommunications, qui affectent des budgets en expansion à leurs activités sur Internet, ont d'autant plus besoin de compétences que le turn-over y est devenu spectaculaire ; les start-up se multiplient sans trouver les managers que réclament leurs investisseurs.

« Il faut des personnes qui non seulement maîtrisent les nouveaux outils, mais encore soient capables de réorganiser toute l'activité d'une entreprise autour de ces outils », estime Cécile Alvergnat, directrice du GIE Echangeur, organe de réflexion sur l'avenir du commerce sur Internet fondé par plusieurs grandes enseignes européennes. Selon Marc-Lionel Gallo, responsable du MD Lab (laboratoire du marketing direct) à l'ESC Lille, *« 99 % des sites Web marchands ne gagnent pas d'argent. Une fois passé l'engouement actuel, les investisseurs vont réclamer leur dû ; la net économie a maintenant besoin de gens capables de créer de la valeur »*.

Malheureusement, remarque Julien Lévy, *« contrairement aux Etats-Unis, où les entreprises financent les universités d'où sont sortis les pionniers de la nouvelle économie, les entreprises françaises sont réticentes à aller au-delà de la taxe d'apprentissage, et les start-up n'ont, par définition, pas de cash »*. Alors que l'argent

Alors que la demande est très forte, écoles et universités tardent à créer des cursus spécialisés dans le e-business

coule aujourd'hui à flots sur la net économie, la principale entrave à son développement est devenue... la pénurie de compétences, qui manquent tout autant au sein du corps professoral dans un domaine aussi neuf.

Les géants de la vente par correspondance (VPC), basés dans le Nord, ont donné à l'université Lille-I une longueur d'avance. Son magistère et son diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en marketing direct, déjà anciens, ont migré vers Internet au même rythme que Les 3 Suisses ou La Redoute. Un DESS multimédia et Internet pour le commerce électronique (MICE) forme aussi des informaticiens capables de faire évoluer les outils au service du marketing. Une licence professionnelle est enfin en projet, précise Alain Deryck, responsable de ce DESS.

L'ESC Lille a créé en 1998 le MD Lab, qui délivre un diplôme de 3e cycle Marketing direct et commerce électronique, accrédité « mastère spécialisé » (MS) par la Conférence des grandes écoles (CGE) à partir de la rentrée prochaine. La formation propose, affirme Marc-Lionel Gatto, d'*« inverser le modèle éducatif »* : chacun des trente-quatre étudiants doit réaliser en un an un *« projet »*, dont le seul critère de réussite sera sa capacité à *« créer de la valeur »* ; il dispose pour cela d'équipements informatiques, d'un portable et d'une Webcam qui lui permettent, à tout moment, de rechercher informations et conseils, soit dans les inépuisables ressources du Web, soit auprès d'un réseau d'enseignants et de professionnels partenaires de la formation. *« Il n'y a donc plus de cours,* explique Marc-Lionel Gatto, *si ce n'est une évaluation hebdomadaire. »*

A l'ESC Grenoble, une formation de 3e cycle en e-business va être transformée, par la grâce de l'accréditation de la CGE, en MS à la rentrée 2000 ; elle va aussi changer de dimension grâce à la création d'une « chaire IBM du commerce électronique », dotée par le constructeur informatique de 2 millions de francs par an. Et les cours seront entièrement dispensés en anglais.

POIDS LOURDS

En dehors d'une formation de 3e cycle en marketing et commerce sur Internet, dispensée par l'école privée Léonard-de-Vinci, à Paris-la Défense, l'énumération des diplômes spécialisés, sauf erreur ou omission, s'arrête là.

Cependant, dès la rentrée de septembre 2000, quelques poids lourds vont, enfin, franchir le pas. A HEC, un cours de marketing électronique, obligatoire depuis 1998 dans la majeure marketing, va déboucher sur un MS commun avec Sup'Télécom Paris. L'ESCP va ouvrir un MS en e-business, matière qui sera également proposée en majeure en 3e année et sera obligatoire, sous la forme d'un cours de vingt heures, pour tous les autres étudiants. A Paris-IX-Dauphine, où un cours optionnel est dispensé en maîtrise de sciences de gestion, un DESS est en gestation.

Comme à chaque fois qu'apparaît un nouveau métier, le débat est vif entre formateurs : vaut-il mieux créer de nouveaux contenus destinés à quelques spécialistes ou adapter pour tous les étudiants l'enseignement du marketing, fondamentalement inchangé, à cette nouveauté ? Marc-Lionel Gatto ne croit pas qu'il soit utile de multiplier les formations au commerce électronique, dans la mesure où *« cela restera, comme la VPC, l'affaire de quelques spécialistes, une fois passé l'effet de mode »*. Selon Julien Lévy, il faut à la fois former des spécialistes et enseigner à tous l'importance des nouveaux outils, *« tout comme émergeront sur le marché de nouveaux acteurs, en même temps que les entreprises traditionnelles devront s'adapter »*.

Si, pour Marc-Lionel Gatto, *« il n'y a pas de concepts spécifiques au commerce électronique ; nous formons nos étudiants à agir dans un domaine où il n'y a pas de règles »*, Yseulys Costes, qui enseigne à Paris-Dauphine, estime au contraire qu'*« on n'a jamais tant besoin de concepts que dans un environnement instable : il faut donner aux étudiants les bases qui leur permettront de s'adapter aux changements. Internet a définitivement remis en cause ce qui est communément admis. Tout est à réinventer, ça prendra du temps, mais c'est passionnant »*.

Antoine Reverchon

La recherche à la traîne

***« Au dernier congrès de l'Association française de marketing, les seules communications concernant le commerce électronique ont été faites par des doctorants »*, observe un professeur de marketing, *« les grands pontes commencent à peine à s'y intéresser »*. Autrement dit, la recherche est balbutiante. Il est vrai qu'*« il est absurde de s'échiner à théoriser des modèles économiques qui n'ont pas fait la preuve de leur viabilité ! »*, s'exclame Pierre Souris, enseignant à Lille-I. L'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP), qui vient de créer le Centre d'études et de recherches internationales sur la distribution et le commerce électronique (Ceredice), a pourtant décidé de sauter le pas.**

Où sont les vraies inégalités ?

par Albert Merlin

Dans la France d'aujourd'hui, deux discours s'affrontent. L'un nous explique que la France est un pays par trop inégalitaire et que les disparités sociales s'accroissent de façon scandaleuse ; l'autre souligne le fait que, dans notre pays, l'initiative et l'ardeur au travail ne sont pas récompensées, du fait d'une idéologie stupidement égalitariste. Le côté passionnel de l'affaire ne facilite pas la démarche scientifique : constater d'abord, s'efforcer de comprendre ensuite, puis conclure et éventuellement préconiser.

Ecartons d'abord les positions les plus ridicules selon lesquelles il faudrait tout passer à la toise (les hommes, les régions, les pays) sous prétexte d'assurer à tout le monde les mêmes chances dans la vie et dans les échanges. Ce fantasme a été raillé naguère par une personnalité européenne de premier plan (n'était-ce pas Jacques Delors ?), qui ironisait sur le fait que la péninsule Ibérique bénéficiait, du fait de son ensoleillement, d'un avantage « indu » sur les pays nordiques.

Première précaution : nous nous limiterons au cadre hexagonal, même si nous ne nous interdisons pas telle ou telle incursion au plan international. Ensuite, nous esquisserons une brève (et très incomplète) énumération des inégalités. Il y a celles dont tout le monde parle : elles concernent les revenus. Il y a aussi les différences de traitement entre hommes et femmes ou encore les inégalités scolaires. Il y a surtout celles dont on ne parle pas : les inégalités de statut.

Commençons par les revenus. La dernière livraison de l'Insee sur le sujet a donné lieu à des commentaires concluant à une intolérable ouverture de l'éventail des salaires. Que dit l'Insee ? Au vu des indicateurs classiques (les coefficients de Gini et quelques autres), *« les inégalités de revenu disponible (hors revenus du patrimoine) ont baissé à un rythme soutenu entre 1970 et 1979, puis plus lentement jusqu'en 1984. Depuis lors, la dispersion aurait continué de se réduire ou se serait stabilisée. En termes de revenu fiscal, la baisse des inégalités semble s'être poursuivie jusqu'en 1996, même si elle n'est plus significative en fin de période »* (Insee, collection « Synthèses », n° 28).

Conclusion : ce n'est peut-être pas le meilleur des mondes, mais les chiffres ne justifient pas les cris d'épouvante entendus ici ou là.

Cela dit, le resserrement de l'éventail a incontestablement ralenti. Pourquoi ? Du fait de la méchanceté des patrons ? A cause de l'incompétence des pouvoirs publics en matière de redistribution ? L'affaire est plus « triviale », et pas purement française : nous vivons dans un univers économique où l'accélération technologique provoque un remue-ménage sans précédent dans la structure des rémunérations. Sont a priori gagnants les chevau-légers travaillant dans les technologies de l'information et les métiers hautement qualifiés ; sont a priori défavorisés les métiers traditionnels à faible contenu technologique.

Jadis, les salariés de l'Etat échangeaient la sécurité de l'emploi contre des rémunérations plus faibles. Cet écart de salaire subsiste pour une minorité de cadres supérieurs, mais pas pour le gros de la troupe, mieux traité que les salariés du privé

La pression des pays émergents renforce encore le phénomène puisque ces pays abordent nos marchés en attaquant en priorité les métiers les moins qualifiés. Ce bouleversement ayant été abondamment expliqué par d'éminents spécialistes (Reich, Krugman aux Etats-Unis ; Daniel Cohen, Pierre-Noël Giraud en France), il aurait dû normalement entrer dans la « culture » de tout un chacun. Mais non. Nombre de Français continuent de penser que la répartition des revenus se fixe par décret. Pur fantasme.

Concrètement, que peut faire l'Etat ? D'abord secourir les détresses les plus caractérisées, ensuite limiter la baisse des rémunérations de bas de gamme (et la contraction de l'emploi), grâce à une réduction des charges. On l'a fait. Il faut continuer. A part cela, il ne faut pas se leurrer : face à cette vaste redistribution des cartes, seule est efficace une politique axée sur la formation et la création d'activités nouvelles, aptes à hisser le plus grand nombre de salariés vers la partie haute de l'échelle des rémunérations. C'est, en gros, la recette américaine : s'il y a là-bas, comme partout, des salaires de bas de gamme, la fluidité horizontale et verticale y est beaucoup mieux assurée qu'en France. Ce n'est pas vraiment ce que l'on raconte chez nous, mais c'est la réalité.

Voyons maintenant où en sont les inégalités « sexistes ». Là encore, le discours est une chose, l'observation en est une autre. Que l'écart de salaire entre hommes et femmes soit le plus souvent injustifiable, c'est l'évidence, de même que le barrage à l'embauche, organisé ou toléré implicitement par certaines professions.

Mais les choses bougent tout de même. L'économiste Béatrice Majnoni d'Intignano a depuis longtemps montré qu'en France, comme aux Etats-Unis, au Canada et dans la plupart des pays comparables, le hiatus des rémunérations s'amoindrit. En 1970, les Françaises gagnaient en moyenne 39 % de moins que les hommes, aujourd'hui l'écart est de l'ordre de 20 %, et cet écart est moindre encore si l'on raisonne à âge, ancienneté, activité comparables.

S'agissant des inégalités scolaires, que nous disent les experts ? Que depuis trente ou quarante ans, la démocratisation n'a cessé de progresser, qu'il s'agisse de la « carrière » des collégiens, des redoublements beaucoup moins discriminants, de l'entrée en seconde en fonction de l'origine sociale, de l'accès au baccalauréat (*Cf.* Ph. Joutard et C. Thelot, *Réussir l'école*, Seuil 1999). Même constat pour l'enseignement supérieur, où l'accès des classes modestes se fait de plus en plus apparent. Les ronchons évoqueront une certaine baisse de qualité. Mais valait-il mieux conserver l'enseignement élitiste de grand-papa ?

Tout autre est l'évolution des inégalités de statut, les plus cruciales aujourd'hui : celles qui séparent les Français protégés par la société de ceux qui sont soumis aux aléas de la concurrence et au souffle des vents venant de toutes les mers. Sur cette disparité règne une étrange conspiration du silence. Jadis les salariés de l'Etat échangeaient la sécurité de l'emploi contre des rémunérations plus faibles que dans le privé. Cet écart de salaire subsiste pour une minorité de cadres supérieurs, mais pas pour le gros de la troupe, aujourd'hui mieux traité que les salariés du privé.

Jusqu'ici, tous nos gouvernants ont contribué à augmenter les rémunérations et les effectifs de la Fonction publique, creusant encore ainsi le fossé entre les Français exposés et les Français protégés. On commence à en prendre conscience et à penser que cette singularité française, dans un monde intensément compétitif, pourrait éventuellement n'être pas intouchable.

Arrêtons là ce bref survol sur les inégalités. Particulièrement excitant pour les Français, ce thème suscite plus de gesticulations que d'analyses. Mais, quand on est partiel, on reste forcément partial.

Albert Merlin *est économiste.*

LIVRES

par Daniel Urbain

Identité brouillée

RETOUR SUR LA CONDITION OUVRIÈRE. ENQUÊTE AUX USINES PEUGEOT DE SOCHAUX-MONTBÉLIARD,
de Stéphane Beaud et Michel Pialoux
Fayard, 468 p., 140 F, 21,3 €.

Pour Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *« la question ouvrière est plus que jamais d'actualité »*, malgré la promotion des nouveaux modes de gestion (management participatif, entreprise intelligente...). Leur enquête à Peugeot-Sochaux cerne bien les mutations qui touchent les travailleurs et leur environnement. Ainsi les initiatives « d'enrichissement du travail » se traduisent fréquemment par un alourdissement de la tâche des ouvriers spécialisés (OS). La recherche du zéro défaut et les flux tendus réduisent les marges de jeu qu'ils pouvaient se donner.

Beaucoup *« sont hantés par la perspective de craquer »* et de perdre leur emploi. Leur espace personnel se réduit ou disparaît dans de nouveaux ateliers *« propres, aseptisés »*. Les *« anciennes manières d'être »* sont disqualifiées par la hiérarchie et la figure du vieil OS, considéré comme *« rédhibitoirement enfermé dans ses habitudes »*, est dévalorisée. En outre, *« les multiples formes de solidarité au travail tendent à disparaître »*. La capacité d'affirmation et de résistance en groupe s'effrite : il est moins évident d'affronter des réseaux électroniques et des titulaires de BTS que des agents de maîtrise et des chronométreurs.

Autre changement : les ouvriers professionnels – l'élite ouvrière –, vivier de militants syndicaux, sont de moins en moins nombreux. Ce qui sape chez les OS les perspectives de promotion et modifie le type de revendications.

De page en page sont ainsi déterrées les racines d'un malaise lié à la transformation des conditions de la production industrielle et des modes de pensée d'une classe sociale (interviewée aussi sur sa vie hors travail). Le chapitre consacré à « La désouvriérisation de l'enseignement professionnel » montre *« l'affaiblissement symbolique des pères ouvriers »* chez les jeunes, *« qui refusent d'offrir au regard de l'autre une identité sociale qu'ils perçoivent comme réductrice et dévalorisante »*. Cette attitude est confortée par celle de nombreux parents, qui veulent pousser leurs enfants aussi loin que possible afin de leur éviter l'usine, au prix d'une divergence des références culturelles entre générations.

Que vont devenir le monde ouvrier, ses valeurs et son militantisme ? En affirmant que ce qui l'unit est *« le vieillissement, la peur du chômage et du déclassement social »*, l'ouvrage apporte des éléments de réponse assez pessimistes. Mais, en même temps, il assigne des tâches au mouvement ouvrier afin de faire rebondir le cours de son histoire : renouer les fils entre les générations, resserrer les relations avec les univers sociaux proches (employés, techniciens, professions de la culture), tirer les enseignements des formes de lutte qui se développent loin des ateliers.

Les auteurs, sociologues-enseignants-chercheurs, ont collaboré (en y traitant déjà de Peugeot-Sochaux) à *La Misère du monde,* dirigé par Pierre Bourdieu en 1993. Leur travail présente un intérêt certain. On peut cependant regretter que la plupart de leurs observations datent du début des années 90. On se demande souvent, à propos des personnes interviewées : « Que sont-elles devenues ? »

Les pays de l'Est fonctionnent à différentes vitesses

La transition des pays de l'Est vers l'économie de marché a dix ans et cet anniversaire, célébré en novembre 1999 en mémoire de la chute du mur de Berlin, a permis de dresser un premier constat mitigé de la transformation économique – globalement plutôt réussie compte tenu de la situation de départ – et des conséquences sociales – souvent désastreuses – qui ont accompagné cette mutation, notamment dans les pays de l'ex-URSS.

En ce début d'année, les experts de la région qui ont participé le 21 janvier à la rencontre sur *« Les économies d'Europe centrale et orientale à l'aube du XXIe siècle »*, organisée par la chambre de commerce et d'industrie de Paris à l'occasion de la publication du nouveau « tableau de bord » des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) établi par le Centre d'études et de recherches internationales (CERI), se sont livrés à un bilan complémentaire.

Quels sont les principaux points positifs observés durant cette période qui a vu l'économie des PECO (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque) et celle des pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) subir une révolution en profondeur ? D'abord que ces pays, redevenus indépendants, politiquement et économiquement, se sont dotés, avec plus ou moins d'empressement, des principaux attributs d'une économie de marché.

FISCALITÉ

A savoir : un système bancaire fonctionnant sous la supervision d'une banque centrale généralement efficace, une fiscalité modernisée, enfin un secteur privé dont la part dans le PIB en 1998 s'échelonnait de 55 % (en Slovénie) à 80 % (en Hongrie et en République tchèque).

Parmi les autres points marquants figurent le contrôle de l'inflation, ramenée (exception faite de la Roumanie) à moins de 10 % par an, et la maîtrise des déficits des finances publiques, contenus entre 0 % et 5 % du PIB selon les cas.

Même les « bons élèves » comme la Pologne ou la Hongrie restent fragiles, d'après un bilan établi par les experts de la région

En revanche, la croissance moyenne enregistrée par les PECO durant ces dix années de transition, *« impressionnante par rapport à la dépression qu'ont connue, par exemple, la Russie et l'Ukraine, ne leur a permis de retrouver (sauf pour la Pologne qui l'a dépassé de 20 %) que le niveau de leur PIB de 1989 »*, explique Jean-Pierre Pagé, consultant au CERI. Ce qui, ajoute-t-il, ne leur permet toujours pas de rattraper les pays de l'Union européenne. *« Seuls les niveaux de la Slovénie et de la République tchèque avec, respectivement, 68 % et 60 % de la moyenne européenne, ne sont pas très éloignés de ceux de la Grèce et du Portugal qu'au demeurant ils avoisinaient déjà en 1990. Pour tous les autres pays, les niveaux de vie se situent généralement en dessous de 50 % du niveau européen, voire à 20 % et 30 % pour la Bulgarie et la Roumanie »*,

Ces deux derniers pays sont les « lanternes rouges » de la transition. Mais les autres PECO ne sont pas pour autant prémunis contre tous les dangers. Ainsi, en République tchèque, le secteur bancaire et financier n'est toujours pas assaini : le pays doit composer avec les conséquences d'un développement financier et d'une privatisation effectuée à un rythme trop rapide, sans qu'aient été prises les précautions ou les régulations appropriées à ce processus d'adaptation à l'économie de marché.

De même, la Hongrie et surtout la Pologne, considérées comme les « bons élèves » de la transition doivent compter, pour le premier pays, avec un endettement extérieur important et pour le second avec la présence de « poids morts » (les mines, la sidérurgie et les chantiers navals) ainsi qu'avec *« une agriculture qui continue à faire vivre près d'un quart de la population active mais qui n'a guère évolué depuis le début de la décennie »*, souligne Jean-Pierre Pagé.

Dans ce contexte globalement favorable mais encore difficile, l'amélioration de la conjoncture mondiale intervenue en 1999 devrait avoir des effets positifs sur la croissance des PECO. Une augmentation de un point de la croissance du PIB consolidé des cinq pays les plus avancés de la zone (la Roumanie et la Bulgarie étant en retrait) est escomptée.

Il reste, affirme Jean-Pierre Pagé, *« que la fragilité récurrente de ces économie demeure »,* contraintes qu'elles sont *« de combattre sans relâche leurs déséquilibres et de rester compétitives, sauf à voir fuir les capitaux extérieurs nécessaires à leur développement »*. Ce qui conduit à penser que nombre de ces nations *« dépendront encore longtemps de l'aide financière extérieure »*.

Le point noir de la région reste naturellement la Russie (et l'Ukraine dont la situation économique continue de se dégrader). Pour Jacques Sapir, directeur de recherche à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, les systèmes bancaires et financier restent à reconstruire, les institutions de marché sont faibles et le pays souffre toujours de sous-investissement. En revanche, Moscou a réussi à contenir l'inflation et, tout compte fait, à retirer quelques bienfaits de la dévaluation d'août 1998. Pour Jacques Sapir, *« la perspective qui est actuellement la seule porteuse de stabilité »* passe par une réindustrialisation couplée à une réinstitutionnalisation de l'économie russe.

Serge Marti

▼ Une croissance convergente

Croissance du PIB

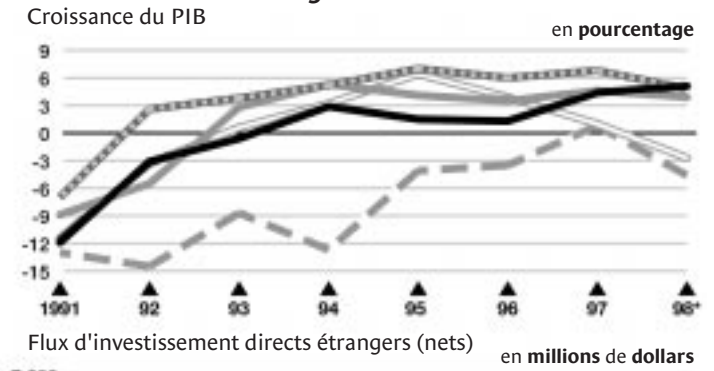

Flux d'investissement directs étrangers (nets)

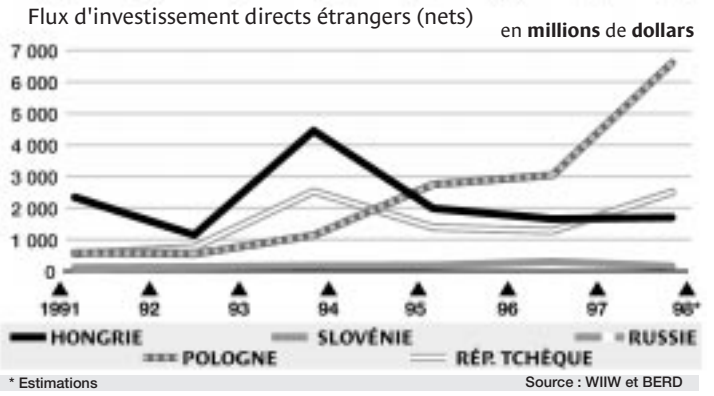

* Estimations — Source : WIIW et BERD

PARUTION

● **LE SOCIAL DANS LA TOURMENTE**
de Florence Pinaud et Charlotte Aubert
Ce livre propose un panorama de l'action sociale en France, à travers l'étude de son histoire, de ses missions et de son fonctionnement.
L'intervention et les comportements des différents participants à cette action sociale (élus, gouvernement, travailleurs sociaux, associations, experts, agents des caisses d'allocations familiales, etc.) sont analysés.
Les difficultés, les dérives et les contradictions auxquelles ils peuvent être confrontés sont correctement décrites. Florence Pinaud et Charlotte Aubert, deux journalistes, critiquent les travers et les déficits d'efficacité du système actuel, même si elles reconnaissent certains mérites à la loi contre l'exclusion.
Elles préconisent une politique de prévention, notamment par la formation, une meilleure concertation entre les différents acteurs du social et une simplification des dispositifs. Pour les exclus, les deux auteurs estiment que la priorité est de favoriser le *« retour à une vie sociale avant de penser à décrocher un job »* (Syros, 204 p., 98 F, 14,94 €). ***D. U.***

LeMonde Job: WDE0400--0008-0 WAS MDE0400-8 Op.: XX Rev.: 21-01-00 T.: 18:50 S.: 111,06-Cmp.:24,15, Base : LMQPAG 38Fap:100 N°:0712 Lcp:700 CMYK

Les métiers dits d'avenir sont souvent une histoire ancienne

Anticiper les secteurs porteurs d'emploi est un exercice délicat : les nouveaux métiers fortement qualifiés ne sont pas toujours les plus recruteurs. De plus, les systèmes de formation ne permettent pas de s'adapter rapidement aux besoins du marché. Réalistes, les jeunes témoignent dans leurs aspirations d'un retour en grâce des professions techniques

Architecte réseaux, créateur de jeux vidéo, webmaster (administrateur de sites Web), acousticien... Régulièrement, des enquêtes paraissent dans la presse, ou sous forme de guides, sur les métiers d'avenir. Mais, pour les jeunes en quête d'informations sur les secteurs porteurs, il est parfois difficile de s'orienter.

Car, d'une part, ces publications ne repèrent pas toujours les mêmes professions. Certaines parlent de métiers nouveaux, qui sont certes à la mode, mais qu'en sera-t-il demain ? D'autres citent des métiers qui embauchent à tour de bras aujourd'hui. Mais pour combien de temps ? Bref, le panorama présenté est confus. D'autre part, quelle crédibilité accorder à ces pistes quand on sait les erreurs de prévisions commises dans le passé ? L'exemple concernant les informaticiens est l'un des plus édifiants. Rares sont ceux qui, au début des années 90, avaient prévu l'embellie actuelle que connaît cette profession.

Le 12 janvier 1999, le groupe de travail Prospective des métiers et des qualifications, du Commissariat général du Plan, organisait d'ailleurs une séance d'étude sur les informaticiens, où l'on a reparlé *« des erreurs des études prospectives »* (les conclusions de ce séminaire sont rapportées dans *Les chemins de la prospective au travers des métiers de l'informatique*, collection du Commissariat général du Plan). Ces erreurs proviennent notamment du fait que *« souvent, la prospective est assez largement conditionnée par le climat du moment »*, constate Michel Amar, chef du département métiers et qualifications à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'emploi (Dares).

Certains métiers sont parfois présentés à tort comme condamnés, tel celui de secrétaire au début des années 80. *« Avec le développement de la micro-informatique, beaucoup prédisaient sa disparition »*, rappelle Jean-Marc Grando, chargé de mission au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq). A chaque fois qu'apparaissent des nouvelles technologies, la même prédiction revient. Erreur.

Le travail des secrétaires a changé. En se libérant des tâches dévoreuses de temps, elles *« ont pu se consacrer à des activités de coordination, de gestion et s'impliquer davantage dans le contenu des dossiers »*, indiquent les travaux du Céreq. Non seulement les secrétaires n'ont pas disparu, mais leur nombre s'est accru. Selon le Céreq, il est passé de 727 000 en 1982 à 830 000 en 1990.

EXERCICE DÉLICAT

Cet essor est lié en partie à un transfert des catégories de dactylographes et employées administratives vers celle de secrétaires, mais *« surtout à la montée des activités de services, qui emploient près des trois quarts des secrétaires »*. Depuis 1998, les effectifs s'érodent, mais l'on compte encore aujourd'hui 784 000 secrétaires. *« Les secrétaires s'adaptent, les nouvelles technologies recomposent ce métier qui reste un métier d'avenir »*, estime-t-on au Céreq.

Prévoir les métiers d'avenir est donc un exercice délicat. Les chercheurs sont désormais très prudents et parlent de secteurs plutôt que de métiers. *« Il faut être modeste*, reprend Michel Amar, de la Dares. *Nous pouvons dire par exemple que l'emploi dans l'informatique va augmenter de tel pourcentage. En revanche, nous ne pouvons affirmer que webmaster est un métier d'avenir car nous n'avons pas d'éléments pour aller dans le détail. Le dire serait prendre le risque de créer un goulot d'étranglement, faute de débouchés suffisants. »* Pourtant, la plupart des publications grand public prennent ce risque.

Pour y voir plus clair, et répondre à la demande sociale, en quête de repères dans un monde qui bouge trop vite, la Dares, qui n'a jamais fait de prévisions d'emplois jusqu'à présent, va se lancer dans l'exercice, en participant au groupe de travail Prospective des métiers et des qualifications, afin de chiffrer l'emploi à l'horizon 2010 dans 84 familles professionnelles, selon différents scénarios.

En outre, parler de nouveaux métiers peut induire en erreur. *« Ceux liés aux nouvelles technologies ne seront pas forcément les plus créateurs d'emplois car les évolutions sont relativement lentes »*, prévient Jean-Marc Grando. Les besoins des entreprises aujourd'hui sont certes du côté des informaticiens, mais aussi dans des secteurs traditionnels, comme le bâtiment, les métiers de bouche, l'hôtellerie-restauration. L'enquête de la Dares « Quinze ans de métiers, l'évolution des emplois de 1983 à 1998 » (*Premières synthèses,* mai 1999) confirme que les créations ne sont pas toujours où on les attend.

Les métiers qui ont le plus accru leurs effectifs sont, selon la Dares, celui d'assistante maternelle (338 000 emplois supplémentaires en quinze ans, soit une hausse de 149 %), celui de cadre administratif, comptable et financier (+ 166 000, soit + 81 %), celui d'aide-soignant (+ 148 000, soit + 69 %). Certaines professions ont fait des bonds spectaculaires en pourcentage, comme celle de formateur recruteur, qui augmente de 230 % en quinze ans, mais pour atteindre un effectif de 142 000 emplois seulement.

L'expression « nouveaux métiers » est par ailleurs ambiguë. *« Les métiers n'apparaissent pas du jour au lendemain, par génération spontanée, mais se transforment »*, ajoute Jean-Marc Grando, prenant l'exemple du poste de *hot-liner* (télédépanneur informatique). *« C'est une personne qui doit avoir des qualités d'interactivité, mais à la base, c'est un informaticien. Et s'il est certain que cette fonction se développe, on ne sait pas dire en quelle quantité. »* Selon lui, *« l'avenir des métiers n'existe pas. Il se crée chaque jour »*.

Francine Aizicovici

Pénurie de petites mains et d'informaticiens

NEW YORK
correspondance

Vision classique au McDonald de Pittsburgh aux Etats-Unis. Une jeune femme mongolienne nettoie le pavé, tandis qu'une grand-mère perdue au milieu des jeunes noirs et latinos prend les commandes de Big Mac. Aux Etats-Unis, où l'économie en plein boom a réduit le taux de chômage à 4,2 %, les entreprises innovent pour recruter. Les directions des ressources humaines accueillent avec de plus en plus d'enthousiasme les personnes âgées, voire les handicapés.

Car il devient de plus en plus difficile de pourvoir des petits boulots, emplois de vendeurs dans les grands magasins, caissiers, serveurs, etc., pas très bien remunérés et peu sûrs, ne bénéficiant souvent ni d'assurance-santé ni de cotisation de retraite. Du fait de la montée en puissance du commerce et des services, qui couvrent 80,5 % de l'économie américaine, *« les offres d'emploi dans les vitrines et les petites annonces des journaux se multiplient, et la hausse moyenne du salaire proposé dans le commerce est de 5,1 %, lorsque le reste des salaires s'est contenté de + 3,7 % »*, explique Larry Horwitz, économiste senior de la société Primark Decision.

Le secteur secondaire se réduisant de plus en plus (14 % du total), la plus forte demande se concentre dans le tertiaire, aux deux extrémités de l'échelle. En bas, on retrouve les simples employés commerciaux, tout en haut, les fonctions très spécialisées de l'informatique.

FLAMBÉE DES SALAIRES

C'est ainsi que la Silicon Valley, le symbole californien de la réussite high tech, a pu enregistrer l'an dernier une hausse des salaires moyens de 5,1 %, à 53 700 dollars (53 700 €, 300 000 F environ). Selon l'organisme Silicon Valley Joint Venture, les salaires dans le secteur des logiciels sont de 95 800 dollars par an en moyenne, ceux de l'industrie des semi-conducteurs de 86 300 dollars et ceux de l'informatique de communications se montent à 80 200 dollars.

Cette poussée fiévreuse de l'univers informatique se retrouve dans les prévisions d'emplois 1998-2008, réalisées par l'agence gouvernementale des statistiques du travail (Bureau of Labor Statistics). Elles estiment que 17 millions d'emplois salariés supplémentaires seront à pourvoir dans ce domaine, avec une demande spécifique pour des ingénieurs informaticiens, les spécialistes de la maintenance et de l'entretien informatique et les analystes systèmes.

La demande en analystes systèmes augmenterait ainsi de 94 %, celle en experts de maintenance de 102 % et celle en ingénieurs de 108 %.

Le seul autre secteur à afficher des performances presque aussi fulgurantes est la santé. Quand les Américains arrêtent de bidouiller leurs ordinateurs, ils se soignent. Le Bureau of Labor Statistics, prévoyant une poussée des baby-boomers vers l'âge de la retraite, table sur une hausse du nombre des techniciens et aides-soignants de 58 %. Là encore, les emplois créés couvrent les deux extrêmités du spectre : des spécialistes pointus en informatique médicale, jusqu'aux aides à domicile sans grande qualification.

Caroline Talbot

L'impossible adéquation entre formation et emploi

L'éducation nationale n'est pas seule responsable des manques de main-d'œuvre

Dans les entreprises comme dans les médias, il est de bon ton d'imputer le manque de main-d'œuvre dans certains secteurs, ou au contraire le trop-plein que connaissent d'autres, à l'incapacité de l'éducation nationale à former en temps et en volumes adéquats les professionnels qui conviennent.

Dans l'enseignement secondaire professionnel, du CAP au BTS (bac + 2), les contenus des formations sont en fait régulièrement rénovés par les commissions professionnelles consultatives (CPC), qui réunissent des représentants de l'éducation nationale et des branches professionnelles. Les CPC peuvent être saisies par les uns comme par les autres, lorsqu'ils estiment que doit intervenir une modification de l'enseignement, voire la création d'un nouvelle formation, pour mieux suivre l'évolution des métiers. Dans l'opération, les branches professionnelles poussent parfois à une dérive inflationniste. Ainsi, à l'époque du triomphe du football français, on vit apparaître un CAP de footballeur, option gardien de but...

Après quoi le ministère de l'éducation nationale va traduire ces modifications en textes réglementaires fixant le nombre d'heures de cours de chaque matière, etc. Le processus complet peut durer, selon les cas, de deux à quatre ans. Mais ni les CPC ni le ministère ne sont décisionnaires en ce qui concerne le nombre de places offertes. Car, depuis 1993, l'implantation des formations est de la responsabilité des régions. Un récent rapport d'évaluation des politiques régionales réalisé par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) notait que l'offre de formation était ainsi autant déterminée par la qualité des relations entre les différents acteurs locaux – élus, rectorat et branches professionnelles – que par l'analyse des besoins. *« Un chef d'établissement dynamique et appuyé par des entreprises locales peut obtenir gain de cause »*, observe Sylvère Chirache, à la mission éducation-économie-emploi du ministère de l'éducation nationale.

Ajouté au temps de conception des programmes, le temps de formation de la première promotion, de un à trois ans selon le diplôme, conduit ainsi à ce que les nouveaux diplômés arrivent sur le marché du travail de trois à sept ans après que le besoin a été exprimé.

Dans l'enseignement supérieur, la création ou la modification du contenu des formations sont entièrement déterminées par le ministère, qui s'appuie de plus en plus souvent sur des groupes de travail ad hoc où siègent les professionnels. En revanche, les ouvertures de formations dépendent du nombre de demandes d'habilitation adressées par les universités, et acceptées par le ministère. L'effectif dépendra, lui, des capacités physiques d'accueil des étudiants. *« Soucieux de l'insertion de leurs diplômés, les enseignants ajustent régulièrement les effectifs aux placements de la promotion précédente »*, note également Sylvère Chirache. Mais il n'est pas dit que la somme de ces ajustements corresponde, au niveau national, à la somme des besoins.

L'inadéquation entre formation et emploi ne saurait toutefois s'expliquer pas ces seuls mécanismes, qui permettent au contraire de la limiter : entre 1991 et 1999, les CPC ont par exemple rénové ou créé 97 CAP sur 224.

Philippe Méhaut, directeur adjoint du Céreq, rappelle tout d'abord que les pénuries de main-d'œuvre n'impliquent pas que le système éducatif : 10 % à 12 % seulement des embauches annuelles concernent des jeunes sortant de l'école ; toutes les autres concernent des chômeurs ou des travailleurs changeant d'employeur. D'autre part, les entreprises ne sont pas en mesure de prévoir leurs besoins de main-d'œuvre sur une période supérieure à cinq ans.

Surtout, les décisions d'orientation, tout comme la recherche d'un emploi, sont des processus laissés à la liberté de chacun. Dans ces conditions, le mot-clé devient « attractivité ». *« Dans un bassin d'emploi,* raconte Philippe Méhaut, *tous les acteurs s'accordaient à dire qu'existaient une pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie, et un trop-plein dans le tertiaire. Pourtant, le choix des familles se portait invariablement sur les formations tertiaires. L'industrie payait ainsi les réductions d'effectifs drastiques qu'elle avait effectuées quelques années auparavant. »* Bien des entreprises ne parviennent pas à attirer les populations qualifiées, qui existent pourtant sur le marché, soit parce que leurs exigences sont trop élevées, soit parce que les salaires sont trop faibles ou les conditions de travail médiocres.

Visiblement impossible, l'adéquation formation-emploi est-elle même souhaitable ? *« Après tout,* remarque Sylvère Chirache, *ce sont des historiens formés à Cambridge qui travaillent à la City. La France a choisi la course à l'adéquation, mais on pourrait, comme nos voisins, parier sur l'excellence d'une formation académique, généraliste, transversale. »* Pour Philippe Méhaut, la régulation entre offre et demande doit plutôt être, sur le socle d'une formation initiale de haut niveau, la mission de la formation continue. *« Celle-ci reste encore divisée entre la formation au sein de l'entreprise, pour ses besoins immédiats, et la formation des chômeurs. Il n'existe pas encore grand-chose pour que les travailleurs puissent aller là où le marché a vraiment besoin d'eux. »*

Antoine Reverchon

▼ Un besoin croissant d'assistants maternels et d'informaticiens
Variations d'effectifs — en **milliers**

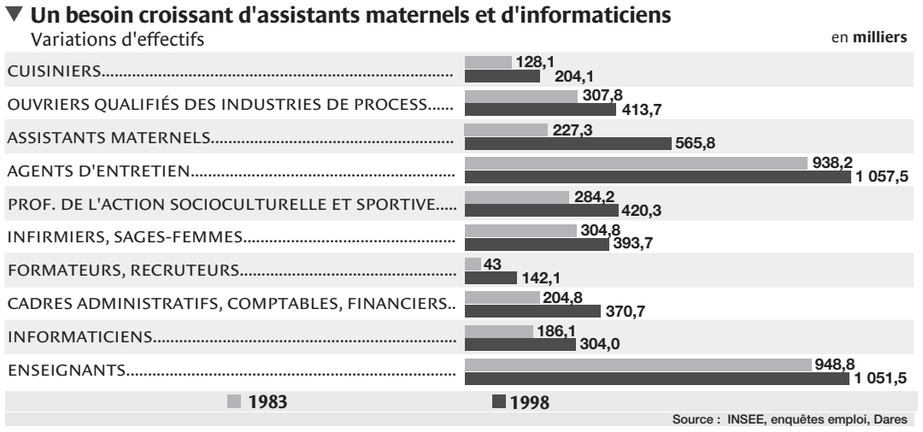

Source : INSEE, enquêtes emploi, Dares

L'ingénieur supplante le professeur

Les professions techniques redorent leur blason dans l'esprit des jeunes

Interrogés sur les métiers qui s'offrent à eux, les jeunes témoignent de réalisme. Sondés au début de 1999 par le CSA et l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), selon la technique d'un échantillon national représentatif de 408 personnes âgées de seize à vingt-cinq ans, sur le métier qu'ils souhaiteraient exercer, ils citent en premier celui de l'ingénieur.

Ils en rabattent un peu lorsqu'on leur demande quel métier ils pensent réellement faire : le technicien arrive en tête, devant le paramédical et le professeur. Questionnés sur le métier qui offre le plus de perspectives d'emploi, ils citent d'abord le commercial, puis l'informaticien, l'ingénieur, le médecin et le fonctionnaire.

Comparées au hit-parade réalisé en 1990 par l'Onisep, ces réponses font apparaître une évolution : le professeur et le médecin, qui avaient la préférence de la génération précédente, ont cédé la place à l'ingénieur et au technicien ; le paramédical fait une apparition remarquée. Lorsqu'on analyse les réponses par sexe, il n'y a en revanche pas de surprise : les filles se projettent dans les métiers sociaux (paramédical, enseignement, santé, éducateur) et les garçons dans les domaines techniques (ingénieur, technicien, commercial).

Si l'on croise les réponses avec l'origine socio-professionnelle du père, on constate que les enfants de cadres supérieurs et d'employés pensent devenir techniciens ou travailler dans le paramédical ; les enfants d'ouvriers choisissent les métiers d'infirmière, de cuisinier et de commercial ; les enfants d'artisans, de commerçants et d'industriels privilégient les métiers indépendants, comme architecte, dirigeant d'entreprise ou communicant.

L'origine géographique a une réelle influence. Les jeunes ruraux veulent devenir techniciens (puis ingénieurs, comptables et médecins), alors que les jeunes urbains se voient ingénieurs (puis professeurs, techniciens et commerciaux).

« On constate chez les jeunes un réalisme qui colle avec les évolutions du marché de l'emploi », commente Jean-Luc Mure, chef du département recherche et développement de l'Onisep. *« Ce réalisme est lié à la morosité ambiante et aux difficultés d'insertion professionnelle qu'ils rencontrent, mais il est dû aussi aux actes éducatifs et aux informations dont bénéficient les jeunes. Manifestement, l'information sur les métiers commence à se diffuser. »*

Dans certains sondages, comme celui réalisé en décembre 1999 selon la méthode des quotas par SCP Communication pour le quotidien *Le Parisien,* on lit que les jeunes mettent désormais la rémunération devant l'intérêt du métier pour choisir leur profession et qu'ils aimeraient, dans l'idéal, devenir chef ou créateur d'entreprise. Cette évolution vers un comportement « à l'américaine » semble cependant encore dans les limbes, si l'on en croit les sondages de l'Onisep, qui continuent à placer l'intérêt du métier, l'utilité de ce métier pour la société et la sécurité de l'emploi devant le prestige et la rémunération parmi les motivations des orientations professionnelles.

Quant au chef d'entreprise ou au créateur de start-up, il n'apparaît dans les réponses qu'à l'état de traces et par le biais de l'appétance pour les métiers techniques. Autrement dit, ce n'est pas tant l'imitation de Bill Gates, le patron de Microsoft, qui intéresse les jeunes que la perspective de travailler dans l'informatique ou sur Internet. Et d'être leur propre maître.

Alain Faujas

LeMonde Job: WDE0400--0010-0 WAS MDE0400-10 Op.: XX Rev.: 22-01-00 T.: 10:19 S.: 111,06-Cmp.:24,15, Base : LMQPAG 39Fap:100 N°:0713 Lcp:700 CMYK

EUROPE

▼ L'emploi à temps plein reste prédominant

Population par sexe et statut d'activité en 1998

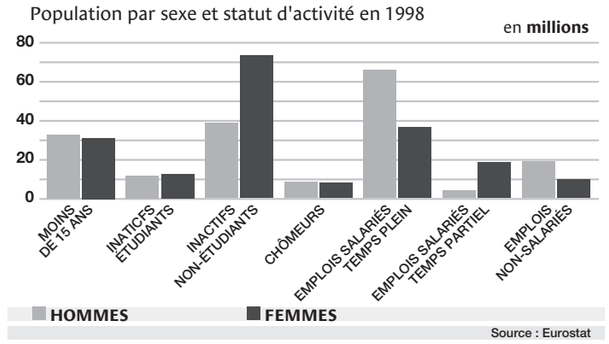

Source : Eurostat

■ **AU PRINTEMPS 1998,** le taux d'emploi des Européens de 15 à 64 ans était de 61 % (50 % en Espagne, 75 % au Danemark).
■ **17 % DES PERSONNES** occupant un emploi déclaraient travailler à temps partiel (dont 80 % de femmes) ; 13 % avaient un contrat d'emploi à durée déterminée (33 % en Espagne).
■ **LES SALARIÉS À TEMPS PLEIN** déclaraient travailler en moyenne 40,5 heures par semaine.
■ **LE NOMBRE D'EUROPÉENS** en emploi non salarié atteignait presque 30 millions, soit près de 20 % des actifs.
■ **LE TAUX DE CHÔMAGE** était de 10,2 % (soit 17 millions de personnes) pour l'ensemble de l'UE (13,2 % en Finlande, 18,9 % en Espagne, les deux taux les plus élevés) ; 49 % des chômeurs étaient à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an et 21 % à la recherche d'un premier emploi (50 % en Italie).

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY-UNI	E-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)	1,4	1,5	0,1	1,0 (2e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	– 0,6
Dont emploi salarié	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	– 0,4
Dont emploi à temps partiel	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1998 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)	61	59	64	57	50	60	52	69	70	64	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)	48	45	48	43	43	46	37	48	59	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1998 (h/semaine)	40,5	39,7	40,1	38,6	40,7	39,7	38,5	39	44	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an)	2e trim.	2e trim.	2e trim.	1er trim.	2e trim.	2e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.		
	+ 2,5	+ 2,2	+1,7	+ 2,6	+ 1,2	+ 2,4	– 1,6	+ 2,7	+ 4,3	N. D.	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE 1999 (en %)	novembre	novembre	novembre	novembre	novembre	novembre	septembre	octobre	septembre	novembre	octobre
Hommes + femmes	9	9,8	9,1	8,7	15,4	10,5	11,1	2,8	5,9	4,1	4,6
Moins de 25 ans	17,3	18,4	8,9	20,4	28,1	23,3	32,4	4,7	12,7	10	9,4
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1998 (en %)	49	52	53	62	50	42	60	48	33	8	N. D.

N. D. : non disponible — Pour plus d'informations : http://europa.eu.int/eurostat.html

FLASH SYNTEC RECRUTEMENT / « LE MONDE »

▼ L'approche directe, un outil privilégié

Méthodes employées par les cabinets de recrutement en 1998

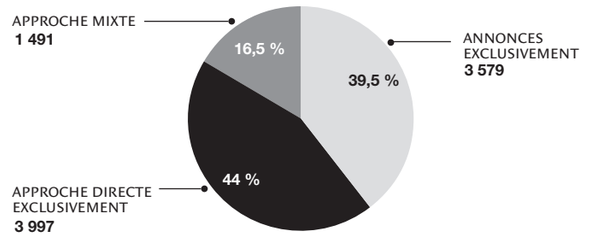

Source : Syntec

■ **LE PREMIER MOYEN** utilisé par les cabinets de recrutement pour attirer les candidatures est aujourd'hui l'approche directe, selon une étude du Syntec auprès de ses 150 adhérents.
■ **L'ANNONCE** reste un moyen adapté aux recherches les plus aisées, celles de profils répandus. En revanche, la recherche d'experts justifie le recours à des méthodes d'investigation pointues.
■ **L'AUGMENTATION** de la part de l'approche directe aux dépens des annonces entre 1997 et 1998 traduit l'accroissement des exigences des entreprises et des tensions sur le marché de l'emploi.
■ **MÉTHODE HYBRIDE** parfois controversée, l'approche mixte (insertion d'une annonce et approche « ciblée ») reste minoritaire.

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	20,0 % (nov.)	– 10,7 %
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	36,6 % (nov.)	– 1,4 %
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD	892	– 1,5 %*
INTÉRIM	446	+ 8,2 %*
APPRENTIS	276	+ 7,3 %*
CONTRATS AIDÉS	424	+ 4,4 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes	6 933 (janv.)	+ 2,7 %*
Hommes	8 614 (janv.)	+ 0,6 %*
SMIC (en francs)		
Horaire	40,72 (oct.)	+ 1,2 %
Mensuel	6 882 (oct.)	+ 1,2 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en millions)	1 137,4 (juin)**	+ 2,3 %***

* variation sur dix mois (janv. 99/mars 98) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois

Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH APEC / « LE MONDE »

▼ Les cadres enclins à changer d'employeur

en **pourcentage**

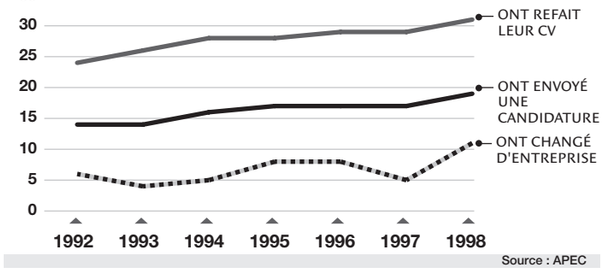

Source : APEC

■ **EN 1998,** la moitié des cadres ont consulté les offres d'emploi publiées dans la presse, un tiers ont refait leur curriculum vitae (contre un quart en 1992), et un sur cinq a envoyé une candidature à un autre employeur (19 %, contre 14 % en 1992).
■ **PLUS D'UN CADRE SUR DIX** est effectivement passé à l'acte en changeant d'entreprise au cours de l'année grâce à l'embellie du marché de l'emploi. Le taux de mobilité externe a ainsi plus que doublé en un an (11 % contre 5 % en 1997).
■ **LA MOBILITÉ EXTERNE** est de plus en plus envisagée comme une modalité d'évolution professionnelle. Cette évolution devrait inciter les entreprises à mieux gérer et valoriser la mobilité interne.

DÉPÊCHE

● **SALAIRES.** Entre 1997 et 1998, le salaire brut moyen des agents des services civils de l'Etat s'est accru de 1,1 % en francs constants, selon *l'Insee Première* de janvier 2000. La progression est un peu plus rapide (1,3 %) pour le salaire moyen net de prélèvements, c'est-à-dire net des cotisations sociales, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Par catégories, les hausses de salaire moyen net de prélèvements les plus élevées concernent les personnels de police et des prisons de catégorie B (+ 6,7 % en francs constants), les ouvriers et agents de service (+ 2,7 %) et les cadres et professions intermédiaires administratives (+ 2 %).

AGENDA

● **MÉTIERS DE LA VENTE.** Le premier Forum national des métiers de la vente se tiendra le jeudi 2 mars, à Paris, porte de Champerret, dans les locaux de Negocia, le centre international de formation à la vente et à la négociation commerciale, qui en est l'organisateur. Payant, ce forum s'interrogera sur l'avenir du métier face aux nouvelles stratégies de vente (commerce électronique, centre d'appels...), sur les nouveaux rôles et profils des commerciaux ainsi que sur la détection des potentiels et la gestion des carrières.
Renseignements : 01-47-43-15-63.

INNOVER & ENTREPRENDRE

Créer, manager une start-up

ESCP Senior

Grâce à une pédagogie opérationnelle et personnalisée et au partenariat du Groupe ESCP/EAP avec le Center for Entrepreneurial Studies du Babson College de Boston qui apporte une expertise forte et des outils pédagogiques innovants, ce programme propose de former de véritables " développeurs " capables de :

- Concevoir et diriger des projets.
- Maîtriser les méthodes et outils permettant d'exploiter les opportunités de croissance.
- Formaliser leur stratégie de développement et préparer leur implémentation.
- " Sécuriser " leur projet tant sur le plan financier que juridique.
- Renforcer leurs capacités managériales et de leadership.

Cette formation s'adresse aux managers de projets nouveaux en entreprise (corporate venture), aux responsables de centres de profit (intraprenariat), aux dirigeants ou cadres de PME, aux créateurs d'entreprise, aux dirigeants de start-up.

Ce programme peut constituer un module du titre " Direction et Management Stratégique des Entreprises " (homologué au niveau I).

20 jours à temps partiel à raison de deux jours par quinzaine. Début des cours : 19 avril 2000

Contact : Corinne FRANÇOIS au 01 49 23 21 61
e-mail : senior@escp.fr

ESCP-EAP Paris. Oxford. Berlin. Madrid — ESCP-EAP 79, avenue de la République 75011 Paris — CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Communication Implicite

Le développement de la sous-traitance alimente l'emploi clandestin

En matière de conditions de travail, les abus ne sont plus l'apanage de quelques secteurs ou catégories d'employeurs déterminés. Le mode de fonctionnement « flexible » des entreprises facilite l'emploi, souvent à domicile, d'une main-d'œuvre payée à la tâche, puisée notamment parmi les étrangers sans titre de séjour.

« Ce phénomène n'est plus propre au petit confectionneur du Sentier, ou au restaurateur grec ou chinois. Il touche les secteurs économiquement les plus performants, les fleurons de l'économie française comme la haute couture, la grande restauration... », relève Jacqueline Costa-Lascoux, du Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof), qui, à partir de ses recherches sur l'immigration, a observé l'extrême précarité de ces personnes.

« Au moment des défilés par exemple, les grands couturiers ont recours à la fois à une main-d'œuvre très qualifiée et, via un réseau de sous-traitants, à des petites mains auxquelles ils font appel lorsqu'il y a des coups de feu, pour faire les smocks, les broderies, toutes ces tâches que la qualité exige de réaliser manuellement. Il y a le personnel que l'on montre et celui de la face immergée de l'iceberg, que l'on utilise en fonction de la demande. »

Le recours à des travailleurs étrangers sans titre de séjour s'étend à d'autres secteurs que la confection, le bâtiment et la restauration

Un phénomène difficile à quantifier

Officiellement, l'emploi des étrangers sans titre de séjour est en baisse. Selon le dernier rapport d'activité de la Délégation interministérielle à la lutte contre le travail illégal (DILTI), en 1997, il ne représentait plus que 4 % de l'ensemble de l'emploi illégal, contre 5,3 % en 1995 et 9 % en 1993. Ces statistiques ne révèlent toutefois que le nombre d'infractions relevées. Le travail illégal, et en son sein l'emploi d'étrangers sans titre de séjour, ne fait l'objet d'aucun recensement, et ne peut donc être que difficilement évalué, à travers la répression qui le frappe.

La confection, l'hôtellerie-restauration, le bâtiment, secteurs traditionnels du travail clandestin, ne sont plus aujourd'hui les seuls à recourir à des étrangers sans titre, assure Jacqueline Costa-Lascoux. Les services, les commerces, les grandes enseignes de la distribution ont, pour leurs services après-vente ou de livraison, recours à la sous-traitance, laquelle s'appuie pour partie sur des filières de travailleurs en situation irrégulière.

FLEXIBILITÉ

Des filières où l'on rencontre aussi des immigrés ayant des compétences comptables ou informatiques et qui, ne trouvant que des emplois précaires, se rattachent à ces réseaux avec l'aide de leurs compatriotes. On y voit même aujourd'hui des travailleurs nationaux qui ne bénéficient plus d'aucune d'aide et se retrouvent en situation de *« désaffiliation sociale »*, pour reprendre une expression de Robert Castel.

« Il y a toujours eu des gens travaillant au noir. Mais la sous-traitance en cascade, l'éclatement du lieu de travail, la flexibilité encouragent le développement de ce type de situation, souligne Jacqueline Costa-Lascoux. *Quelles qu'elles soient, les entreprises doivent de plus en plus répondre à des demandes spécifiques au coup par coup. Et aujourd'hui elles disent ne plus trouver personne sur le marché du travail légal pour réaliser tous ces travaux qui sont appréciés à la tâche. Exécutées sous les ordres de quelqu'un, ces activités renvoient à une conception du travail que les jeunes générations n'acceptent plus. »*

Il est vrai qu'aucun national, sauf à n'avoir plus d'autres choix pour vivre, n'accepterait de travailler dans les conditions et aux salaires proposés. L'emploi d'étrangers en situation juridique instable ou irrégulière rend possible, pour les entreprises, une satisfaction pleine et entière des exigences de flexibilité. Les charges sociales sont nulles. Les salaires, les conditions de travail ne sont soumis à aucune règle. Il est donc possible d'adapter exactement le volume d'emploi aux fluctuations de la demande, sans borne quant à la durée journalière et hebdomadaire de travail, sans contrainte en matière de conditions d'hygiène et de sécurité. La relation de travail peut être interrompue du jour au lendemain, sans préavis, et sans frais.

« La précarité est complète », souligne Emmanuel Terray, de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), dans l'ouvrage collectif *Sans papiers : l'archaïsme fatal* (La Découverte, 1999). *« Et la docilité des travailleurs est assurée : du fait de la fragilité de leur situation administrative, ils sont en effet soumis en permanence au chantage, à la délation et à l'expulsion. En outre, aucun contre-pouvoir ne s'exerce, les syndicats, quand bien même certains prennent avec énergie la défense des sans-papiers, n'intervenant pas dans leurs rapports avec leurs employeurs. » « Ces pratiques se développent d'autant plus facilement dans un système de sous-traitance en cascade qu'elles se situent loin du donneur d'ordre initial,* ajoute Jacqueline Costa-Lascoux. *Celui-ci peut se couper d'une partie du réseau sans se sentir responsable. »*

« SANCTION ÉCONOMIQUE »

D'autant plus que la répression ne l'atteint presque jamais, les principales victimes des rares poursuites engagées étant les travailleurs en situation irrégulière, immédiatement placés en rétention en vue de leur reconduite à la frontière.

« Ce n'est pourtant pas la menace de la prison qui est la plus efficace pour contrer ces pratiques, mais la sanction économique. La priorité est de mettre en cause la responsabilité des donneurs d'ordre, non celle des victimes de trafiquants, affirme Jacqueline Costa-Lascoux. *L'immigration est un point d'application de l'évolution du marché du travail dans le cadre d'une économie mondialisée. C'est un aboutissement de la logique qui privilégie sans réserve la flexibilité et la précarité de l'emploi. »*

Il y a selon elle urgence à renforcer les moyens d'investigation de l'Inspection du travail, qui est aujourd'hui impuissante face à cette nébuleuse.

Laetitia Van Eeckhout

Les 3 écoles de commerce
BAC + 5
CONCOURS EN TERMINALE
ACCÈS
ESSCA - Angers/Paris
IÉSEG - Lille
ESDES - Lyon
www.concours-acces.com
BP 651, 49006 Angers Cedex 01

LeMonde Job: WDE0400--0012-0 WAS MDE0400-12 Op.: XX Rev.: 21-01-00 T.: 18:50 S.: 111,06-Cmp.:24,15, Base : LMQPAG 30Fap:100 N°:0687 Lcp:700 CMYK

« Ressources humaines », un film contesté par une profession qui dit avoir évolué

La vitrine n'est guère flatteuse et les intéressés s'en seraient bien passé. *Ressources humaines*, le film de Laurent Cantet qui raconte, sur fond d'horreur économique, la mise en place des 35 heures dans une usine, met sous les projecteurs une fonction qui tente depuis longtemps de redorer son blason.

Après la guerre, le chef du personnel est souvent un militaire choisi pour « organiser » ; il fera place au juriste, lui-même délogé par l'expert social, qui devient, dès lors, « directeur des ressources humaines » (DRH). En dépit de cette appellation plus avenante, les vagues de restructurations des années 80 collent à la peau de la profession, chargée d'exécuter les plans sociaux. *« Le film de Laurent Cantet est intéressant, mais c'est une vitrine dépassée,* estime Bernard Niglio, président de l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel, également DRH de Lyondell, une société

Selon eux, la mission des DRH ne serait plus d'exécuter les plans sociaux. Vœu pieux ?

américaine de pétrochimie. *La fonction RH est véritablement en train d'évoluer. Elle abandonne peu à peu des chantiers à l'image négative, comme les restructurations et la gestion des conflits sociaux, pour se consacrer à des questions plus constructives : l'actionnariat des salariés, la revitalisation du dialogue social et la transformation des organisations. »*

« C'est vrai qu'un certain nombre de changements sont en cours, confirme Bernard Galambaud, directeur scientifique d'Entreprise & Personnel. *Avec le film qui sort actuellement, la fonction se fait simplement rattraper par son histoire : les vagues de licenciements, le développement de la précarité. »*

Une étude publiée fin 1999 par le cabinet Arthur Andersen, *La Fonction ressources humaines du futur : de la gestion à la stratégie,* (novembre 99), et pour laquelle 70 DRH ont été interrogés, montre leur volonté de casser ce cycle infernal : *« Alors que la gestion des restructurations était, depuis le début des années 80 jusqu'à aujourd'hui, en tête des missions des DRH, la priorité est désormais donnée au développement des compétences pour 31 % des interrogés »*, note le document.

« Bien sûr, beaucoup d'entreprises continuent à avoir une vision de court terme au sein de laquelle licencier est un ajustement facile et rentable, constate Hughes Roy, associé d'Arthur Andersen, responsable de l'activité ressources humaines. *Mais de nombreux autres ont compris qu'établir un climat de confiance avec leurs salariés était un gage de réussite important. »*

L'enquête relativise néanmoins l'enthousiasme des déclarations recueillies. Ainsi, si la fonction est conduite de plus en plus fréquemment à s'impliquer dans les chantiers de réorganisation – et les 35 heures devraient accélérer le processus –, seulement 22 % des DRH interrogés expliquent *« définir un plan d'accompagnement du changement »* et 15 % participent à l'évaluation de son impact. *« Nombre d'entreprises semblent donc encore ignorer que le changement touche d'abord les personnes. »*

Bernard Galambaud, qui observe depuis des années la fonction RH, se méfie lui aussi des satisfecits trop faciles. *« S'autoproclamer stratège ne veut rien dire.* (...) *La profession devrait le comprendre, depuis le temps qu'on l'entend dire qu'elle mène une réflexion de fond sur ses missions. »* Pour autant, l'expert d'Entreprise & Personnel reprend confiance en lisant les orientations triennales de son organisation, où siègent de nombreux grands groupes. *« Parmi les chantiers annoncés, il y a, par exemple, la redéfinition des rôles des acteurs collectifs (salariés, actionnaires...) ou encore la question réelle du développement des compétences, puisque les nouvelles technologies poussent à sortir du concept de poste de travail. »*

Il semble difficile de faire la part des choses entre vœux pieux et réalité. Quoi qu'il en soit la fonction RH, dont le 8e congrès mondial se tiendra à Paris en mai prochain, ressent le besoin de faire le point. Près de trois mille DRH français et internationaux vont alors être questionnés sur leur métier. Une première.

Marie-Béatrice Baudet

▼ Les objectifs pour les 3 à 5 prochaines années

EN **POURCENTAGE** DES RÉPONSES

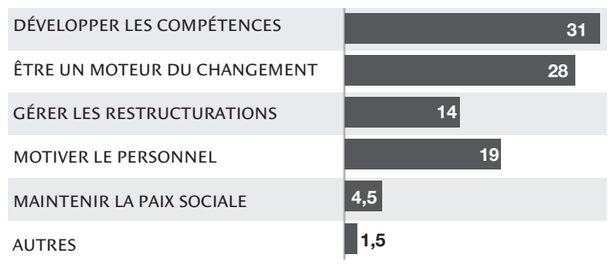

Source : Arthur Andersen

Le Monde ECONOMIE

Professeurs, associations d'étudiants...

... Mettez Le Monde Economie à la disposition de vos classes.

... Profitez d'un outil pédagogique de référence à des conditions exceptionnelles !

Pour tout renseignement :
Tél. : 01.42.17.37.64 - Fax : 01.42.17.21.70

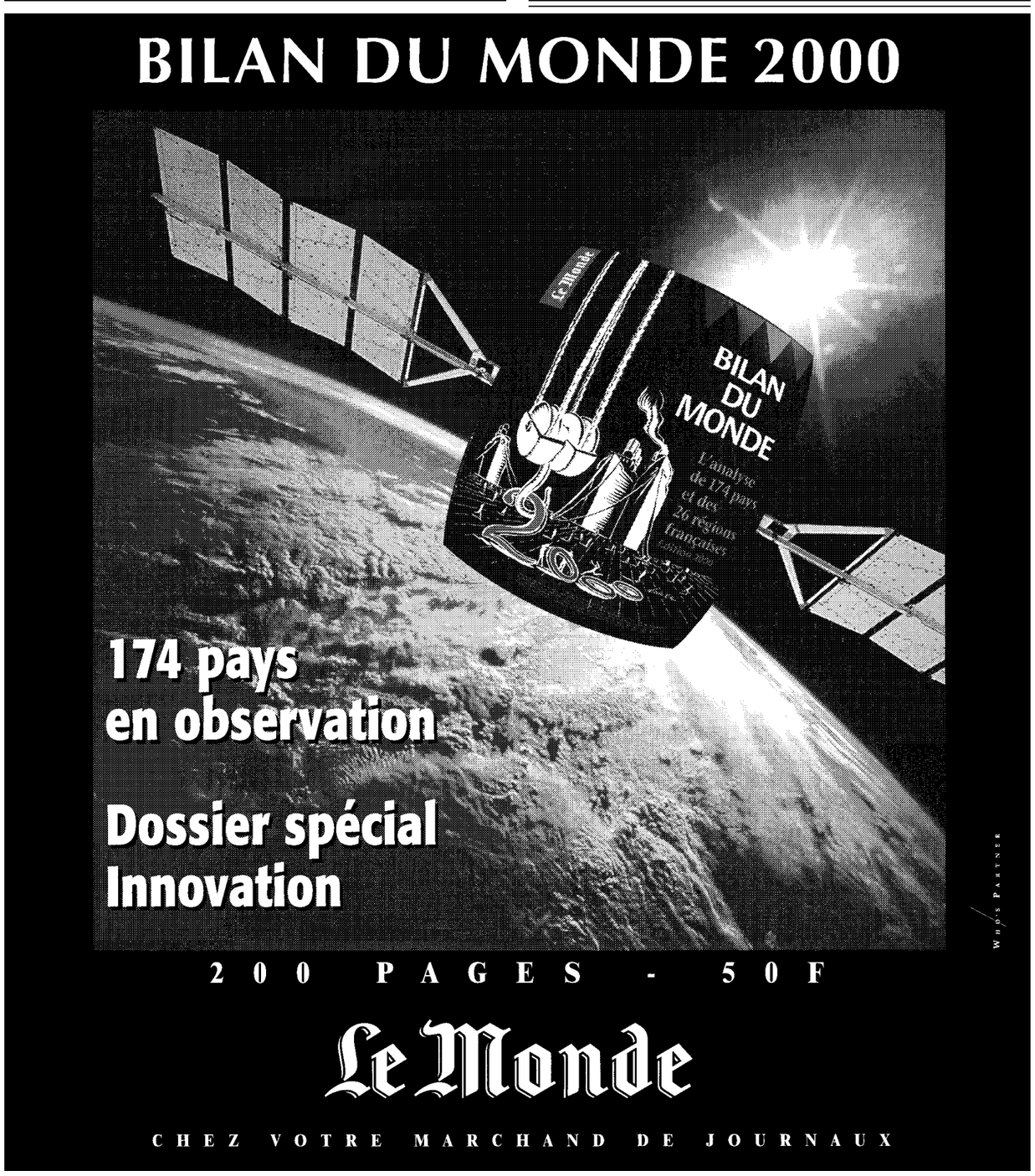

MODES D'ORGANISATION

par Sandra Bellier

Les entreprises sont-elles « à flow » ?

Un nouveau concept, qui concerne le bonheur au travail, sévit actuellement outre-Atlantique : le *« flow »*. Si les travaux liés à cette idées sont déjà anciens – ils remontent à 1975 –, l'utilisation qui peut en être faite dans le management est, malgré tout, un phénomène nouveau.

La paternité du concept de *flow* revient à Csikszentmihalyi, auteur américain d'origine hongroise. A la suite de Maslow et de sa fameuse pyramide, Csikszentmihalyi a souhaité explorer la notion de *« motivation intrinsèque »*. Ce type de motivation – que l'on oppose à la motivation extrinsèque, concrète, visible, pour ne pas dire sonnante et trébuchante si l'on pense spécifiquement au salaire – réside dans le travail lui-même. Quand ce dernier est intéressant, riche, qu'il représente un défi stimulant, une occasion d'apprendre et de se dépasser, alors les individus se disent satisfaits et acceptent de se contenter d'une rétribution simplement équitable.

Le travail est devenu, à en croire le *flow,* une source d'épanouissement et de plaisir. Mais justement, quel est ce plaisir ? Comment le décrire ? Qu'y a-t-il derrière cette idée de motivation intrinsèque ? C'est ici qu'interviennent les travaux de Csikszentmihalyi et plus récemment de Charles Henri Amherdt, de l'université de Sherbrooke (Québec). Le *flow* est *« un état de conscience caractérisé par une totale adéquation entre les informations perçues par l'attention et les buts établis par le self »*. Il procure un sentiment de plaisir à celui qui travaille : le salarié ne sent plus le temps passer, est transporté par ce qu'il fait tout en étant totalement concentré sur l'ici et maintenant. Il n'a plus de crainte de l'échec. Les défenseurs du concept évoquent même une *« perte de conscience de soi »* au sens où le salarié oublie son *« petit ego »* pour se laisser prendre par l'action. Bref, c'est l'euphorie, le *« transport »*, mais un *« transport »* utile puisque l'individu conserve une parfaite clarté des objectifs liés à chaque étape.

Quand on perçoit les bénéfices, à la fois pour la personne – nageant littéralement dans le plaisir au travail, elle devient créative, réduit son niveau de stress – et pour les organisations – le *flow* permet d'améliorer la productivité, la santé physique et psychique et rend les individus indépendants à l'égard des récompenses traditionnelles, comme l'argent ou le prestige – on comprend vite qu'il s'agit là d'un vrai sujet de management.

Le « flow » procure un sentiment de plaisir au salarié : il ne sent plus le temps passer, est transporté par ce qu'il fait tout en étant totalement concentré sur l'ici et maintenant. Il oublie son « petit ego » pour se laisser prendre par l'action. Il n'a plus de crainte de l'échec. Bref, c'est l'euphorie

A moins... qu'il ne s'agisse de la dernière forme d'aliénation à la mode : soyez heureux dans une entreprise performante ! Votre bonheur pour le plus grand profit de l'entreprise ! Ne comptez plus votre temps de travail, c'est du temps de jouissance ! Nous voici enfin dans l'entreprise de la réconciliation, où organisation et salariés avancent main dans la main. On se prend à rêver, car qui n'aimerait pas y croire un instant ? Qui n'aimerait pas oublier les réalités du pouvoir des uns sur les autres, des libertés bien inégales, des hiérarchies toujours aussi puissantes, qu'il s'agisse de celle du diplôme ou de celle des strates sociales ? Qui n'aimerait pas faire comme si le vilain mot d'« aliénation » était une ritournelle usée pour vieux gauchiste fatigué, et que l'idée même n'avait rien, mais vraiment rien, à faire avec le *flow,* idée neuve pour jeune cadre dynamique, triomphant et heureux ?

Et pourtant la réconciliation, de plus en plus souvent prônée comme principe de management dans les entreprises « modernes », est une véritable question. Après tout, pourquoi ne pas imaginer un monde meilleur dans lequel les efforts et leurs fruits seraient équitablement partagés ? Un monde dans lequel les mécanismes de pouvoir et de décision seraient consensuellement établis. D'autres l'ont déjà rêvé qui ne se référaient pourtant pas à l'idéologie du *flow,* loin s'en faut.

Pour comprendre les formes actuelles de la réconciliation, il est indispensable de prendre en compte le contexte dans lequel l'analyse du *flow* se développe. Le problème numéro un dans beaucoup de secteurs d'activité nord-américains est celui du recrutement de personnes qualifiées. Se vanter de *« pouvoir offrir du bonheur au travail »* devient, dès lors, un argument de différenciation susceptible de charmer le jeune informaticien brillant sollicité par dix sociétés. La réconciliation n'est pas un objectif idéaliste en soi, c'est surtout un argument de vente de l'entreprise pour s'attirer les meilleurs.

On voit mieux les enjeux qui sous-tendent le *flow,* dont des outils de mesures se mettent en place, y compris sur le web, afin d'offrir en temps record un diagnostic du niveau d'un individu ou d'une organisation.

Il est, néanmoins, un champ dans lequel le *flow* pourrait devenir utile : celui de la gestion des ressources humaines. Pour générer et maintenir un bon niveau de *flow,* on en vient à promouvoir des pratiques de management et de gestion particulièrement intéressantes. Le rôle du manager évolue ainsi vers une fonction de *coach,* avec qui il est possible d'envisager une carrière personnalisée. La panoplie d'une gestion des hommes « modernes » va également se développer : clarté dans la fixation des objectifs, importance de la formation et de l'autoformation, programmes de parrainage, congés sabbatiques, congés d'éducation pour se former, accès à des conseillers en développement de carrière...

Ainsi, derrière ce qui peut apparaître comme le dernier gadget managérial pour un esprit français encore traumatisé par vingt ans de chômage persistant, émerge sans doute un nouveau rapport entre individus et organisations. Rapport dans lequel une petite partie de la population est en situation de rareté, donc de force, et dans lequel les entreprises sont amenées à s'interroger sur la manière d'impliquer encore et toujours les salariés.

Si cette question est une façon d'appliquer enfin ce que les gestionnaires des ressources humaines prônent depuis dix ans, il faut s'en réjouir. Surtout si ces progrès touchent, par ricochet, d'autres populations que celle des cadres. En revanche, si le *flow* devient un instrument de mesure des capacités individuelles à accéder au bonheur au travail, il est légitime de s'inquiéter. Aura-t-on encore le droit de rester lucide – sans même parler d'être critique – sur nos situations professionnelles ? Sommes-nous condamnés à être heureux au travail ?

Sandra Bellier *est directeur recherche et développement à la Cegos.*